

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc.. have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc.. ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

Pagination continue.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
										✓	

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES.

LE

FOYER DOMESTIQUE,

Revue Religieuse, Littéraire, Historique, Artistique, Agricole, &c.

Rédigé par un Comité d'Ecrivains Catholiques.

Le *Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses par son bon marché paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant un volume de 384 pages tous les six mois, composé de matières ainsi classées :

Religion.—*Sermons, Exhortations et Conférences* des orateurs sacrés du Canada et de l'Europe.

EXTRAITS d'Ouvrages, où l'on expose les preuves de la *Religion*, les dogmes de la *Foi*, les règles de la *Morale*, etc.

EXPOSÉ ET RÉSUMÉ de tous les faits et de toutes les questions d'actualité religieuse soulevées dans l'intervalle de chaque livraison.

RAPPORTS ET LETTRES édifiantes sur les *Missions* du Canada et de l'Étranger.

Littérature.—Choix varié des meilleures productions, tant du Canada que de l'Étranger. Les sujets ayant trait aux matières suivantes entrent dans le cadre de cette publication, savoir :

Philosophie, Eloquence, Discours, Légendes, Critiques, Bibliographies, Biographies, Voyages et Œuvres d'imagination.

Histoire.—*Mémoires* sur le Canada et autres pays : *Aperçu* sur l'histoire de l'Église et du Clergé ; *Études* des Mœurs et des Monuments, etc.

Sciences et Beaux-Arts.—Découvertes scientifiques et applications des sciences aux Arts. Revue des Concours et compte-rendu des œuvres d'art.

Musique.—Un morceau de *Musique*, pour Piano ou Chant, paraît dans chaque livraison.

Agriculture.—Travaux, recherches, découvertes et perfectionnements.

Tempérance et Luxe.—Exposé des causes et des finesses effets de l'*Intempérance* et du *Luxe*, et autres désordres dans la société.

Chronique Générale.—Le *Foyer Domestique* ne s'occupe point de politique, mais il publie un *Résumé* des nouvelles politiques et autres les plus intéressantes, etc.

Les lettres pour abonnement, envoi d'argent, etc., doivent être adressées à M. l'Administrateur du FOYER DOMESTIQUE, à Ottawa ; et tout ce qui concerne la rédaction à M. l'abbé EDOUARD GUILMET, Rédacteur-en-Chef.

Volume II.—Nos. 5 et 6.
1er DECEMBRE 1876.

Un Morceau de Musique chaque Mois.—ABONNEMENT : \$1 PAR VOLUME.

LISTE DES COLLABORATEURS.

Alain, (Abbé F. L. T.)—Montréal.
Aléau, (Abbé Th.) Missionnaire Apostolique, à Paris. (France.)
Amiot, (Guil.) Avocat—Québec.
..... (Abbé G.)—Ottawa.
Baillargé, (G. F.) Sous-Ingénieur en-Chef des Travaux Publics du Canada—Ottawa.
Belanger, (J. A.)—Ottawa.
Benoit, (Alph.)—Ottawa.
Benoit, (Sam.)—Ottawa.
Bourget, (Jos. G.) employé civil.—Québec.
Caouette, (J. B.) employé civil—Québec.
Chandonnet, (Abbé T. A.) Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit Canon.—Montréal.
Chapman, (W.)—St. François de la Beauce.
Chauveau, (l'Hon. P. J. O.)—Québec.
Chauveau, (Alex.) M. P. P.—Québec.
Chemin, (Abbé Léon) curé de Grenville.
Couture, (Guillaume)—4 rue Cabanis, Paris.
Crevier, (Dr. J.A.) Médecin-Naturaliste, Montréal.
De la Bruyère, (Boucher) — Saint-Hyacinthe.

De Montigny, (B. A. Testard)—Saint-Jérôme.
Derome, (F. M.)—Rimouski.
Desjardins, (Dlle. Clara.)
De Vervins, (M. le Comte A.) St. Louis du Missouri (Etats-Unis).
Dick, (Dr. V. E.)—Château-Richer.
Dion, (J. O.)—Bassin de Chambly.
Domelly, (James) Montréal.
Drapeau, (Stanislas)—Ottawa.
Garneau, (A.)—Ottawa.
Genand, (J. A.)—Ottawa.
Graziella, (Mlle ...)
Guay, (Abbé Chs.) N.-D. du Sacré-Cœur.
Guillaume, (Abbé C.) curé d'Embrun, diocèse d'Ottawa.
Huguet-Latour, (L. A.) A. M., N. P., Montréal.
Huot, (Edouard)—Québec.
Langevin, (Abbé Edm.) Vic.-Général—Rimouski.
Legendre, (Napoléon)—Québec.

Le May, (Pamphile)—Québec.
Lemoine, (J. M.)—Québec.
Lerida, (Mlle ...)
Lorrain, (Léon) Etudiant en Droit, premier Lauréat au concours de poésie de l'Université-Laval, Iberville.
Malouin, (J. A.)—Québec.
Marmette, (Joseph)—Québec.
McCabe, (L.)—Ottawa.
Meilleur, (Dr. J. B.), M. D., LL. B.—Québec.
Pallier, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (Elzéar)—Montréal.
Poirier, (Pascal)—Ottawa.
Poisson, (M. J. A.)—Arthabaskaville.
Renault, (Eugène)—Montmagny.
Smith, (Gustave)—Ottawa.
Sulte, (Benj.)—Ottawa.
Tanguay, (Abbé Cyp.)—Ottawa.
Tasse, (Joseph)—Ottawa.
Tasse, (Elié) Surintendant de l'Education, Winnipeg, (Manitoba.)
Tessier, (L. W.)—Montréal.
Tétu, (Dr. L.)—Rivière-ouelle.
Thibault, (Chas.) Avocat—Montréal.
Turcotte, (L. P.)—Québec.

Ainsi que plusieurs autres **Ecrivains** également disposés à enrichir notre Publication de leurs travaux.

Sommaire des Matières de cette Livraison.

Religion.	PAGES.	Economie Sociale et Politique.	PAGES.
Les Sept Étoiles de l'Espérance Chrétienne (<i>Suite et fin</i>), par le Père J.-N. STÖGER, Jésuite.....	277	Essai sur le Droit Social Chrétien (<i>Suite</i>), par L. P. PAQUIN, O. M. I.....	340
Les Fêtes du Christianisme.— <i>L'Avent</i> , par le Vicomte WALSH.....	281	Arrestations sans Mandat (Warrant), par Ed. PHILBERT, L.L. B.	344
Apparition d'une Ame du Purgatoire.....	284	Correspondances.	
Sciences Sacrées.		Le Fils Ingrat, par Ferdinand Rioux, Instituteur.....	354
Etudes sur la Création (<i>Suite</i>), par Th. A.....	307	Maximes et Pensées.	
Morale et Philosophie.		La Mort, par l'abbé CASIMIR.....	290
Etude de l'Homme (<i>Suite</i>), par M. Elzéar PAQUIN.....	291	A Mediter.....	293
Notions de Logique (<i>Suite</i>), par Edouard PHILBERT, L.L. B.....	293	Diverses Pensées, par le Comte de NUGENT.....	295
Utilité Sociale du Christianisme, par J. DROZ.....	309	Autres Pensées.....	348
L'Incrédule.....	315	Partie Editoriale.	
Les Hirondelles et les Ecoliers.....	332	Adresse de l'Episcopat Canadien à Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX.....	356
Qu'est-ce qu'un Curé?.....	338	Bref de Pie IX à Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières.....	359
Grosse bêtise de M. Voltaire ou Voltaire pris au piège, par Th. A.....	354	Mandement de Mgr. E. A. TASCHEREAU, Arch. de Québec.....	359
Histoire.		Lettre Pastorale de Mgr. Jos. Thomas DUCHAMEL, évêque d'Ottawa.....	360
Mémoire sur le Canada (<i>Suite</i>), par Stanislas DRAPEAU.....	295	Lettre Pastorale de Mgr. L. F. LAFLECHE, évêque des Trois-Rivières.....	361
Notes sur Yamachiche (<i>Suite</i>), par l'abbé N. CARON.....	302	Lettre Pastorale de Mgr. Jean LANGEVIN, évêque de Rimouski.....	363
L'Armure de Cimon, par BEULÉ.....	328	Lettre Pastorale de Mgr. Ant. RACINE, évêque de Sherbrooke.....	365
Littérature.		Mission Providentielle des Peuples (<i>Suite</i>).....	366
Norbert, (<i>Suite</i>).....	310	Visite Pastorale de Mgr. DUCHAMEL, évêque d'Ottawa, aux Missions Sauvages du Lac Témiscamingue.....	368
La Sœur de Charité et le Soldat Aveugle, par le Gén. AMBERT.....	314	CHRONIQUE AMÉRICAINE, par MAXIME.....	372
Les Fils du Martyr (<i>Suite</i>), par A. de LAMOTHE.....	315	Ouverture du Parlement de Québec.....	379
Legendes.		Halifax comme Port d'hiver de la Puissance.....	380
Le Moine et l'Oiseau, par L. A. *.....	322	A travers le Monde.....	381
Légende sur la Croix de Jésus-Christ, par A. R. B. *.....	325	Union St. Joseph d'Ottawa.....	382
Une Aventure au Brandy-Pot, par L. G. BOURGET.....	326	Club de Discussion d'Ottawa.....	382
Légende du Rouge-Gorge.....	328	Paroisse de Nicolet.....	382
Poésies.		Aux lecteurs du <i>Foyer Domestique</i>	383
Le 2 Novembre, par le Comte A. de VERVINS.....	290	Encouragements.....	383
Malheur!..... par TURQUETY.....	307	Lac Saint Jean (Saguenay).....	384
Epanchement, par TURQUETY.....	307	Notre Musique.....	384
Le Point du Jour, par Léon LORRAIN.....	321	Adresses aux Révds. MM. JOUVENT, V.-G., et Th. ALLEAU, curé de St. Anne d'Ottawa.....	385
Les Héros de Chateauguay, par M. J. A. POISSON.....	321	Adresse des paroissiens de St. Jean-Baptiste d'Ottawa au Rév. Messire J. L. Francœur, curé.....	386
Réponse à M. J. A. Poisson, par Benj. SULTE.....	322	Cyclone du Bengale.....	386
Respect aux Morts ou le 2 Novembre, par l'abbé Léon CHEMIN.....	326	Annonces—Voir le Couvert.	
L'Amitié, par J. A. BELANGER.....	353	Mémorial Nécrologique.	
Bibliographie.		S. Em. le Cardinal ANTONELLI.....	387
Un Voyage en Yacht, par *.....	338	L'Hon. L. RICHARD.....	387
Sainte Marie Madeleine.....	339	L'Hon. Fraser de BERRY.....	388
Sciences et Beaux-Arts.		Rév. Frère SERVILLIEN.....	388
De la Télégraphie, par Gustave SMITH.....	329	Madame Frs. SAUCIER.....	388
Etude sur les Beaux-Arts (<i>Suite</i>), par Gustave SMITH.....	333	Madame H. DEMERS.....	388
Notre Climat, par Benj. SULTE.....	348		
MUSIQUE—Vive Pie IX! Grande Marche Pontificale pour le Piano, avec Chœur.....	389		
Air de la <i>Favorite</i> , par Meyerbeer.....	392		

ABONNEMENT.

Cette REVUE paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant deux volumes de 384 pages, chaque année.

Prix par Volume.
CANADA.....\$1.00.
ÉTATS-UNIS.....\$1.10.
EUROPE.....\$1.60. (8 fr.)
Payable d'avance.

BIBLIOTHEQUE DES FAMILLES.

L'E

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. l'abbé ENOCH GUILMER, Rédacteur-en-Chef, et la correspondance qui se rapporte aux abonnements, envoi d'argent, annonces, impressions, etc., etc., à M. l'ADMINISTRATEUR du Foyer Domestique.

FOYER DOMESTIQUE.

Religion, Histoire, Voyages, Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Agriculture, Tempérance, etc.

REDIGÉ PAR UN COMITÉ D'ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

Religion.

LES SEPT ÉTOILES

DE

L'ESPERANCE CHRÉTIENNE

(Suite et fin.)

V

Étoile du zèle apostolique.



USQU'UN verre d'eau donné pour l'amour de Dieu ne reste pas sans récompense (Mat. 10.), puisque la plus petite œuvre de miséricorde obtient une nouvelle couronne quel immense poids de gloire n'est donc pas préparé dans le Royaume du Ciel à celui qui a été le docteur de la vérité, l'ambassadeur du Ciel, le guide des hommes dans la voie du Salut? "S'il est méritoire," dit St. Grégoire, "de sauver la vie d'un corps mortel, combien ne le sera-t-il pas de sauver la vie de l'âme, en la préservant de la mort éternelle!" "Comme rien," dit Saint Chrysostôme, "n'est plus agréable à Dieu, et ne lui tient plus au cœur que le salut des âmes, ainsi la plus haute dignité est-elle celle d'apôtre."

Les prêtres, les prédicateurs, les docteurs de l'Église sont appelés dans la sainte Écriture des hommes de Dieu, des coopérateurs de Dieu, des ministres, des ambassadeurs de Jésus-Christ.

La vocation apostolique, suivant la doctrine de tous les Pères, est la dignité la plus éminente. Faut-il donc s'étonner

que Dieu ait réservé au Ciel une gloire particulière à ceux qu'il a appelés ici-bas à être les docteurs des peuples et qu'il a trouvés fidèles à cette divine vocation? Cette gloire, c'est l'Auréole des Docteurs, appelée aussi la Couronne de l'Apostolat.

Quoique la dignité sacerdotale ressemble à une éminence entourée de précipices où l'on peut tomber à chaque instant, comme on est cependant ravi d'admiration et de joie quand on pense que parmi tant de millions d'hommes on fut choisi de Dieu pour annoncer l'Évangile, pour prêcher la doctrine du Royaume de Dieu, pour guider les hommes dans leur pèlerinage ici-bas et les faire arriver à la vie éternelle! Un homme qui a consacré ses forces et sa vie au service exclusif de Jésus et de son Église; un homme qui a gardé la loi de Dieu et l'a enseignée aux autres, qui, le flambeau de la foi et de la vérité à la main, a délivré des ténèbres de la mort les nobles âmes de ses semblables; un homme qui a été dans le vrai sens du mot le bon Pasteur et, suivant l'expression d'Isaïe (33.), "le docteur des petits enfants," et le père des pauvres, et le refuge de la veuve, et l'appui de l'orphelin, et l'œil de l'aveugle, et le bâton de l'infirme, et le guide de l'âme égarée, et le consolateur de l'affligé, et le modèle de tous: un tel homme quelle espérance n'aura-t-il pas à l'heure de la mort? et de quelles clartés ne brillera pas alors à ses yeux défaillants, l'étoile du zèle Apostolique? et avec quelle assurance ne pourra-t-il pas s'attendre à ce que Dieu lui fera miséricorde aussi dans sa carrière d'apôtre et qu'il lui donnera la couronne de justice, en récompense de sa fidélité, de ses combats, de sa victoire, et de plus, en signe éternel de son ministère, la glorieuse Couronne de l'Apostolat?

Ah ! quel motif pour les Prêtres, pour les Docteurs de l'Eglise, d'enflammer leur cœur de zèle pour la vérité de la Foi, pour la bonne nouvelle du Salut ! Quel motif pour eux de mépriser toutes les choses terrestres et, comme leur vocation le demande, de se vouer exclusivement au service du Roi de l'Eternité ! Quel motif de mettre une ardeur infatigable à instruire les ignorants, à diriger les âmes dans leurs perplexités, à consoler les affligés, à convertir les pécheurs, à prier pour tous !

Plus nous auront en de zèle pour faire valoir le talent qui nous fut confié, et plus seront grands le gain et la récompense. Et cela s'applique non-seulement à la béatitude en général, mais encore et tout spécialement, dit St. Thomas, aux trois Auréoles de Martyre, de la Virginité, du ministère de l'Enseignement. Plus le martyre est douloureux, plus la virginité est pure, plus l'enseignement est zélé, et plus la couronne sera belle, grande et glorieuse. Qui donc ne porterait pas envie aux heureux prêtres, qui, en enseignant la doctrine chrétienne, en prêchant l'Evangile, en expliquant et défendant par leurs écrits les vérités de la foi, peuvent mériter cette marque d'honneur qui au Ciel les distinguera de tous ceux qui n'auront pas été en activité de ministère apostolique ? Et ici les hommes qui doivent par obligation d'état ne s'occuper que d'affaires terrestres, politiques ou militaires, ou que de sciences purement naturelles, pourraient bien se plaindre du désavantage de leur position; et les femmes aussi pourraient dire, non sans quelque tristesse, qu'on leur a enlevé à toutes la possibilité d'obtenir jamais une telle récompense puisque St. Paul a dit (I Cor. 14.) : "Que les femmes se taisent dans les églises," ce qui signifie que le ministère de l'enseignement ne leur est pas permis.

Ces plaintes, hélas ! ne sont pas en un sens dénuées de fondement. La vocation à un état plus élevé, est un don de la miséricorde de Dieu : "Ne m'est-il pas permis," dit le Seigneur (Math. 20), "de faire ce que je veux. Et votre œil est-il mauvais parce que je suis bon ?"

Mais il est une grande consolation pour ces personnes moins favorisées des dons de Dieu ; c'est cette communication de biens qui, nous l'avons vu, a lieu au Ciel entre les élus. La charité dont ils sont tous remplis fait que l'un participe à toute la béatitude, à toutes les joies de l'autre ; quoique personnellement, il

n'ait pas reçu le même bonheur en partage. Et de plus, toute personne en toute position ne peut-elle pas se livrer aux œuvres de l'apostolat ? La vie chrétienne des parents n'est-elle pas pour les enfants une école de vertu chrétienne ? Dans chaque état et profession ne trouve-t-on pas bien des occasions de confesser la foi et même d'annoncer l'Evangile ? Les mères de famille ne sont-elles pas à même de donner souvent à leurs enfants et à leurs domestiques de vraies instructions sur la foi et sur la pratique de la religion ? Et les vierges qui se sont vouées au service des malades, dans le but surtout de veiller à la santé de leurs âmes, et toutes les personnes qui s'occupent de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, ne sont-elles pas aussi, immédiatement honorées d'une partie du ministère apostolique ? Sans doute elles ne peuvent pas obtenir en partage la Couronne réservée à l'apostolat. Mais Dieu en récompense de leur bonne volonté, de leur zèle, de leurs désirs ardents, des œuvres apostoliques, ne peut-il pas les appeler à participer d'une certaine manière à l'auguste distinction dont nous venons de parler ?

VI

Etoile de la Victoire.

Par cette expression symbolique nous voulons désigner l'espérance d'une récompense de distinction qui sera accordée au Ciel pour un acte héroïque. Comme tout en Dieu est infini, et qu'en conséquence il y a des degrés infinis de connaissance de Dieu et de participation à son bonheur, on comprend qu'à des vertus extraordinaires soit destinée une rémunération extraordinaire aussi, et que n'obtiennent pas ceux qui entrent au Ciel par la voie commune des commandements de Dieu. Quand donc à la fin de la vie, on a conscience d'avoir fait par amour pour Dieu, quelque action héroïque, alors, si du reste on se trouve en état de grâce, on voit briller devant soi l'étoile de la victoire, et l'on peut en toute confiance se promettre de la miséricorde et de la fidélité de Dieu la récompense méritée, la Couronne de la Victoire.

Il y a au Ciel des distinctions que l'on acquiert souvent sans les avoir méritées, pour ainsi dire, et qu'en conséquence on appellerait mieux des couronnes de grâces que des couronnes de victoires. Ainsi

la foi nous enseigne qu'un caractère sacramental est imprimé à l'âme de ceux qui ont reçu le baptême, la confirmation, la prêtrise. Ce caractère les distingue de tous ceux qui ne le possèdent pas et devient pour eux dans l'éternité une nouvelle cause de joie.—Il est bien certain que ce signe distinctif des enfants, des soldats et des prêtres de Dieu, augmentera notre céleste béatitude, quand même nous en aurions été décorés uniquement par la bonté et la miséricorde de Dieu, sans l'avoir mérité par quelque combat et quelque victoire.

Donc à plus forte raison Dieu ne nous refusera pas la récompense d'un acte héroïque, d'une victoire remportée après un rude combat. Et cette récompense, c'est la Couronne de la victoire.

Ouvrons la sainte Ecriture ; elle nous éclairera à ce sujet. Un jeune homme adresse au Sauveur cette question : "Bon maître, que dois-je faire pour obtenir la vie éternelle ?" Jésus lui répond : "Si vous voulez entrer dans la vie observez les commandements."—"Je les ai tous gardés dès ma jeunesse," dit le jeune homme, "Que puis-je faire de plus ? que me manque-t-il encore ?"—"Si vous voulez être parfait," reprend Jésus, "vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres et vous aurez un trésor dans le Ciel ; puis venez et suivez-moi (Math. 19)."

Les conseils évangéliques sont donc le principal objet de l'héroïsme Chrétien.

Que Dieu réserve au Ciel des récompenses spéciales à ces actes extraordinaires, c'est ce qui nous est confirmé par Jésus-Christ lui-même.

En effet saint Pierre, apprenant que la pauvreté volontaire et l'imitation de Jésus avaient tant de valeur pour la vie éternelle, se prit à dire : "Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté et que nous vous avons suivi ; qu'elle sera donc notre récompense ?" Et Jésus répondit : "Je vous dis en vérité qu'au temps de la régénération, lorsque le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous, qui m'avez suivi, vous serez assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël ; et quiconque aura quitté à cause de moi sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou ses enfants, ou ses terres, recevra le centuple et possèdera la vie éternelle (Ibid.)."

Donc choisir l'état de pauvreté volontaire, d'obéissance, embrasser la vie religieuse, c'est remporter, par la grâce de

Dieu, une si héroïque victoire sur la nature, c'est faire un acte de vertu si extraordinaire, que, comme Jésus-Christ l'a promis et, pour ainsi dire, confirmé par serment, on obtient par là au Ciel une récompense tout extraordinaire, la Couronne de la victoire.

Cette vérité de la foi nous explique pourquoi dans l'Eglise catholique, depuis près de deux mille ans, tant de personnes de tout sexe et de toute condition quittèrent tout pour embrasser la pauvreté, la chasteté et l'obéissance à la suite de Jésus pauvre, de Jésus chaste, de Jésus obéissant.

VII

Etoile de l'Ambur.

Un historien rapporte le trait suivant. Alphonse, roi d'Espagne, défendait depuis longtemps avec un intrépide courage, une place assiégée par les Maures, quand, dans une sortie de ses troupes, son fils unique tomba entre les mains de l'ennemi. Les Maures se croyaient déjà maîtres de la place. Ils conduisirent leur prisonnier près des murs de manière que les assiégés pussent le voir et s'écrièrent : "Alphonse, livre-nous la place ; sinon ton fils est mort." Quelle position douloureuse pour le cœur d'un roi et d'un père ! Quelle effroyable alternative ! Livrer ou son peuple à la merci d'un tyran, ou son fils unique à une cruelle mort !—Oh ! quel violent combat s'engage alors dans le cœur d'Alphonse. Mais son parti est bientôt pris : il jette son épée du haut des murailles au milieu des assiégeants et s'écrie : "Que mon fils meure et que mon peuple vive ! Que la nature soit vaincue et la fidélité victorieuse !"

S'il est permis, en raisonnant selon les idées communes, d'appliquer ce trait à Dieu le Père, nous pouvons dire que le peuple de Dieu, ce genre humain si aimé de son Créateur, était depuis quatre mille ans en ce monde comme en une ville assiégée par un puissant ennemi : car il avait contre lui la justice de Dieu qui ne cessait de le presser et de le menacer de la mort éternelle. Alors le fils de Dieu, étant descendu du Ciel et venu sur la terre, tomba au pouvoir de la Justice Divine, qui fit retentir au Ciel ce terrible cri : "Père éternel ! Livrez le genre humain au châtimement qu'il a encouru ; sinon votre Fils est mort." Et aussitôt, ô incompréhensible prodige de charité ! Dieu dit : "Que mon Fils meure

et que l'homme vive ! Irrenez-le, ce bien-aimé, cet unique, cet innocent Fils, couvrez-le d'opprobres, flagellez-le, crucifiez-le, faites-le mourir, et que le genre humain ne soit pas perdu, qu'il vive et soit sauvé ! — "Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a livré son Fils unique (Joan 3). — " Il n'a pas épargné son propre Fils, il l'a livré à la mort pour nous tous (Rom. 8). — " Oh ! comme Dieu nous a aimés ! Et comme par-là il a fait lever la plus lumineuse Étoile d'espérance chrétienne !

Mais il faut considérer de plus que notre aimable Sauveur, qui était l'innocence et la sainteté même, a, par un acte entièrement libre de sa volonté, donné son consentement à ce décret de son divin Père. " Nul ne peut m'ôter la vie," disait-il lui-même (Joan 10), " mais c'est de moi-même que je la quitte." — Et Isaïe, deux mille ans auparavant, écrivait ces paroles prophétiques : " Il a été offert parce que lui-même il l'a voulu (53)." Oui, le Fils de Dieu a aimé à ce point le genre humain, ou, pour employer avec saint Paul une expression plus frappante : " Le Fils de Dieu m'a tant aimé, qu'il s'est livré lui-même à la mort pour moi (Gal. 2)," et qu'il a résolu de satisfaire pour moi à la justice de Dieu, de souffrir les peines dues à mes péchés, de me servir de caution, et de verser tout le sang de son cœur pour éteindre mes dettes.

Oh ! comme le Fils de Dieu m'a aimé ! Et comme par-là il a fait lever pour moi la plus radieuse Étoile d'espérance chrétienne !

Mais cette étoile ne nous apparaitra dans toute sa splendeur, que quand nous aurons approfondi davantage l'amour de notre divin Sauveur. Il n'est aucun mystère de notre sainte religion qui remplisse nos cœurs de plus de confiance, et nos esprits de plus de lumières, aucun qui puisse nous donner une plus grande assurance de salut que le mystère des souffrances et de l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ. Voici comment une des nobles âmes de ce siècle (1) présente les traits de l'amour de Jésus : " Sous les inspirations de son cœur généreux, Jésus ne se contenta point de faire connaître à ses disciples combien il avait désiré de manger avec eux l'Agneau pascal, parce qu'après la Cène il devait donner aux hommes par sa mort la plus grande preuve d'amour, mais il voulut s'offrir en réalité comme victime de propitiation.

(1) Mgr Colmar, évêque de Strasbourg.

L'heure de sa passion étant venue, il répétait cette prière qu'il avait si souvent adressée à Dieu : Père saint ! les offrandes et les victimes des hommes n'ont pu apaiser votre colère ; mais me voici, moi, votre Fils, me voici, vengez-vous, punissez-moi, châtiez-moi, comme vous le faites à l'égard des pécheurs ; je suis disposé à endurer, à souffrir tout ce que vous voudrez ; seulement épargnez les pécheurs, épargnez les hommes qui sont si chers à mon cœur. Et Dieu accepta son sacrifice et il le chargea, lui seul, de l'iniquité de nous tous, et sur lui, à cause de nos péchés, s'apesantit son bras (Is. 53.)"

Ce sacrifice volontaire était trop peu pour Jésus ; il voulait devenir en réalité l'homme de douleur, et il sacrifia pour nous sa liberté, son honneur, son sang, et il mourut pour nous sur la croix entre deux malfaiteurs. C'était trop peu encore. Au moment où il allait expirer, il nous légua comme par testament le seul bien qui lui était resté, Marie, sa mère. C'était trop peu. Il voulut encore qu'après sa mort son cœur fut percé, afin qu'il demeurât ouvert comme un asile de grâce, comme un sanctuaire d'amour. C'était trop peu. Il voulut encore (chose que jamais un homme n'eût pu inventer ni pressentir,) il voulut que le sacrifice de la croix fut perpétué dans l'Eglise d'une manière mystique et non sanglante et renouvelé tous les jours jusqu'à la fin du monde. C'était trop peu. Il voulut encore après sa mort demeurer parmi les enfants des hommes dans ce sacrement, mystère d'amour, par lequel il réside en même temps dans tous les temples, dans tous les pays, dans tous les lieux. C'était trop peu. Il voulut encore se faire un tabernacle en chacun de nous, et y habiter corporellement aussi souvent que nous le désirerions, même tous les jours.

— Et cela même était trop peu pour son amour. Il voulut de plus que sa chair et son sang nous devinssent un gage certain de la béatitude éternelle. Il nous en assure avec serment : " En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour (Joan 6).

— C'était trop peu encore ; il voulut après sa résurrection et sur le trône même de sa gloire, au Ciel, conserver les marques de ses souffrances, les cicatrices de ses plaies, afin d'apaiser la colère de son Père en les lui montrant et d'être éternellement auprès de lui notre avocat

et notre médiateur.—Et tous ces témoignages incompréhensibles d'amour, ne lui ont point encore suffi. Il nous a de plus envoyé du Ciel la troisième personne de la très-sainte Trinité, le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, afin qu'il nous enseignât la vérité, et qu'il rendit infaillible l'Eglise notre guide, et qu'il nous sanctifiât par sa grâce, par ses sept dons, et que par ses inspirations, il nous attirât et nous unit comme par des liens d'amour au cœur de Dieu, et qu'à tout prix il nous mit en possession de la béatitude.

O prodige de miséricorde ! que voilà bien par excellence l'Etoile de l'espérance chrétienne ! Oh ! il faudrait avoir un cœur de roc ou de bronze, pour ne pas brûler de rendre à notre Dieu amour pour amour, et pour ne pas espérer avec la plus vive confiance en sa miséricorde, l'accomplissement de ses promesses et par-là toute notre récompense !

Et la mesure de notre amour pour Jésus sera au Ciel la mesure même de la gloire de notre Couronne.

J. N. STÖGER.

LES FÊTES

ou

CHRISTIANISME.

L'AVEÏT.



Si vous voulez qu'un beau monument soit dignement regardé ; si vous voulez que, par ses détails et par son ensemble, il frappe d'admiration les hommes qui y viennent, faites-lui une noble arrivée ; pour toutes choses il faut préparer l'esprit. Avant d'être en face de Versailles on pressent sa grandeur : les larges voies, les magnifiques avenues vous ont disposé à admirer. Et quand vous êtes où vous devez être pour bien voir, vous ressentez tout ce qu'il faut ressentir, vous comprenez le chef-d'œuvre.

Eh bien ! ce que les habiles et célèbres architectes font pour que leurs œuvres soient comprises, la religion le fait pour ses grandes solennités ; afin que

les chrétiens en sentent bien toute l'excellence, elle leur fait, s'il est permis de parler ainsi, de saintes avenues ; elle veut, par les précédents, élever les esprits et purifier les cœurs. Aussi, avant les jours mémorables qui doivent être sanctifiés, elle prend un certain nombre de jours, qu'elle nomme ou AVENT ou CARÊME, et ces jours, elle les remplit de prières et d'exhortations. Si bien que, lorsque arrivent les grandes fêtes de la NAISSANCE ou de la RÉSURRECTION, tous les fidèles, depuis le vieillard qui vient à l'Eglise pour fortifier ses dernières années, jusqu'à l'enfant qui donne encore la main à sa mère, tous peuvent savoir quels sont les grands mystères qui vont être célébrés, tous sont à même d'y puiser les consolations qui en découlent.

Pour préparer à la joyeuse fête de Noël, qui vient comme un beau jour réjouir la saison des neiges, l'Eglise, en mémoire du grand avènement du Sauveur (adventus) a institué l'Avent. Ce temps de jeûne, de prière et de purification, se compose de quatre semaines, c'est-à-dire de quatre dimanches, hors ce qui reste de la quatrième semaine jusqu'à Noël. L'institution de l'Avent est aussi ancienne que celle de la fête de la NAISSANCE DU SAUVEUR.

Pendant plusieurs siècles, l'Avent fut tout à fait un autre Carême ; il durait quarante jours pendant lesquels on jeûnait et on se mortifiait, comme pendant la quarantaine qui précède PAQUES. Cet Avent est mentionné dans les Capitulaires de Charlemagne.

L'Eglise de Milan, fidèle à ses anciens usages, a conservé les six semaines de l'Avent primitif, qui avaient été adoptées par les Eglises d'Espagne, ainsi qu'on peut en juger par un missel mozarabe.

En Angleterre et en Irlande, l'Avent était de quarante jours, pendant lesquels les roines ne faisaient qu'un repas, comme en carême. Ce fut vers le dixième siècle que ce temps de préparation fut réduit à quatre semaines, comme il l'est aujourd'hui. Au huitième siècle, l'Avent était encore de quarante jours, et ceci est prouvé par une pensée de table que des annales historiques ont conservée ; Astolphe, roi des Lombards en 753, ayant concédé les eaux de Nonantula à l'abbaye de ce nom, s'était réservé quarante broquets pour l'usage de sa table pendant les quarante jours maigres du carême de la Saint-Martin.

Le pape Nicolas Ier, dans ses réponses aux Bulgares, parle des quatre semaines

de l'Avent observées de son temps par l'Église romaine.

Baillet, dans son *Histoire de l'Avent*, pense " que l'on ne peut guère trouver d'essai ou de prélude de l'Avent, qui remonte plus haut que la seconde moitié du cinquième siècle, époque à laquelle saint Perpet, évêque de Tours, ordonna, pour l'usage de son diocèse, trois jours de jeûne par semaine, depuis la fête de saint Martin jusqu'à celle de Noël." Mais, ajoute le traducteur d'Alban Butler, " le savant Martenne attribue le prétexte de ce jeûne à St. Grégoire le Grand, qui, au rapport d'Amalaire, n'eut jamais l'intention d'en faire une loi générale." Pierre, le vénérable abbé de Cluny, appelle l'Avent le *carême moyen*.

" Le jeûne de l'Avent, dit encore le traducteur d'Alban Butler, qui, n'était dans plusieurs lieux que de dévotion, quoiqu'il eût été presque général pendant quelque temps, tomba en désuétude parmi les laïques ; mais la plupart des ordres religieux ont continué de l'observer jusqu'à ce jour."

Nous ajoutons qu'il en est toujours ainsi : C'est celui dont tous les jours sont une incessante préparation aux choses éternelles, qui continue les strictes observances de macération, de prières et de jeûne ; c'est celui qui n'est plus dans la mêlée, qui garde son armure. Et celui dont toute la vie est une distraction, un enchaînement de plaisirs et de dangers, se désarme et ne veille plus pour se défendre de l'ennemi.

Quelques-uns croient peut-être que lorsque les jours de l'Avent arrivent, les habitants des maisons religieuses s'en attristent à cause des privations qu'ils amènent..... Oh ! comme ils se tromperaient s'ils pensaient ainsi ! Dans ces pieuses retraites, l'approche d'une grande fête, c'est une bonne nouvelle qui réjouit toute la maison..... C'est quand l'Avent a fait prendre aux autels et aux prêtres leurs ornements violets, que déjà les saintes filles qui se sont, comme les colombes effrayées des orages, réfugiées sous les ailes du Seigneur, se préparent à la fête de la crèche. Dans leur solitude, elles composent de nouveaux bouquets, des guirlandes nouvelles, pour orner le berceau de l'Enfant-Dieu. Noël, c'est la fête des femmes, et son approche est une joie même pour les vierges du Seigneur.

Dans le tumulte du monde, on médite peu sur un jour qui doit venir, et quand il est passé on l'oublie vite ; cela se conçoit ; dans tant d'agitation, comment

penser avant ? comment se souvenir après ?

Mais dans la paix du cloître, une fête a un reflet du ciel qui colore les jours qui précèdent et les jours qui suivent sa solennité

Les grandes fêtes de la religion sont les grands événements de la vie des communautés. Les événements qui occupent aujourd'hui la société, et qui font parler les hommes, que sont-ils ?

Ici, ce sont des rois qui ne savent plus faire briller leurs couronnes, et qui les perdent par faiblesse.

Là, ce sont des hommes qui montent au pouvoir par l'hyppocrisie.

Ici, c'est la vertu puni de sa confiance.

Là, c'est la fausseté obtenant la grande prime de l'habileté.

Dieu banni des lois, l'honneur regardé comme duperie, la probité comme niaiserie ; la vieillesse en butte aux insultes, la jeunesse n'écoutant qu'elle-même, les saintes maximes mises en oubli, l'amour effréné de l'argent s'annonçant à chaque coin de rue, la Bourse devenue le grand temple où l'on va adorer l'or : voilà ce qui compose la vie du monde dans lequel nous vivons ; vous le voyez bien, ceux qui se sont retirés du torrent qui roule tant d'eaux fangeuses n'ont pas été si insensés, et peuvent, dans leur tranquillité traitée, sans que nous ayons le droit d'en faire des moqueries, se livrer avec zèle à la célébration de leurs saintes solennités ! Ce qui fait leur occupation élève l'âme ; ce qui préoccupe les nôtres attriste et dessèche le cœur.

Pendant les quatre semaines de l'Avent, l'Église ne prononce dans le sanctuaire que des paroles de repentir et de pénitence ; l'*alleluia* ne termine plus ni ses prières ni ses hymnes ; et, comme nous l'avons dit, les autels ont pris les ornements de deuil.

Les prêtres répètent alors au peuple : " Repentez-vous, faites pénitence ; car voilà que Dieu approche ; car la cognée est près d'atteindre la racine de l'arbre.

" Revêtez la robe blanche, la robe de pureté ; car voici venir l'époux.

" Une voix s'élève dans le désert et crie : Voici le Rédempteur qui avance. Jetez des fleurs et des palmes sur ses voies, et préparez de nouveaux cantiques, car une vierge a conçu, et un enfant va nous naître à tous !"

L'Église, en empruntant ainsi aux vieux prophètes leurs paroles inspirées, veut faire voir aux fidèles combien ils

seraient coupables s'ils restaient froids quand la venue du Messie approche. Cet *avènement*, désiré par les patriarches ; cet *avènement*, que tous les justes de la loi de Moïse ont invoqué, doit réjouir les chrétiens ; et, pour que leur joie soit pure, ils faut qu'ils s'y préparent par la pénitence. L'innocence : c'est là la robe blanche qu'il faut revêtir pour assister dignement aux fêtes de la religion.

Dans l'épître de la messe du premier dimanche, le diacre chante :

" La nuit est déjà avancée, le jour approche. Quittons les œuvres de ténèbres et revêtons-nous d'une armure brillante de lumière ; marchons purement au grand jour et ne nous laissons point aller aux vices. Répétons-nous de Notre-Seigneur Jésus-Christ."

Et puis dans l'Évangile de ce premier dimanche, écoutez ! c'est celui que les prophètes ont annoncé pendant quatre mille ans ; c'est le Désiré des nations lui-même qui parle ; il veut amener les hommes à la pénitence par les terreurs du dernier jour :

" Il y aura des prodiges au soleil, la lune et les étoiles se troubleront aussi. Et, en voyant ces choses, les nations seront saisies d'effroi ; la mer s'agitiera et soulèvera tous ses flots ; et les hommes sécheront dans l'attente de ce qui doit advenir à l'univers ; car les routes des cieux seront ébranlées ; alors, ils verront le fils de l'homme, en grande puissance et en grande majesté, paraître sur les nuées.

" Or, au commencement de ces prodiges, levez vos têtes et regardez, parce que votre rédemption approche.

" Lorsque, vous voyez le figuier et tous les autres arbres pousser leurs premières feuilles, vous dites que l'été va venir ; de même, quand vous verrez ce que je vous annonce, dites-vous que le royaume de Dieu est proche.

" En vérité, je vous le dis, cette génération ne s'écoulera pas sans que ceci s'accomplisse ; le ciel et la terre changeront de face, mais ma parole ne changera pas.

" Prenez donc garde ? ne vous abandonnez ni aux viandes, ni au vin, et ne laissez point aller vos cœurs aux inquiétudes de cette vie, pour que ce jour ne vienne point nous surprendre ; car il enlèvera comme un filet tous ceux qui habitent sur la surface de la terre. Veillez donc et priez, afin que vous soyez dignes d'éviter les vengeances et de paraître pur devant la face du fils de l'homme."

Commençant l'Àvent par la lecture de cet évangile, l'Église ne pouvait faire autrement que de commander aux fidèles le jeûne, la mortification et la prière. Et le religieux qui du fond de son cloître composa l'hymne *Statuta decreto Dei*, qui se chante aux approches du jour de la naissance du Sauveur, a été bien inspiré.

" Voici venir les temps marqués par les décrets du Seigneur ;

" Voici venir le jour qui s'est fait attendre tant de siècles

" La postérité d'un père coupable gémissait souffrante et désolée sur un lit de douleurs ;

" Les hommes étaient sans force, découragés, couchés dans l'ombre de la mort ;

" Les terreurs de la tombe, les tourments de l'enfer, c'était là leur partage ;

" Des enfants d'Adam tremblaient et desséchaient dans l'attente du souverain juge.

" Hélas ! qui pouvait les délivrer de si grands maux ? quelle main assez puissante pour guérir une si profonde plaie ?

" Toi seul ! ô Christ ! toi seul..... Cieux, ouvrez-vous ! ouvrez-vous, et laissez descendre votre précieuse rosée ; que la terre fécondée donne, au monde son Sauveur !"

Il y a là, ou nous nous trompons, plus de vraie poésie que dans bien des pages de nos poètes d'aujourd'hui. Et le solitaire qui, dans sa modeste cellule, a écrit ces stances, a pris le bon moyen pour que son œuvre vécût longtemps ; il l'a donnée à la religion à garder.

Au dernier dimanche de l'Àvent, l'Église redouble d'exhortations pour que le grand jour de la naissance du Christ ne se lève que sur des vertus. Dans l'épître, on répète ces paroles : " Nous vous supplions, mes frères, de reprendre ceux qui sont dérégés, de ramener dans la bonne voie ceux qui s'égarèrent, de consoler ceux qui ont le cœur abattu, de soutenir ceux qui défailent de faiblesse, et d'être patients envers tous."

Certes, s'il y a des fêtes qui doivent être chômées à jamais par les peuples, s'il y en a qui doivent être représentées et conservées par les gouvernants, ce sont celles qui commandent de semblables préparations. Figurez-vous donc les hommes obéissants aux préceptes, que nous venons de transcrire, et dites-nous si la terre, devenue toute chrétienne, toute aimante, toute charitable, ne serait

pas déjà un lieu de repos où l'on pourrait attendre en paix les délices du ciel.

VICOMTE WALSH.

APPARITION

D'UNE AME DU PURGATOIRE

EN 1870 (1).

I.

ERS le milieu du mois de septembre 1870, une religieuse du monastère des Rédemptoristes, de la ville de Malines, en Belgique, ressentit tout à coup une peine indicible au plus intime de son âme. Ne sachant à quelle cause attribuer cette tristesse qui ne la quittait plus et qu'elle n'avait jamais éprouvé auparavant, elle s'efforça, mais en vain, de la surmonter ou du moins de s'en distraire. La Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, pour ne la désigner ici que par son nom de religion, était devenue, pour elle-même comme pour ses compagnes, une véritable énigme : elle, jusque-là si gaie, si ouverte, si joyeuse, si française enfin par le caractère comme par la naissance, elle se demandait à elle-même d'où pouvait se faire que, dès sa première année de profession, la douleur et les larmes devinssent ainsi son partage.

Loin de rien gagner sur elle-même, elle se vit, quelques jours après ces premiers assauts, comme obsédée par une puissance invincible qui la circonvenait et la poursuivait partout, sans plus lui laisser un instant de trêve ni le jour ni la nuit. Ainsi, elle était souvent tirée par le scapulaire ; un poids énorme pesait sur son épaule droite : "c'est comme une charge de plomb," disait-elle à sa Supérieure pour qui elle n'avait rien de secret et qui a été mise, par suite de cette confiance sans bornes, au courant de tous les mystérieux incidents de cette manifestation de l'autre monde.

Enfin, le 20 septembre, arriva de France une lettre en retard de deux semaines, par suite des catastrophes lamentables

que tout le monde connaît : elle annonçait le décès du père de la Sœur Marie-Séraphine, mort le 17 de ce même mois. Tout s'expliquait ainsi.

II.

A partir de ce jour, la pauvre Sœur dont les angoisses ne devenaient que plus vives, entendit souvent des gémissements qui lui rappelaient les exclamations entrecoupées de son père lorsqu'il était dans la peine. Une voix bien distincte lui criait sans relâche : "Ma chère fille, aie pitié de moi ! aie pitié de moi !"

Le 4 octobre suivant, de nouveaux tourments commencèrent pour la Sœur ; elle devint fort souffrante. Ses douleurs se portèrent principalement à la tête où elles étaient intolérables : durèrent, avec cette intensité, jusqu'au milieu du mois.

Le 14, au soir, comme la Sœur venait de se coucher, à l'heure de la communauté, elle vit tout à coup venir à elle, entre son lit et la muraille, son pauvre père tout environné de flammes et en proie à une extrême tristesse. A cet aspect elle fut saisie d'une telle compassion, qu'elle poussa des cris plaintifs sans même se douter qu'elle rompait le silence. Il lui semblait en même temps être, à son tour, brûlée par ces flammes.

III.

Le lendemain, 15, vers la même heure, au moment où elle récitait, au pied de son lit, le *Salve Regina* de règle, elle vit de nouveau son père à la même place que la veille, au milieu des flammes. C'est à ce même moment, qu'elle le verra désormais, pendant les fréquentes apparitions qu'il fera jusqu'à sa délivrance. Cette fois, la Sœur se demandait intérieurement s'il avait peut-être commis quelque injustice dans ses affaires. Mais son père répondait à sa pensée, lui dit :

"Non, je n'ai commis aucune injustice ; mais je souffre pour mes impatiences continuelles et pour d'autres fautes qu'il ne m'est pas permis de te dire."

Elle lui demanda alors s'il ne recevait pas de soulagement des messes qui se célébraient à son intention.

"Oh ! oui," répondit-il, "je sens, chaque matin, une douce rosée qui vient rafraîchir mon âme. Mais cela ne suffit pas ; il me faut des Chemins de la Croix, des Chemins de la Croix !"

(1) Cette relation est extraite des *Voix Prophétiques* de M. l'abbé Curicque.

IV.

Le 16, même apparition. La Sœur dit aussitôt, selon la recommandation qui lui avait été faite : " Que tous les bons esprits louent le Seigneur : *Omnis spiritus laudet Dominum.* (Ps. CL. v. 5.) Comme le père ne répondait pas. " C'est le démon," se dit-elle.

Mais, lisant dans sa pensée, son père lui dit :

" Non, non, je ne suis pas le démon. "

" En ce cas, reprit-elle, dites avec moi : Loués soient Jésus et Marie. "

Ce qu'il répéta distinctement jusqu'à deux fois, ainsi que ces paroles du commencement de l'Évangile selon saint Jean : *Et Verbum caro factum est.*

" Hélas ! hélas ! " lui dit-il ensuite en gémissant, " je suis depuis plus d'une année en Purgatoire, et tu n'as pas pitié de moi ! "

" Mais mon pauvre père, lui répondit la Sœur, il y a un mois à peine que tu es mort ! "

A quoi il ajouta : " Ah ! tu ne sais pas ce que c'est que l'éternité ! Lorsque l'âme a entrevu son Dieu, elle est dévorée d'une soif ardente de le posséder. "

" Je suis condamné à six mois de Purgatoire ; mais si l'on prie beaucoup pour moi dans la communauté, ma peine sera abrégée de moitié. J'ai permission de mon Dieu de te tourmenter sans relâche jusqu'à ma délivrance. "

" Ah ! que j'étais insensé lorsque je m'opposais à ta vocation ! C'est auprès de toi seulement que je puis trouver du soulagement. Mes enfants me croient au ciel, et à peine l'un ou l'autre dit-il un *De Profundis* pour moi. La pauvre N*** seule prie beaucoup pour moi et me vient en aide. "

Et, en effet, les autres enfants du défunt le croyaient au ciel, témoin l'une des personnes de la famille qui écrivait à la Sœur : " Ton père est mort comme un saint ; il est sûrement au ciel. " Et combien de parents et d'amis qui se font ainsi illusion sur le sort de leurs défunts !

" Pauvre père, répondit la Sœur, je suis tout à ta disposition. Tourmente-moi autant que tu le voudras ; mais, de grâce, ne demande pas de souffrances aux autres membres de la communauté. Je tâcherai de t'obtenir beaucoup de prières. Que désires-tu plus spécialement ? "

" Je désire, " répondit le père, " que l'on célèbre dix messes, et qu'on fasse des Chemins de la Croix. "

2

La Sœur lui demanda ensuite si sa mère était encore en purgatoire.

" Non, " dit l'apparition ; " j'ai su, en entrant dans l'éternité, que ta mère était allée tout droit au ciel, après sa mort. "

" Tu t'es épuisée pour soigner ta mère dans sa dernière maladie, et moi je viens maintenant épuiser ton âme pour obtenir ma délivrance. "

V.

Le 17, la Sœur revit son père plongé dans la tristesse, mais non dans les flammes. Il se plaignait d'avoir été soulagé moins que la veille dans ses tourments.

" Pauvre père, lui dit sa fille, tu ne sais donc pas que les Sœurs ne peuvent prier toute la journée : nous avons notre règle, nos occupations, des emplois divers à remplir. "

" Je ne demande pas, " reprit-il alors, qu'on soit toujours en prière, mais qu'on m'applique des intentions, des indulgences... "

" Si l'on ne vient à ton secours, tu seras tourmentée sans relâche : le bon Dieu m'a permis de m'en prendre à toi. Oh ! ma chère fille, souviens-toi que tu t'es offerte en victime le jour de ton oblatio : tu dois en subir les conséquences. "

" Regarde, regarde cette citerne de feu où je suis plongé ! Nous sommes ici plusieurs centaines. Oh ! si l'on savait ce que c'est que le purgatoire, on souffrirait tout pour l'éviter et pour venir en aide aux pauvres âmes qui y sont prisonnières. Tu dois devenir une sainte religieuse et observer fidèlement les plus petits points de la Règle. "

" Le purgatoire des religieux est quelque chose de terrible ! "

La Sœur vit, en effet, cette citerne enflammée d'où sortaient d'épais nuages d'une noire fumée. " L'impression qu'elle fit sur moi, disait la Sœur, ne s'effacera plus de ma mémoire. "

Comme le père disparaissait et se replongeait dans la citerne, il s'écria, à plusieurs reprises, en montrant sa langue desséchée et brûlante :

" J'ai soif ! j'ai soif ! "

VI.

A partir du 14 octobre, la Sœur continua de voir régulièrement chaque soir son père, à peu près dans le même état de souffrance et de désolation. Il n'était plus, il est vrai, environné de flammes comme le premier jour de l'apparition,

mais il disparaissait chaque fois dans la citerne en s'écriant : "J'ai soif ! j'ai soif !"

Une fois il a dit à sa fille . " Il y a bien longtemps que je suis venu te voir. " Pauvre père, lui répondit la Sœur, mais tu es venu hier au soir ! "

" Oh ! " répartit alors celui-ci, " si je dois rester en purgatoire durant trois mois c'est une éternité !... "

" J'étais condamné, " dit-il encore, " à plusieurs années de purgatoire, mais je dois à la Très-Sainte Vierge Marie, qui a intercédé pour moi, de n'avoir que quelques mois. "

Cette grâce de pouvoir venir implorer secours, racontait la Sœur était la récompense des bonnes œuvres de son père. Ainsi il avait été très-dévoit à la Sainte Vierge en l'honneur de laquelle il s'approchait des sacrements, à chacune de ses fêtes ; il professait une grande miséricorde pour les malheureux et ne se ménageait aucune peine pour les œuvres de charité, à tel point qu'il avait été même quêteur de maison en maison pour venir en aide à la fondation d'une maison de Petite-Sœurs des Pauvres dans sa ville natale, etc.

VII.

La Sœur fit, à différentes fois, diverses autres demandes à son père ; mais il ne fut pas toujours permis à celui-ci de satisfaire à chacune d'elles.

Ainsi elle lui présenta une fois la main avec prière d'y laisser une marque sensible.

" Tu vois cher père, lui dit-elle, ce que je souffre de l'incertitude où je suis, de craindre d'une illusion ou que ton apparition de chaque soir ne soit qu'un effet de mon imagination. Je te supplie donc de me laisser sur la main une marque à laquelle je puisse reconnaître que c'est bien réellement toi que je vois. "

" Non, " répondit le père. " je ne te donnerai pas cette marque. La peine que tu éprouves est voulue de Dieu, et cette incertitude qui fait ton tourment doit contribuer à ma délivrance. "

Dans la suite, néanmoins, le défunt toucha sa fille du doigt à deux reprises différentes, une première fois à l'épaule, une seconde fois sur le cœur, elle en éprouva la sensation d'une brûlure très-douloureuse. Chose étonnante toutefois, comme la Sœur en fit discrètement la confidence, la peau avait été noircie, sans que les vêtements eussent gardé aucune trace visible de feu.

VIII.

Ce qui rassura notamment encore la Sœur touchant la réalité de l'apparition de son père, c'est la grâce qu'elle obtint dans la circonstance suivante, par l'intercession de celui-ci.

Un soir, une des religieuses de la communauté souffrait d'un mal de dents très-violent. Sœur Marie Séraphine eut l'inspiration de demander à son père de prier pour la patiente afin qu'elle fût délivrée de son mal et qu'elle jouit, toute la nuit, d'un sommeil réparateur. La Sœur n'avait pas plus tôt formulé sa demande, que la religieuse fut guérie de ses douleurs et s'endormit tranquillement.

IX.

Le 30 octobre, la Sœur demanda, sur l'ordre de son confesseur, ce qu'il serait le plus utile de prêcher, *le jour des âmes*.

" Hélas ! " lui répondit le père, " on ignore dans le monde ou bien l'on ne croit pas assez que le feu du purgatoire est semblable à celui de l'enfer. Si l'on pouvait faire une seule visite en purgatoire, on ne voudrait pu commettre un seul péché véniel, tant celui-ci y est rigoureusement puni ! "

Une autre fois, elle lui demanda s'il était sorti de la citerne, parce que, depuis trois jours, elle ne l'y voyait plus.

" Oh ! non, " répondit-il : " et, pour preuve, regarde ! "

Et elle vit aussitôt cette citerne d'où sortaient toujours d'épais nuages d'une noire fumée et des flammes ardentes. Il lui en vint en même temps si triste, son père, en s'écriant : " J'ai soif ! j'ai soif ! "

Le jour des âmes, il parut sourire et dit à la Sœur : " Nous avons été bien souffrants aujourd'hui ; un grand nombre d'âmes sont allées au Ciel ! "

X.

Vers ce temps, le défunt apparut à une autre religieuse de la communauté. Cette Sœur souffrait beaucoup de la crainte où elle était que son père, mort presque subitement et sans avoir reçu les sacrements, pouvait bien être damné, pour avoir longtemps vécu loin des pratiques de ses devoirs.

" Votre père est sauvé, " lui dit l'apparition, " mais il est encore condamné à vingt ans d'un terrible purgatoire. Cependant, je dois ajouter, pour votre consolation, que votre petite sœur N***

vient d'être délivrée des flammes et est entrée au ciel."

Remarquons, en passant, que cette enfant, à peine âgé de huit ans, était déjà morte depuis treize ans ; mais une mauvaise éducation, jointe sans doute aux tristes exemples du foyer domestique, lui avait valu, dans un si jeune âge, une si longue expiation. Quant au père, il ne serait pas téméraire d'attribuer son salut inespéré et sa conversion à l'article de la mort aux mérites de la religieuse sa fille. Que ne peut, en effet, la prière assidue du juste ! s'écrie l'apôtre saint Jacques. *Multum enim valet deprecatio justis assidua.*

Quelques jours après cette vision, la Sœur Marie-Séraphine, sur l'ordre de son confesseur, demanda au défunt s'il était réellement apparu à cette religieuse pour lui donner l'heureuse nouvelle que son père était en purgatoire. Il lui répondit affirmativement par deux fois. Un peu plus tard, elle réitéra encore cette demande, dans la crainte d'avoir mal compris son père. Mais celui-ci confirma de nouveau le fait, ajoutant qu'elle devait elle-même s'intéresser beaucoup au sort de cette âme ainsi que toute la communauté.

Infatigable dans sa charité, la Sœur pria son père de vouloir de nouveau apparaître à la même religieuse pour achever de la rassurer sur le salut de celui qu'elle avait tant pleuré. Cette fois, il ne répondit rien, mais la religieuse reçut, depuis, des assurances de plus en plus précises sur l'état de son père en purgatoire.

XI.

La sœur Marie-Séraphine s'intéressa auprès de son père au sort de plusieurs autres défunts, et lui posa différentes autres questions.

Ainsi, un jour, elle lui demanda ce qu'il en était d'une de ses consœurs qu'elle avait beaucoup estimée et chérie dans le monastère.

"Elle est au ciel depuis peu de temps," fut la réponse.

La Sœur pria aussi le défunt de lui dire s'il y avait encore en purgatoire des religieuses de la communauté. Il lui avoua que Dieu ne lui permettait pas de répondre à cette question.

"Les âmes du purgatoire, dit-elle encore, connaissent-elles ceux qui prient pour elles et peuvent-elles prier pour les fidèles de ce monde ?" La réponse fut affirmative.

"Ces âmes, ajouta la Sœur, souffrent-elles en pensant aux péchés qui se commettent journellement ici-bas, surtout dans leur famille ?"

"Oui," répondit le père ; "c'est même un de leurs châtimens."

Il dit aussi à la Sœur, qu'il avait vu (probablement à la sortie de cette vie) Dieu dans toute sa beauté, ainsi que l'humanité sainte de Notre-Seigneur, la très-sainte Vierge et saint Joseph, qu'il en était dans le ravissement et que depuis ce moment sa soif de voir Dieu devenait de plus en plus ardente.

Il ajouta enfin que son ange gardien venait souvent le consoler.

XII.

Vers la fin de novembre, le 23, la Sœur vit son père comme d'habitude, mais il semblait plus près d'elle qu'à l'ordinaire ; ce qui lui causa des souffrances extrêmement aiguës. Elle croyait être toute de feu, tant elle était devenue brûlante, surtout aux oreilles.

Le père l'informa alors que si la communauté continuait à prier pour lui, il serait délivré aux fêtes de Noël. Il est à remarquer que les œuvres les plus secrètes, que l'on offrait à Dieu à son intention, le soulagement aussitôt, en même temps qu'il en avait la pleine connaissance. Ainsi vit-il tout ce qu'une religieuse, occupée des exercices d'une retraite particulière et toute dévouée à sa délivrance, lui avait mérité d'adoucissement par sa grande ferveur et son héroïque charité.

La Sœur, continuant sur ces entrecuites à interroger son père, lui demanda, toujours guidée par sa supérieure ou son confesseur, si cette doctrine était véridique, à savoir : que tous les tourments des martyrs sont au-dessous des souffrances du purgatoire. Il répondit que c'était bien vrai.

Elle demanda ensuite si toutes les personnes qui sont dans la confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et portent comme telles le saint Scapulaire, sont délivrées du purgatoire, le premier samedi après leur mort.—"Oui, si elles ont fidèlement rempli toutes leurs obligations à cet effet," fut la réponse.

A cette demande : Y a-t-il réellement des âmes qui restent cinquante ans en purgatoire ? le défunt répondit : "Oui, et même il y en a qui sont condamnées à expier leur péché jusqu'à la fin du monde : ce sont des âmes à la fois bien coupables et bien délaissées."

XIII.

Le 30 octobre, la Sœur entendit son père lui dire avec un douloureux soupir : "il me semble qu'il y a une éternité que je suis ici !"

"Ma plus grande peine actuellement est une soif inextinguible de voir Dieu et de le posséder. Je m'élançais sans cesse vers lui, et je me sens en même temps sans cesse repoussé dans l'abîme. Je suis parfois sur le bord de cette citerne, près de m'en échapper par un élan suprême ; mais je sens la justice divine aussitôt m'y retenir, parce que je n'ai pas encore pleinement accompli ma peine."

La Sœur n'avait plus vu depuis quinze jours la citerne comme elle la vit alors, et elle réitéra en ce moment la prière qu'elle faisait déjà depuis quelque temps à son père de lui obtenir du bon Dieu les forces morales nécessaires pour se maintenir en grâce, au milieu des souffrances excessives et des combats intérieurs si pénibles qu'elle avait continuellement à soutenir.

"J'ai prié pour toi," lui dit son père, et je continuerai de prier, ma chère fille ; mais, en retour, tu dois t'attendre à souffrir encore davantage, jusqu'à ma délivrance."

XIV.

Le 3 décembre, son père, quoique toujours triste, lui apparut déjà resplendissant.

Elle lui demanda ce jour-là, par obéissance, 1^o si la très-sainte Vierge s'était réellement montrée sur la montagne de la Salette. "réponse affirmative ;" 2^o si c'était la prédiction de la Salette qui se réalisaient alors contre la France : "nouvelle réponse affirmative ;" 3^o enfin si la France se relèverait de cette ruine lamentable.

"La France," répondit le père, "est bien humiliée, mais aussi elle est bien coupable ; elle a fait une lourde chute dont elle ne se relèvera qu'en redevenant chrétienne."

"La France est coupable, surtout par la violation du repos du dimanche, par un vice impur qui y est devenu si commun, et surtout par le blasphème. Oh ! les blasphèmes ! ajouta-t-il, ils v sont horribles et attirent la colère de Dieu. Voilà les trois choses qu'elle doit principalement éviter."

"Oui, la France se relèvera ; mais il ne m'est pas permis de t'en dire le moment."

XV.

Ces trois grands crimes, dont la Reine des nations s'est depuis de longues années rendue coupable à la face du monde comme devant Dieu, nous les trouvons également signalés par la bouche des Pasteurs des peuples, les Evêques ; l'un des plus éloquents d'entre eux, Mgr. De-champs, Archevêque de Malines, stigmatisait encore dans son mandement de Carême, du 2 février 1871, ces trois péchés nationaux avec une sévérité toute apostolique.

"Le sanctuaire de la famille est souillé, dit-il, et cette souillure, érigée en système favori de la littérature et des théâtres.. Mais il est une autre profanation qui montre encore plus d'audace, puisqu'elle s'érige en juge de ceux qui ne l'imitent pas. Oubliant que toute paternité vient de Dieu : *Ex quo omnis paternitas... nominatur* (Ephes. III, 15.), elle veut être elle-même sa providence et déterminer à son gré le nombre des âmes qui lui sont confiées. C'est là l'un des grands péchés d'un grand peuple, non de lui seul, sans doute, mais de lui surtout : la profanation des sources de la vie.

"...Qui n'a été témoin, dans une grande partie de la grande nation dont je parle, de l'oubli public de Dieu ? Parcourez ses villes et ses campagnes, et, dans une foule de localités, vous y trouverez ses temple déserts, les jours même consacrés au Dieu vivant...."

"L'orgueil donc et un orgueil insensé ; la corruption et une corruption effrontée ; l'oubli de Dieu, le mépris de la loi divine, les blasphèmes contre la Rédemption répandus par la presse comme les eaux d'un torrent, mais surtout par la presse de la grande ville, de la capitale du monde moderne ; là, voilà, telle que nous la voyons, l'apostasie qui force la justice divine à frapper le monde. (Mandement de Carême 1871, p. 449-452.)"

XVI.

Revenons à la suite des entretiens de la Sœur avec son père. Après ces tristes révélations touchant les iniquités de la France, le défunt s'entretint avec sa fille, mais en des termes d'une ardeur inexprimable, du grand amour qu'il ressentait pour Dieu et des desirs enflammés qui ne cessaient de porter son cœur vers le souverain Bien.

Quelque temps auparavant, la Sœur avait prié son père de lui réciter quelques actes de charité comme on en fait

en Purgatoire. Il n'avait pas alors acquiescé à son désir. Mais ce soir-là, il lui dit :

"Voici trois actes d'amour que je fais continuellement :

"O mon Dieu, donnez-moi l'amour dont brûlent les Séraphins."

"Donnez-moi plus encore, donnez-moi l'amour qui embrâse le cœur de la très-sainte Vierge ?"

"O mon Dieu, que ne puis-je vous aimer autant que vous vous aimez vous-même !"

Ensuite il l'assura qu'il demandait pour elle-même l'amour des Séraphins ; puis il ajouta :

"J'ai permission de te dire, ma chère fille, que bien que ta santé soit ébranlée, tu auras encore de grandes souffrances à endurer d'ici au jour de Noël, où je serai délivré."

"Et après cela, mon bon père, continua la Sœur à son tour, à quoi dois-je m'attendre ? Aurai-je de nouvelles forces pour servir le Seigneur et observer parfaitement ma sainte Règle ?"

"C'est là un secret de Dieu," répondit le père.

XVII.

Depuis ce jour, 3 décembre, jusqu'au 12, au soir, l'apparition ne revint plus : mais le 12 et les deux jours suivants, elle reparut chaque soir toujours plus resplendissante.

Du 14 au 25 elle fit de nouveau défaut. Cependant la veille de Noël, la pauvre Sœur était si souffrante qu'il lui sembla presque impossible de pouvoir se traîner jusqu'à la chapelle. Elle vint néanmoins assister à la messe de minuit, sans doute par la secrète assistance de son père qui devait, en cette heureuse nuit, lui annoncer sa délivrance suprême.

Il lui apparut, en effet, pour la dernière fois, entre les deux élévations de la première messe, brillant comme le soleil.

"J'ai achevé mon temps d'expiation," lui dit-il tout rayonnant de béatitude. "Je viens te remercier, toi, ma chère fille, et ta communauté qui a tant prié pour moi. A mon tour maintenant, je prierai pour vous toutes."

La Sœur le conjura alors de demander pour elle, avec sa guérison, les forces nécessaires pour bien observer sa sainte Règle.

"Je demanderai pour toi," reprit-il aussitôt, "une soumission parfaite à la sainte volonté de Dieu et la grâce d'entrer au ciel sans passer par le purgatoire."

Et il disparut sans retour. Le défunt était, dans cette dernière vision, si res-

plendissant que sa fille ne put qu'entrevoir son visage d'un éclat éblouissant, et assez seulement pour bien reconnaître les traits de son père ; tout le reste de sa personne était comme perdu dans la lumière.

A partir de ce moment la joie et le bonheur de la Sœur Marie-Séraphine furent à leur comble : elle ressentit désormais en son âme une paix ineffable jointe à une certitude invincible de n'avoir pas été en butte à l'illusion des sens ni aux tromperies du démon, comme elle l'avait tant redouté.

XVIII.

Cependant une nouvelle maladie, malade hélas ! trop inconnue de la génération présente, s'était emparée de la Sœur, la *maladie du ciel*, tant était enflammé son désir d'aller s'unir à son Dieu comme venait de le faire son père bien-aimée. Elle s'était, d'ailleurs, offerte en victime. Ce double désir d'union et de sacrifice fut bientôt exaucé.

En ce même jour de Noël où la Sœur Marie-Séraphine avait recouvré toute la joie des anciens jours, elle se sentit déjà atteinte des premiers germes de sa maladie de poitrine qui devait, six mois plus tard, mettre le comble à ses vœux. Ses souffrances furent longues et cruelles, mais elle les endura avec une patience de martyr. La nuit de sa mort angélique, qui arriva le vendredi 23 juin, fin de l'octave du Sacré-Cœur dont elle portait en religion le nom sacré, s'appelant Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, cette nuit-là même, peu d'instants avant de partir pour les demeures éternelles, elle chantait encore les cantiques improvisés aux jours sans nuages de son noviciat et de sa profession.

Pourrions-nous oublier que, jusqu'à ses derniers moments, elle redisait sans cesse, chrétienne avant tout, mais toujours française : "Oh ! ma chère France, que tu es à plaindre d'avoir perdu la foi ! Puisse-tu cesser de provoquer la colère de Dieu, et redevenir chrétienne !"

La Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus décéda le 23 juin 1871, dans sa quatrième année de religion ; elle était née le 2 octobre 1843, et avait reçu sur les fonts baptismaux un nom de prédestinée, *Marie-Angèle* !

Espérons que les apparitions prophétiques qui mirent le comble à ses mérites ici-bas, ne seront pas perdues pour tant de frères attédis ou égarés qui viendraient à en prendre connaissance aussi bien que les âmes pieuses à qui elles sont spécialement dédiées.

LE 2 NOVEMBRE.

I.

Dans mon enfance,
Temps de croyance
Et d'ignorance,
De vague émoi!
Cette journée,
En deuil passée,
Dans ma pensée
J'étais l'effroi !.....
Effroi mystérieux..... sans larmes.
Plein d'attente, et..... presque de charmes !

Sonnez, sonnez, cloches sonnez !
C'est aujourd'hui les Trépassés !

Sous le portique
Sombre et gothique
D'un burg antique
Je croyais voir :
Grand' Damoselles
Jeunes et belles,
Pages fidèles
Vêlus de noir,
Prélats, hauts barons aux fronts mâles
Passer, silencieux et pâles !

Sonnez, sonnez, cloches sonnez.
C'est aujourd'hui les Trépassés !

Et ma pensée
Surrexaltée
A la veillée
Voyait la nuit,
Sous de grands dômes
De blancs fantômes.....
Marchant sans bruit,
Tête haute et la mine altière,
Mais sans regard sous la paupière !.....

Sonnez, sonnez, cloches sonnez,
C'est aujourd'hui les Trépassés !

II.

J'entends encore
L'airain sonore
Gronder l'aurore
De mon printemps !
Puis de Palmyre,
Le doux sourire
Semble me dire :
Parle, il est temps !.....
Je n'osai.....je crois ! La conquête
D'un autre amant fit la conquête !

Sonnez, sonnez, cloches sonnez,
C'est aujourd'hui les Trépassés !

Gloire de Thraço
Et du Parmasse
Bientôt remplacé
Amour qui fuit !
Autre chimère
Plus mensongère
Que l'âge austère
Jette à la nuit !...

Pauvre gloire, aujourd'hui qu'il est clair
Ton flambeau ! Las ! ma peine amère !.....

Sonnez, sonnez, cloches sonnez,
C'est aujourd'hui les Trépassés !

Chanson nouvelle
Et ritournelle
Mouillant ton aile
Aux verres pleins !
Folles soirées
Où des amères
Echevelées,
Bondit l'essaim,

Mon cœur, qui toujours vous adore,
Ne peut-il vous revoir encore !.....

Sonnez, sonnez, cloches sonnez,
C'est aujourd'hui les Trépassés !

Ainsi tout passe
Sans laisser trace !
L'astre en l'espace,
L'homme ici-bas !
Tu m'as fait maître,
Et sais peut-être
Où notre Maître
Conduit mes pas,

Ma Mère !—Ame ardente, indiscrete,
Silence !..... La tombe est muette !

Sonnez, sonnez, cloches sonnez,
C'est aujourd'hui les Trépassés !

GRE. A. DE VEWINGS.

St. Louis, 1876.

LA MORT !

Quel vaste champs ouvert aux méditations
de l'âme chrétienne !

La mort, pour le juste, c'est la vie,—la
vie éternelle et glorieuse dans le sein de
Dieu. C'est la fin de l'exil ; la cessation des
épreuves, des misères,—du péché. Aussi
voyons-nous que si l'Eglise a des consolations
pour ceux qui restent, elle n'a que des
chants d'espérance et d'allégresse pour ceux
que Dieu appelle à lui : ses prières sont des
louanges et des actions de grâces pour ceux
dont la vie et la mort toutes saintes ont ser-
vi de témoignage à la foi de Jésus-Christ ;—
elles sont des supplications pour ceux qui
en ont besoin.

L'Abbé CASIMIR.

Morale et Philosophie.

[Pour le Foyer Domestique.]

ETUDE

DE

L'HOMME.

(Suite.)

PREMIÈRE PARTIE.

I. Considérations et réflexions.—II. Point de départ : la vérité de l'existence de nos facultés.—III. Distinction du nécessaire et du contingent.—IV. Réfutation du Panthéisme.—V. La matière n'est pas éternelle.—VI. Idées abstraites de l'Ontologie : l'Être, le Néant, le prin. de contradiction, l'Essence, l'Existence, Propriétés de l'Être : Unité, Vérité, Bonté, Beauté, Le possible et l'impossible.—VII. De la Substance et des Accidents, autres notions abstraites ou générales. Notions de Cause, de Temps, d'Espace, genre, espèce, différence spécifique. Considérations Métaphysique, Philosophie.



R IEN n'est beau comme ces mouvements profondément accentués, déterminés au fond de nos âmes par la force invincible de l'amour de la science ; rien n'est admirable comme ces aspirations nobles, ardentes qui nous portent à chercher le sérieux, le solide, le vrai, nous dégagent des biens de l'ignorance et nous élèvent dans les sphères lumineuses de la vérité.

Malheureusement c'est un fait d'une évidence palpable ; presque tous les hommes abusent plus ou moins de ces belles choses qui doivent enlever l'humanité déchue ; la plupart des hommes, diront-ils, haïssent même la vérité, la détestent et s'en éloignent d'autant plus que leur tendance vers le mal ou l'erreur est plus active et difficile à surmonter. Qui que nous soyons, nous avons tous l'instinct, le goût du beau ; nous sentons tous le besoin de la vérité ; il n'y en a

pas un parmi les hommes qui ne se sache fait pour la vérité.

Comme nous l'avons constaté, ils se sont trompés et se méprennent encore, pour le plus grand nombre, dans la détermination des jouissances et le choix des moyens d'y arriver ; partant toujours influencés par toutes sortes de préjugés, et dominés par toutes leurs passions, s'ils ne les combattent pas incessamment, ils s'avancent le plus souvent dans les voies du mensonge et de l'erreur, prennent les fausses apparences pour la vérité.

Eh bien ! vous tous, lecteurs du *Foyer Domestique*, si vous me comprenez, si vous avez le sens du beau dans toute sa sublimité, si vous avez réellement soif de la vérité, venez m'accompagner dans mes expéditions, dans mes nombreuses recherches de cette vérité qui agrandit notre horizon intellectuel, ennoblit le cœur et fortifie la volonté. Je vous assure d'avance que parfois nous aurons à traverser des plaines en apparence arides : c'est qu'alors, verrez-vous, nous nous détacherons des formes multiples, nous sortirons de la multiplicité pour nous concentrer autant que possible dans le point de la simplicité ou de l'unité. Dans tous les lieux où nous irons pour du beau et palper la vérité, je vous promets d'obvier autant que possible à tout ce qui pourrait faire naître l'ennui en vous ; car je ne me contenterai pas seulement de mettre la vérité sous les yeux de l'intelligence, mais je vous la présenterai sous des formes et des couleurs telles que votre imagination et votre cœur sauront y trouver de l'intérêt.

L'Homme par son âme tient au ciel : à Dieu et aux esprits invisibles ; et par son corps, à tous les êtres visibles de l'univers. Voilà presque l'étude de l'Homme telle que nous l'avons proposée, peut et doit embrasser l'universalité des êtres créés et remonter jusqu'à un Être Suprême, regardé comme Auteur de toutes choses.

Je ne sais pas si tous les lecteurs du *Foyer* ont bien saisi, bien compris le plan de cette *Etude*, que j'ai montré et expliqué dans le discours d'introduction. J'aime encore à penser et à croire qu'ils ne se sont pas découragés et qu'ils ne manqueront pas de me suivre jusqu'à la fin, sachant que l'intelligence et la bonne volonté ne leur font pas défaut.

Le seul reproché, je pense, qu'ils pourraient me faire, ce serait peut-être celui

d'avoir représenté un peu trop souvent les mêmes idées sous d'autres tours, d'autres formes. Dans le cas qu'on me ferait ce reproche, on me permettra de dire qu'il est toujours bon, suivant moi, de revenir quelquefois sur les mêmes pensées, soit pour entrer dans plus de détails, donner une explication plus étendue. C'est ainsi qu'on se met à la portée de toutes les intelligences et qu'on peut plus facilement suivre l'enchaînement des idées. Sans aller d'ailleurs plus loin, j'avoue franchement que toujours j'écrirai comme l'esprit ordinaire des hommes sent le besoin de procéder pour arriver à l'intelligence d'un fait ou à la possession d'une vérité quelconque. Nous ne sommes pas tous doués de cette promptitude de jugement pouvant tout saisir au premier coup-d'œil, et de cette mémoire tenace qui relie tout sans peine.

N'est-il pas vrai que, pour la généralité des hommes, quand ils écoutent la parole d'un orateur ou qu'ils lisent les œuvres littéraires d'un écrivain quelconque, ils sentent le besoin de s'arrêter souvent pour jeter un regard rétrospectif, et ressaisir plus sûrement l'ordre des idées. C'est là au moins le fait de tous les esprits sérieux et laborieux, n'aimant pas à demeurer à la superficie, mais à pénétrer dans les profondeurs des choses. Aussi les esprits doués de telles dispositions, aiment qu'on leur donne souvent une pensée sous diverses formes, afin de saisir sous toutes leurs faces les idées qui la composent et d'acquérir par là une connaissance plus approfondie de leurs objets. Ils exigent encore que dans les transitions, on leur laisse voir sans effort de raisonnement ou de mémoire le bien logique qui existe entre les différents sujets qu'on amène sur la scène.

Bienveillants lecteurs du *Foyer*, je sais que parmi les hommes il y en a de toutes les sortes.

Je n'écris pas exclusivement pour les savants : car de ces derniers, il s'en trouve qui ne verront qu'une nouveauté d'aspect dans mes œuvres ; on n'en reconnaît d'autres qui ne critiquent ou ne blâment que sous le mobile des passions ou que sous l'influence des préjugés ; il y en a d'autres dont les travers d'esprit sont incorrigibles. J'écris surtout pour ceux dont la pathologie intellectuelle peut entièrement s'effacer sous l'action salutaire des bons principes, ou, en d'autres termes, n'empêche pas encore ce qu'il y a en eux de bon de céder aux

efforts toujours invincibles des saines doctrines, pour tous ceux en un mot qui croiront pouvoir s'instruire et se désennuyer dans ma bien longue et bien difficile *Etude de l'Homme*.

Quelles que soient les conditions de la vie humaine, ne sommes-nous pas tous environnés de bien des causes qui peuvent exercer une mauvaise influence sur la vie de notre intelligence ? Ne pouvons-nous pas dire qu'en général l'esprit humain est exposé à bien des causes de maladies. Il n'y a pas que les perturbations de l'organe cérébral qui détournent l'homme du bon sens : les préjugés, l'orgueil, l'ignorance, les sophismes du mensonge sont encore bien des accidents qui ont des suites bien fâcheuses dans la vie intellectuelle de l'humanité.

Le cœur humain, ce cœur qui passe sans cesse dans ces alternatives d'exaltation et d'abattement, ne se roule-t-il pas, lui aussi, dans bien des chagrins, dans une vie sombre, ennuyeuse, remplie d'amertumes et qui ne fait briller que par-ci par-là, quelques éclairs de bonheur ! Que trouve-t-il dans cette vie instable où il n'y a que déceptions et inconstance !!

N'est-il pas possible d'améliorer notre sort ? L'intelligence humaine vogue sur la mer orageuse des erreurs de ce monde ! N'est-il pas possible de comprimer les flots, de les faire mourir sur un roc inébranlable et incapable de périr, de fixer cette intelligence dans la vérité, de l'orienter en faisant cesser ses vacillations, et de lui permettre de s'avancer sur une eau calme et paisible jusque dans son port, son centre divin ?

Le sens, c'est-à-dire, ce principe dont découle la vie du sentiment en l'Homme est lui-même une immense région de tempêtes. Car les vents se déchainant des lieux matériels, bouleversent de fond en comble l'âme qui vit dans cette région ou plutôt qui la porte en elle.

N'est-il pas possible de commander à ces vents, de les contraindre à aller s'enfermer dans les lieux les plus extérieurs, les plus éloignés du centre de l'âme, et là de les laisser gronder ? N'est-il pas possible ensuite de se recueillir dans ce centre de l'âme et pouvoir s'endormir sur la poitrine du Christ ? Ne pouvons-nous pas même en ce monde, donner à l'âme cette vie douce, suave, délicieuse, poétique, à laquelle elle aspire avec toutes ses forces ?

Oui, lecteurs, nous pouvons donner à l'intelligence, la vérité qui est son terme

ou son repos, et guérir les plaies du cœur, le faire jouir de la poésie de la vie, même ici-bas, en attendant que là-haut il trouve la plénitude de la vie.

C'est ce que je me suis proposé dans cette *Etude de l'Homme*, pour moi d'abord et pour vous si vous désirez me suivre. Par mon discours préliminaire, vous avez vu de quelle manière je tâcherai de réaliser mon projet, d'accomplir mon œuvre, d'atteindre mon but pour me reposer ensuite et voir si j'aurai quelqu'ami avec moi.

N'aurais-je qu'un ami ! s'il m'a compris et suivi, j'en aurai assez pour goûter mon repos, pourvu que cet ami fut un des plus intelligents. Tout le reste m'est indifférent.

Peuple Canadien ! puis-je vous être utile si je le puis à moi-même ? Puis-je poursuivre mon œuvre avec succès ? N'ai-je pas entrepris une tâche qui m'épuisera avant le temps ? N'est-il pas présomptueux celui qui avec toute la vigueur de la force de l'âge prend les armes contre les légions des préjugés et de l'ignorance rebelle, se revêt du bouclier invulnérable pour renverser les préjugés du temps, les préjugés de sectes, les préjugés de systèmes, et détruire ces courants dévastateurs d'idées qui répandent partout dans le monde des intelligences le meurtre et le brigandage, à désolation et la mort !

Je sens le besoin de co-ordonner mes idées, de démêler les systèmes, de distinguer le vrai du faux, de donner une base à mes opinions, à mes jugements, de mettre mon intelligence dans une sphère lumineuse, en établissant sa vie dans un milieu où brillent les rayons splendides de la vérité, et de laisser mon cœur chanter des hymnes à tout ce qui est digne de l'amour de l'homme.

ELZ. PAQUIN.

(A suivre.)

A MÉDITER.

Un médecin ayant demandé à Bourdaloue quel régime il observait, cet austère religieux répondit :

— Je ne fais qu'un repas par jour.

— Gardez-vous, dit le médecin, de rendre votre secret public ; vous nous ôteriez toutes nos pratiques !

En fait de médecin, disait un homme d'esprit, il faut toujours consulter celui qui croit le moins à la médecine.

[Pour le Foyer Domestique.]

NOTIONS DE LOGIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

IV.

Des cinq classes d'Universaux.



DANS les écoles de philosophie on range ordinairement les idées universelles dans cinq catégories différentes. Ce sont l'*Espèce*, le *Genre*, la *Différence*, le *Propre* et l'*Accident*.

L'*Espèce* :--- ou ce " qui constitue l'essence commune de plusieurs individus. " Au point de vue de la *Logique*, l'essence est : " ce à quoi nous pensons quand quelqu'un nous demande quel est tel être, nous répondons : c'est telle chose, tel individu. Par exemple, je vous dis c'est un *homme*, c'est un *cercle*, alors je conçois l'essence de ces deux êtres.

Le *Genre*, c'est ce qui se rencontre de commun dans plusieurs espèces.

L'homme et la brute ont ceci de commun qu'ils sont des *animaux*. Donc ils sont compris tous deux dans le genre *animal*.

La *Différence*, elle se définit : " Ce par quoi chaque espèce se distingue des autres renfermées dans le même genre, " ou encore : " le premier attribut essentiel que comprend chaque espèce de plus que le genre. " Comme on le voit, la *Différence* est un caractère essentiel et non continu dans le genre, et qui venant s'y ajouter représente la *Différence* en question. Pour prendre encore l'exemple de l'*homme* et de l'*animal*, la qualité de *raisonnable* qui s'ajoute au genre *animal* constitue une différence avec le second (la brute), chez laquelle cette qualité ne se rencontre pas.

Les deux épithètes d'*être doué de raison* et d'*être dépourvu de raison* sont donc des *Différences* dans le genre *animal*.

Le *Propre*, qu'on appelle encore *Attribut*, est : " ce qui découle nécessairement de l'essence de chaque être ; " *vivre* et *parler* sont des attributs de l'*Homme* ; comme être *divisible* est une des propriétés de la matière.

L'Accident est : " ce qui se rencontre dans une chose et peut cependant aussi ne pas y être sans que pour cela l'essence de cette chose soit changée." Qu'un homme soit *savant*, c'est un accident ; qu'un morceau de marbre soit *rond*, c'est encore un pur accident.

Remarquons, en passant, que les idées de genre et d'espèce sont entre elles dans un certain rapport de subordination. De même que le Genre peut comprendre dans son étendue plusieurs espèces ; de même aussi l'Espèce peut être à son tour comprise dans un genre plus ou moins élevé, ou dans un autre encore plus élevé, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin on arrive à un genre suprême, contenu dans aucun autre, si ce n'est dans les Transcendants. Le tableau suivant fera peut-être mieux comprendre notre idée. Par exemple : la *Substance* peut être *Corporelle* ou *Incorporelle* ; si elle est corporelle c'est alors un *Corps*. Les Corps se divisent en *Organiques* et *Inorganiques* ; s'ils sont organiques ils sont *vivants* ; étant vivants ils seront : *Animés* ou *Inanimés* ; s'ils sont animés, ils tombent dans le genre *Animal* ; ce genre comprend à son tour l'*Animal raisonnable* et l'*Animal dépourvu de raison*.

Quand l'animal est raisonnable on dit que c'est un *Homme*, avec l'idée d'*Homme* on parvient à celle de *tel homme* ou *tel autre en particulier*.

Les philosophes latins avaient donné à ces genres suprêmes le nom de *Pradicaamenta*. Aristote les appelait *Catégories*. Elles étaient au nombre de dix. Les voici :

" I.—La *Substance*, qui est ou spirituelle ou corporelle.

" II.—La *Quantité*, qui s'appelle discrète quand les parties ne sont point liées comme le nombre ; continue quand elles sont liées entre elles ; et alors elle est, ou successive, comme le temps, le mouvement, ou permanente, qui est ce qu'on appelle autrement l'espace ou l'étendue, en longueur, largeur, profondeur ; la longueur seule faisant les lignes ; la longueur et la largeur, les surfaces ; et les trois ensemble, les solides.

" III.—La *Qualité*, dont Aristote fait quatre espèces :

" La première, comprend les *habitudes*, c'est-à-dire les dispositions d'esprit ou de corps, qui s'acquerraient par des actes réitérés, comme les sciences, les vertus, les vices, l'adresse de peindre, d'écrire, de danser.

" La deuxième, les *puissances naturelles*,

" telles que sont les facultés de l'âme ou du corps, l'entendement, la volonté, la mémoire, les cinq sens, la puissance de marcher.

" La troisième, les *qualités sensibles*, comme la dureté, la mollesse, la pesanteur, le froid, le chaud, les couleurs, les sons, les odeurs, les divers goûts.

" La quatrième, la *forme et la figure*, qui est la détermination extérieure de la quantité, comme être rond, carré, cubique, sphérique.

" IV.—La *relation*, ou le rapport d'une chose à une autre, comme de père, de fils, de maître, de valet, de roi, de sujet, de la puissance à son objet, de la nue à ce qui est visible, à tout ce qui marque comparaison, comme semblable, égal, plus grand, plus petit.

" V.—L'*agir*, ou en soi-même, comme marcher, danser, connaître, aimer ; ou hors de soi, comme battre, couper, rompre, éclairer, échapper."

" VI.—L'*être*, être battu, être rompu, être éclairé, être échangé.

" VII.—L'*où*, c'est-à-dire ce qu'on répond aux questions qui regardent le lieu, comme être à Rome, à Paris, dans son cabinet, dans son lit, dans sa chaise.

" VIII.—L'*quand*, c'est-à-dire ce qu'on répond aux questions qui regardent le temps, comme, quand a-t-il vécu ? Il y a cent ans ; quand cela s'est-il fait ? hier.

" IX.—La *situation*, être assis, debout, couché, devant, derrière, à droite, à gauche.

" X.—L'*avoir*, c'est-à-dire avoir quelque chose autour de soi pour servir de vêtement, ou d'ornement, ou d'armure ; comme être habillé, être couronné, être chaussé, être armé."

Voilà les dix catégories d'Aristote dont on a fait tant de mystères. Elles servent cependant guère à former le jugement : but essentiel de toute vraie Logique. Au contraire, leur usage peut être fort nuisible à cette science ; et pour deux raisons :

La première, c'est qu'on a considéré ces dix catégories comme appuyées sur la raison, tandis qu'elles n'ont pour base que l'imagination d'Aristote.

Où était donc l'autorité en vertu de laquelle cet homme pouvait prescrire à ses semblables un ordre, une manière de disposer les objets de leurs idées ? Nulle part.

En outre, en donnant à ces catégories toute l'importance qu'on leur a attribuée, on s'habitue à se payer de mots et à

croire qu'on connaît tout ce à quoi on peut donner un nom arbitraire.

Avant que de quitter ce chapitre il est bon de remarquer que l'étendue et la compréhension de l'idée universelle sont en raison inverse l'une par rapport à l'autre. En effet, plus les genres sont élevés moins l'idée a de compréhension et moins les genres sont élevés plus ils renferment dans leur étendue, donc, moins une idée universelle a de compréhension, plus elle a d'étendue, *vice versa*.

Cette dernière remarque nous fera comprendre ce que l'on entend par : 1o " *Espèce infime*, 2o *Genre prochain*, 3o *Différence dernière* ou *spécifique*.

1o—*Espèce infime* ou celle qui ne renferme aucune autre espèce dans son étendue. Exemple : *Homme*, dans le tableau que nous avons fait de la substance est l'espèce infime.

2o—*Genre prochain* ou celui renfermant l'espèce en question. Exemple : *Animal*, par rapport à *Pierre*, vivant par rapport à *animal*.

3o—*Différence dernière*, ou celle qui avec le genre prochain constitue l'espèce. La qualité de *raisonnable* est la différence dernière de l'espèce *Homme*.

EDOUARD PHILBERT, J. L. B.

(A continuer.)

Maximes et Pensées.

Le plaisir d'être regardé et remarqué dépend de votre tailleur et de votre carrossier, et l'avantage d'être invisible dépend de votre concierge ou de votre valet de chambre.

—Les navires coupent leurs câbles et abandonnent leurs ancres pour fuir la tempête.... et c'est pour la chercher que les peuples rompent avec leurs passé et s'éloignent de leurs traditions.

—La mémoire est un arsenal où mieux vaudrait s'occuper du choix, que du nombre des armes qu'on y amasse.

—Le temps présent colore de teintes trompeuses les verres à travers lesquels on regarde tour à tour le passé et l'avenir.

—La sincérité sans la courtoisie, l'austérité sans la charité, et la justice sans la miséricorde, sont trois vertus en possession du secret de se faire maudire.

Comte de NUGENT.

Histoire.

[Pour le Foyer Domestique.]

Mémoire sur le Canada,

depuis son établissement jusqu'à nos jours,

Par Stanislas Drapou.

1ÈRE PARTIE.

LE CANADA

* SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

(Suite.)

CHAPITRE V.

1672 — 1689.

Depuis l'arrivée de M. de Frontenac jusqu'au départ de M. de Venonville.



OUS sommes arrivés à une mémorable époque. M. le comte de FRONTENAC, destiné à occuper une place distinguée dans l'Histoire du Canada, succéda à M. de COURCELLES, en 1672, et M. TALON se retira de l'office d'Intendant. A cette époque, on constatait une augmentation notable dans le chiffre de la population. Environ soixante lieues de pays, en remontant le fleuve, sur les lacs, les rivières, et dans la profondeur des terres, avaient été mesurées et érigées en seigneuries, puis données aux officiers du régiment Salières-Carrignan.

M. de FRONTENAC était un militaire d'une grande habileté et d'un esprit cultivé. Il savait bien discerner les choses, quoique se montrant injuste, parfois, quand son amour-propre blessé le portait à la vengeance; mais une fois un parti pris, il était prompt et impétueux dans son action.

A la faveur de la paix qui continuait de régner, les Missionnaires s'en-

fonçaient de plus en plus dans les profondeurs du *Nord-Ouest*, pour la prédication de l'Évangile chez les sauvages.

Les Récollets étaient revenus prendre leur saint ministère en la Nouvelle-France, depuis deux ans, et les Jésuites avaient établis des Missions non seulement chez les *Iroquois*, chez les *Algonquins* du Sault Ste. Marie et de l'Ouest, mais aussi chez les nations qui habitaient les rives du *Lac Supérieur*, la *Baie des Puants* et les *Illinois*, jusqu'au *Mississippi* ! (1).

(1) On ne saurait trop insister sur les glorieux travaux et découvertes des Jésuites et sur leurs résultats.

« Toutes les traditions de cette époque, — dit BANCROFT, historien protestant, — portent témoignage en leur faveur. S'ils avaient les défauts d'un ascétisme superstitieux, ils savaient résister avec une invincible constance et une profonde tranquillité d'âme aux horreurs d'une vie entière passée dans les déserts du Canada.

« Loin de tout ce qui fait le charme de la vie, loin de toutes les occasions de s'acquiescer une vraie gloire, ils mouraient entièrement au monde, et trouvaient au fond de leurs consciences une paix que rien ne pouvait altérer. Le petit nombre de ceux qui arrivaient à un âge avancé, quoique courbé sous les fatigues d'une mission pénible, n'en travaillaient pas moins avec toute la ferveur d'un zèle apostolique.

« L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique Française, et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un seul cap, ni découvrir une rivière, que l'expédition n'eût à sa tête un jésuite. »

Voici quel était l'état des **Missions Sauvages**, vers l'époque qui nous occupe, d'après les *Rélations des Jésuites*.

Au nord du fleuve St. Laurent et des Lacs de l'Ouest.

Mission de l'Ange-Gardien (*Ounnamiwek*), située au nord de l'Isle d'Anticostic.

« des *Papinachivick*, au nord-est des Bersiamites, à environ 50 lieues plus bas que Tadoussac.

« des *Bersiamites*, situés à 60 lieues de Tadoussac.

« de l'Assomption, située dans l'intérieur du Saguenay.

« *Kacouchakhi* (Nation du *Porc Epic*), située sur le lac *St. Jean*, que les sauvages appelaient *Lac Picrougami*.

« des *Mistassinick*, situés sur le grand lac *Mistassin*, dans les profondeurs des forêts du Nord.

« des SS. Apôtres (*Nipissiriniens*), situés au nord du lac *Huron*.

« St. Simon, établie dans l'Isle *Ekaentaton*, dans le lac *Huron*. Cette île, aujourd'hui appelée *Manitouline*, est la plus belle et la plus grande de celles qui se trouvent dans le lac en question ; elle mesure 40 lieues de longueur sur 10 ou 20 de largeur. Cette mission est éloignée d'environ 20 lieues du Sault Ste. Marie.

« St. Marie du Sault, pour les Algonquins, établie à la décharge du *Lac Supérieur*. Des Jésuites y résident.

Aussitôt après son arrivée en Canada, M. de FRONTENAC prit la résolution de faire construire un *Fort* au Lac Ontario, à l'embouchure de la rivière *Katarakoui*, afin de tenir en respect la nation Iro-

Au Sud du fleuve St. Laurent et des Lacs de l'Ouest.

Mission du Bon Pasteur (*Gaspétiens* et *Elchemiquois*), établie à la Rivière-du-Loup, sur le fleuve St. Laurent, à environ 40 lieues en aval de Québec.

Nations Iroquoises.

Ces nations, au nombre de cinq, sont établies sur le côté sud du lac Ontario, à 20 ou 30 lieues dans les terres :

1.—*Agnétronon*, nation voisine des Hollandais —

Mission St. Pierre (village *Gandoutagoué*) ;

« de *Gaudagaro*, fort annexé au bourg St. Pierre ;

« d'*Omnioté*, bourgade des *Goigouins*, que les Agniers appellent leur enfant ;

« St. Marie (*Tionmontagouen*), capitale du pays, située à 4 lieues de *Gandaoutagoué* ; des Jésuites y résident ;

« St. Trinité, (*Oncgiowré*) bourgade voisine des Hollandais.

2.—*Omnyotchroton* (Nation de la Pierre), établie à

45 lieues des Agniers, tirant vers l'occident ;

Mission St. François-Xavier (village *Onnicot*),

éloignée de 20 lieues d'*Ommontagoué*. Des Missionnaires y résident ;

« de *Koutaric*, village composé de Hurons établis chez ces Iroquois.

3.—*Ommontachroton* (Nation de la Montagne). Cette troisième Nation Iroquoise, formée en un seul bourg, est placée à 15 lieues encore plus loin, vers le Couchant, c'est le centre de toutes les Nations Iroquoises ;

Mission St. Jean-Baptiste (village d'*Ommontagoué*)

éloignée d'environ 5 lieues de la Résidence principale des Missionnaires Jésuites, laquelle est établie chez cette

nation, au lac *Gannantaha*, entre le 42e et le 43e degrés de latitude. Des Missionnaires résident dans cette mission.

4.—*Goigouenroton* : Cette quatrième Nation Iroquoise est à 20 ou 30 lieues encore plus loin que la précédente, tirant aussi vers le Couchant ;

Mission St. Joseph (*Goigouin*), village principal, renfermant 2,000 âmes ; il y a dans cette

Mission les Jésuites qui y résident ;

« St. René (*Ommontaré*), bourg éloigné d'environ 6 lieues du précédent village ;

« St. Etienne (*Kitaaro*), bourg voisin de Goigouin.

5.—*Tsamontouans* (Nation de la Grande Montagne), dernière Nation Iroquoise, établie à l'extrémité occidentale du lac Ontario. C'est la nation la plus peuplée de celles qui composent le

pays des Iroquois :

Mission de la Conception (village *Gandachiragou*). Des Jésuites y résident ;

« St. Jacques (*Goudagan*), principal village ;

« St. Michel (*Goudongarac*), village formé des Hurons et autres Nations captives.

Autres Nations

Visitées de temps à autre par les Jésuites missionnaires :

Sauvages du *Dejón*.—Mission St. Ignace, établie dans l'Isle de *Michillimackinac*, située entre le lac *Huron* et le lac *Illinois*.

Aucatswachronon, aussi appelé *Nation des Puants*, à cause de la Baie où il résident, à l'ouest du lac des Illinois.

quoise et la disposer à une paix durable et sincère, et aussi pour les intérêts de la traite des pelleteries, et, en dernier lieu, pour pouvoir protéger plus efficacement la mission et l'établissement des Sulpiciens, à la Baie de Kenté, quoiqu'éloignée de vingt lieues, en aval.

Tout étant prêt, M. de FRONTENAC laissa Québec au mois de juin 1673 pour se rendre à Katurakoui, accompagné d'une partie de la garnison du Fort Saint-Louis et des habitants des trois districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal, formant en tout environ quatre cents hommes.

Arrivés sur les lieux, les travaux furent commencés conformément au plan arrêté, et l'activité de tous ces travailleurs fut pour les sauvages qui s'y trouvaient rassemblés un grand sujet d'étonnement.

Le 17 juillet, M. de FRONTENAC reçut en ambassade les capitaines des cinq Nations Iroquoises, auxquels il fit une longue harangue. Etant arrivé à la question importante du salut de leur âme, il ajouta :

Ce Dieu, —dit-il, —c'est le Seigneur souverain du Ciel et de la Terre, le Maître de vos vies et de vos biens, celui qui vous a créés et qui vous conserve, qui vous donne à boire et à manger ; qui peut en un moment vous envoyer la mort, puisqu'il est Tout-Puissant et qu'il fait ce qu'il veut..... Ce Dieu s'appelle Jésus, et les " robes noires " que vous voyez ici sont ses ministres et ses inter-prètes, qui vous apprendront à le connaître quand vous le voudrez ; je ne les laisse parmi vous et dans vos villages que pour vous instruire.

Après cette harangue et les présents d'usage échangés, GARAKONTIÉ, capitaine d'Onnontagué et grand chef de toutes les Nations Iroquoises, promit d'observer fidè-

Poutewalamis.—Mission St. Michel, nation voisine des Puants, établie sur le lac des Illinois.

Ousakis, village situé à 8 lieues de St. Michel.

Ontagamis.—(Nation du Renard)—Mission St. Marie, établie sur la rive sud du Lac Supérieur.

Matotmines (Nation des Folles-Avoines) située à 15 ou 20 lieues à l'ouest des Puants.

Sauvages de l'Anse Chouamigon.—Mission du St. Esprit, établie à la pointe occidentale du Lac Supérieur, et qui sert de résidence aux missionnaires de ces contrées.

Atsistachronon (Nation du Fou).—Mission de St. Jacques, située à 6 ou 7 journées de la Baie des Puants.

Illinivék.—Mission de la Conception (village de Kaskaskia), grande bourgade de 350 cabanes, rangées pour la plupart sur les bords de la rivière des Illinois, au 40e degré 42 minutes.

Dans ce tableau ne se trouvent point compris les bourgades sauvages établies près des Français, soit à Montréal, Trois-Rivières ou Québec.

lement toutes les recommandations que le Gouverneur venait de leur faire touchant la paix, les avantages de la traite et surtout de recevoir avec un bon esprit la parole des missionnaires chargés de leur faire connaître le DIEU Tout-Puissant des Chrétiens. (1).

Chaque capitaine répéta en particulier, pour leur nation respective, ce qu'avait dit GARAKONTIÉ pour toutes.

II.

Avant d'aller plus loin, il convient peut-être de mentionner ici les principales découvertes qui s'étaient accomplies depuis un certain temps.

Nous avons vu déjà que l'illustre fondateur de Québec avait fait la découverte, pour sa part, de la rivière Richelieu, des lacs Champlain, Ontario, Nipissing, et partie du lac Huron, après avoir remonté la rivière des Outouacs.

En 1647, le P. de QUEN, remontait la rivière Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, dont il fit la découverte.

En 1656, M. Jean BOURDON, avec un bâtiment de 30 tonneaux, côtoyait toute la côte du Labrador et entra dans la Baie d'Hudson, qu'il découvrait.

En 1661, les RR. PP. DREUILLETES et DABLON, allant pour compagnons MM. de la VALLIÈRES, Denis GUYON, DESPRÉS-COUTURE, et François PELLE-

(1) GARAKONTIÉ, ce Capitaine si renommé dans l'histoire, et qui sa montra toujours si ami des Français et si énergique à supprimer ou empêcher la guerre autant que possible, se trouvant à Québec comme ambassadeur, en 1670, eut le bonheur d'être baptisé à la Cathédrale, par Mgr de LAYAL, et il fut nommé Daniel, du nom de M. de COURCELLES, gouverneur, qui lui servit de parrain, avec Mlo BOURNOU, titre de l'Intendant, qui fut la marraine.

Peu de temps après, la femme de ce grand Chef se fit également chrétienne et fut baptisée.

En 1675, GARAKONTIÉ assista à la Messe de Minuit, le jour de Noël, à Onnontagué, malgré son grand âge et un froid très-vif. Lui, sa femme, et quelques autres personnes de sa nation, communierent.

L'année suivante, se sentant plus mal que d'ordinaire, il fit un grand festin durant lequel il chanta sa chanson de mort. Mais son heure n'était pas encore arrivée, car il ne mourut que deux ans plus tard, en 1678. Il trépassa en véritable chrétien, assisté du R. P. LAMBEVILLE, qui se trouvait alors à Onnontagué.

Avant de rendre son âme à Dieu, il excita vivement sa femme à vivre en bonne chrétienne et ses parents à se convertir. Son frère l'assista jusqu'au dernier moment.

Cette mort fit verser bien des larmes, surtout à une nièce à qui GARAKONTIÉ avait montré à prier Dieu.

Malgré que l'histoire ne mentionne pas l'existence des enfants du défunt, cependant on voit qu'il en a eu, par la mention faite de deux Sénecas qui sont tombés au pouvoir des gens du Saull, près de Montréal, en 1696, dont l'un, âgé de 15 ans, fut reconnu par son oncle comme étant le petit-fils du célèbre GARAKONTIÉ.

TIER, partaient de Québec pour la *Baie d'Hudson*, à travers le *Saguenay*, mais ayant été abandonnés par les sauvages qu'ils s'étaient choisis pour guides, ils rebrousèrent chemin à la veille d'arriver au but de leur entreprise.

En 1665, le P. ALLOUËZ partit pour le *Lac Supérieur*, qu'il traversa dans toute sa longueur, puis, tout en portant la lumière de l'Évangile aux tribus infidèles, explora la contrée du *Lac Michigan* ainsi que les *déserts* qui s'étendent de ce lac au *Mississippi*.

En 1669, le P. DABLON, qui avait appris, à son tour, l'existence du *Mississippi*, par les rapports que les sauvages de l'Ouest lui avaient fait de ce grand fleuve, résolut d'en tenter la découverte : mais les circonstances ne lui permirent point de compléter son dessein, quoiqu'il se fut approché bien près de ce fleuve. De 1670 à 1672, il pénétra jusque dans le *Onisconsin* et les *Illinois*, en compagnie du P. ALLOUËZ. Cet infatigable missionnaire avait même résolu de se rendre, avec le temps, jusqu'à la *Mer du Nord*, pour s'assurer si l'on pouvait, de là, passer à la *Mer du Japon*. (1).

En 1671, MM. de SAINT-SIMON et COUTURE, accompagnés du P. ALBANEL, se rendirent à la *Baie d'Hudson*, par la voie du *Saguenay*, et y arborèrent le drapeau de la France. La recherche d'un passage aux *Indes*, par le *Nord-Ouest*, avait donc amené la découverte de la *Baie d'Hudson*.

Un nouvel appât s'offrait à l'ambition des voyageurs, plus avides de gloire que de richesses, dans la découverte du *Mississippi*. Le sieur de LA SALLE tenta l'entreprise, en 1670 et 1671, et il descendit la *Belle-Rivière* ou *Ohio* jusqu'au *Mississippi*.

Deux ans plus tard, en 1673, M. Louis JOLLETTE, né à Québec et seulement âgé de vingt-huit ans, fut chargé par M. de FRONTENAC d'aller résoudre le problème de l'existence du *Mississippi* et de la direction de son cours, qui devait, selon toute probabilité, se décharger, soit dans le *Golfe du Mexique*, ou dans la *Mer Pacifique*. Le P. MARQUETTE se joignit à lui, et les deux voyageurs se mirent en route. (2).

(1) Voir les lettres des RR. PP. ALLOUËZ et DABLON.

(2) Avec le poète, nous redisons :

O Jollet ! entends nos vœux !

O Marquette ! inspire notre âme !

Que vos vertus d'une nouvelle flamme
Embrâse à jamais le cœur de vos neveux !

(Extrait du poème de M. L. J. C. FISER, sur la Découverte du *Mississippi*.)

Arrivés à l'Ouest du *Lac Michigan*, nos voyageurs s'embarquèrent avec deux sauvages et cinq Français sur la rivière aux *Renards*, puis atteignirent la rivière *Onisconsin*, qu'ils suivirent jusqu'au *Mississippi*. Étant entrés dans les eaux de ce magnifique fleuve, but de leurs recherches, ils se laissèrent emporter par le courant de cette *Grande Mer*, qui coulait à travers les plus profondes solitudes.

« Les deux canots, — dit l'habile historien des colonies anglaises, BANCROFT, — ouvrirent alors leurs voiles sous un nouveau ciel, à de nouvelles brises ; ils descendirent le cours calme et majestueux du tributaire de l'*Océan* : tantôt ils glissaient le long de larges et arides bancs de sable, refuge d'innombrables oiseaux aquatiques ; tantôt ils rasaient les îles qui s'élevaient au milieu du fleuve et que couronnaient d'épais massifs de verdure ; tantôt enfin, ils fuyaient les vastes plaines de l'*Illinois* et de l'*Iowa*, couvertes de forêts magnifiques ou parsemées de bocages jetés au milieu des prairies sans bornes. »

Le bruit que les eaux du *Missouri* font en se mêlant à celles du *Mississippi*, leur annonça de loin l'approche de cette rivière, dont ils reconnurent le confluent. Quarante lieues plus bas, ils atteignirent l'*Ohio* et virent l'aspect du pays changer peu à peu ; d'épaisses forêts apparaissaient au lieu des vastes prairies qu'ils avaient d'abord traversées. En continuant leur route, ils parvinrent jusqu'au confluent de l'*Arkansas*.

Jollet ! Jollette ! quel spectacle féérique,
Dut frapper ton regard, quand ta nef historique
Bondit sur les flots d'or du grand fleuve inconnu !
Quel sourire d'orgueil dut effleurer ta lèvre !
Quel éclair triomphant, à cet instant de fièvre,
Dut resplendir sur ton front nu !

Le voyez-vous, là-bas, debout comme un prophète,
Le regard rayonnant d'audace satisfaite,
La main tendue au loin vers l'Occident bronzé,
Prendre possession de ce domaine immense,
Au nom du Dieu vivant, au nom du Roi de France,
Et du monde civilisé ! (1).

Ils avaient parcouru plus de trois cents lieues sur le *Mississippi*, et vû la direction constante de son cours vers le sud, ils ne doutaient aucunement que le fleuve ne se jeta dans le golfe du Mexique et non dans l'*Océan Pacifique*.

(1) Extrait du poème composé par M. Louis-HENRI FUCHETTE, à l'occasion du deux centième anniversaire de la Découverte du *Mississippi*.

JOLLIETTE et le P. MARQUETTE étant parfaitement renseignés sur le fait que cette mer n'offrait aucune communication avec celle des *Indes*, et comme les munitions et les vivres commençaient à leur manquer, au milieu de peuplades inconnues et à neuf cents lieues de Québec :

Tous deux agenouillés, ils plantèrent la Croix attendant grâce au Seigneur d'avoir sauvé leur vie ; Et, levant leurs regards vers la sainte patrie, Ils prièrent longtemps disant : *Credo... Je crois !* (1)

Puis, ils retournèrent sur leurs pas, le 17 juillet, en remontant la *Mississippi*, son affluent la rivière des *Illinois*, jusqu'au lac *Michigan*, lieu du rendez-vous.

Le Père MARQUETTE demeura chez la nation des *Miamis*, pour les convertir à la Foi, et le sieur de JOLLIETTE s'en revint à Québec.

La nouvelle de cette grande découverte fit sensation, tant on Canada qu'en France, quoique l'on fut accoutumé à de pareils événements depuis longtemps. Toutefois, comme on n'avait pas descendu le *Mississippi* jusqu'à l'*Océan*, il resta encore des doutes.

Robert CAVALIER, sieur de la Salle, qui avait tenté l'entreprise quelques années auparavant, se trouvant à Québec lors de l'arrivée de JOLLIETTE, conçut le projet de reprendre son expédition, en achevant le voyage de JOLLIETTE et du P. MARQUETTE.

Robert CAVALIER, avait l'esprit cultivé, beaucoup d'énergie, et surtout il était dévoré de l'ambition de s'illustrer par quelque grande entreprise ou découverte. Après de longs préparatifs et bien des difficultés il laissa le *Fort de Catarakoui*, en 1679 (2), accompagné du

(1) M. A. B. ROUTHIER.—La découverte du *Mississippi*.

(2) Le Père MARQUETTE était mort depuis déjà trois ans. Il était né en la Province de Champagne, et habitait le Canada depuis environ 9 ans. Il n'était âgé que de 38 ans, dont 21 passés dans la Compagnie de Jésus.

« Après avoir longtemps lutté contre la maladie qui le minait,—dit un *Mémoire*,—il se vit contraint d'encourager ses compagnons et de les préparer à cet événement qui ne pouvait tarder de se produire. « En effet, quand il sentit l'agonie qui approchait, il les appela, en remontrant à l'un d'eux le Crucifix qu'il portait à son cou, il le pria de le tenir élevé en face de lui. Portant les yeux sur cette image bénie, le fixant de son regard, il fit sa profession de foi d'une voix ferme, remercia Dieu de la grâce incomparable qu'il lui faisait de mourir Jésuite, Missionnaire, et abandonné au milieu d'un désert. Il entra dans une agonie douce et tranquille ; ses lèvres mourantes murmurèrent les noms de JÉSUS et MARIE, qu'il prononça plusieurs fois et en même temps, comme si quelque chose se fut présentée devant ses

chevalier de TONTI, de la MOTHE-LUSSIERE et autres Français et de quelques sauvages, fondant en passant le poste de *Niagara*, le Fort des *Miamis*, sur le Michigan, et le Fort des *Illinois*, sur le territoire de cette nombreuse et puissante nation, avec laquelle il s'allia. N'osant trop compter sur eux, de même que sur les gens de son expédition, il dut rebrosser chemin et attendre une occasion plus favorable.

Sans se laisser effrayer par les nombreux obstacles qu'il avait rencontré, il recommença son expédition, et le 2 Février 1682 il atteignait le *Mississippi*, qu'il descendit jusqu'à son embouchure, où il arriva le 9 Avril suivant, constatant enfin qu'il se jetait dans le *Golfe du Mexique* !

De la SALLE prit possession, au nom du Roi, de l'immense bassin du *Mississippi*, auquel il donna le nom de *Louisiane*. La découverte de l'embouchure de ce grand fleuve étant accomplie, le sieur de la SALLE passa en France, en l'automne de 1683, pour en faire son rapport à la Cour (1).

III.

Les Missions de la Nouvelle-France, qui comprenaient presque toute l'Amérique du Nord, étaient placées sous la direction de Mgr. de LAVAL, Evêque de Pétrée, depuis son arrivée, en 1659.

Le 1er Octobre 1674, une nouvelle Bulle du Saint-Siège érigeait cet immense territoire sous le nom de *Diocèse de Québec*, et c'est alors que Mgr. de LAVAL prit le titre d'*Evêque de Québec*.

La population du Canada avait plus que doublée durant les dix années comprises entre 1665 et 1675. A cette dernière date, elle s'élevait à 7,800 habitants, possédant environ vingt mille arpents de terre en culture (2).

Le dénombrement de 1681 constate encore mieux les développements du pays, puisqu'il constate l'existence de

yeux, il les haussa tout d'un coup, un peu au-dessus de son Crucifix, et regardant toujours fixement de ce même côté, le visage souriant et tout enflammé, il rendit passiblement sa bienheureuse âme à son Créateur, un samedi, le 19 Mai 1675, entre onze heures et minuit.

(Voir la *Relation des Jésuites de 1675* et les *Notes sur la Découverte du Mississippi*, par L. J. C.,... Collaborateur du *Franc-Parleur*, Montréal.)

(1) *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, par M. de la POINTE, 2e Vol. p. 147.

(2) *Documents de Paris*, 2e vol., p. 126, de la collection d'O'COLLAGHAN, New-York.

soixante paroisses ou groupes de population contre seulement quatorze mentionnés dans le recensement de 1666, tel qu'inséré à la page 120 du *Foyer Domestique*, IIe volume (1).

(1) TABLEAU de la Population du Canada, en 1681, d'après le recensement nominal fait durant l'année, portant la date du 14 Novembre :

Localités.	Familles.	Popu- lation tota- le.	SEXES.		ÉTAT CIVIL.			
			H.	F.	Mariés.		Non- Mariés.	
					H.	F.	H.	F.
<i>Gouvernement de Québec.</i>								
Québec.	188	1,345	769	576	175	175	594	401
Côte St. François.	7	51	30	21	7	6	23	15
St. Michel.	19	109	59	50	17	20	42	30
Gaudarville.	16	86	42	24	15	12	27	12
De Maure.	34	175	86	77	28	29	70	48
Dambourg, Neuville.	63	372	186	186	62	68	124	123
Ecouvais, } Chavigny, } Portneuf, }	7	50	44	15	9	7	35	8
St. Charles des } Roches, }	12	57	32	25	13	11	19	14
La Pérade.	4	25	16	9	3	4	13	5
Lotbinière.	8	58	29	29	8	8	29	21
Villieu.	3	15	12	3	3	2	9	1
Luzon.	43	291	159	132	43	42	116	90
Cap Claude.	6	27	13	14	5	5	8	8
Beaumont.	9	53	38	20	9	9	24	11
La Durantaye.	12	58	28	30	12	12	16	16
Bellechasse.	34	227	139	88	33	34	106	54
La Boutellerie.	11	62	37	26	10	10	26	11
Isle aux Oies.	5	39	23	16	5	5	18	11
Beaupré.	110	725	415	310	107	106	308	264
Beauport.	43	305	167	138	44	44	123	94
Burg Royal.	15	71	41	30	15	16	26	14
Village St. Claude.	4	29	17	12	6	4	11	8
Charlesbourg.	15	86	46	40	15	15	31	25
Village St. Joseph.	8	38	19	19	8	7	11	8
St. Bernard.	9	68	39	24	10	9	20	15
Petite Auvergne.	60	309	173	136	59	59	114	77
Isle d'Orléans.	173	1,082	550	532	171	174	379	338
Isle d'Anticostie.	1	12	8	4	1	1	7	3
<i>Gouvernement des Trois-Rivières.</i>								
Trois-Rivières.	28	150	86	64	22	28	64	41
Rivière-du-Loup.	5	19	10	9	6	4	4	5
St. Anne la Pérade.	21	107	66	41	20	19	46	22
Batiscan.	48	261	140	121	49	47	91	74
Champlain.	41	254	134	120	42	41	92	79
Fief Hertel et Mar- solet.	8	41	20	21	8	8	12	13
Cap de la Madeleine.	38	204	119	85	31	33	88	52
Rivière Nicolet.	6	37	23	14	6	6	17	8
Linetot.	11	45	28	22	10	10	13	12
St. François.	7	51	31	20	7	6	24	14
<i>Gouvernement de Montréal.</i>								
Isle de Montréal.	216	1,418	798	625	214	216	579	400
Isle Jésus.	4	27	18	9	4	4	14	5
La Chenaye.	14	72	47	25	12	12	35	13
Répentigny.	22	114	63	51	23	21	40	30
Villemur, } D'Autray, } Lavaltrie, }	18	94	47	47	17	16	30	31
Prairie de la Ma- deleine.	28	151	81	70	32	29	49	41
Longueil.	10	78	40	38	11	11	29	27
Isle Ste. Thérèse.	9	58	28	25	9	9	19	16
Du Tremblay.	4	30	19	11	6	4	13	7
Boucherville.	30	179	102	77	31	30	71	47
Varennas.	15	71	45	26	15	13	30	13
Verchères.	11	61	28	33	11	11	17	22
Contrecoeur.	12	69	35	34	12	12	23	22
St. Ours.	14	86	46	40	15	14	31	26
Chambly.	12	78	46	32	13	10	33	22
Saurel.	20	118	61	57	20	21	41	36
	1568	9,677	5374	4303	1539	1520	3835	2783

D'après le même recensement, on comptait 24,827 arpents de terre en culture, et le bétail se composait de 94 chevaux, 8 ânes, 6,657 bœufs, 291 vaches, 18 chèvres et 572 moutons.

Durant presque tout le temps de son administration, M. de FRONTENAC ne cessa d'être en lutte avec tout le monde, et notamment avec M. PERROT, gouverneur particulier de Montréal, M. l'abbé de FÉNÉLON, sulpicien de Ville-Marie, Mgr. de LAVAL, le *Conseil Supérieur* et l'*Intendant*; difficultés qui lui attirèrent de sévères réprimandes de la Cour, et qui ne finirent que par son rappel en France.

Le départ de M. de FRONTENAC, en 1682, quoiqu'il fut un triomphe pour l'Évêque et autres personnes concernées, était cependant regrettable, surtout au moment où le pays avait le plus grand besoin de ses talents, de son énergie et de son expérience, en face de la guerre imminente qui se préparait, non plus cette fois entre les Français et les Iroquois, mais contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre.

La lutte sourde que les colonies Anglaises d'Amérique faisaient contre les Français de l'Acadie et du Canada s'accroissait de plus en plus, malgré l'alliance entre la France et l'Angleterre pour le maintien de la paix.

M. de la BARRE, qui venait de prendre les rênes du gouvernement du Canada, arrivait donc dans un temps fort difficile. C'était un excellent homme et un bon marin, qui s'était distingué dans de glorieuses batailles remportées sur les Anglais, dans l'Archipel du Mexique, mais qui se montra administrateur fort médiocre en Canada.

En arrivant à Québec, il avait appris que les Iroquois étaient en guerre avec les tribus sauvages des Illinois, alliées des Français, et que pour éviter une guerre plus générale, il était urgent qu'il avisât à une expédition vers l'ouest, afin d'effrayer les Iroquois. Il n'en fit rien. Il ne comprit pas qu'en sauvant les tribus alliées que les Anglais cherchaient à détruire, par le ministère des Iroquois, il assurait la paix à la colonie française que les Anglais voulait attaquer et que le manque d'appui de la mère-patrie compromettait.

Après s'être laissé leurrer pendant deux années par des députations Iroquoises, M. de la BARRE, qui était fort âgé, prit enfin la détermination d'organiser une expédition, en 1684. Il partit pour le lac Ontario à la tête de sa petite armée, qui s'élevait à environ mille hommes, soldats, miliciens et sauvages. Ne pouvant embrasser la situation avec le coup d'œil qui distingue le véritable

homme d'état, il crut devoir accepter avec empressement les premières propositions qui lui furent faites par les Iroquois, laissant ainsi à leur merci nos alliés des Illinois.

Lorsque les conditions du traité qu'il avait conclu furent connues en France, Louis XIV rappela aussitôt ce gouverneur, à cause de sa paix honteuse et de l'abandon des Illinois. Il fut remplacé en 1685, par le marquis de DENONVILLE, colonel de Dragons, homme ferme et d'une bravoure égale à sa loyauté, disent les *Mémoires* du temps. M. de DENONVILLE comprit bientôt, comme c'était aussi l'avis de Louis XIV, que jamais les Iroquois deviendraient les alliés des Français, et que pour cette raison il fallait à tout prix les détruire ou les affaiblir, afin d'avoir raison d'eux.

Un recensement fut exécuté durant l'année 1685, sous la direction du nouveau Gouverneur; ce recensement portait la population totale du Canada à 12,263 habitants (1). A l'époque de ce dénombrement on comptait dans la colonie 64 seigneuries, et 40 Curés établis dans les paroisses rurales.

L'Été de 1686 se passa en préparatifs pour la guerre et en négociations pour la paix; mais comme les Iroquois ne pouvaient rester longtemps tranquilles, ce gouverneur ne tarda pas à leur déclarer définitivement la guerre. Ajoutons que cette guerre des Iroquois n'était que le prélude d'une lutte avec les Anglais de la *Nouvelle-York*, lutte que leur gouverneur, le colonel DONGAN, ne cessait de provoquer, malgré les instructions répétées du roi d'Angleterre d'avoir à entretenir la bonne intelligence avec les Français.

Ainsi, pendant que M. de DENONVILLE se préparait à faire une attaque contre les Iroquois, les Anglais, de leur côté, se dirigeaient vers la *Baie d'Hudson* et s'em-

paraient de plusieurs des postes de cette contrée.

Afin d'en chasser les Anglais, une expédition fut organisée en 1686 et placée sous le commandement de Pierre LEMOINE, chevalier d'Iberville, accompagné de ses deux frères, les sieurs de Ste. HELENE et de MARICOURT, ainsi que du chevalier de TONTI et environ 80 hommes. Etant arrivé à la *Baie d'Hudson*, cet intrépide commandant eut l'audace d'attaquer avec deux de ses canots, montés par onze Canadiens, un vaisseau de douze canons et de trente hommes d'équipage, et le bonheur de l'enlever à l'abordage. Il s'empara de tous les forts et vaisseaux que les Anglais avaient dans la *Baie*, et il resta ainsi maître de ces parages. Il revint à Québec l'année suivante, chargé de butin, de pelleteries et de richesses.

IV

De nouvelles troupes étaient arrivées à Québec, au printemps de 1687, avec l'ordre du roi de pousser la guerre contre les Iroquois avec célérité. Ces troupes étaient commandées par M. le Chevalier de VAUPREUIL, officier très-distingué, et qui avait fait toutes les campagnes des guerres de la Flandre.

Les commandants des Forts de *Michilimackinac* et du *Détroit* avaient reçu l'ordre de se mettre en état de défense, et quand tout fut prêt, M. de DENONVILLE se mit en marche contre les Iroquois, au mois de Juin 1687.

Une partie des troupes nouvellement arrivées était allés rejoindre à Montréal celles sous les ordres de M. de CALLIÈRES, ancien officier des glorieuses campagnes de Louis XIV, ainsi que les milices commandées par MM. de la VALTRIE, BERTHIER, GRANDVILLE et LONGUEIL, formant en tout environ 2,000 hommes. En même temps que ces troupes arrivaient à la *Rivière-aux-Sables*, sur le bord du lac *Ontario*, un autre corps de 600 hommes du *Détroit* ralliait le même lieu, commandé par MM. de la DRENTAVE, de TONTI et du LUTH.

Malgré cette supériorité de forces, M. de DENONVILLE commença la guerre par un acte déshonorant et fâcheux. Ayant attiré, sous différents prétextes, les principaux *Chefs Iroquois* au *Fort de Catarahoué*, il les fit faire tous prisonniers et les envoya en France, chargés de fers. Pour accomplir cette trahison, il s'était servi du ministère de deux Jésuites qui rési-

(1) Le recensement nominal de *l'Acadie*, dressé par ordre de M. de MEULLES, en 1686, se décompose ainsi comme suit :

Port-Royal.....	592 âmes.
Beaubassin.....	127 —
Les Mines.....	57 —
La Rivière.....	19 —
Cap de Sable.....	15 —
Chedabuctou.....	30 —
Nepisiguy.....	5 —
Rivière St. Jean.....	16 —
Miramichy.....	6 —
L'Isle Perdue.....	36 —

En tout..... 883 habitants.

outre un certain nombre de valets ou d'engagés qui ne sont pas portés nominativement. (*Archives de Paris*.—Voir *Riv. de*, p. 128).

daient au milieu des bourgades Iroquoises, et auxquels il avait caché son dessein.

Lorsque les Iroquois apprirent cette trahison, ils jurèrent d'en tirer une vengeance éclatante, et tous les habitants de la colonie tremblaient pour les jours des deux missionnaires, si cruellement trompés et tout-à-fait innocents de cette violation de la foi jurée. Les anciens d'*Onnontagué* les ayant fait comparaitre devant eux, ils condamnèrent le Père MILET à mort. Le Père MILET fut arraché au supplice du feu par l'intervention et l'influence d'une femme de la bourgade. Les Iroquois chassèrent le P. de LAMBERVILLE de leur village, après lui avoir tenu ce langage :

Tout nous autorise à te traiter en ennemi, mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop ; ton cœur n'a point eu de part à l'insulte qu'on nous a faite. Nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d'un crime que tu détestes autant que nous, et dont tu n'a été que l'instrument innocent. Mais il faut que tu nous quittes.

Ils lui donnèrent des guides qui le menèrent hors du pays, par des routes détournées, afin de le soustraire au danger des jeunes gens qui allaient entonner leur *Chant de Guerre*.

La conduite de M. de DENONVILLE fut désavouée par Louis XIV, qui s'empressa de renvoyer en Canada les Iroquois prisonniers, afin de calmer la nation et détruire l'effet de cet écart qui compromettait la prédication de l'Évangile et qui provoquait une guerre désastreuse.

Mais revenons à l'expédition contre les Iroquois.

Comme ils avaient été informés de l'approche des Français, les gens de *Tsonnontouans* brûlèrent aussitôt leur village et prirent la fuite ; mais revenant sur leurs pas, le premier moment de terreur passé, ils se blottirent dans les vallées et les marais en avant de leur bourgade, et dans cette position ils attendirent les Français.

Le combat s'engagea bientôt, et après plusieurs escarrouches, les Iroquois prirent la fuite définitivement pour ne plus revenir. Les Français les poursuivirent jusqu'à leur village qu'ils trouvèrent incendié et sans aucune population, tous s'étant portés dans les autres villages ou vers les *Virginies*.

Au lieu de marcher contre les autres bourgades Iroquoises, comme tout le monde s'y attendait, M. de DENONVILLE demeura dix jours à ravager le reste du

pays des *Tsonnontouans*, après quoi il se retira avec tout son monde, laissant ainsi sa conquête inachevée.

Un général plus habile eût certainement atteint le but de cette expédition : qui était d'anéantir la puissance de la *Nation Iroquoise*, en portant le fer et le feu dans tous les cantons Iroquois, pour mettre fin à cette guerre toujours renaissante. Au contraire, la retraite de DENONVILLE fut le signal de nouvelles incursions, qui répandirent la terreur dans toute la colonie, en laissant partout la trace des plus sanglants désastres.

(A suivre.)

[Pour le Foyer domestique.]

NOTES

sur

YAMACHICHE.

(Suite.)

La paroisse d'Yamachiche.



ES premières habitations furent fondées à Yamachiche en 1704, mais pendant plusieurs années les pauvres colons durent demeurer sans desserte régulière. C'était sans doute une chose bien dure que de se voir ainsi relégués au milieu des bois, loin de tout secours religieux, mais nos ancêtres, les plus forts travailleurs du monde peut-être, savaient attendre et se résigner au besoin.

Ils se construisirent une première chapelle en bois, et nul doute que les Récollets leurs donnaient de temps à autre la consolation d'entendre la messe et de recevoir la sainte communion dans leur temple rustique. C'est du moins ce que semble indiquer un acte de baptême de 1718, que le Père Augustin QUINTAL inscrivit sur une feuille à part dans le cahier de l'année 1725.

En 1722 l'Intendant BEGON établit le règlement suivant, que nous citons textuellement, d'après la copie certifiée qui se conserve dans les archives de la paroisse.

EXTRAIT du Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-France du 20 7bre, approuvé et confirmé par Arrêts du Conseil d'Etat du Roy du 3e mars 1722.

Gouvernement des Trois-Rivières, Grosbois, dit les grande et petite Rivière Ouamachiche. L'Étendu de la paroisse de Ste. Anne, située sur le d. fief de Grosbois sera de deux lieues et demie, savoir : demie lieue de front que contient le fief du Sr. d. Gatineau, à prendre du côté d'en bas depuis le fief du Sr. de Tomnacour en remontant le long du fleuve et lac St. Pierre jusqu'au dit fief de Grosbois, et deux lieues de front que contient le dit fief de Grosbois (1), en remontant le long du dit lac jusqu'au fief des héritiers du Sr. de Grandpré, ensemble des profondeurs des dts. fiefs et de celle du fief des héritiers Dumontier étant au bout du dit fief de Grosbois, et sera la dite paroisse desservie par voie de mission jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé.

.. Begon."

Depuis ce règlement, Yamachiche fut toujours desservie régulièrement, d'abord comme mission, puis ensuite comme paroisse.

Les premiers missionnaires résidaient à la Rivière-du-Loup, où il y avait un curé ; ils venaient une fois par mois, ou plus souvent peut-être, arrivaient le samedi et repartaient le lundi suivant. Mais la population augmentant avec rapidité, il ne s'écoula pas un grand nombre d'années avant qu'on fut obligé de mettre un prêtre résidant.

Le premier baptême enregistré à Yamachiche (sans compter celui de 1718) fut celui d'Agathe, fille de Pierre Héroux dit Bourquinville et de Françoise Benoist. Parrain : Pierre Héroux ; Marraine : Angélique Carbonneau.

Voici le premier acte de sépulture, tel que nous le trouvons aux registres :

Ce 10e Xbre 1725. Je soussigné certifie avoir inhumé dans l'église de Ste. Anne de Machiche avec les cérémonies ordinaires le corps de Pierre Bourquinville âgé d'environ 5 mois.

P. Augustin QUINTAL.
Récollat Miss.

Certes, nous en voudrions un bon Père s'il eût continué à rédiger ses actes avec un pareil sans-*façon* ; mais heureusement ce fut une première et dernière faute.

Si maintenant nous voulons trouver le premier acte de mariage, il faut remonter à l'année 1727 ; au vingt-cinq février

nous trouvons que le Père Augustin mariait Pierre Héroux, fils de Pierre Héroux dit Bourquinville et de Françoise Benoist, avec Angélique, fille de Jacques Carbonneau et de Geneviève Martin.

Comme on peut le voir, les HÉROUX jouaient un grand rôle dans les premiers temps de cette paroisse ; on doit les compter, avec les LESIEUR et les GÉLINAS, parmi nos premiers et nos plus braves défricheurs, car Pierre Héroux était fixé à Yamachiche, avec sa famille, dès l'année 1705. Jean Héroux, père de ce pionnier, était né en France.

Jeune encore il quitta le vieux continent et vint s'établir en Canada dans la ville des Trois-Rivières, où il épousa Jeanne Pepin. Il mourut dans la même ville en 1687, laissant plusieurs enfants qui ont multiplié sa race au-delà de ses légitimes espérances.

Parmi les autres noms qui apparaissent aux premières pages des registres, nous remarquons Jacques Blaye, époux d'Angélique Cartier, le premier qui ait rempli les fonctions de marguillier dans cette paroisse ; Mathieu Milet, époux de Geneviève Banhier, Jean Charles Vacher dit Laserte, époux de Claire Bergeron ; Etienne Lamy, époux de Margerite Blaye ; Julien Rivard dit Laglanderie, époux de Catherine Gailloux ; Joseph Rivard dit Dufresne, dit aussi Bellefeuille, époux de Marie Françoise Lesieur. Tous ces défricheurs sont devenus les pères de nombreuses familles qui sont encore aujourd'hui le soutien et la gloire d'Yamachiche, et qui se sont étendues dans toutes les paroisses environnantes.

Voici maintenant la liste complète des missionnaires et curés qui se sont succédés depuis 1722 jusqu'à nos jours :

Fr. Chérubin DENIAU, Récollat, en 1722 et 1723 ;

Fr. Augustin QUINTAL, Récollat, de 1724 à 1728 ;

Fr. Salvien BOUTCHER, Récollat, de 1728 à 1733 ;

Fr. Jean-Baptiste LAJUS, Récollat, en 1734 ;

Jean MATIS, prêtre du Séminaire de St. Salpice, en 1735 ;

Fr. Charles PORQUELEAU, Récollat, depuis le mois de Septembre 1735 jusqu'en Novembre 1741 ;

Jacques CHEFDEVILLE, d'puis Novembre 1741 jusqu'à la fin d'Octobre 1778 ;

Pierre St. Onge, Vicaire-Général, de meurant aux Trois-Rivières, et Fr. Dominique PÉTRIMOUTX, curé

(1) Le fief Grosbois n'a qu'une lieue et demie de front.

de la Rivière-du-Loup, desservants le reste de l'année ;

Laurent Joseph BERTRAND, depuis le 1er Janvier 1779 jusqu'au mois de Juin 1786 ;

Fr. Dominique PETRIMOUX, fait les fonctions curiales jusqu'au mois de Nov. 1786 ;

Jean-Baptiste GRIALT, depuis le mois de Novembre 1786 jusqu'en Octobre 1788 ;

Thomas KIMBER, depuis le mois d'Octobre 1788 jusqu'en Octobre 1801 ;

Charles ECUYER, depuis le mois d'Octobre 1801 jusqu'au 29 Mai 1820 ;

Noël Laurent AMOY, qui exerçait les fonctions de Vicaire depuis le 18 Février, continue à desservir la paroisse jusqu'au mois de Novembre 1820 ;

Joseph Norbert PROVENCHEZ depuis le mois de Nov. 1820, jusqu'en Juin 1822 ;

Pierre VIAU, depuis le mois de Juin 1822, jusqu'en Octobre 1825 ;

Sévère Jos. Nicolas DUMOULIN, depuis le mois d'Octobre 1825 jusqu'au 27 Juillet 1853 ;

Joseph Hercule DOMON, curé actuel.

Quant aux vicaires qui sont venus à différentes époques participer à la desserte de la paroisse, en voici la liste que nous croyons complète :

Sous M. Ecuver : Ant. Desforges, F. Bern. Gaillard, N. L. Amiot ;

Sous M. Dumoulin : Ol. Larue, L. O. Desilets, P. Pouliot, Mich. Lemieux, J. A. Lebel, Ang. Millette, M. Duguay, J. Macquet, Jules Paradis, F. O. Belcourt, Pierre Roy, Jean-Baptiste Leclair ;

Sous M. Dorion : Arthur H. B. Lassierais, Casimir Hamelin, Honoré Bellemare, Tresslé Gouin, Thomas Martel, Majorique Marchand, Théophile Sicard de Carufel, Pierre Sévère Dagneault, et enfin A. D. Gélinas et N. Caron, les vicaires actuels.

On voit que nos ancêtres eurent des Récollets pour premiers missionnaires, à notre avis ce fut une grande bénédiction pour eux.

Les fils de St. François d'Assise se trouvent à l'origine de la plupart de nos vieilles paroisses, et on a trop oublié l'immense influence qu'ils ont exercée ainsi sur notre peuple. Nous pouvons le dire sans crainte, c'est d'eux que nous tenons en grande partie cette foi vive, cette simplicité et cette pureté de mœurs qui ont fait notre gloire jusqu'aujourd'hui ; qui nous ont toujours distingués

des autres peuples, et qui continueront espérons-le, à nous distinguer encore, malgré les changements que produit nécessairement sur nous le contact des nationalités étrangères.

Mais le temps ne serait-il pas venu de rappeler les bons Pères Mineurs sur cette terre du Canada où ils ont arrosée de leurs sueurs ? Certes, voilà une idée qui devra attirer l'attention de nos supérieurs ecclésiastiques, et nous voulons croire qu'ils rendront un jour à notre population les missionnaires qui l'ont tant édifiée autrefois par leur simplicité et par leur zèle infatigable.

Nous tenions à faire ces quelques remarques à propos des Récollets avant de donner les détails biographiques que nous avons pu recueillir sur chacun des missionnaires ou curés qui se sont succédés à Yamachiche.

Le père Chérubin DÉNIAUX, celui qui vient le premier en date, fut ordonné prêtre à Québec le 3 Décembre 1700. On voit qu'il était missionnaire à Beaumont en 1715, puis en — il fut envoyé à la Rivière-du-Loup, où il était employé comme —. C'est de là qu'il venait exercer le saint ministère à Yamachiche. Il mourut à Montréal le 11 Janvier 1732, âgé de 65 ans, il fut inhumé dans l'église paroissiale. Notre population n'a gardé aucun souvenir du père Chérubin, mais elle en a gardé du père Augustin Quintal, son successeur. Celui-ci fut curé de la Rivière-du-Loup pendant —, et fut chargé de desservir pendant quelque temps, comme missions, Maskinongé et Yamachiche. D'après l'opinion que le peuple en a conservé, c'était un saint et un homme de force et d'énergie.

On a montré jusqu'à ces derniers temps le chemin qu'il suivait dans la forêt en allant, toujours à pieds, dire la messe dans la mission de Maskinongé. Le long de ce chemin, les objets rappellent à l'envi la mémoire du bon Récollet ; ici vous entendez murmurer une fontaine, c'est la fontaine du père Augustin, celle sans doute où il se désaltérait pendant ses courses apostoliques. Plus loin, un coteau de sable surgit au milieu d'un terrain marécageux, c'est le coteau du père Augustin, etc. *In memoria aeterna erit justus !*

En 1724, le bon Père enrégistra ledocumment suivant :

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

.. Nous, soussignez, seigneurs des Rivières de Yamachiche et habitants du d. lieu,

nous obligeons et promettons à Dieu, à la Très-Sainte Vierge, à Ste. Anne sa mere, patronne de notre eglise paroissiale, et au père Augustin Quintal de ce présent et acceptant en qualité de curé de fournir à notre propre et privé nom chaem une toise cube de roche bien toisée rendue sur le pied de l'œuvre et deux tonnées de bonne pierre à chaux, c'est-à-dire quatre barriques rendues dans le même endroit.

En outre, nous promettons aussy de remettre dans le même temps chacun une pistole entre les mains du d. Père et de ses marguilliers, pour estre employez à ce que le d. Père jugera estre le plus convenable, promettant de son côté autant qu'il est en luy, sous le bon plaisir de ses supérieurs, travailler de toutes ses forces et selon son talent à conduire cet ouvrage jusqu'à la fin, et ne nous point abandonner que l'église ne soit en état d'y célébrer de céans la sainte messe, promettant au surplus au d. Père de semer le printemps prochain au profit de l'église autant de bled que notre zèle et notre pouvoir pourra nous permettre. Lequel dit bled, roches, étant donnés avec la pistole une fois seulement nous tiendra quittes de nos obligations. Fait à Hyamachiche, maison de Mons. Lesieur, ce 10e Xbre 1724.

Promettons a surplus à Ste. Anne les canots que nous ferons pour charoyer la pierre.

P. Augustin QUINTAL.
Joseph RIVARD,
Jean-Baptiste LESIEUR.

Ont fait leurs marques :

Michel RIVARD,
Jacques BLAYE,
Antoine LESIEUR,
Pierre LESIEUR,
Etienne GÉLINAS,
Pierre BELLENARE,
Veuve GÉLINAS,
Mathieu MILET,
Pierre BOURGUVILLE,
Joseph BOURGUVILLE,
BOURGUVILLE,
BEAUCOUR,
BELLENARE,
Morice BELLENARE.

Le même jour, par un acte spécial, Charles Lesieur, seigneur de l'endroit, s'engageait à donner 4 barriques de pierre à chaux, une toise cube de roche, et dix livres en argent, puis il promettait de semer un minot de bled au profit de l'église. On voit qu'il n'est pas fait mention du terrain sur lequel la nouvelle construction devait être faite; cela vient probablement de ce qu'on bâtissait au même lieu où s'élevait la première chapelle, et qu'ainsi l'on était déjà en possession du terrain nécessaire. La nouvelle église fut bâtie avec rapidité et dans une grande union; elle s'élevait sur le coteau de sable qui borde le lac et va

aboutir tout près de la grande rivière. On voit encore aujourd'hui, au milieu des arbustes, la place des fondations de ce vieux temple.

Au temps où nous reportons nos lecteurs, le chemin du roi venait d'être fini par le baron ROBINEAU de BÉCANCOUR, il passait sur le coteau près de l'église, et près du manoir de Charles LESIEUR, sur la propriété duquel ce coteau se trouvait. On traversait la grande rivière dans un bac avec deux cordes, puis le chemin se continuait, toujours en longeant le fleuve. Il y avait tout un groupe de maisons sur le coteau; mais plus tard on se vit obligé de fuir devant des inondations toujours croissantes; chemin et maisons furent transportés à l'endroit où se trouve actuellement le village de la Grande-Rivière.

Cependant les seigneurs voulurent se montrer généreux, et assurer une subsistance honnête au prêtre qui viendrait faire le service de la nouvelle église; en conséquence Charles LESIEUR et Simone BLANCHET, veuve de Julien Lesieur dit Duchêne, donnèrent au Père Augustin, et aux sieurs François Laglanderie dit Beaucour et Pierre Héroux dit Bourguinville, marguilliers en charge, une terre de trois arpents de front située sur les limites du fief Gatineau, et allant aboutir aux terres de la Petite Rivière. Puis le sieur Louis Gatineau étant comparu à son tour, donna un arpent de terre de son fief, sur la même profondeur que les trois arpents susdits, ce qui forma une propriété d'une valeur assez considérable. Ces quatre arpents de terre firent cédés à la seule redevance de faire dire dans la dite église de Ste. Anne autant, que faire se pourra, par chaque année à perpétuité, quatre messes basses pour le repos des âmes des dits seigneurs bailleurs et de ceux de leur famille qui sont décédés et décéderont par la suite, et ce dans l'octave de la Toussaint, si cela se peut.

Ce contrat de concession fut passé devant maître P. Poulin, notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières, le 1er mai 1724.

Le Père Augustin est le plus célèbre des récollets qui ont passé à Yamachiche (1); les autres ont travaillé tout humblement, et n'ont laissé pour souvenir que les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures qu'ils ont signés de leur main. Pour ceux-ci, ainsi que pour

(1) Nous pouvons excepter le Père Périmoult dont il sera question plus tard.

M. Matis, nous nous contenterons de citer ce que l'abbé TANGUAY nous donne dans son Répertoire général du Clergé Canadien.

Salvien BOUCHER, Récollet, ordonné à Québec, le 1er octobre 1725, desservit Sainte-Croix de 1738 à 1744. Il mourut le 5 Novembre 1761.

Jean-Baptiste LAJUS, Récollet, ordonné le 24 août 1727, fut aumônier du Fort Saint-Frédéric, entre 1732 et 1733, après avoir été missionnaire à Ste. Croix et à Lotbinière, depuis octobre 1729 à septembre 1730. Il fut nommé, en 1761, Supérieur des Récollets, et mourut le 24 juillet 1767.

Jean, MATIS, prêtre de St. Sulpice, né le 30 Mai 1701, au diocèse de Rheims, fut ordonné en 1726, et arriva en Canada, le 28 Août de la même année. Il fut employé, comme missionnaire, dans plusieurs paroisses de Montréal, surtout à Ste. Anne, à St. Laurent et à Saint Sulpice. Il mourut dans cette dernière paroisse, le 4 Janvier 1769, à l'âge de 68 ans.

Charles PORQUELEAU, fut ordonné le 18 octobre 1734, et nommé en 1739 curé de la Rivière du Loup, et en 1743, de Ste. Geneviève de Batiscan. Il quitta le Canada en Octobre 1748.

Le premier prêtre séculier qui ait administré la paroisse d'Yamachiche est M. Chefdeville, que les vieillards appellent M. Chenneville.

Jacques Maxime Chefdeville de la GARENNE, fils de Jacques de la Garenne et de Marie-Anne Caillé, naquit à Québec le 28 Mars 1714 et fut ordonné le 23 Septembre 1741.

La paroisse était encore bien petite lorsqu'il vint en prendre la desserte, mais durant sa longue carrière pastorale, qui dura 37 ans, elle prit de grands développements, et cessa même de compter parmi les simples missions pour prendre rang parmi les paroisses canoniquement constituées. M. Chefdeville signe, pour la première fois, comme curé, au bas d'un acte daté du 15 octobre 1758.

Nous citerons le premier acte de baptême qu'il a signé dans les registres, afin de donner à nos lecteurs une idée de sa manière qui ne manque pas d'offrir quelque chose de fort singulier.

" Aujourd'hui, dix-neuvième jour de Novembre mil sept cent quarante-un, a été baptisé par moi, prêtre missionnaire sous-signé, Jean-Baptiste la Cource, fils de Jean-Baptiste la Cource et de Marie Joseph la Certe, ses père et mère mariés ensemble. Le parrain

a été Alexis laCerte, la mareine Marie Belle-mare; lesquelles ont déclarés ne savoir signer, de ce enquis, suivant l'ordonnance.

J. CHEFDEVILLE, Puv.

On peut bien présumer qu'il n'avait pas ruiné sa santé à étudier la grammaire, ce qui ne l'empêchait point d'être un digne et vénérable prêtre. Il tint ses registres avec soin et propreté jusqu'en 1778, époque où il commence à se négliger d'une manière déplorable. On serait d'abord porté à s'indigner de cette conduite, mais les reproches expirent sur les lèvres, lorsqu'après ces actes boiteux on trouve son propre acte de sépulture. On comprend que la paroisse étant devenue très-populeuse, à la rareté des prêtres ne lui permettant pas d'avoir de vicaire, il se trouvait obligé de se traîner à l'église malgré ses souffrances pour répondre à sa lourde besogne. Son acte de sépulture offre quelque chose de touchant qu'on n'est pas accoutumé de trouver dans les registres.

" Le second novembre mil sept cent soixante-dix-huit a été inhumé dans le sanctuaire de cette église du côté de l'Evangile le corps de très-digne et très respectable Monsieur Chefdeville de la GARENNE, curé de la paroisse Ste. Anne d'Yamachiche, âgé de soixante et quatre ans; après avoir reçu les sacrements de l'église, est décédé comme dit est plein de jours et de mérite. A l'inhumation furent présents le R. Père Dominique, Augustin Girardin, Michel Laglanderie et plusieurs autres, une partie a signé l'autre déclaré ne savoir signer.

J. Dominique PÉTRIMORIX

GIRARDIN,
St. ONGE.

Vicaire-Général.

Le nom de Laurent Joseph BERTRAND apparaît aux registres du 1er Janvier 1779. Il avait été ordonné le 18 août 1776, et en partant d'Yamachiche il s'en alla comme curé à la Rivière-du-Loup, où il mourut le 13 octobre 1813, à l'âge de 69 ans.

Les années que M. Bertrand passa à Yamachiche furent fertiles en événements remarquables. De son temps commença, ainsi que nos lecteurs d'Yamachiche le savent, ce que l'on est convenu d'appeler la grande chicane. Il nous en coûte d'aborder cette question délicate, mais elle occupe trop de place dans l'histoire de cette paroisse pour que nous puissions la passer sous silence. D'ailleurs d'autres écrivains l'ont déjà fait connaître en partie, et beaucoup de particuliers en gardent fidèlement tous les

détails dans leur mémoire ; à quoi servirait de vouloir la cacher ? Nous raconterons donc les faits simplement comme nous les connaissons, et nous donnerons les documents officiels, au lieu de faire des commentaires qui pourraient n'être pas très justes.

L'abbé N. CARON.

(A Continuer.)

MALHEUR!

Malheur! la terre est vide et n'a plus de prophète ;
Malheur! elle n'a plus de voix forte qui jette

L'anathème aux ailes de feu.
Le sol ne reçoit plus la divine semence.
Et cependant voyez! — la foule recommence.

A crucifier l'Homme-Dieu!

Temple et vertu, tout meurt.—Ah! dans nos jours
[de crise,

Que n'ai-je un des rayons qui couronnaient Moïse
Quand Jéhovah le vint chercher!
Que n'ai-je surtout cette verge féconde
Qui creusait jusqu'au marbre et fit bouillonner l'onde
Dans les entrailles du rocher!

Ah! j'irais comme lui l'interroger en face,
O siècle dont le cœur est de bronze ou de glace:
J'irais me dresser devant toi,
Calme et seul, et du bout de ma baguette austère
Je frapperais ton sein comme il frappait la pierre,
Et j'en ferais jaillir la foi!

Epanchement.

Oh! dis-moi, le sais-tu, mon seul bien, mon seul rêve,
Sais-tu que sur le sol où j'allais déplorer,
Un rayon de tes yeux a réchauffé la sève
De l'arbutus prêt à mourir?.....

Sais-tu que ma pauvre âme, errante et solitaire,
Devina dans ton âme, à ses parfums de miel,
Une rose cachée, une fleur de mystère
Épanouie au vent du ciel;

Et que j'ai vu par toi descendre à travers l'ombre
L'amour, chaste lueur qu'aucun mortel ne fuit,
Et qui se vient poser sur un visage sombre,
Comme l'étoile sur la nuit?

TENQUETV.—(Amour et Foi.)

Sciences Sacrées.

(Pour le Foyer Domestique.)

ÉTUDES

sur

LA CREATION.

(Suite.)

VIIème ÉTUDE.

4ème JOUR.

Pluralité des mondes.

L'empire de Dieu n'est pas
l'empire de la mort.



'HOMME ne connaissant
que le monde qu'il habite
est longtemps resté con-
vaincu que la Terre devait
être le centre de l'Univers et
qu'elle seule avait le privilè-
ge d'être la demeure d'êtres vi-
vants, d'êtres raisonnables sur-
tout.

C'est là une prétention qui ne saurait
guère tenir aujourd'hui devant les hori-
zons immenses ouverts par l'étude des
profondeurs impénétrables qui nous en-
tourent.

Nos livres saints, notre histoire reli-
gieuse, nos dogmes, loin d'être contraires
à la pluralité des mondes, ouvrent de-
vant nous un champ immense que nous
pouvons parcourir sans craindre de ja-
mais trouver une borne à la toute puis-
sance divine.

La Terre n'est pas immobile au centre
du monde; et l'homme n'est pas une
créature si parfaite qu'il puisse se regar-
der comme le dernier effort de la Bonté
éternelle; que nous soyons la créature
la plus parfaite de ce globe; que Dieu
ait fait pour nous de grandes choses, cela
est certain; mais est-ce une raison pour
croire que Dieu n'a rien fait pour les au-
tres globes, qu'il les a laissés déserts et
nus, sans éprouver pour eux un seul
mouvement de cette immense pitié qu'il
éprouve pour nous.

Lorsque St. Paul dit que tout a été
fait pour nous, il ne parle que des choses
visibles et connues.—Est-ce que les
anges ont été faits pour nous? Est-ce

que les soleils inaccessibles que nos regards ne peuvent atteindre auraient été faits pour nous ? Est-ce que Dieu n'a pas un plan incompréhensible ? Le Ciel et la Terre proclament sa grandeur et sa gloire : nul n'en saurait limiter l'étendue.

Or, la contemplation de l'Univers, la nature des astres, la connaissance même de Dieu nous inspirent cette pensée : qu'ici bas ne se borne pas la prodigieuse fécondité avec laquelle Dieu a peuplé d'êtres vivants la planète que nous habitons. Nous sommes autorisés à croire que de l'Homme à l'Ange s'élève une série de créatures toutes plus parfaites, plus brillantes, plus immatérielles les unes que les autres, capables plus que nous de connaître Dieu et de l'adorer.

Les partisans les plus entêtés du vieux système qui plaçait la Terre au centre du monde et en faisait par conséquent l'objet de toutes les prévenances du Créateur, ayant été forcés d'abandonner cette idée reconnue fautive, ont imaginé alors que l'homme devait être la créature corporelle la plus parfaite et la seule même qui fut raisonnable, intelligente et capable de connaître Dieu. Cette opinion est bien innocente et nullement impie ; mais l'opinion qui soutient que les astres sont peuplés d'êtres plus parfaits que l'homme et plus capables que lui d'adorer l'Auteur de la nature n'est pas moins innocente, et bien plus conforme à la grandeur infinie du Tout-Puissant.

L'Homme est si peu parfait qu'il a besoin de tout apprendre. Ses yeux comme son intelligence sont si faibles, son horizon est si borné qu'il ne peut en scruter les profondeurs qu'à l'aide d'inventions admirables sans doute, mais toujours bien imparfaites. Les sciences renferment pour lui des mystères presque impénétrables ; et ce n'est que par des études excessivement fatigantes qu'il vient à bout de découvrir les secrets de la nature.

Or, s'il y a des astres et des mondes infiniment plus grands et plus parfaits que celui que nous habitons, n'est-il pas permis de conclure que ces mondes sont ou doivent être peuplés par des êtres également plus parfaits que nous, dont les organes différents des nôtres, peuvent pénétrer plus facilement et comprendre d'une manière plus parfaite les œuvres de Dieu.

Il n'est pas nécessaire que leur corps soit fait comme le nôtre. Ils vivent dans des conditions différentes. La densité des

globes qu'ils habitent n'est pas la même, les conditions vitales, la végétation de ces globes sont bien différentes. Ils n'ont pas les mêmes sommes de lumière et de chaleur que nous ; quelques-uns en ont beaucoup plus, d'autres en ont moins ; mais cela n'empêche pas que des êtres organisés puissent y habiter dans des conditions excellentes, leurs organes étant en rapport avec le milieu qu'ils habitent.

« Nous ne connaissons pas toutes les causes qui ont pu influer, et qui influent encore aujourd'hui sur les manifestations de la vie, sur son extension et sa propagation sur la terre.—Nous sommes bien plus loin encore de connaître tous les principes d'existence qui propagent sur les autres mondes des créations très-dissimilaires. C'est à peine si nous avons pénétré celles qui président aux fonctions journalières de la vie ; c'est à peine si nous avons pu étudier les propriétés physiques des milieux, l'action de la lumière et de l'électricité, les effets de la chaleur et du magnétisme..... Il y en a d'autres qui agissent constamment sous nos yeux et que l'on n'a pas encore pu étudier, ni même découvrir. Combien donc serait-il vain de vouloir opposer aux exigences planétaires les principes superficiels et bornés de ce que nous appelons *notre science* ?

Quelle cause pourrait mettre obstacle à l'existence des êtres sur tous ces globes magnifiques qui circulent autour de foyers radieux ? Et quelle extravagance de regarder ce petit monde où nous avons vu le jour comme le temple unique, ou comme le modèle de la nature !

« O mondes splendides qui voguez loin de nous dans les Cieux ! serait-il possible que la froide stérilité fût à jamais l'immuable souveraine de vos campagnes désolées ? Serait-il possible que cette magnificence qui nous semble être votre apanage, fût donné à des régions solitaires et nues, où les seuls rochers se regarderaient éternellement dans un même silence ? Spectacle affreux dans son immense immutabilité, et plus incompréhensible que si la Mort en furie venant à passer sur la Terre, fauchait d'un seul coup les populations vivantes qui remplit sa surface, enveloppent ainsi dans une même ruine tous les enfants de la vie, et laissant la Terre rouler dans l'espace comme un cadavre dans une tombe éternelle.»

Ah ! si notre vue était assez perçante

pour découvrir là où nous ne voyons que des points brillants sur le fond noir du ciel, les soleils resplendissants qui gravitent dans l'étendue, et les mondes habités qui les suivent dans leurs cours ; s'il nous était donné d'embrasser dans un coup-d'œil général ces myriades de systèmes solaires ; et si, nous avançant avec la vitesse de la lumière, nous traversions pendant des siècles ce nombre illimité de soleils et de sphères, sans jamais rencontrer de terme à cette immensité prodigieuse où Dieu fit germer les mondes et les êtres ; retournant nos regards en arrière, mais ne sachant plus dans quel point de l'infini se trouve le grain de poussière que l'on nomme la Terre, nous nous arrêterions fascinés et confondus par un tel spectacle ; et unissant notre voix au concert de la nature universelle, nous dirions du fond de notre âme : Dieu tout puissant ! que nous étions insensés de croire qu'il n'y avait rien au-delà de la Terre, et que notre séjour avait seul le privilège de resplendir ta grandeur et ta puissance !

Th. A.

A la suite de cette *Étude* sur la Pluralité des Mondes, pour laquelle nous avons beaucoup emprunté à M. Camille Flummarion : *Pluralité des Mondes habités*, nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant un extrait d'une lettre de St. Paulin de Nole à Ausone.

Cette lettre exprime deux opinions : d'abord, que les Bienheureux habiteront les astres qui roulent sur nos têtes ; ensuite que dans ces demeures célestes nous nous souviendrons et continuerons à aimer ceux que nous avons aimés sur la Terre.

« Rien ne t'arrachera de mon souvenir
 « pendant toute la durée de cette vie ac-
 « cordée aux mortels ; tant que je serai
 « retenu dans ce corps, quelque soit la
 « distance qui nous sépare, je te porterai
 « dans le fond de mon cœur. Partout
 « présent pour moi, je te verrai par la
 « pensée, je t'embrasserai par l'âme ; et
 « lorsque délivré de cette prison du corps
 « je m'envolerai de la Terre, dans quelque
 « astre du Ciel que me place le Père commun,
 « là je te porterai en esprit, à le dernier
 « moment qui m'affranchira de la Terre
 « ne m'otera pas la tendresse que j'ai
 « pour toi. Car, cette âme qui survivant
 « à ses espérances détruites, se soutient
 « par sa céleste origine, il faut bien qu'elle
 « conserve ses affections comme son exis-

« tence. Elle ne peut oublier non plus que
 « mourir. »

Voilà de belles et grandes pensées qui, nous venant d'un savant et d'un saint, ouvrent de magnifiques horizons dans le champ de l'avenir inconnu. Peu nous importe le séjour que Dieu nous réserve après cette vie. Ce séjour sera toujours le Ciel, la Vision et l'Éternelle Félicité. Là nous nous souviendrons et nous aimerons. Commençons ici-bas cette vie radieuse où la Contemplation des choses impérissables nous comblera d'une joie au-dessus de toutes les joies de ce monde.

Th. A.

CHARITÉ Sociale du Christianisme.

Je crois à la religion parce qu'elle est vraie, non parce qu'elle est utile ; mais son utilité est une preuve de sa vérité.

On fonde trop d'espérances sur la politique, lorsqu'on veut rendre plus heureux l'état social. Depuis cinquante ans, on a fait beaucoup pour introduire la liberté dans nos lois, et bien peu pour nous rendre dignes d'être libres. Une multitude de voix, non-seulement en France, mais dans les deux hémisphères, font retentir ce cri : *Améliorez le sort des hommes ! Noble vœu !* qui sera stérile si l'on n'apprend pas mieux à connaître les vrais moyens d'amélioration.

Les idées d'affranchissement universel, de liberté de genre humain, sont nées de l'Évangile ; mais, pour les rendre possibles à réaliser, le Christ les avait unies aux principes d'une religion de paix et d'amour.

Les passions de l'homme en ont autrement ordonné. Des liens nécessaires ont été rompus : ce qui devait être indivisible, des insensés le séparent : ils veulent l'émancipation, et repoussent la charité. Alors, les espérances d'amélioration s'évanouissent, le mal croît sur le sol où l'on s'imaginait avoir semé le bien ; il fallait s'entraider, ou s'égorger.

Tremblez des résultats que peut avoir une liberté sans morale. L'homme rentrera dans la voie de l'Évangile, et renouera les liens qu'il a brisés ou il marchera au hasard, poussé par sa brutale indépendance, jusqu'au jour où un de ces chasseurs de nations, qu'on appelle despotes, le prendra dans ses rets comme une bête sauvage.

J. Droz.

Littérature.

NORBERT.

(Suite.)

XXII



DEPENDANT Valentin s'était de plus en plus attaché à Norbert ; bientôt il le nomma contre-maître, en remplacement de Lambert, qui venait de s'établir. Norbert fit des difficultés et refusa quelque temps, mais sur de nouvelles instances, il donna son consentement.

Pendant les trois ans que dura sa surveillance, le maître et les ouvriers n'eurent qu'à s'en louer. Il faisait des réprimandes suivant l'occasion, encourageait les belles actions, donnait à tous de bons conseils.

— Mes amis, leur disait-il, j'ai été ouvrier comme vous, et je le suis encore ; si nous voulions être raisonnables, nous nous amuserions, mais en même temps nous garderions *une poire pour la soif*. Eugène n'est plus des nôtres, le patron n'a pas voulu le garder, voyez comme c'est triste. Que va devenir sa famille ? Voilà donc une femme malheureuse et des enfants mal élevés.

— Comparez ce ménage à celui d'Hippolyte, quelle différence ! Hippolyte boit un coup avec vous ; il n'est pas sauvage ; mais il passe une grande partie du dimanche avec sa Virginie et son Léonce. Vous l'avez vue ici le jour où son mari tomba malade, comme elle est douce, prévenante et comme son garçon est gentil ! Ne les avez-vous pas admirés aussi bien que moi ? Vous avez dit : le bon ménage ! En savez-vous la cause : ils sont chrétiens.

Un des ouvriers voulut se récrier et dit qu'on n'avait pas besoin de cela pour faire un bon ménage ; les autres lui imposèrent silence.

Ainsi que nous l'avons dit, Valentin avait une fille : il avait songé de la donner à Norbert ; mais l'inconduite momentanée de celui-ci avait changé les dispo-

sitions, et on se trouva engagé par les instances d'un ami, envers un autre.

Pauline épousa donc Gustave, et c'est lui qui peu de temps après remplit les fonctions de contre-maître. Norbert ne parut pas trop contrarié ; il n'avait pas l'intention de se fixer à Paris : il pensait toujours à son pays natal et à la promesse faite à sa sœur d'y retourner. — Au moment où on le redemandait chez M. Lucas, il reçut une lettre que son oncle était dangereusement malade ; il s'empresse de quitter Paris et se rend droit au village.

XXIII

Il est temps de retrouver Léa que nous avons laissée entrant dans la communauté d'E. Elle a fait des progrès rapides dans la voie de la perfection, et elle a été jugée digne d'être reçue religieuse.

Il n'y a rien de touchant comme la cérémonie d'une prise d'habit. Nous ne la décrirons pas, parce que nos lecteurs en ont entendu parler ou ont été à même de la voir. Disons seulement qu'une fille qui, à un âge encore jeune et souvent en raison de sa fortune et de son rang, pouvant briller dans le monde, vient de son propre consentement dire adieu à tout, est un spectacle bien capable de toucher.

Qu'on n'aille pas croire que cet éloignement du siècle ait pour principe l'indifférence aux besoins des autres ; au contraire, il n'existe que pour s'y dévouer.

Pour qui en effet les Sœurs se sacrifient-elles ? Pour les pauvres et les malades. Qui soigneront-elles ? Tous ceux qui les appelleront. Dans nos campagnes comme dans nos villes, elles sont partout animées de l'esprit de Dieu et disposées à donner leur vie, si c'est nécessaire.

Celles qui ne sortent pas du cloître, mènent une vie d'égal sacrifice. Tant de personnes prient si peu, se livrent à tant de scandales, ignorent tant de lois de la pauvreté volontaire et de l'obéissance, qu'il est utile qu'il y ait au milieu de nous d'autres amis du Seigneur, pour lever les mains vers le ciel et détourner les fléaux qui nous menacent.

Au reste, de même qu'il y a des hommes qui ne se marient pas, il en peut être ainsi de certaines femmes ; chacun a sa vocation particulière ; tous n'ont ni le même don, ni les mêmes idées.

Que ceux qui ont des passions grossières ne comprennent pas le célibat, dans la vraie acception, ceci ne nous

étonne point : Jésus-Christ l'a dit : *omnes non capiunt, sed quibus datum est*. C'est une grâce spéciale ; l'Apôtre l'appelle un avantage ; si une fille se marie, elle fait encore mieux ; la raison, elle ne sera point partagée entre ce qu'elle doit à Dieu et à son mari.

Léa choisit donc la meilleure part ; elle prit Dieu pour son héritage, non pour s'exempter des sacrifices et des charges, mais pour devenir servante des autres.

Il coûte à la nature humaine de franchir ce pas, parce qu'on ne s'impose point une telle obligation sans réfléchir ; mais lorsqu'il est fait, quel contentement on éprouve ! Il en fut pour Léa comme pour les autres ; elle se trouva si heureuse, que nous ne pouvons exprimer sa joie.

Nous aurions dû dire déjà que son oncle Auguste s'était occupé d'elle et connaissait tout ce qui la concernait. C'est à ses recommandations auprès de sœur Lucie, que celle-ci l'avait prise en une affection qui a pu étonner nos lecteurs. Seulement en homme prudent, il était resté à l'écart en apparence, pour ne pas influencer les idées de sa nièce. Il avait l'air de l'abandonner pour lui donner liberté complète.

Au reste, comme nous le savons, il n'avait point de ressources ; il lui eût donc été difficile de se charger de Léa. Quand elle lui demanda son consentement, il était en Italie ; mais il répondit pour l'encourager.

Auguste lui écrivait ce que faisait son frère ; celui-ci savait tout ce qui la concernait : nous ne devons donc pas être surpris si des correspondances ne s'étaient point établies entre eux.

XXIV

Léa fut envoyée dans une paroisse rurale pour tenir l'école des filles. Elle se fit remarquer par sa bonté, sa douceur, sa complaisance, sa charité, son activité, sa vigilance et fut aimée de la supérieure et des élèves. Elle resta là trois ans et rendit des services.

Au bout de ce temps, la supérieure de la paroisse natale ayant été appelée à un poste plus élevée, Léa fut envoyée pour la remplacer. Dans le conseil administratif on éleva des objections ; mais la Mère pensa avec justesse qu'il n'est pas toujours utile d'éloigner les sujets du pays qui les vit naître.

On dira peut-être qu'on n'est point prophète dans son pays, qu'on n'y peut toujours faire le bien. Pourquoi pas ?

Si on appartient à une famille pauvre, l'idée de grandeur qui tourne quelquefois la tête des personnes et les porte à s'élever, se trouve comprimée par plusieurs choses qui rappellent l'extraction. Si au contraire on est riche, la position de naissance ou de fortune donne d'un côté plus de relief ; de l'autre fait mieux ressortir le sacrifice qu'on s'est imposé.

Léa ne fut pas longtemps sans donner à l'école une importance qu'elle n'avait jamais eue ; les pensionnaires augmentèrent considérablement ; par leur tenue et leur instruction, elles firent l'éloge de la maîtresse et prouvèrent combien la supérieure générale avait eu raison de l'y nommer.

XXV

Norbert trouva son oncle dans une triste position ; ses souffrances étaient très-grandes ; mais tout en les ressentant il s'abandonnait entre les mains de Dieu.

« Je suis heureux de te voir, cher ami ; je craignais que tu n'arrivasses pas à temps : maintenant je puis mourir tranquille. Je sais tout, tes égarements et ta conversion ; continue, Dieu te bénira ; j'ai épargné pour te laisser quelque chose, c'est peu ; mais cela pourra encore te rendre service. Sans mon mobilier, tu trouveras 600 fr. : tout est pour toi, parce que ta sœur m'a dit qu'elle ne voulait rien.

Mon oncle, s'écria Norbert, ne parle point de mourir, vivez pour moi. Pardon, mille fois pardon de la peine que je vous ai faite ; vous savez que mon inconduite a été expiée : je n'oublierai jamais combien vous avez été bon pour moi. Qu'il ne soit point question d'héritage ; le plus beau ce sont vos vertus et vos exemples.

Cependant Auguste s'affaiblissait ; il ne parlait déjà plus : il ne pouvait que serrer la main de son neveu ; peu après il rendit son âme à son Créateur.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il avait reçu tous les secours de la religion et ce n'est qu'aux consolations qu'elle procure qu'il devait le calme et la résignation.

Norbert fit rendre à son oncle les honneurs funèbres et invita les pauvres à y assister. Il ne voulut qu'en partie profiter de la somme qu'on lui laissait ; il fit dire des messes pour le repos de l'âme du défunt, et puis il secourut les malheureux.

Lorsque quelqu'un est sur le point de

mourir, ses enfants ou ses héritiers partageant d'avance les dé pouilles ; chacun tire autant que possible de son côté, et si on pouvait abrégier la vie du moribond, on le ferait. On compte ce qui reviendra. Les pauvres sont appelés parfois aux funérailles, mais souvent plus par usage que par conviction ; on distribue quelques aumônes, puis tout est dit. Le souvenir du défunt disparaît : la prière ne s'élève guère pour lui ni en public, ni en particulier ; si on en parle, c'est pour louer son économie quand il laisse quelque chose, ou blâmer sa prodigalité s'il a employé ses biens en bonnes œuvres.

Quelle différence entre cet esprit et celui que l'Église enseigne à ses enfants ! Celle-ci dans sa pratique ne se départ jamais de la reconnaissance ; elle ne l'oublie jamais, la prédication continuellement, et ceux qui l'écoutent ne sont point ingrats.

XXVI

Norbert avait laissé des sympathies dans ce pays ; il y avait passé plusieurs années et fait son apprentissage ; ayant donné de bons exemples, on s'était attaché à lui. Aussi tous prirent part à sa douleur. Laurent fut si content de le voir qu'il l'engagea à rester avec lui : " Il y a toujours de l'ouvrage pour vous, lui dit-il. Je dis *vous* maintenant parce que vous voilà homme."

Norbert avait 28 ans ; il était de retour depuis un an. Laurent lui dit : " Vous devriez vous marier ; il est temps, l'âge vient."

— J'y songe, répond Norbert ; mais c'est si difficile ; je tiens plus aux sentiments religieux qu'à tout autre chose ; cependant, quand les deux se trouvent, il est permis d'en profiter.

— Je connais votre affaire, reprend Laurent ; vous vous rappelez la petite Célestine Michel, la fille du fermier chez qui vous fûtes reçu en arrivant ici ?

— Oui.

— C'est la personne qu'il vous faut. Mélanie vous porte intérêt et la famille Michel l'affectionne.

— Je verrai, répond Norbert.

Quelques jours après, Norbert eut occasion de voir mademoiselle Célestine ; il lui sembla que ce que Laurent avait dit était vrai ; il en parla à Mélanie et celle-ci lui répondit :

— Je ferai la demande ; elle sera accueillie, je l'espère. Célestine est un caractère comme on en voit peu. Elle a

déjà été demandée par plusieurs ; mais elle a attendu.

— Je vous remercie bien ; je vois que vous êtes toujours bonne et complaisante.

Un mois après Norbert et Célestine furent unis à l'église paroissiale. Ils portèrent dans cet acte important autant de foi que de modestie.

XXVII

Le fermier voulait que son gendre restât auprès de lui ; mais Norbert était préoccupé par l'idée de retourner au pays qui l'avait vu naître, et de racheter la maison paternelle. Depuis quelque temps, il s'était mis en rapport avec le notaire P., et l'avait prié de s'informer si les acquéreurs du bien de son père seraient disposés à le vendre, et dans le cas affirmatif, il lui donnait plein pouvoir. M. Noël était un homme probe et dans lequel on pouvait établir sa confiance : il mena l'affaire activement ; seulement il remarqua que les propriétaires estimaient un peu cher. Plusieurs embellissements et des améliorations avaient été apportés, il est vrai ; il était donc juste d'en tenir compte.

L'affaire fut conclue pour une somme de 10,000 francs, et l'acte envoyé à Norbert pour le ratifier.

Célestine apportant à son mari 5,000 f. par contrat et Norbert de son côté ayant 4,000 fr. il ne manquait donc que 1,000 fr. que M. Laurent mit à leur disposition ; Norbert envoya cette somme à M. Noël avec sa ratification ; il avait voulu payer comptant.

Quand la maison fut disponible, il partit avec sa femme, son beau-père et Laurent. Mélanie voulut être de la société.

Voilà plus de quinze ans que Norbert n'a vu son pays natal ; il n'a voulu y revenir qu'en rentrant dans la demeure de ses parents : la sainte Vierge le lui avait promis. De quelles impressions son esprit est saisi lorsqu'il découvre la montagne qui domine la ville ! les bois, les champs, les chemins, tout lui est connu et semble lui sourire ; l'église dont il aperçoit la flèche lui rappelle tant de choses. Il dit à Célestine en lui montrant des arbres : là je suis venu m'asseoir avec mes camarades. Léa et moi avons souvent cueilli des fleurs dans ces prés.

Mais ces diverses impressions le cèdent à celle qu'il éprouva à la vue de sa maison ; un frisson parcourut son corps,

lorsqu'il entra dans le jardin ; pensant alors être seul il dit : Que n'es-tu là, sœur chérie ?

—J'y suis moi, répondit Célestine.

—Pardon, dit Norbert, je t'oubliais ; mais ne me blâme pas : cette maison me rappelle tant de souvenirs.

Norbert ouvre la porte, visite les appartements et prie un instant devant l'image vénérée qu'on a laissée à sa place. Il va ensuite au foyer où il avait habitude de se mettre et devient rêveur ; mais la présence de sa femme qui le regarde avec bonté et l'arrivée de son beau-père lui redonnent sa gaieté ordinaire. Michel et Laurent étaient restés en arrière et amenaient les meubles. Mélanie partageait la joie commune.

Le soir de leur installation, lorsque Michel et Laurent furent partis, Norbert mena sa femme s'asseoir avec lui sur ce banc où quelques années auparavant il disait à Léa : *je reviendrai*. Il lui raconta tout et elle ne put s'empêcher de dire : " Tu avais raison ; celui qui met sa confiance en Marie, ne périt jamais."

Ils s'entretenaient ainsi, lorsque la barrière du jardin s'ouvrit, et ils virent alors une personne vêtue de noir s'avancer vers eux,

XXVIII

Léa, car c'était elle, avait appris de M. Noël l'achat de son frère, et pour mieux le surprendre avait prié le notaire de ne point lui écrire qu'elle était supérieure à F. " Je n'ai point voulu l'en avertir encore pour deux raisons : 1o parce qu'il n'y a pas longtemps que je suis ici, 2o parce que je veux savoir si j'y resterai."

M. Noël avait gardé le secret. Norbert fut très-surpris quand dans la visiteuse il reconnut sa sœur.

Après les compliments échangés : chère Léa, lui dit-il, je racontais tout à l'heure à ma femme, car voilà ta belle-sœur, ce dont nous avons parlé le dernier soir où nous sommes venus sur ce banc et ce que tu me répondis.—Léa aussitôt embrasse Célestine.

—Me voici de retour, mais toi ?

—Moi aussi, Norbert ; non sans doute pour habiter la même maison, mais pour être à la tête des sœurs de cette paroisse, car je suis la supérieure.

—Pas possible, Léa.

—C'est comme je te dis.

—Qui donc t'a avertie de mon arrivée ?

—M. Noël.

—Je n'en reviens pas ; comment tu es supérieure à P. !

—C'est très-vrai ; je ne voulais pas accepter ; mais on a insisté, et me voici.

—Pourquoi ne me l'avez pas écrit ?

—J'avais des raisons ; maintenant tu n'en est pas fâché, ta surprise n'est que plus grande.

Léa que nous avons déjà nommée sœur Justine, ne put s'empêcher d'admirer la bonté de la sainte Vierge qui permettait leur réunion, et avait veillé sur eux de manière à ce qu'ils ne perdissent pas leurs bons sentiments.

Sœur Justine raconta en peu de mots à son frère le rêve qu'elle avait eu le jour de leur séparation.

—Comme, dit Norbert, tu avais rêvé cela ?

—Oui.

—Sais-tu qu'elle heure il pouvait être ?

—Huit heures environ.

—C'était vrai, je croyais mourir et je disais : Léa, Léa !

—C'est à ce cri que je me suis réveillée.—Elle donne ensuite tous les détails que nous connaissons. Norbert raconta de son côté ce qui lui était arrivé ; l'un et l'autre restèrent plongés dans l'admiration.

—Qu'on dise ce qu'on voudra, il y a parfois des pressentiments.

—L'histoire nous en rapporte plusieurs : pourquoi n'y croirions-nous pas ?

Sœur Justine fit part à son frère de son histoire tout entière ; celui-ci en connaissait les principales choses : Mon oncle, dit-il, m'avait tout écrit ; mais j'ai su de bonne heure que sœur Lucie était notre cousine, voilà pourquoi je ne m'inquiétais point de ton sort.

—Je t'as longtemps, ajouta Léa, sans savoir cette particularité.

Sur ces entrefaites, Mélanie qui avait obtenu de rester quelques jours pour voir le pays de Norbert et l'installer chez lui, vint annoncer que le souper était prêt. C'est elle qui faisait la cuisine, en attendant qu'on pût trouver une servante convenable, chose qui n'est pas toujours facile.

Sœur Justine demanda à son frère quelle était cette personne et si elle devait rester à son service.

—Non, c'est une amie ; elle m'a protégé et a élevé Célestine.—Il lui raconta ensuite son histoire.

Justine admira ce dévouement et quand elle fut entrée à la maison, elle dit à la vieille gouvernante : — Made-

moiselle, vous avez été l'amie de mon frère ; vous avez donné une bonne éducation à ma belle-sœur : je n'oublierai point cela. Quand vous voudrez vous reposer tout à fait, venez chez nous ; vous serez soignée comme une mère.

—Madame, répondit Mélanie, je n'ai rien fait pour mériter des éloges ; tout autre que moi aurait agi ainsi ; il était si gentil, ce pauvre Norbert, et votre oncle si bon, qu'on ne pouvait se défendre de leur porter intérêt. Je l'ai aimé dès le premier jour ; aussi quand Célestine a été grande et que je l'ai vu revenir, je me suis volontiers prêtée pour favoriser leur union.

Sœur Justine embrassa Mélanie, et Célestine en fit autant.

Il était bientôt dix heures : le souper venait de se terminer à la sœur pensa alors à se retirer. Norbert l'accompagna jusqu'à la porte de la communauté, remettant sa visite à une autre fois.

(A suivre.)

La Sœur de Charité

ET LE

SOLDAT AVEUGLE.



DES gens de cœur ne sont jamais mieux jugés que par des gens de cœur : nous en avons la preuve dans un livre que vient de publier M. le général Ambert, l'*Héroïsme en soutane*. Avec quelle douceur et émotion, avec quelle respectueuse sympathie nous avons parcouru ces pages où tous les plus nobles sentiments de devoir, de dévouement, d'abnégation sont exprimés avec cette élévation et cette foi qui se rencontrent seulement sous la plume de ceux qui, comme M. le général Ambert, éprouvent eux-mêmes les sentiments qu'ils expriment ! Le cœur est réjoui autant que l'esprit : c'est là une de ces œuvres saines, réparatrices, consolantes, à la triste époque où nous vivons. Le bien qu'on nous raconte dédommage du mal que nous voyons ! Qu'on en juge par un des épi-

sodes les plus touchants, et que nous ne pouvons résister au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Un officier avait rencontré du côté de Châlons, marchant vers Paris, une Sœur de Charité et un Soldat : celui-ci était aveugle, par suite d'une blessure à la tête. Les prussiens l'avaient abandonné sur la route, et ses camarades conduits en captivité n'avaient pu le secourir. Il serait mort au carrefour du chemin sans la Sœur de Charité.

Le mérite de la pauvre fille fut grand, cette fois, car le Soldat était ce qu'à l'armée on nomme une pratique..... La Sœur de Charité prit cet homme par la main pour le conduire aux Invalides, où disait-elle, il trouverait un asile. Tous deux marchaient à pied, lui sombre et silencieux, elle soutenue par la charité ! La Sœur demandait des secours pour son Soldat, elle le nourrissait de la meilleure part et se faisait la servante de ce pauvre.

Les étapes succédaient aux étapes. La Sœur lui donnait du courage, en le faisant rougir de sa faiblesse.

Peu à peu, elle lui parla de Dieu, elle lui parla d'une autre vie, et cet homme qui ne voyait plus, se prit à écouter. Par une belle matinée, l'aveugle fit observer qu'il entendait le chant des allouettes ; il s'arrêta pour écouter, un rayon de lumière semble passer sur le front du vieux soldat.

Alors la Sœur le fit agenouiller.

Vous eussiez vu sur cette grande route, cet homme bronzé par la guerre, endurcis par les excès, sans croyance, sans foi et presque sans pensées ; il était là, le front levé vers le ciel qu'il ne voyait plus, les mains jointes, son bâton et son képi dans la poussière près de son sac, et, debout devant lui, la Sœur de Charité qui lui faisait répéter sa première prière ; le vétéran disait : *Notre Père !...*

Deux larmes glissaient sur les joues pâles de la Sœur.

Elle venait de rendre une âme à Dieu !

Depuis ce jour, la conscience du vieux soldat sortit de son long sommeil. Il comprit l'acte de la Sœur. Remontant de cet acte qui l'avait inspiré, il s'éleva jusqu'à Dieu.

Pendant une nuit, le soldat dormait sur la paille d'une grange, tandis que la Sœur avait été recueillie par la gouvernante d'une cure de campagne ; la Sœur passa la nuit en prière.

Le lendemain, ils se remirent en

route ; la Sœur était pensive et le Soldat murmurait une prière. Pour prendre un instant de repos, on s'assit sur le rebord d'un fossé.

“ Alors la Sœur dit au Soldat : “ Vos yeux n'ont pas été directement atteints par la blessure. Au milieu de ces ambulances, les médecins n'ont pu que cicatrifier la plaie de la tête. Je n'ose vous donner un espoir, qui n'est peut-être qu'un rêve. Mais j'ai formé un projet. Au lieu de vous conduire aux Invalides, je vous amènerai près des premiers chirurgiens, chez les meilleurs oculistes de Paris, et je les prierai à genoux de vous donner leurs soins pour l'amour de Dieu et aussi par patriotisme. Si le bon Dieu vous rend la lumière, soyez bon chrétien le reste de votre vie. Me le promettez-vous ?.....”

“ Le vétéran tomba à deux genoux, le front dans la poussière. Il resta longtemps prosterné sans prononcer une parole, et des sanglots agitérent tout son être.

“ Dieu vit les deux voyageurs et laissa tomber sur eux son regard.

“ Dans cette solitude des champs, loin de la demeure des hommes, une pauvre femme faisait la charité. Trois mois après le miracle de la charité était accompli.

“ Le Soldat avait recouvré la vue.

“ La Sœur rentrée dans l'école enseigna à lire aux petites filles des paysans.

“ Si vous allez à Notre-Dame des Victoires, vers cinq heures du soir, vous y verrez un homme agenouillé près de l'autel.

“ C'est le Soldat qui prie pour la Sœur de Charité !”

L'INCREDULE.

Un magistrat d'une grande autorité, connue par l'incrédulité qu'il avait affichée toute sa vie, tomba un jour malade. Aussitôt il fit venir un prêtre. Le prêtre arrivé près de lui laissa voir son étonnement. Je comprends votre surprise, M. l'abbé, lui dit le malade. C'est pour me confesser que je vous ai prié de venir et il est juste que je commence par cet aveu : j'ai été assez libertin pour désirer que la religion fût fautive, mais jamais assez sot pour le croire. La foi fut toujours au dedans et l'incrédulité sans cesse au dehors. En deux mots, M. l'abbé, pendant ma vie je n'ai été qu'un grand menteur à moi-même et aux autres. Que Dieu me le pardonne. Il se prépara aux sacrements, les reçut avec repentir et piété, et, après une longue maladie, il mourut très chrétieusement.

(La Bonne Lecture.)

LES FILS

DU

MARTYR.

(Suite.)

CHAPITRE V.

Entre deux tempêtes.



ES deux amis revinrent ensemble jusqu'à la porte Angélica, où ils se séparèrent, et Raphaëlo, demeuré seul, reprit lentement le chemin du Borgho.

Il allait déboucher sur la Rusticucci, quand un flot de peuple, arrivant par le borgho Noevo, lui barra la rue; des acclamations enthousiastes éclatèrent,

tous les fronts se découvrirent et, presque aussitôt précédé de quelques cavaliers seulement, passa la voiture du Saint-Père, revenant d'une visite faite à l'église de Sainte-Marie-Majeure.

Par-dessus les têtes inclinées, le fils d'Andréa, le martyr, put apercevoir la belle tête de Pie IX, son front calme, sa douce physionomie et sa main levée pour bénir.

Il lui sembla que le pape le regardait avec une douloureuse bienveillance et qu'il lui reprochait, à lui son fils, d'avoir ajouté foi si vite à l'accusation portée par Gaëtano, il sentit le remords le poindre au cœur et, quand le carrosse se fut éloigné, il traversa la place de Saint-Pierre, passa inquiet au pied de cet obélisque de granit, sur lequel il est écrit : le Christ vit, le Christ règne, le Christ est vainqueur, monta précipitamment les degrés de marbre qui conduisent à la basilique et, allant se jeter à genoux devant la Confession de celui qui, au jour de la Passion, avait renié trois fois son Maître, il pleura amèrement.

Le soleil était déjà bas et la basilique remplie d'une demi-obscurité, quand il se décida enfin à rentrer au borgho; sa mère remarqua sa pâleur et s'informa s'il n'était pas malade.

Raphaëlo répondit que non; puis, sentant qu'il était nécessaire de se distraire, il prit le petit Paolo dans ses bras, le promena, en le faisant sauter

et cherchant partout les moyens à l'a-murer.

Il y réussit à ce point que lui-même parut se remettre complètement, si bien que Pia, en ayant fait l'observation, Angélica dit tout haut :

— Ah ! cela ne m'étonne pas ; ne sais-tu pas que ton fils est l'ange gardien de Raphaëlo.

Cette allusion, pourtant bien naturelle et bien innocente, fit disparaître aussitôt la gaieté factice du mosaïste qui, remettant l'enfant à sa mère, se mit à se promener, sombre et préoccupé.

Ne sachant à quoi attribuer cette disposition peu habituelle à son fils, la veuve s'imagina qu'il pouvait bien avoir encore lu dans la journée quelqu'un de ces articles de critique qui l'avaient si fort irrité à diverses reprises depuis l'exposition de son tableau.

— Au diable les critiques ! s'écria le mosaïste, avec impatience : je me moque de ce qu'ils disent comme de ce qu'ils pensent.

Ils ont été bien injustes envers toi, murmura la pauvre mère persuadée que quiconque n'admirait pas sans restriction aucune les œuvres de son Raphaëlo, ne pouvait être ou qu'un ignorant ou qu'un envieux.

Pia compris que sa mère faisait fausse route, et pour rompre la conversation, demanda à son frère s'il n'avait pas rencontré le Saint-Père qui, le jour même, avait fait une visite à Sainte-Marie-Majeure, avec plusieurs cardinaux.

Sans répondre à la question, l'artiste se contenta de hausser les épaules, en grondant ;

— Ces gens-là ne peuvent pas le laisser un seul moment en paix.

Chaque mot prononcé pour l'apaiser tombait sur sa colère comme une goutte d'huile sur le feu. Les deux femmes auraient cherché le moyen de lui retourner le poignard du remords dans le cœur, qu'elles n'auraient certes pas si bien réussi.

L'arrivée de Christophoro vint enfin faire diversion. C'était bien la meilleure créature qu'il y eût sur terre, mais jamais il n'avait brillé par l'esprit. Raphaëlo qui avait besoin de victime le prit pour plastron et le cribla d'épigrammes.

Le bonhomme le laissa faire, cela lui était bien égal ; mais, ne trouvant plus quoi répondre, il finit par s'endormir sur sa chaise et par ronfler bravement.

Raphaëlo ne put s'empêcher de rire

du résultat final de son spirituel badinage.

— Je vois, dit-il, quelle est ma vraie vocation, je me ferai endormeur public ; en moins d'une heure j'ai endormi mon neveu et fait ronfler mon oncle, allons faire comme eux.

Et il monta se coucher.

A peine était-il sorti que l'oncle se réveilla, secoua la tête, tira de la poche de son gilet un petit cornet de papier, dans lequel il puisa une large prise de tabac, puis laissa tomber ces mots :

— Veuillez et priez, car l'heure de la tentation est proche.

On était habitué à ces sentences tirées des Ecritures-Saintes ; cependant Pia, en repliant son ouvrage, car l'horloge venait de sonner quatre heures de la nuit (10 heures), demanda simplement de quelle tentation il s'agissait.

— Ton frère est dans une mauvaise voie, répondit-il.

— Ne voyez-vous pas qu'il plaisante, fit la jeune fille.

— Ton frère est dans une mauvaise voie, reprit le vieillard, en se dirigeant vers la porte.

Et, se retournant, avant de sortir, il ajouta :

— Voisine, je vous le répète : Veuillez et priez, car l'heure de la tentation est proche,

Les pressentiments du zio ne le trompaient pas.

Le surlendemain, en sortant de l'école, au lieu de rentrer au borgho, suivant son habitude, le mosaïste s'engagea avec Gaetano dans une de ces ruelles de borgho Pontificio qui longent du côté du rempart les noires murailles du palais du Vatican.

Sombres et préoccupés, tous les deux se dirigèrent du côté du Monte-Mario, vers ces prés célèbres, dans lesquels on vit camper l'armée des bandits qui, au XV^e siècle, vint attaquer Rome, sous les ordres du traître Bourbon.

Les maisons sont rares de ce côté, car la plaine est marécageuse, triste et fiévreuse ; ils passèrent près d'une caverne abandonnée, non loin de l'endroit où le connétable fut frapper à mort par une balle partie des remparts, et arrivèrent à un grand bâtiment, sorte de ferme entourée de haute murailles et précédée d'un vaste portail monumental, seul reste d'un vieil édifice écroulé.

Au-dessus de la porte en bois, enclâsée dans la lourde construction, le pro-

prêtre de la ferme avait barbouillé au pinceau ce seul mot : OSTERIA.

Osteria, à Rome, signifie, non pas hôtellerie, mais cabarets qui abondent tout autour des murs. Le plus souvent, au lieu d'autre inscription, ils offrent aux regards de leur grossière clientèle, une branche de sapin enrubannée de rouge et de blanc.

Le dimanche, les ouvriers, les hommes du peuple viennent y boire du vin *padronale* sur de longue table en bois à peme dégrossi, et les jeunes filles de même condition y dansent à l'ombre des pins et des lauriers.

Pendant quelques heures, on y boit et on y dance avec *furia*, d'autres y jouent à la mora ou aux cartes, souvent on y échange des coups de couteau, dont la police s'inquiète médiocrement ; puis, le soir venu, joueurs, danseurs et buveurs regagnent la ville, et pendant six jours la solitude la plus complète, le silence le plus profond y succèdent à l'animation et au bruit.

Gaetano poussa la porte, qui céda, et les deux amis, traversant une cour déserte, se dirigèrent vers la maison, qui semblait inhabitée.

Jusqu'à-là ils n'avaient pas échangé une parole, seulement alors, en remarquant que les fenêtres demeuraient fermées, Raphaël, dont la pâleur indiquait l'émotion, dit à demi-voix :

— Ils ne sont pas encore venus.

— Ils nous attendent, répondit Gaetano.

Et il frappa d'une manière tout à part culière.

Une seconde porte s'ouvrit ; ils entrèrent, traversèrent deux vastes pièces encombrées d'instruments de travail ; de tonneaux et de tables démontées, dont l'emboîtement cachait l'ouverture d'un corridor sombre et humide.

— Est-ce donc ici le temple de la lumière ? demanda le mosaïste, surpris.

— Ici même.

— Je ne vois rien.

— Si nous étions dans un pays où la plus sainte des libertés, la liberté de conscience, fût reconnue, comme elle le sera prochainement à Rome, notre temple serait plus brillant, mais le parti prêtre nous surveille, reprit Gaetano. Les *liberi-muratori* (francs-maçons) sont obligés de se cacher dans des mesures, comme les chrétiens des premiers siècles dans les Catacombes ; résignons-nous, il le faut, notre tour viendra.

En parlant ainsi, ils étaient arrivés à

l'extrémité du passage, et déjà l'on entendait dans le voisinage comme un murmure confus.

Une troisième porte s'ouvrit ; ils se trouvèrent dans une petite pièce servant, en temps ordinaire, de cellier et, depuis quelques mois, de vestibule à la loge ou temple de la lumière.

Une trentaine de personnes bien connues dans les circoli républicains étaient rangées dans le temple, grand galetas, dont des draps blancs et quelques mètres de cotonnade bleue dissimulaient mal la nudité des murs ; en face de la porte, du côté de l'Ouest, dans un mauvais fauteuil, remplaçant le trône à frange d'or des loges maçonniques, était assis un petit homme chauve, replet, revêtu de ses insignes de vénérable et tenant un maillet à la main, en face d'un autel ou plutôt d'une table sur laquelle on avait placé un maillet, un compas, une épée, le livre des statuts de l'Ordre et un chandelier à trois branches.

Un peu en avant, debout devant une petite table triangulaire appelée l'autel des serments, se tenait agenouillé un néophyte qui après avoir subi les ridicules épreuves de l'initiation, prononçait, la main tendue sur la Bible, le serment exigé :

“ Je (1) jure, au nom de l'architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des francs-maçons et de garder là-dessus un silence éternel ; je promets et jure à Dieu de n'en jamais rien trahir, ni par la plume, ni par signe, ni par parole, ni par gestes. Je m'engage et je me sou mets à la peme suivante, si je manque à ma parole, qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on me coupe la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me tranche la gorge, que mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail et l'admission d'un nouveau frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'estroi des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison. Aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Evangile. Ainsi soit-il.”

Pendant cette formule, prononcée à haute voix, tous les maîtres et les com-

(1) On pourrait remplir plusieurs pages des détails burlesques de ces ridicules cérémonies ; tout ce qui se passe dans les loges est aujourd'hui aussi bien connu que le fut jadis par ces sociétés secrètes, malgré leurs efforts pour s'entourer d'un profond mystère.

pagnons, auparavant assis à droite et à gauche sur les colonnes ou escabeaux, s'étaient levés et tenaient leurs épées nues la pointe tournée vers le récipiendaire comme prêts à le percer, s'il hésitait à prononcer les redoutables paroles.

Mais, aux trois coups de maillet frappés par le vénérable, toutes les armes s'abaissèrent subitement, et le patient, qui avait les yeux bandés, se prosterna au pied de l'autel.

— Frères surveillant, demanda alors le petit homme chauve à un grand sec, qui se tenait derrière le postulant, jugez-vous Tognetti digne d'être admis parmi nous ?

— Vénérable je le crois digne.

— Que demandez-vous pour lui ?

— La lumière.

— Que la lumière soit, fit le vénérable.

Trois nouveaux coups de marteau retentirent et les lampes furent rallumés et le bandeau du récipiendaire tomba de ses yeux.

— Il me semble le connaître, murmura Raphaëlo à l'oreille de son ami,

— Qui cela ?

— Le vénérable.

— Je le crois bien, fit Gaetano, du même ton, c'est un employé du Vatican, protégé par le cardinal Antonelli, le fidèle.....

Raphaëlo ne put pas entendre le nom, parce qu'en ce moment le président, se tenant debout, la main étendue sur la tête de Tognetti, disait à haute voix :

“ An nom du grand architecte de l'univers et des pouvoirs qui n'ont été conférés, je vous crée et constitue apprenti maçon et membre de cette loge.”

Puis, après avoir frappé trois fois légèrement la lame de son épée avec le maillet sacré, il releva le nouveau frère et lui remit les insignes de son nouveau grade, c'est-à-dire une paire de gants blancs et un tablier de peau blanche.

— A toi, maintenant, fit Gaetano, en entrant, avec le san Pietrino, dans la salle, pendant que le maître des cérémonies conduisait le nouvel élu entre les colonnes du temple.

Pour ne pas être absolument la même, la cérémonie par laquelle on passe du rang de néophyte à celui de compagnon, n'est pas moins ridicule que la précédente.

Ce fut le cou, et les bras nus que l'apprenti Raphaëlo se présenta, tenant une règle à la main, devant les frères qui,

aussitôt, entonnèrent un hymne maçonnique.

Avant déjà reçu la lumière en Sicile, et dispensé par cela même du bandeau, le fils du martyr de Castellidardo put reconnaître, parmi les membres de la loge, les hommes les plus notoirement dangereux de Rome et les adversaires les plus acharnés de la papauté.

Peut-être s'il eût su d'avance quels étaient les chefs sous lesquels il aurait à combattre désormais, se fût-il abstenu ; mais il était trop tard, le premier pas était fait, et il n'osa pas reculer.

Du reste, sa vanité se trouvait en jeu, un murmure flatteur avait accueilli son apparition dans cet antre de la révolution, et c'était avec le plus bienveillant sourire que le frère surveillant, le prenant par la main, l'avait invité à faire son premier voyage.

Armés tous les deux de la règle, ils s'avancèrent d'abord vers le midi, puis par l'occident et le nord, se dirigèrent vers l'orient, où les attendait le vénérable qui, avec une bienveillance inusitée, expliqua au récipiendaire le symbolisme et l'usage de la règle ou premier bijou, et l'engagea à lui présenter successivement les autres instruments : le maillet, le ciseau, le compas.

Cinq fois de suite le mosaïste recommença ce voyage, et cinq fois le vénérable renouvela ses explications.

Enfin, l'apprenti revenant à sa place, y trouva une pierre brute, sur laquelle il frappa trois coup de maillet.

L'apprenti doit, paraît-il, faire ce dernier travail pour obtenir un grade supérieur, ou pour parler le langage burlesque des loges, recevoir une augmentation de salaire.

Les frères applaudirent à ce dernier effort par une formidable batterie de leurs maillets, et le vénérable ayant fait approcher Raphaëlo, daigna l'initier au compagnonnage en lui apprenant la signification de l'étoile flamboyante, représentée par quelques bouts de bougie, fumant au centre du temple.

“ Considère mon frère, lui dit-il, cette étoile mystérieuse. Elle est l'emblème du génie qui s'élève aux grandes choses, et avec plus de raison encore le symbole de ce feu sacré, de cette portion de lumière divine, dont le G. A. de l'univers a formé nos âmes. Le G fulgurant qui resplendit au centre est le monogramme d'un des noms de la divinité, et l'initiale de cette science féconde qui a nom Géométrie.”

Ce discours amphigourique ou prétendue révélation qui ne révéla pas grand chose, sinon que *Boaz* et *Schiboleth* sont deux mots magiques, se poursuivit longtemps pour se terminer par la remise du tablier blanc, attaché par des rubans de soie bleue, ainsi que de la pierre cubique destinée à aiguïser les outils.

Enfin l'orateur, fatigué de son long discours, ordonna la *collecte*, fit former la *chaîne d'union* et prononça la clôture de la loge, avec les formules d'usage.

Il était alors minuit, les frères s'em brassèrent avec une sainte amitié et se séparèrent.

Arrivé à la place du Vatican, le nouveau maçon, demeuré seul, sentit une terreur secrète l'envahir. Ces grandes ombres qui s'allongeaient sur le paré blanc, ces effets d'ombres et de lumières, faisant apparaître des formes étranges sous les longues galeries, la croix d'or étincelant sous un rayon de lune, le murmure plaintif des jets d'eau retombant dans leurs vasques de granit, cet obélisque, planté comme un gigantesque fantôme en face de la basilique, l'épouvantaient malgré lui, et à ses oreilles il lui semblait entendre une voix sortant d'un tombeau et lui criant :

—Malheur au traître et au parjure !

La sueur perlait à son front, ses jambes se dérobaient sous lui. Arrivé au milieu de la place, et ne pouvant dominer son émotion, il se retourna pour bien s'assurer que toutes ces frayeurs étaient vaines, et dissiper par un regard attentif toutes ces illusions effrayantes.

Aucun spectre vengeur n'agitait en effet son suaire derrière lui, mais dans la masse sombre du gigantesque palais, dont la toiture se découpait dans le ciel lumineux, deux fenêtres demeuraient éclairées par une lumière intérieure et, sur le fond mat des rideaux fermés, on voyait passer et repasser, à intervalles réguliers, l'ombre d'un vieillard lisant un livre.

Raphaël n'avait plus peur, mais le remords remplissait son âme ; ce vieillard, qui prolongeait ainsi ses prières pour ceux-là même qui conspiraient contre lui, était Pie IX, son bienfaiteur.

Longtemps le jeune homme regarda cette fenêtre solitaire, puis il baissa la tête et s'éloigna, honteux de ce qu'il venait de faire, repentant du serment qu'il avait prêté et répétant à mi-voix ces paroles prononcées pour la première fois, au cimetière d'Osimo, sur la tombe de son père :

—Misérable ! c'est moi qui l'ai assassiné !

À la même heure pendant que le Souverain-Pontife priait, que Raphaël gémissait de sa faiblesse, quatre jeunes gens, réunis autour d'un joyeux souper, dans l'osteria d'Alberto, décapitaient des bouteilles de vin de Champagne et célébraient, par leurs toasts en l'honneur de Gaetano, mêlés à de sanglantes railleries sur la faiblesse de son Pietro Raphaël, la victoire glorieuse remportée par leur ami sur le fils du martyr de Castellidardo, sa famille et son père même,

—Reste à savoir si cette victoire sera bien réelle, fit cependant Tosti, celui qui avait perdu le pari ; ce brave garçon m'a l'air tellement faible que je ne serais pas étonné qu'il nous échappât de nouveau et que, pour obtenir l'absolution de sa faute, il n'allât s'agenouiller devant quelque capucin qui, pour pénitence, lui imposerait l'obligation de révéler nos noms à la police pontificale.

—Voudrais-tu parier encore ? demanda Gaetano.

—Non, je me reconnais vaincu, et tu es trop habile pour que je veuille encore tenter la fortune contre toi ; mais, franchement, je trouve que tu as commis une imprudence en le faisant assister à une de nos séances, où il a pu reconnaître un grand nombre d'entre nous.

—Bah ! ne crains rien, j'ai pour me tranquilliser une forte assurance.

—Laquelle ?

—Sa vanité.

—Que cela suffise ! s'écria Gaetano, oh ! très certainement ; donne-moi un cardinal, un jésuite, si tu le préfères, pourvu qu'il soit orgueilleux, je me charge d'en faire un carbonaro.

—Malheureusement cette vertu leur manque, fit un des convives, au moins à en juger par les résultats, car jusqu'à présent aucun d'eux n'a voulu venir à nous.

—Eh ! qui sait ? L'autre jour notre vénérable me disait, reprit le mosaïste, que l'un des cardinaux est déjà fortement entamé et que si notre parti avait beaucoup à y gagner, il ne serait pas bien difficile de...

—Pourquoi ne le fait-il pas alors ?

—À quoi bon ? La papauté est un arbre pourri qui, au premier jour, tombera sous la cognée de la libre-pensée ; notre Garibaldi est moins loin de Rome que l'on ne pense ; encore quelques mois,

les Français vont quitter la ville, et alors, qui empêchera les vaillants volontaires, qui ont conquis la Sicile et le royaume de Naples, de prendre leur place ?

— Il n'y aurait, reprit Tosti, qu'une entente des gouvernements étrangers qui pût entraver notre glorieuse révolution.

Gaetano haussa les épaules.

— Aucune d'elles ne viendra au secours du pape, répondit-il : l'Autriche a ses affaires, l'Espagne aura bientôt les siennes, je veux dire la guerre civile, la Prusse protestante sera pour nous, la France est rudement travaillé par nos amis, la Russie seule pourrait être dangereuse, mais après ce qui vient de se passer, elle ne peut manquer de se montrer hostile au pape, qui l'a mortellement offensée.

— Il paraît qu'en effet Pie IX s'est montré bien dur vis-à-vis du chargé d'affaires.

— Plus que dur, il l'a honteusement chassé de sa présence.

— C'est ce que l'on dit, mais peut-être n'est-ce pas très-sûr.

— Parfaitement, au contraire, et notre vénérable qui, grâce à la confiance dont il jouit au palais, se trouve parfaitement en mesure d'être instruit de tout ce qui s'y passe, nous a raconté, dans tous ses détails, d'après le récit d'un familier de Pie IX, tout ce qui s'est passé dans la dernière entrevue.

— Dis-nous donc cela, s'écrièrent les viveurs, en faisant déboucher une nouvelle bouteille de vin.

— Très volontiers, fit Gaetano. Vous savez tous combien la politique des papes est absurde ; sous prétexte qu'ils sont [les représentants de Dieu sur la terre, ils prennent partout, de la manière la plus ridicule, mais fort heureusement pour nous, le parti des faibles contre les forts. Ainsi, par exemple, la cour romaine est pour l'Irlande, pauvre et opprimée, contre les Anglais, riches et puissants ; pour le Danemark, un tout petit pays, contre la Prusse, qui grandit dans l'ombre ; pour les Polonais, fusillés à cause de leur foi, contre les Russes, qui les fusillent, et ainsi de suite partout. Comme politique, il n'y a au monde rien de plus pitoyable. Les papalins ont pour devise : respect à la justice ; nous, nous ne respectons que la force ; il s'agit pour la théorie du beau, nous pour la pratique de l'utile. Tant mieux, ils font nos affaires. Bref, depuis quelques années, Pie IX s'était déclaré très-impudemment pour la Pologne, il blâ-

mais ouvertement l'empereur, faisait des prières pour les persécutés, tout cela a fini par importuner l'autocrate de toutes les Russies qui.....

— Moi, je déteste tous les empereurs, interrompit Tosti, vive la République ! mort aux Tyrans !

Et il vida son verre.

— Les tyrans auront leur tour, les uns après les autres, reprit Gaetano, et si nous en flattons quelques-uns, c'est pour les renverser plus tard ; mais, laisse-moi continuer.

— Oui, oui, continua, s'exclamèrent les autres.

— Fatigué de ces taquineries, l'empereur envoya son représentant, M. de Meyendorf qui, aux reproches du pape, répondit que si la persécution sévissait en effet, la faute en était au clergé catholique, qui n'a pas eu la sagesse d'attirer sur l'Église les faveurs du czar, en prenant, comme d'autres États, parti pour le gouvernement russe contre la Pologne (1).

— Le pape répondit fièrement que son gouvernement était avant tout pour la justice.

— Si la révolution et le catholicisme sont la même chose, ce n'est pas notre faute, répliqua l'envoyé.

— Le mot était dur, il faut l'avouer.

— Monsieur, s'écria Pie IX, en se levant, indigné, j'ai, pour Sa Majesté l'empereur, la considération et les égards que les souverains se doivent entre eux. On le dit tolérant, mais sa tolérance ne va certainement pas jusqu'à supporter que son représentant m'insulte chez moi.....Sortez !

— C'est fièrement parlé ! s'écrièrent les jeunes gens.

— Sans doute, sans doute, poursuivait Gaetano, mais impolitiquement, et je m'en réjouis. La papauté agonise, l'Italie lui a déclaré la guerre, le France l'abandonne, l'Angleterre et la Prusse se déclarent contre elle ; l'Autriche, écrasée à Sadowa, a été forcée de nous abandonner Venise, notre glorieux Garibaldi est le héros de l'Italie ; il ne pouvait rester au papisme d'autre protection que la Russie, Pie IX nous a rendu un dernier service inespéré en se brouillant avec l'autocrate. Désormais, Rome est à nous. Je bois à la délivrance de l'Italie ! au

(1) Cette scène, dans laquelle Pie IX montre une si héroïque fermeté, se passa à la fin de 1865, au palais du Vatican ; quelques jours après la Russie rappela son envoyé.

triomphe de la libre-pensée et à l'anéantissement de la tyrannie pontificale !

—Vive Rome capitale ! mort au dernier des papes ! s'écrièrent les francs-maçons, en choquant leurs verres.

—Moi, s'exclama Tosti, je porte un toast qui doit tenir plus à cœur encore à tout véritable Italien patriote, je bois à la prochaine humiliation de la France, et mon vœu le plus ardent est qu'elle perde à la fois son rang, sa puissance et son prestige.

—Oui, oui, crièrent les autres ; buvons à la déchéance de cette funeste alliée, de ce dernier soutien du catholicisme expirant. L'Autriche a eu son Sadowa, que la Prusse, notre véritable amie, inflige à la France une défaite plus sanglante, dont jamais elle ne puisse se relever, que ses soldats périssent jusqu'au dernier !

Tel fut le premier toast porté en l'honneur de la vaillante armée qui, au prix de son sang, avait fait l'Italie une ; de la puissante et généreuse nation, à la générosité de laquelle les vaincus de Lissa et de Custozza devaient l'aumône gratuite de la Vénétie.

A. DE LAMOTHE.

(A continuer.)

[Pour le Foyer Domestique.]

LE POINT DU JOUR.

IMITÉ DE LONGFELLOW.

Le vent s'éleva du brumeux rivage
Et dit : — "Fais-moi place, ô sombre nuage !"

Héant le vaisseau, il cria : — "Voguez !
" La nuit disparaît, ô bons marinières !"

S'envola, rapide, au loin vers la terre,
Dit : — "Réveillez-vous, voici la lumière !"

Il dit aux forêts : — "Chantez vos concerts,
" Déployez partout vos vêtements verts !"

Toucha des oiseaux les ailes pendantes,
Disant : — "Répétez vos notes touchantes !"

Fit retentir l'air à travers la tour :
"—Cloche, éveille-toi ! proclame le jour !"

Et vint soupirer sur le cimetière :
"—Pas encor ! dormez en paix sous la terre !"

LÉON LORRAIN.



[Pour le Foyer Domestique.]

LES HÉROS

DE

CHATEAUGUAY.

I

Comme jadis aux Thermopyles
O braves ! vous étiez trois cents !
Les ennemis comptés par mille
Devant vous furent impuissants.
Vous avez inscrit dans l'histoire
Un des plus beaux exploits connus
Et les vieux, fils de la victoire,
Chez leurs fils se sont reconnus,

Salut, sauveurs de la patrie !
Salut vainqueurs !
Vous vivrez, phalange chérie,
Et dans l'histoire et dans nos cœurs !

II

Frères des héros de la Grèce,
Il manque à vos fronts glorieux
La couronne d'airain que tresse
Le temps moins que l'homme oublieux.
Viennent les siècles, votre gloire
Dans l'univers rayonnera
Et le vieillard plein de mémoire
A ses enfants vous nommera.

Salut, sauveurs de la patrie !
Salut vainqueurs !
Vous vivrez, phalange chérie,
Et dans l'histoire et dans nos cœurs !

III

Guerriers humbles autant que braves,
Sans vous douter de vos exploits
Vous brisiez de lourdes entraves
Quand d'autres nous forgeoient des loix !
Et de retour à la charrue,
Continuant votre humble sillon,
Qui vous eût dit que tête nue
Plus tard on dirait votre nom !

Salut, sauveurs de la patrie !
Salut vainqueurs !
Vous vivrez, phalange chérie
Et dans l'histoire et dans nos cœurs !

IV

Dans ce siècle de défiance
Oh ! qu'il nous est doux de songer
Que c'est grâce à votre vaillance
Que s'est dispersé l'étranger
Les échos de nos Laurentides
Se répétant encor vos noms
Mêlent à nos cris insipides
Le bruit que faisaient vos canons !

Salut, sauveurs de la patrie !
Salut vainqueurs !
Vous vivez, phalange chérie,
Et dans l'histoire et dans nos cœurs !

V

Le plus grand nombre est dans la tombe !....
Hardis défenseurs de nos droits
Que le morne oubli plutôt tombe
Sur le front couronné des rois !
En attendant qu'un mausolée
Sur le champ d'honneur glorifie
À la patrie inconsolée
Dise : *ils sont dignes des dieux* !

Salut, sauveurs de la patrie !
Salut vainqueurs !
Vous vivez, phalange chérie,
Et dans l'histoire et dans nos cœurs !

M J A POISSON

REPONSE

A

M. J. A. POISSON.

Il est à nous ce champ de gloire (1).
Nous avons su le conserver
Sur le granit traçons l'histoire :
C'est là qu'il faudra l'élever.
Et vous, poètes, à l'ouvrage !
Réveillez notre souvenir.
Chantez les héros d'un autre âge.
Le passé parle et l'avenir

Jaloux des exploits de son père
Chaque enfant du Haut-Canada
Dresse un monument militaire
Sur le tombeau du vieux soldat
Chez nous, les braves intrépides.
Plus de vingt fois victorieux,
S'en vont sur les ailes rapides
Des jours qu'ils ont fait glorieux.

L'aut-il croire à la décadence
Des grandes vertus d'autre-fois ?
Le fléau de l'indifférence
Nous a-t-il soumis à ses lois ?
A toi l'accent patriotique !
A toi, poète, le devoir
De dire aux Français d'Amérique
Ce que ton cœur sait concevoir.

BENJAMIN SÉLIE.

(1) Le gouvernement canadien s'en est rendu acquéreur.

Légendes.

[Pour le Foyer Domestique.]

Le Moine

ET

L'Oiseau.



DANS un de ces antiques monastères, aux murs noircis par le temps et tapissés de leurs grimpaux, vivait un saint religieux connu sous le nom de Père LOUIS. D'illustre naissance, mais plus illustre encore de la gloire acquise dans de nobles luttes, quelque temps le jouet

des passions humaines et victime de l'ingratitude des hommes, il était venu chercher au cloître la paix et le bonheur, qu'il n'avait pu trouver au milieu des grandeurs et au sein des plaisirs : — triste épave ballotté par les tempêtes, jeté de ci, de là par les vents contraires, enfin était entré au port et y trouvait un refuge assuré contre les flots menaçants.

Là, tout occupé de Dieu et de son âme, partageant son temps entre l'étude des sciences et les exercices spirituels, il avait fait de rapides progrès dans la mysticité. Ainsi avait-il vieilli dans l'amour de Dieu, dans la connaissance de ses adorables et infinies perfections ; et les années se succédant, loin d'affaiblir le zèle, l'amour de l'étude et les austérités du saint vieillard, semblaient donner une nouvelle énergie à cette noble personification des premiers ermites de l'ère chrétienne. Dans les moindres détails, fidèle au règlement, il était le modèle du monastère et sa réputation de sainteté franchissant les murailles de l'abbaye, au loin s'était répandue.

Au milieu d'une de ses méditations, par une permission spéciale de la Providence, sans doute, il fut assailli par la pensée du bonheur des saints au ciel, ne pouvant surtout en comprendre la durée. Quelle peut être, se disait-il, la nature

de ce bonheur pur et sans mélange ? Quelle en est l'essence ? Comment peut-il durer toujours, exister sans cesse, grand, merveilleux, infini comme Dieu ?

Lui qui, plus que tout autre, avait éprouvé l'inconstance des choses de la terre ; lui, dont la vie heureuse et fortunée n'avait eu que la durée de l'éclair au milieu de la tempête ; lui, qui avait éprouvé la coupe du malheur, dans un moment de doute et d'irréflexion, jugeait au point de vue purement humain, d'une chose qui existe par de-là les limites du temps. La foi lui disait que la contemplation des perfections de Dieu, la vue, la jouissance de la Divinité, la possession d'une paix entière et durable étaient des biens dont les élus pouvaient se nourrir dans l'infini des siècles, sans y trouver de lassitude. Sa raison, toutefois, quoique se pliant au joug de la foi, se réveillait de temps à autre et semblait se révolter contre la nature de ce bonheur, contre cette insigne préoccupation des saints au ciel, celle d'adorer le Tout-Puissant, chanter ses louanges et publier sa grandeur et ses bienfaits.

Cette pensée, qui faisait le tourment de sa vie depuis quelque temps, l'importunait un jour plus que d'ordinaire, il franchit les portes du monastère pour chercher dans l'air pur de la campagne, une distraction à ses pensées affligeantes, et dans la contemplation des beautés de la nature une consolation à son âme affligée.—Tout autour de lui l'invite à prolonger sa promenade. L'air est frais et embaumé ; le soleil s'élève majestueusement dans l'azur d'un ciel sans nuages ; un ruisseau serpente capricieusement à travers la campagne, et le murmure de ses eaux sur un lit de sable et de petits cailloux flatte agréablement l'oreille du bon Religieux. Les fleurs de la saison, le chant des oiseaux, tout excite l'admiration de cet homme qui, abnégation faite de lui-même et de sa volonté, s'était plu depuis de longues années à contempler Dieu dans ses œuvres, à le remercier, à le bénir.

Il suit un sentier bien battu et pénètre dans une forêt dont les arbres séculaires lui apparaissent de sa fenêtre du couvent, puis, marchant au hasard, de buisson en buisson, de fourré en fourré, sans but déterminé, il se trouva tout à coup dans une petite clairière. Les arbres y étaient droits, les rameaux touffus, encore couverts de la rosée du matin : — éclatantes au soleil, les perles en tremblotent sous le souffle d'une brise légè-

re : le sol est tapissé de mousse d'où émergent des fleurs aux arômes caractéristiques. Les rayons du soleil qui filtrent à travers les branches viennent miroiter sur leurs corolles parfumées et produisent de ces éclats de lumière séparés d'ombres, de teintes adoucies, qui charment les yeux et parlent à l'âme sensible.

Charmé de trouver un aussi joli lieu de repos, le bon vieillard, fatigué de sa longue marche, s'assied sur le tronc noueux d'un chêne que les ans et l'orage ont couché sur le sol.

Là, cette pensée qui l'afflige de ses doutes, vient encore l'attrister de ses perplexités. Il cherche en vain à surmonter son trouble et son inquiétude..... Tout à coup, un son faible et léger, mais d'une douceur ineffable, vient frapper son oreille..... Le son se rapproche..... se modifie..... se transforme..... C'est le chant d'un oiseau qui semble perché tout auprès et jette à la brise qui passe, ses notes admirables de suavité. Quel est donc ce chanteur merveilleux, se dit le bon vieillard ? Je n'en connais aucun dont le timbre soit si riche d'harmonie. De fait, ses modulations étaient d'une douceur angélique, ses roucoulements devaient être l'écho des célestes concerts. Ravi, le bon vieillard se prend à écouter ces chants nouveaux qui le transportent dans les régions éthérées. Ces notes admirables de ton, de fraîcheur et de suavité, ces roulades sans cesse renouvelées, sans cesse variées, plus merveilleuses que celles de l'artiste le plus parfait, parvenu au plus haut degré de l'art, lui font perdre, il semble, le sentiment de l'existence.

Une âme, la plus sensible, la plus vive, la plus impressionnable serait-elle passée au corps de ce merveilleux oiseau ? le ferait-elle vivre d'une vie nouvelle ? le ferait-elle exprimer les sentiments de la joie la plus vive pour passer sans transition à la douleur la plus poignante ? Car tel est ce chant féérique. Les *staccato* prodigieux succèdent aux plaintives incantations d'une âme en peine, d'un esprit délaissé qui jette au vent de la nuit ses plaintes et ses soupirs.—Tantôt ce sont des cris de joie, des notes délirantes de bonheur qui font naître au cœur du vieillard ces sentiments de paix et de félicité qu'il goûtait dans son jeune âge.

Ce qu'il y a de plus parfait, de plus beau, de plus doux, de plus harmonieux dans la nature, se dit-il, le parfum de la fleur, la rosée du matin, l'eau du

ruisseau, l'étoile qui scintille, rien, n'égalé rien, rien n'approche de la beauté du chant, de cet être prodigieux.

Saisi d'admiration, hors de lui-même, le saint vieillard vit de la vie du chantage magique.

Il se réjouit et pleure avec lui. Il ne s'appartient plus, il n'est plus sur la terre..... il est ravi en extase.....

Le temps passe rapide..... les heures s'écoulent..... et le bon Religieux est là attentif, redoutant la fin de ces chants féériques, craignant qu'avec la dernière note son âme ne brise son enveloppe terrestre et ne s'envole à la suite de cette créature privilégiée.

Subitement, cesse l'harmonie céleste, un long bruit d'ailes se fait entendre et le pauvre Moine, comme sortant d'un long sommeil, se retrouve dans la clairière, sur le tronc du vieux chêne..... Il n'a pas souvenance du temps écoulé.... Il est tard, dit-il, le soleil est déjà sur l'horizon..... bientôt il fera nuit..... Comme le jour m'a paru court!..... Il me semble que je ne suis ici que depuis peu d'instantes..... Hâtons le pas.

Appuyé sur son bâton rustique il reprend le chemin de son couvent.

Au sortir de la forêt, il lève les yeux pour s'orienter..... Il est tout surpris, tout ébahi..... le pays a changé d'aspect !!!.....

Des constructions nouvelles se dressent de ci, de là..... des arbres bordent le sentier..... Suis-je le jouet de quelque illusion, se dit-il?..... Mais, non, car j'entrevois les murs bien connus de l'abbaye et les rayons mourants du soleil en font miroiter la croix argentée.

Il poursuit sa route..... il croise des figures étrangères..... les paysans vêtus d'habits nouveaux, reviennent des champs.

De jeunes bergers inconnus conduisent des troupeaux de chèvres et d'agneaux qui quittent à regret de gras pâturages pour rentrer le soir à la bergerie. Des paysannes aux étranges coiffures, retournent au logis, riant et causant entre elles.

Le ruisseau a changé de lit.

Un marais où croassaient le soir de monotones grenouilles est devenu un étang où prennent leurs ébats des oiseaux domestiques et des enfants dans une légère embarcation, frappant en cadence les flots tranquilles où se reflètent les grands murs d'une usine et les arbres qui l'entourent.

Tout est donc nouveau pour le vieux Moine. Tout ce qu'il voit tient quelque peu du prodige..... Ne sachant plus que penser, il se croit le jouet d'un rêve, d'un cauchemar.

Il arrive enfin à la cour du couvent..... y pénètre..... Le premier objet qui s'offre à ses yeux ébahis, est..... un châtaignier qu'il avait planté de ses mains, peu avant son départ, et qui est devenu un grand arbre procurant une ombre bienfaisante aux religieux durant les chaleurs d'été et donnant des fruits délicieux à l'automne.

Assis sur un banc de pierre, il s'adresse à ce protecteur de ses vieux ans et se demande..... Que suis-je..... que suis-je devenu ?..... Sa tête appesantie retombe sur sa poitrine, et sa longue barbe blanchie par les ans forme contraste avec la bure grossière qui enserre sa taille amaigrie par les austérités..... Mon Dieu! mon Dieu!!!..... je vais mourir..... je me meurs..... Il se lève pourtant, tout ému, et d'une main convulsive il agite la clochette du couvent.

Le frère portier se présente.

—Je vous salue, mon Père — Vous êtes le bienvenu dans notre maison.— Nous sommes vos serviteurs..... Mais qui êtes-vous ?.....

Qui je suis ?..... mais, je suis de ce couvent, j'en suis parti ce matin et j'y reviens ce soir.

—Vous vous méprenez, mon Père, répond le portier; vous devez être d'un monastère voisin.... vous vous êtes égaré et vous frappez par erreur à notre porte..... N'importe vous êtes l'envoyé de Dieu..... Entrez.

—Mais... non, je ne me méprends pas.... je ne fais erreur..... c'est bien ici mon couvent..... je me nomme le Père Louis.

—Oh! il y a quarante ans que je suis portier, et il n'y a jamais eu ici de Père Louis.

Le Père Prieur, attiré par ce bruit insolite, arrive sur ces entrefaites..... Le bon vieillard ne peut le reconnaître..... Perplexité de tous, car le couvent est en émoi..... Enfin, un vieux religieux, le doyen de la maison, dit se rappeler qu'à son entrée au monastère on parlait encore d'un saint vieillard, qui, de longues années auparavant, était parti un matin pour faire une courte promenade dans la forêt voisine, et que depuis on n'en avait jamais entendu parler.

Aucune trace du Religieux, malgré

d'actives recherches, n'avait pu être trouvée.....

Ce vieillard, dit-il, était connu sous le nom de Père Louis.

On court aux archives. Le fait est constaté. La chronique du couvent fait foi de cette disparition subite..... un siècle..... un siècle entier s'est écoulé depuis.

À ces mots le bon Père Louis, éclairé d'une lumière intérieure, reconnaît quo par une permission divine il a passé ce temps..... il a passé cent ans à écouter le seul chant d'un oiseau..... Dieu voulant par-là lui faire comprendre qu'il ne se laisserait pas à le contempler durant l'éternité toute entière.

En présence de tous les religieux assemblés, il dit en quelques mots émus, versant des torrents de larmes..... il dit son admirable histoire, et se jetant à genoux, les mains élevées vers le ciel :

“ À vous, mon Dieu..... à vous je demande pardon de mon peu de foi..... de mes doutes..... merci, merci mille fois de m'avoir instruit dans votre miséricordieuse bonté... Si cent années durant... si cent années sans avoir conscience de la révolution des temps, du changement des saisons, cent années qui m'ont paru un jour..... un jour bien vite écoulé..... j'ai pu, sans me lasser..... écouter le seul chant d'un oiseau..... une éternité..... mon Dieu ! je ne me laisserai pas de vous aimer, de vous bénir..... et de chanter vos louanges !!!..... ”

Le vénérable vieillard à ces mots..... jette un dernier regard vers le ciel, joint les mains et s'affaisse sur lui-même..... On s'empresse autour de lui, on le relève..... Il a cessé de vivre.....

Sous les arceaux de pierre de l'antique abbaye, au même instant, on entend un chant merveilleux, de célestes mélodies, voix d'anges aux berceaux des anges de la terre, c'est le chantre inconnu..... c'est l'oiseau de la forêt qui accompagne au ciel l'âme du saint vieillard, du bon Père Louis, allant recevoir la récompense de sa vie pénitente et de ses vertus admirables.

L. A.***

M....., 25 octobre 1876.

Entre la richesse qui n'est pas sotte et la sottesse qui n'est pas riche, il y a une guerre où la première a de son côté la tactique et les munitions, mais où la seconde a pour elle le nombre, et de plus la haine et l'envie comme auxiliaires.

Comte de NUGENT.

[Pour le Foyer Domestique.]

UNE LEGENDE

SUR

LA CROIX DE JESUS-CHRIST.



À Croix sur laquelle on attachait Jésus, dit un savant auteur, était faite avec un arbre miraculeux, que les Israélites avaient trouvé couché sur le Golgotha, quand, après leur longue marche à travers le désert, ils étaient enfin venus prendre possession de la terre promise.

Cet arbre était comme un géant des forêts ; sa forme et son écorce ne rappelaient aucun des arbres de la Judée. À diverses époques on avait voulu l'employer ; d'abord, ceux qui bâtaient la ville ; plus tard, les architectes chargés par Salomon de construire le Temple ; plus tard encore, sous Esdras, on avait essayé de le tailler, quand, après la captivité, les Hébreux avaient élevé le nouveau Temple à qui tant de merveilles avaient été prédites ; mais tous les fers des outils s'émoissaient sur son écorce, sans parvenir à l'entamer, et, de siècle en siècle, toujours il avait fallu renoncer à s'en servir à aucun usage. Depuis longtemps il avait été nommé le bois inviolable.

Or, cet arbre, c'était l'arbre de vie qui fleurissait dans l'Eden avant la désobéissance de l'homme ; et lorsque le péché fut entré dans le monde et qu'il eut bouleversé toute la création, une tempête, venue des quatre coins du ciel, s'éleva sur ce Jardin de délices qu'Adam venait de profaner ; tout fut détruit, et l'arbre de vie, déraciné par la foudre, roula dans l'abîme que creusèrent les cataractes du ciel ; pendant deux mille ans et plus, il fut le jouet de tous les torrents qui le roulaient incessamment dans leurs gouffres sans fond, jusqu'au jour où le déluge, confondant tous les fleuves et le roulant à son tour, l'éleva sur la cime du Golgotha, où les eaux l'abandonnèrent en se retirant.

C'était là le tronc noirci que personne n'essayait plus de toucher depuis longtemps, lorsqu'un jeune ouvrier, envoyé par son maître pour préparer les Croix,

ignorant les traditions, se mit à l'équarir aussi facilement qu'il eût pu tailler un roseau.

L'arbre de vie s'éleva donc de nouveau pour l'Humanité, et il n'est pas impossible d'admettre, que l'arbre de vie renversé par le péché, se soit relevé victorieux de la mort par l'insondable mystère de la Rédemption.

A. R. B ***

[Pour le Foyer Domestique.]

RESPECT AUX MORTS !

OU LE

2 NOVEMBRE.

Quoique cette pièce nous arrive un peu tard, et quoiqu'elle fasse allusion à un cas tristement célèbre de profanation déjà loin de nous, nous la publions cependant, parce qu'elle exprime des sentiments, qui sont salutaires dans tous les temps et tous les lieux, des conseils et des vœux qui sont de toutes les saisons.

Les temples sont en deuil : de leurs voix éplorées
Les cloches font gémir les tourelles sacrées.
Les sanglots répétés du lamentable glas
S'échappant dans les airs en lugubres éclats.
Les mains pleines de fleurs, le cœur plein de prières,
Les chrétiens à pas lents marchent aux cimetières,
Et de la foi portant et bannière et flambeaux,
Vont de leurs Trépassés honorer les tombeaux.

La vie en ce saint jour s'inclinant sur la bière,
Se mêle avec la mort, la cendre et la poussière.
Là nous voyons tous ceux que nous avons aimés,
Par leur doux souvenir dans notre âme embaumés :
Nous revoyons les bras d'une mère chérie
S'ouvrir pour nous serrer sur la source tarie
D'où jaillit autrefois le lait qui nous nourrit ;
Nous contemplons son œil qui jadis nous sourit,
Nous effleurons son front, si modeste et si tendre,
D'un baiser qu'elle accepte, et qu'elle voudrait rendre.

O nature, ô trépas, ô religion !
Quel ensemble touchant produit notre union !
Oh ! ne séparons point ces saintes harmonies,
Celui qui les créa les a faites unies.
Le Christ dans son sépulcre a fait entrer l'amour,
Dans la nuit de sa tombe il a versé le jour.

Respectons, chérissons le lieu plein de mystère,
Où s'abaisse le ciel pour consacrer la terre,
Et bénir de nos corps le dernier reposoir.
Seigneur, accordez-nous de ne plus jamais voir
Des fils dénaturés, sans honte et sans entrailles
Transformer en égout le champ des funérailles :
Ecartez de nos fronts la malédiction
Qui suit du sol sacré la profanation ;
Comme une peste, écartez le blasphème
Qui d'un squelette sort tel qu'un défi suprême,
Que les ombrages verts de l'immortalité
N'abritent que la foi, l'espoir, la charité !

L'abbé LÉON CHEMIN.

[Pour le Foyer Domestique.]

UNE AVENTURE

AU

BRANDY-POT (1)

UN soir qu'il faisait bien mauvais, que les chars était arrêtés, je descendais en voiture pour accompagner les malles. La neige tombant à gros flocons et poussée par l'affreux vent de nord, encombra les chemins au point que les chevaux ne voulurent plus avancer. Nous étions à l'Isle Verte et il fallut nous trouver un gîte. Nous dirigeâmes nos trois voitures, non sans misère, vers une assez jolie maisonnette située à peu de distance du chemin. On frappa et comme si on semblait nous attendre ce soir-là, la porte s'ouvrit presque aussitôt. Je demandai à loger pour la nuit, et sur la réponse affirmative de l'hôte, je m'approchai vivement du poêle. On rani- ma le feu, et une douce chaleur me remit bientôt des fatigues du voyage.

La conversation s'engagea et elle devint bientôt très-intéressante. Je vis que mon homme était un de ces vieux qui, bien que sans instruction, possèdent au parfait le talent de narrateur. De récits en récits, il finit par me raconter celui qui suit, et qui ne manque pas complètement d'intérêt. Laissons maintenant parler le vieux :

(1) Le Brandy-Pot, est une place bien connue des marins, qui trouvent là un abri sûr contre les grands vents. Elle se trouve vis-à-vis la Rivière-du-Loup, à 30 lieues en bas de Québec.

Il ya de cela, dit-il, vingt-cinq ans. Je demeurais alors à la Rivière-du-Loup. M. H...., dont j'étais le fermier, me comblait chaque jour de dons considérables. J'étais confus de tant de bontés, et je n'avais qu'une crainte, c'était de mourir sans pouvoir les lui rendre. Bien des fois, je disais à Mlle. Hélène, la jeune et digne fille, qui venait chaque jour nous visiter, ah ! que ferai-je donc, ma chère petite demoiselle, pour vous rendre tout ce que je vous dois. Bah ! répondait la noble enfant, on ne sait l'avenir, peut-être en trouverez-vous l'occasion, et elle riait. Tout en riant, elle disait bien la vérité, et l'occasion que je cherchais depuis si longtemps, s'offrit dans le moment que je m'y attendais le moins.

Un capitaine Anglais, ami de Mr. H...., riche et joli, mais homme débauché et adonné au vice si pernicieux de l'ivrognerie, sut, dans une visite qu'il fit à mon bienfaiteur, capter sa confiance et celle de Mlle. Hélène. Il demanda la main de celle-ci à son père, qui allait peut-être consentir, lorsque heureusement il reçut une lettre l'informant de la conduite du capitaine. Il changea d'idée, et l'éconduisit avec toute la délicatesse possible.

Blessé de ce refus, le capitaine partit, mais il jura de se venger. Un mois se passa sans que l'on entendit parler de rien. On commençait à oublier ses menaces, lorsqu'une nuit, que j'étais avec mon fils, sur la grève, attendant la marée basse pour voir à nos pêches, j'entendis tout-à-coup des cris de détresse. J'écoutai, c'était ceux d'une femme. "Laissez-moi, disait la voix ; oh ! pitié, de grâce, menez-moi chez mon père...." Cette voix me frappa, j'écoutai encore, il n'y avait pas à s'y tromper, c'était bien Mlle. Hélène ! Au secours ! aux assassins, criaient-elle toujours, mais le bruit des rames couvrit sa voix, et je n'attendis plus rien. Je me jetai à terre pour ne pas être aperçu, et bientôt une chaloupe passa à peu de distance du chemin. Je n'entendis qu'un faible cri ; au secours ! et la chaloupe s'éloigna. Un instant je voulus me jeter à la nage, mais à quoi bon ? La chaloupe, conduite par deux marins vigoureux, glissait sur l'eau avec la vitesse de l'oiseau. Je courrus à la cabane, pour chercher et éveiller mon fils, qui dormait. Pierre, dis-je tout bas, viens vite, suis moi. Qu'est-ce ?... demanda-t-il.

— Chut ! répondis-je, tu sauras tout, viens, c'est tout. En un instant la chaloupe fut à l'eau, et nous partîmes à

force de rames. On ne voyait qu'une faible lumière, car déjà l'autre chaloupe était loin. Vois cette lumière, dis-je à mon fils, c'est celle d'une chaloupe, et cette chaloupe est celle du capitaine S..... on a enlevé Mlle. Hélène.

— Les misérables ! murmura-t-il..... Sauvons-là au prix de notre vie, répondis-je, et nous redoublâmes d'ardeur.

— Il faut deviner leur course, et les devancer m'écriai-je.

— Tiens, dis-moi fils, ils gagnent le nord, ils vont au Brandy-Pot ; ah ! mes coquins, nous vous tenons..... et tout en parlant ainsi, nous filions. En peu d'instant on les devança, et je les vis derrière nous. Courage, dis-je à mon fils que je voyais faiblir, c'est Hélène, notre maîtresse, il faut la sauver.

— Oui, répondait mon fils, et ces paroles, ce nom, semblait lui donner la force d'Hercule. On passa bientôt près d'un grand navire mouillé, un peu en haut du Brandy-Pot. On passe inaperçus, et un quart-d'heure après, on était sur le rivage, armé de mon fusil, et suivi de mon fils. Je me dirigeai alors vers une petite maison, la seule habitation qu'il y eut alors, et qui servait d'auberge. Cette maison était bien connue de tous les marins, qui passaient bien rarement sans y arrêter. J'allai me poster près d'un chasis, et je vis deux hommes assis près d'une table. Je reconnus de suite le capitaine S..... et l'autre je le voyais pour la première fois.

— Ils réussiront, disait alors le capitaine, car Dick est un de ces hommes qui ne manque jamais leur coup. Pauvre H.... tu as méprisé ton ami, on rira bien ! que de larmes tu verseras....

— Le misérable, murmura mon fils, en faisant un pas en avant.

— Patience, lui dis-je, ce n'est pas encore le temps.

— Mais continua le capitaine, en regardant à sa montre, mes loups retardent ! auraient-ils été pris au piège ? allons voir, et il sortit.

— Je m'enfonçai dans les broussailles. Ils se tenaient là, tous deux, à dix pas de moi. Je mis en joue, mais je me ravisai, je n'avais qu'un coup à tirer, et je jugeai plus à propos d'attendre.

— Les voici, s'écria le capitaine.....

Et de fait on commençait à voir la chaloupe.

— Ils ont l'oiseau, dit-il, joyeusement, en se frottant les mains. A moi la partie, C..... de H ! tu maudras le jour où

tu m'as refusé ta fille. Oui, ta fille sera mon esclave car je hais trop ton nom pour en faire mon épouse, et il entra à la maison, prit un verre d'eau-de-vie et se cassit tranquillement.

Pendant ce temps, la chaloupe était arrivée. Les deux marins attachèrent solidement la chaloupe, et l'un se dirigea vers l'auberge, l'autre resta près de l'embarcation. C'était le temps, je sortis de ma cachette et me ruant sur le matelot, d'un coup de crosse de fusil, je l'étendis à terre sans qu'il proféra une seule plainte. Détachant la chaloupe, je la poussai au large et m'éloignai en toute hâte. La jeune fille se levant à demi, s'écria : ah ! pitié, pitié, tue-moi plutôt.....

—Pas un mot, m'écriai-je, c'est moi, c'est Pierre, le fermier.....

—Ah ! Grand Dieu, s'écria-t-elle, seriez-vous donc du complot ?

—Non, répondis-je, presque blessé de ce soupçon ; je veux vous sauver, vous ramener à votre père.

—Ah ! pardon, Pierre, d'avoir pu soupçonner.....

—N'en parlons plus, noble enfant, vous êtes pardonnée.

Tout en parlant ainsi, nous nous éloignons du rivage, et je vis bientôt l'autre marin sortir, un fanal à la main, et suivit du capitaine.

—By..... s'écria ce dernier, en apercevant le matelot grisant à terre, le diable se serait-il mêlé de la partie.

—Yes, criai-je alors, mettant en joue, je lâchai le coup.

J'étais un corps tomber lourdement à terre et que ces seules paroles : *Poor Jack.*

On perdit le *Brandy-Pot* de vue, et deux heures après Mlle. Hélène était chez nous.

Elle me raconta comment les matelots étaient entrés. En défonçant une fenêtre, l'avaient baïonnée, et l'avaient portée dans leur chaloupe, placée sous le vieux pont ; elle fut dangereusement malade, mais nos bons soins la ramenèrent à la vie."

Et, qu'est-elle devenue ? demandai-je au bonhomme qui s'était arrêté pour allumer sa pipe.

—Vous la voyez ici avec nous, continua-t-il, c'est l'épouse de mon fils ! Malgré la différence de position, Hélène n'a voulu jamais consentir à en épouser d'autre que mon fils. C'est à cette bonne action que je dois, outre la Fortu-

ne, d'avoir une *bruc* qui fait le bonheur de mes vieux jours. Il y a quelques années, un jeune homme de Cacouna, qui s'occupait alors de la maison du Brandy-Pot, trouva, en creusant à sa porte, deux cadavres, c'étaient ceux des deux marins, qui avaient ainsi trouvé leur juste châtiement.

J. G. BOURGET.

Rivière-du-Loup (en bas), 16 Sept. 1876.

Légende du Rouge-Gorge.

Connaissez-vous la touchante légende du rouge-gorge ? La voici telle qu'on me l'a racontée :

Quand Jésus portant sa croix s'achemina vers le Calvaire, tous ceux qui avaient vécu de sa parole divine s'étaient enfuis. Pierre, le disciple bien-aimé, se cacha et renia son maître. Seul, un petit oiseau, qui était venu le jour de la Cène manger les miettes du festin, s'en souvint et suivit le Christ.

Seul des amis du Fils de l'Homme, il assista au drame du Golgotha, mêlant ses gémissements aux cris d'agonie de son bienfaiteur.

Quand vint l'heure de la délivrance, alors que Jésus allait rendre le dernier soupir, le petit oiseau vola sur sa tête, et détachant une des épines qui formaient la couronne ironique, l'oiselet l'emporta toute sanglante dans son bec.

—Sois béni, dit le Sauveur au petit oiseau, toi qui n'as pas abandonné Celui que son père lui-même délaisse.

En même temps une gouttelette de sang, qui suintait de l'épine, tomba sur la poitrine de l'oiseau et la décora d'un point rouge.—(La Bonne Lecture.)

L'Armure de Cimon.

Pour faire bannir Cimon, on l'avait accusé d'être vendu aux Lacédémoniens (cinquième siècle avant Jésus-Christ). Quelques années s'écoulèrent. Un jour, les Athéniens et les Lacédémoniens se rencontrent dans les plaines de Tanagre. Cimon accourt de l'exil, demandant à combattre dans les rangs de sa tribu, et à laver les soupçons dans le sang de l'ennemi. Les généraux Athéniens le repoussèrent. Alors Cimon pria ses amis de faire leur devoir de telle sorte que la calomnie fût réuie au silence. Ceux-ci, au nombre de cent, placèrent au milieu d'eux l'armure complète de Cimon, et, serrés autour de ce fantôme guerrier, ils se firent tuer jusqu'au dernier.—BERLÉ. (La jeunesse de Philias.)

Sciences.

(Pour le *Foyer Domestique.*)

DE LA TELEGRAPHIE.



QUAND on assiste à l'envoi d'une dépêche télégraphique, et, qu'en même temps, on reporte ses souvenirs vers l'époque de l'invention ou de la manière de communiquer un ordre d'une ville à l'autre, on reste dans une admiration indéfinissable. Comment les hommes, se dit-on, ont-ils été si longtemps à trouver un moyen si simple de communication immédiate ? Le génie de l'homme s'est-il donc porté sur d'autres phénomènes pour lui faire oublier combien était importante, pour les nations comme pour les particuliers, la découverte de la transmission prompte et certaine des dépêches ?—Rien ne fut oublié, rien ne fut abandonné pour adopter un système de télégraphie qui répondit à l'activité de l'homme et au besoin des gouvernants. Les découvertes ou améliorations se produisirent à des intervalles plus ou moins longs, sur des données plus ou moins certaines, jusqu'à ce que la science entreprit de faire des recherches et des expériences sur tel ou tel projet, sur tel ou tel système déjà mis en pratique par les différents gouvernements. Que d'Études, que de Mémoires ont été remis à l'Académie des Sciences, qu'elle a discutés à tous les points de vue et a encouragé les novateurs à continuer leurs louables travaux pour atteindre le but tant désiré.—expédition et sûreté dans l'envoi des dépêches. Quelques mots sur ce sujet nous semblent d'actualité et intéresseront nos lecteurs, qui, chaque jour, sont témoins des merveilles de la Télégraphie moderne.

Le *Télégraphe* (du grec *télé*, de loin ; et *graphé*, écrire) est un appareil au moyen duquel on transmet à de grandes distances des nouvelles, des avis ou des ordres, à l'aide de signaux correspondant à des lettres de l'alphabet, à des mots ou à des chiffres.

Il paraît que les Chinois ont de bonne heure poussé fort loin l'art de la corres-

pondance aérienne au moyen de signaux ; mais la Télégraphie proprement dite est toute récente. A la fin du XVIII^e siècle, Amontons proposa le premier d'employer les lunettes d'approche à l'observation des signaux transmis de loin. Hooke, Hoffmann, Bergstrasser de Hanan, et Lignet, imaginèrent depuis plusieurs systèmes de télégraphie assez compliqués ; enfin, les frères Chappe inventèrent, en 1792, le système qui depuis et avant l'application de l'électricité a été généralement adopté : en 1793, la Convention en déclara l'utilité et décréta l'établissement de douze télégraphes, de Paris à Lille. De nouvelles lignes rayonnèrent bientôt dans plusieurs autres directions. Quelques systèmes nouveaux ont été proposés depuis l'invention de Chappe, par MM. Villalongue et Gonon, systèmes qui ont l'avantage de pouvoir servir la nuit.

On distingue : le *Télégraphe aérien* et le *Télégraphe électrique*.

I.—Le *télégraphe aérien* ou ordinaire, placé de distance en distance sur des points élevés, repose sur l'emploi de la lunette d'approche appliquée à certains signaux. Le *télégraphe français* se compose de trois branches qui peuvent se mouvoir dans un même plan vertical, savoir : une branche principale, nommée *régulateur*, et deux petites branches nommées *indicateurs*, portées à chaque extrémité du régulateur. Le régulateur, fixé par son milieu à un mât qui s'élève de douze à quinze pieds au-dessus du toit, a douze pieds de long et deux pieds de large. Chaque indicateur est long de trois pieds et porte à son extrémité une queue en fer, sorte de lest qui sert à l'équilibrer. Ces trois branches, qu'on peint en noir afin qu'elles se détachent sur le fond du ciel, sont mues à l'aide de trois cordes sans fin en laiton, de trois poulies et de trois pédales ; les cordes communiquent dans une chambre placée au-dessous du toit, avec les branches d'un autre télégraphe qui est la reproduction en petit du télégraphe extérieur ; c'est ce second appareil que le guetteur manœuvre : l'appareil placé au-dessus du toit ne fait que répéter les mouvements imprimés directement à la machine intérieure.—Le régulateur est susceptible de quatre positions : verticale, horizontale, oblique de droite à gauche, oblique de gauche à droite ; les ailes peuvent former des angles droits, aigus ou obtus ; ces différentes positions donnent 192 combinaisons qu'on a réunies deux

à deux, de manière à avoir un vocabulaire de 36,864 signes. On a affecté un signe à chacune des syllabes possibles dans notre langue, d'après la combinaison des consonnes avec les voyelles et les diphthongues, ainsi qu'à certaines phrases convenues à l'avance, et annonçant que tel événement prévu est ou n'est pas arrivé.

En 1846, avant l'établissement du télégraphe électrique, il existait en France cinq grandes lignes de télégraphie aérienne, qui, partant de Paris, aboutissaient à Lille, Strasbourg, Toulon, Bayonne et Brest. La distance entre les différentes stations était en moyenne de neuf milles. On recevait à Paris des nouvelles de Strasbourg (360 milles) en six minutes et demie, par quarante-quatre télégraphes; de Toulon, (621 milles) en vingt minutes, par cent télégraphes; de Brest (450 milles), en huit minutes, par cinquante-quatre télégraphes, de Bayonne (636 milles), en vingt et une minutes, par quatre-vingt télégraphes.

Le premier essai de *Télégraphie* fut l'annonce de la reprise de Condé sur les Autrichiens. Les autres peuples, notamment les Anglais, n'ont point imité tout-à-fait le télégraphe de Chappe.

C'était merveille de voir jouer le télégraphe et la promptitude avec laquelle le proposé à la télégraphie exécutait les mouvements. L'ancien système avait un grand avantage sur le nouveau : c'est qu'on ne recevait que des nouvelles certaines des principaux événements qui se passaient en Europe, tandis qu'aujourd'hui, si les nouvelles nous arrivent en foule et de toutes les parties du monde, il est toujours prudent d'attendre l'arrivée des journaux qui, alors, vous renseignent beaucoup plus exactement. Il est vrai que les gouvernements seuls faisaient jouer le télégraphe, aucun particulier n'avait le droit d'en user. Il n'en est pas de même aujourd'hui que la télégraphie électrique est livrée au public, toutes les puissances du globe pouvant établir dans les différents ministères, non pas leurs lignes télégraphiques, mais la faculté et même le droit de disposer d'appareils de transmission à eux appartenant.

II.—La *télégraphie électrique* se compose essentiellement de quatre parties : 1o une pile, pour produire un courant électrique ; 2o un fil conducteur, qui transmet ce courant ; 3o un appareil manipulateur, placé à la station qui envoie la dépêche. 4o un appareil récepteur, placé à la sta-

tion qui la reçoit. Le courant vient agir sur un électro-aimant disposé dans le récepteur, en regard d'une petite lame de fer doux, faisant fonction de levier. La personne qui tient l'appareil manipulateur fait passer le courant ou l'interrompt à volonté : alors l'électro-aimant du récepteur s'aimante ou désaimante alternativement, et il communique par-là au levier de fer doux un mouvement de va-et-vient ; ce levier agit à son tour sur un mouvement d'horlogerie composé d'une roue dentée, dont l'axe porte une aiguille qui se meut sur un cadran extérieur, sur lequel sont tracés vingt-six divisions contenant les vingt-cinq lettres de l'alphabet, plus la croix du manipulateur. La transmission entre les deux appareils a lieu au moyen de fils de fer enroulés en terre ou plutôt supportés par des pieux placés ordinairement le long d'une voie de fer ou d'une route, et isolés à l'aide de poulies en porcelaine ou en verre — Dans certains appareils (procédé Brett et Bain), on fait passer le courant électrique sur un papier imbibé d'une composition chimique (cyanure de fer et de potassium et acide chlorhydrique), et mis en mouvement au moyen d'un mécanisme quelconque, et on obtient ainsi, par la décomposition des sels, des traits colorés qui forment autant de signes distincts. Ce système permet d'écrire d'une manière presque instantanée, au lieu même de destination, un document tout entier.

L'idée première des télégraphes électriques, déjà entrevue par Franklin, avait été mise en avant dès 1774, par Lesage, physicien de Genève ; on s'en occupa un instant en Allemagne, en 1794 (Reiser), et en Espagne en 1798. (Salva) ; en France, MM. Ampère et Babinet proposèrent en 1822, un télégraphe électro-magnétique ; mais cette invention n'a pris d'importance que depuis le progrès des chemins de fer. En 1832, l'Allemand Schilling fit, à St. Pétersbourg, un premier essai de télégraphe électrique, mais en petit ; quelques années après, MM. Wheatstone et Cooke, en Angleterre, Morse, en Amérique, Steinheil, en Allemagne, l'appliquèrent en grand. C'est en 1841 que M. Wheatstone inventa l'appareil adopté aujourd'hui en Angleterre et en France. Les premiers appareils furent établis en Bavière et en Belgique ; il en fut placé en Angleterre le long des railways de Londres à Bristol et de Great-Western. En France, le télégraphe électrique fut établi sur la ligne de Paris à Rouen, en 1845. Aujourd'hui

la France possède, ainsi que toutes les puissances de l'Europe.—et on peut dire l'univers presque entier.—un réseau complet de lignes électriques. Ce service, réservé d'abord aux différents États, est aujourd'hui à la disposition des particuliers.

Si le télégraphe aérien et le télégraphe électrique ont émerveillé le monde.— et les essais attribués à ces deux systèmes n'ont jamais été attaqués par l'incrédulité publique,—que n'a-t-on pas dit sur la découverte du *télégraphe sous-marin* ! Avant 1850, on regardait comme impossible l'immersion d'un câble électrique dans la mer ; c'était le comble du ridicule que croire à un pareil projet, à une idée, à une pensée si absurde. Cependant un télégraphe sous-marin, en 1850, a relié l'Angleterre à la France, par Douvres et Calais. il a été mis en activité le 29 septembre 1851. La distance de Douvres à Calais est de 25 milles. Des télégraphes analogues ont été établis depuis entre l'Angleterre et l'Irlande, la Belgique, la Hollande, le Danemark, entre la France et l'Italie, la Corse, l'Algérie, etc.

On sait que les fils du télégraphe sous-marin sont plongés au fond de la mer et préservés de l'humidité par un enduit de gutta-percha. Depuis plusieurs années la fabrication du câble sous-marin a subi divers perfectionnements, et on est arrivé aujourd'hui à le construire de telle sorte que sa rupture est assez rare.

L'expérience si bien réussie de la ligne sous-marine de Douvres à Calais a mis en œuvre le projet gigantesque de relier le Nouveau-Monde avec le Vieux Continent. Le mois de juillet 1866 a vu la réussite de l'immersion d'un câble entre l'Irlande et l'Amérique du Nord. Depuis lors, plusieurs câbles sous-marins traversent les mers et mettent en communication directe l'Asie, l'Afrique et les deux Amériques avec l'Europe.

Ce court exposé des progrès de la Télégraphie ne saurait être complet sans y ajouter une nouvelle découverte qui, de prime abord, semble parfaitement absurde, mais dont les expériences répétées et très-réussies ne font plus doute sur son complet succès. Nous cédon's volontiers la place au *reporter* de la France :

« Le 14 mai à eu lieu à Paris, chez M. Bourbouze, préparateur à l'École de Pharmacie, une importante réunion de savants et de publicistes spéciaux ayant pour objet la répétition des intéressantes expériences dont tout le monde s'entretenait depuis deux mois. Il s'agissait de leur faire

constater clairement l'existence et l'énergie du courant électrique, dit courant *tellurique*, dont l'origine se trouve dans le sol même, ainsi de la facile avec laquelle on peut établir, sans fils, une communication pratique entre deux stations éloignées d'une distance quelconque.

« Rien de frappant comme ces expériences, d'une simplicité extraordinaire et qui sont à la veille de donner lieu aux plus importantes applications. Nous allons, sans entrer ici dans des discussions théoriques plus ou moins arides, raconter à vos lecteurs ce que nous avons vu, dit la France, en faisant surtout la portée des faits qui se sont passés sous nos yeux.

« Dans son jardin, M. Bourbouze a planté à une dizaine de mètres de distance, deux pieux en fer, reliés par un fil sur le trajet duquel se trouve un galvanomètre, instrument ayant pour objet d'indiquer, par les mouvements de son aiguille, le passage d'un courant électrique.

« Quand les deux barres de fer sont enfoncées d'une égale quantité dans le sol, l'aiguille du galvanomètre demeure immobile. Viennent on à faire pénétrer l'un des pieds plus profondément à coup de marteau, on voit immédiatement l'aiguille subir une déviation plus ou moins considérable, indiquant aussitôt qu'il se produit un courant entre les deux pieux par le sol et dans le fil qui les unit par l'intermédiaire du galvanomètre.

« Le courant qui passe est le courant tellurique, sa source est la terre, cet immense réservoir d'électricité, qui fournit à M. Bourbouze, sans aucune espèce de pile et avec des appareils encore rudimentaires, la quantité d'électricité nécessaire pour faire marcher un petit moteur, en fonction déjà depuis plusieurs mois, pour faire de la galvanoplastie, actionner des sonneries d'appartement, etc., etc.

« Si l'on met les fils d'un galvanomètre en communication, l'un avec une conduite d'eau ou un puits, l'autre avec un bec de gaz ou la terre même, on voit l'aiguille dévier sous l'action du courant qui passe aussitôt dans le circuit ainsi formé. Tout le monde est à même, à peu près, de répéter ces expériences élémentaires.

« Autre chose maintenant. Faites plonger dans un cours d'eau, dans la Seine, par exemple, l'un des fils d'un galvanomètre, et reliez l'autre fil à une plaque métallique enfoncée en terre, le tout, si vous voulez, à la hauteur du Jardin des Plantes. Supposez qu'au pont de Charenton se trouve établie une pile d'une certaine d'éléments, ayant également un de ses fils en communication avec le fleuve et l'autre avec le sol. Toutes les fois que l'on formera le circuit formé par la pile, l'eau et le sol, l'aiguille du galvanomètre situé à plusieurs kilomètres de distance accusera une déviation très-nette.

« Combinez ces déviations, d'après un alphabet convenu d'avance, et vous pourrez communiquer par ce télégraphe d'un nou-

veau genre, qui n'exige pas d'autres fils que les courtes sections destinées à relier au sol attaché au cours d'eau, les deux appareils installés aux têtes de la ligne.

Cette dernière expérience a déjà réussi nombre de fois : au mois de novembre 1870, pendant le siège de Paris, M. Bourbouze avait installé son galvanomètre sur le pont d'Ansterlitz, et sa pile, forte de six cents éléments, sur le pont Napoléon. Les déviations de l'aiguille étaient d'une netteté parfaite, et les essais de correspondances tentés ensuite du pont St. Michel à St. Denis, donnèrent des résultats aussi complets.

C'était la solution scientifique d'un problème que le gouvernement de la Défense nationale eût bien voulu voir pratiquement résolu : la correspondance télégraphique entre Paris et la province, par le cours de la Seine, était impossible.

Mais il fallut des mois pour organiser la communication : un physicien partit, enfin, en ballon, pour gagner la haute Seine et installer les appareils nécessaires ; l'armistice vint tout interrompre, et c'est à peine si, aujourd'hui encore, l'administration militaire semble se douter de la portée d'une découverte dont les applications pratiques sont déjà, de l'autre côté du Rhin, l'objet d'études et d'expériences soigneusement suivies.

Hier, nous avons vu l'aiguille du galvanomètre situé dans le laboratoire de M. Bourbouze, dévier dans plusieurs sens sous l'influence d'un courant établi dans le jardin de l'École de Pharmacie, à une distance de plusieurs centaines de mètres. Ces jours-ci, d'autres expériences doivent être répétées à de grandes distances, dans les conditions les plus variées : il n'est pas douteux qu'elles nous fournissent des résultats analogues.

Telle est, dépouillée d'une foule de détails scientifiques que nous avons à dessein laissé de côté, la découverte qu'on a baptisée du nom de *Télégraphie sans pile* ou de *Télégraphie sans fils*. Nous avons attendu, pour en parler en connaissance de cause, d'avoir vu fonctionner les dispositifs très-simples qui démontrent l'action du courant tellurique. Un grand nombre de personnes se sont mises à répéter ces singulières expériences, et de toutes parts arrivent à l'ingénieur savant des encouragements et des félicitations sur l'exactitude des phénomènes qu'il a décrits.

Quant à nous, qui ne sommes plus à même, en ce moment, de contrôler par l'expérimentation directe des faits que nous avons observés dans son laboratoire, nous sommes heureux de joindre notre témoignage à ceux des nombreux visiteurs que M. Bourbouze fait toutes les semaines assister à ces manifestations frappantes de l'électricité de la terre. De plus, nous n'oublions pas que la première pensée de l'inventeur en possession de sa découverte a été une pensée de patriotisme ; il n'a pas tenu à lui que Paris, entouré d'ennemis et retranché du monde pendant un siège funeste, n'ait

été mis en communication facile et sûre avec le reste de la France, par un des moyens contre lesquels les Allemands, avec toutes leurs forces et toute leur science, n'auraient pu absolument rien. Comme on l'a dit si souvent : "Qui sait ce qu'il en fut résulté ?"

Voilà, certes, une belle découverte qui fait aussi bien honneur à son auteur qu'aux savants et aux nombreux visiteurs qui l'encouragent dans ses expériences. Le temps n'est peut-être pas bien éloigné que l'application de ce nouveau système se généralisera de telle sorte qu'un riche particulier, durant nos rudes hivers, pourra correspondre de chez lui, à plusieurs milles de distance, avec ses amis, à l'abri des indiscrets... et des rigueurs du temps.—Qui vivra verra !
GUST. SMITH.

Les Hirondelles et les Ecoles.

Dès les premiers jours du mois de septembre, les hirondelles se réunissent sur le toit de l'école du village, formant au sommet de cet édifice comme une auréole de gazouillements argentins et joyeux. C'est alors que les mères prudentes accoutument leurs récentes couvées aux fatigues du voyage lointain qu'elles vont entreprendre : elles s'élancent toutes ensemble dans les airs, y forment d'immenses spirales, se livrent à des évolutions rapides, variés, puis reviennent se poser et caqueter sur le couvert devenu leur rendez-vous général.

Fidèles emblèmes des petits écoliers, elles devront s'éloigner, comme bon nombre d'entre eux, des lieux où elles reçurent le jour, et chercher sous d'autres latitudes la tiède atmosphère qui les soustraira aux rigueurs de nos hivers. Mais ces oiseaux reviendront, avec les brises du printemps, se blottiront aux mêmes nids qui abritèrent leurs premiers jours, tandis que plus d'un jeune élève mourra peut-être loin de son pays natal, qu'il abandonnera, regrettant l'asile protecteur où s'instruisit et s'écoula sa riieuse jeunesse.

C'est que l'hirondelle obéit ; c'est que Dieu lui-même la dirige dans son vol et lui assigne le lieu comme la durée de son exil, tandis que le guide orgueilleux nommé *Raison humaine* ne vaut pas la divine impulsion donnée à ces aimables habitants des airs.

Éternel accordé aux enfants, ainsi qu'aux hirondelles, s'ils vont chercher comme elles des cieux plus favorables à leur destinée, cet instinct merveilleux à qui l'oiseau doit de trouver toujours ailleurs les biens dont il jouit chez nous.

Beaux-Arts.

[Pour le *Foyer Domestique.*]

ÉTUDES

sur les

BEAUX-ARTS.

IIÈME ÉTUDE.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES ARTS DU DESSIN.

(Suite.)

SECTION V.

Du Croquis.



Le *Croquis* est la première pensée, ou plutôt le germe d'un dessin ou d'un tableau que l'inventeur indique seulement par quelques traits de crayon, quelques griffonnements de plume, ou quelques traces de couleurs sans dégradation. Les croquis n'ont ordinairement de valeur que pour les auteurs, parce qu'eux seuls y voient et y découvrent ce que la main de l'art n'a pu encore développer. Ils n'ont certainement de mérite que pour les artistes. Ceux qui ne le sont pas, ne sont que très rarement en état d'apprécier l'esprit, l'heureuse négligence de cette manière d'écrire sa pensée. Il y a des curieux qui prisent beaucoup les croquis des grands artistes, qui vont même à cet égard jusqu'à une espèce de vénération superstitieuse.

Lorsque les croquis approchent de ce qu'on appelle étude, *esquisse*, *pensée achevée*, ils méritent d'être conservés, parce qu'on y peut découvrir sensiblement la marche de l'esprit des artistes et l'empreinte du talent naturel. Le croquis est à une esquisse, ce qu'une esquisse est à un dessin. L'esquisse équivaut à peu près à un plan détaillé d'un ouvrage, comme nous l'avons déjà dit, et cette expression est d'usage au figuré dans le langage de tous les arts libéraux, tandis que le mot *croquis* n'est proprement employé que pour les arts d'imitation.

SECTION VI.

De l'Épure.

L'épure est un dessin en grand, tracé sur une surface droite pour servir à l'exécution d'une partie d'édifice en pierre ou en bois. L'art de tracer les épures est la partie la plus essentielle de la coupe des pierres. Il consiste à exprimer par des lignes tout ce qui est nécessaire pour le développement des parties d'un ouvrage de construction, tel qu'une voûte, un cintre de charpente, un revêtement de maçonnerie. Une épure n'offre à l'œil de celui qui est étranger à cet art, qu'un assemblage confus de lignes, parmi lesquelles il est difficile de reconnaître l'objet qu'elles représentent, parce que souvent la place de cet objet, son élévation et sa coupe s'y trouvent réunis et comme confondus sous la multitude des lignes d'opérations.

L'art de tracer les épures se fonde sur la connaissance des solides considérés par rapport à leur forme et à leurs surfaces apparentes.

On doit comprendre que le tracé d'une épure commande une grande rectitude dans le trait et un soin tout particulier dans son exécution. — Les élèves doivent s'habituer de suite, dès la première leçon, à travailler avec ordre et propreté ; s'il y a chez eux désordre et malpropreté dans leurs études et sur l'étude, leur avenir est gravement compromis. — Parlons maintenant de l'étude, et des études.

SECTION VII.

De l'Étude.—Des Modèles.

Celui qui veut mériter le nom d'artiste parfait, doit se distinguer à la fois par le génie, par ses connaissances, et par l'habitude ou l'adresse pratique. Le génie est un don de la nature ; les connaissances s'acquièrent par l'étude et l'adresse, par la pratique et l'exercice de l'art. Par le mot *Étude*, nous entendons ici tous les travaux que l'artiste doit entreprendre pour acquérir les connaissances de toute espèce dont il a besoin. On désigne par le mot *Études* (ou modèles) au pluriel, les travaux que l'artiste entreprend pour acquérir l'habitude pratique nécessaire à l'artiste (*Voyez* le paragr. 6). En effet, ces travaux font partie de l'étude, parce que l'artiste doit acquérir par l'exercice, l'aptitude de voir et de sentir les beautés et les défauts dans les ouvra-

ges de l'art. Le génie, ou les dons de la nature, consistent dans les facultés ou les talents extérieurs et intérieurs ; ils sont ce qui constitue principalement l'artiste ; mais ce serait une erreur fatale de croire qu'avec quelque pratique extérieure de la partie mécanique de l'art, le génie seul suffit pour constituer l'artiste.

Lorsqu'on examine les ouvrages de tous les artistes qui ont fait preuve d'un grand génie, on trouve facilement qu'ils ont étudié et médité les objets de l'art avec beaucoup plus de soin que les autres hommes ; ce qui précisément les a mis en état de présenter les objets de la manière qui leur a valu l'admiration des siècles. Quelques observations sur les études qui conviennent à l'artiste, ne seront pas déplacées dans notre travail. Nous ne parlerons pas ici des études générales et préparatoires qui conviennent à tout homme qui veut s'élever au-dessus du vulgaire, des études qui exercent et perfectionnent les facultés de l'homme, qui étendent le cercle de ses idées, parce qu'elles ne conviennent pas seulement à l'artiste, mais à tout homme qui doit un jour se livrer à des occupations qui demandent un esprit cultivé. Nous devons cependant observer que tout ce qui sert à développer les différentes dispositions du génie, toutes les connaissances qui contribuent en général à donner à l'homme des idées plus étendues, plus claires, sont extrêmement utiles à l'artiste. Il est vrai qu'il y a de très grands artistes qui ont absolument manqué d'études littéraires ; mais on a aussi lieu de présumer que l'ignorance, le cercle étroit d'idées, et l'intelligence plus bornée qui chez eux fut la suite du défaut de bonnes études littéraires, a empêché ces habiles maîtres de faire de plus grands progrès dans différentes parties de l'art. On dit que souvent Raphaël lui-même a su profiter des lumières de quelques-uns de ses savants amis, pour exécuter des ouvrages, où le défaut d'études littéraires aurait arrêté son génie. Il serait donc à désirer qu'on donnât aux artistes ce qu'on appelle une éducation littéraire, autant que cela se peut se faire sans nuire aux exercices et aux études directement nécessaires à l'artiste. Pourvu que les connaissances littéraires soient solides, il est incontestable qu'elles porteront l'artiste quelques degrés plus haut qu'il ne serait parvenu sans elles.

Dans cet article, nous devons parler plus particulièrement des études et des

travaux préparatoires que l'artiste, dans un âge mûr, doit entreprendre relativement à son art. Ces études se réduisent à quatre points principaux : 1^o. connaissance générale de l'homme ; 2^o. connaissance du caractère particulier et des mœurs des peuples entiers ainsi que des individus ; 3^o. connaissance de la nature ; et 4^o. connaissance des arts et des artistes.

§ 1.

Les beaux-arts ne sont un fond que des moyens d'agir sur l'esprit des hommes ; d'après cela, il est facile de voir combien la connaissance de la nature de l'homme doit être essentielle à tout artiste.

Sans elle, comment pourrait-il savoir ce qui est nécessaire dans chaque cas, pour faire une impression déterminée sur l'esprit ? L'artiste commencera cette étude par l'observation scrupuleuse de lui-même, il fera attention à tout ce qui se passe dans son âme, principalement à tous les mouvements, à toutes les sensations qui sont accompagnés de plaisir ou de déplaisir, qui, par conséquent, existent du désir ou de l'aversion. Un homme qui ne commence pas par avoir des idées nettes de ses propres sensations, ne parviendra jamais à connaître les autres, et ne serait pas propre, par conséquent, à devenir artiste.

§ 2.

La connaissance générale de la nature humaine ne suffit cependant pas à l'artiste ; il lui faut encore connaître les différences du caractère et des mœurs des hommes. C'est là qu'il puise les sujets, propre à exercer son art. Il faut donc qu'il cherche les occasions de se trouver souvent dans la société de personnes de différents états, de différents caractères, etc. ; il faut surtout qu'il cherche l'occasion de les voir dans des moments où des occupations intéressantes les mettent en pleine activité, où la force de leur génie et la chaleur de leur cœur peuvent se développer librement. Les connaissances de ce genre ne s'acquièrent que par des liaisons nombreuses et étendues, lorsque l'artiste observe toujours avec une attention soutenue, pour remarquer soigneusement tout ce qui peut décèler l'intérieur de l'homme.

Cette étude des caractères des hommes ne devient cependant véritablement utile

que lorsqu'on connaît suffisamment les différents intérêts qui se croisent dans la vie publique et privée des différentes classes de la société, et lorsqu'on compare l'histoire des autres temps et des autres peuples avec ce qu'on observe autour de soi.

§ 3.

A ces études, l'artiste doit joindre celle de la nature visible. On répète souvent que la nature est la véritable école, où l'artiste doit apprendre son art ; mais il faut aussi qu'il sache comment il doit étudier dans cette école. Le caractère général des ouvrages de l'art se trouve dans tout ce que la nature a produit. En la considérant, en l'examinant toujours avec soin, le goût de l'artiste se formera. Le sentiment du beau, de l'unité et de la variété, de l'accord des formes extérieures avec le caractère intérieur, celui de l'harmonie de toutes les parties, de la vérité et de la perfection, en un mot de toutes les propriétés d'un ouvrage parfait, sera sans doute fortifié par l'observation assidue et réfléchie des ouvrages variés de la nature.

La connaissance de la nature félicite aussi à l'artiste l'invention ; elle lui suggère un grand nombre de représentations dont il pourra tirer un parti avantageux dans ses ouvrages. On trouvera toujours que les artistes distingués sont en même temps des observateurs scrupuleux et assidus de toute la nature visible, et qu'ils examinent avec le plus grand soin tout ce qui leur passe sous les yeux. Aussi arrive-t-il fréquemment qu'on trouve enfin, dans la nature, des choses qui, dans les ouvrages des grands artistes, nous ont fait le plus grand plaisir, et que pendant longtemps nous n'avions attribué qu'à leur imagination.

§ 4.

L'étude des meilleurs ouvrages de l'art est enfin elle-même extrêmement avantageuse pour l'artiste. C'est une vérité généralement reconnue, que les exemples instruisent, sinon mieux, du moins plus rapidement, que les règles ; et ces exemples, l'artiste ne les trouve nulle part mieux que dans les ouvrages des meilleurs artistes. Celui qui a des dispositions, du génie pour un art, apprendra en peu de temps, par la vue des principaux ouvrages de l'art, beaucoup plus qu'il n'aurait appris par la meilleure instruction théorique, lorsqu'elle n'est

pas appuyée par la considération des chef-d'œuvres de l'art. Ce qui constitue un ouvrage parfait de l'art, est si varié, si nombreux, qu'on ne peut pas attendre même du plus grand génie, que, sans secours, il parviendra à la même perfection sous tous les rapports. Pour porter l'art à un certain degré de perfection sous tous les rapports, il faut donc que tous les artistes de génie aient vu différents ouvrages de leur prédécesseurs dans lesquels ils peuvent observer les différentes parties de l'art dans leur perfection. On dit que Raphaël lui-même ne parvint au degré de talent qui est devenu l'admiration des siècles, qu'après avoir vu les ouvrages de Michel-Ange. Il serait utile aux jeunes artistes, que les grands artistes voulussent bien publier avec franchise ce qu'ils ont appris dans les différentes parties de l'art par la contemplation des ouvrages d'autres maîtres. De bonnes biographies des artistes célèbres, si utiles sous d'autres rapports, ne le sont pas moins sous celui-ci. La connaissance de leur méthode d'étudier, des circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés, des liaisons qu'ils ont eues, en un mot de tout ce qui a contribué à développer leur talent, ne saurait qu'être extrêmement utile aux autres artistes.

§ 5.

Ces réflexions nous conduisent naturellement à prouver que l'érudition est nécessaire chez l'artiste. L'érudition est une réunion de connaissances littéraires et historiques qui manque souvent aux artistes, pour ne point commettre de fautes de chronologie, d'histoire ou de costume. Ce mot n'est point synonyme de savant : un artiste est savant, lorsqu'il a une grande habileté dans la pratique de son art ; il est érudit, quand il a une connaissance étendue des lettres, de l'histoire et des monuments. Il ne faut cependant pas qu'un artiste se livre trop à des recherches d'érudition ; il y perdrait un temps qui sera plus utilement employé à la pratique de son art ; mais si l'érudition, portée à un degré éminent, n'est pas absolument nécessaire pour l'artiste, elle est indispensable à celui qui veut juger et expliquer les ouvrages de l'art, et surtout les ouvrages d'art de l'antiquité.

§ 6.

Quant au mot *Etudes* (ou modèles), au pluriel, disons, en terminant, qu'on donne

ce nom, en peinture ou en dessin, aux parties que le peintre dessine ou peint séparément, pour les faire ensuite entrer dans la composition de son tableau. C'est ainsi qu'on exerce les élèves, en leur donnant à copier des figures entières ou des têtes, des pieds, des mains, des animaux, des arbres, des plantes, des fleurs, des fruits, et généralement toutes sortes d'objets dessinés d'après nature, lesquels sont des études par lesquelles on s'arme de la vérité dans l'imitation et de la convenance dans l'emploi qu'on en doit faire.

Il existe des collections complètes d'études ou modèles exécutés par les meilleurs maîtres, et reproduits par la lithographie à deux et trois teintes, c'est-à-dire en se servant de crayons de couleur. Certaines de ces études exigent qu'on emploie du papier teinté, soit gris, soit jaune, etc. ; on trace le dessin au crayon noir, et l'on fait les éclaircis avec la craie blanche, ce qui est d'un excellent effet. Des traités spéciaux ont été écrits sur la manière de rendre ces différents genres de dessins.

SECTION VIII.

Des Académies.

Il existe aussi des modèles qui ont nom d'*Académies*, lesquelles représentent les différentes parties du corps humain, des têtes, des yeux, des nez, des oreilles et des figures entières pour exécuter les élèves à saisir les formes, les proportions et l'ensemble. Le premier exercice des élèves, comme nous l'avons déjà dit dans la § 6, est de copier ces figures. On leur fait ensuite copier des dessins bien faits de figure antiques, ou tirées des ouvrages des plus grands maîtres modernes.—Le mode usité dans les écoles est aussi de faire copier des *plâtres* des principales sculptures antiques et modernes, en partie détachées, en figures entières, et en groupes ; ces plâtres servent à former le coup-d'œil et le goût des élèves, et à leur apprendre l'art de distribuer l'ombre et la lumière, les différentes positions du corps, et le raccourci.—Le mot *académie* signifie aussi figure entière, nue ou drapée légèrement, et qui ne fait point partie d'un tableau. On dit, dans le langage élémentaire du dessin, qu'un élève en est *aux académies* ; qu'il fait l'*académie* d'après la *bosse*, d'après *nature*, au crayon, à l'estampe. Ces dessins s'exécutent ou sur du papier blanc avec la san-

guine—ou avec la pierre noire (ou crayon) et l'estampe sur du papier bleu, ce qui convient mieux à ceux qui se destinent à peindre.

Disons quelques mots sur le *raccourci*, une des plus grandes difficultés dans les arts du dessin.

Le *raccourci* est formé par un objet qui se présente à l'œil de face et longitudinalement, en sorte qu'il y trace une image plus courte que celle qu'il y porterait, s'il se présentait transversalement.

Il est constant que les Grecs connaissent le raccourci qu'ils regardaient comme l'une des parties les plus difficiles de la peinture. Plin nous l'apprend en parlant de Parrhasius et de Pausias. Quand ce dernier, suivant la même couleur, voulait faire voir la longueur d'un bras, il ne le peignait pas vu en flanc, mais en face, en raccourci. On a douté que le raccourci fut dans la nature. A cela on répondra qu'un homme couché, si on ne le regarde pas de côté, mais de manière que ce soit la plante des pieds ou la tête qui se présente la première à l'œil, est vu en raccourci. Dans une tête vu de face, la largeur des oreilles s'aperçoit en raccourci. Dans une figure debout, le pied qui se présente par la pointe au spectateur, est vu en raccourci. Attendu le grand nombre d'intersections qui ont lieu dans les raccourcis, les peintres attentifs évitent, autant qu'il est possible d'en faire dans la représentation d'objets gracieux ; et quand ils y sont forcés, ils ne doivent employer que ceux qui deviennent absolument nécessaires. Mais on en use avec succès dans les sujets d'un grand caractère et d'une grande expression.

Le Corrège passe généralement pour avoir parfaitement connu le raccourci.

Mais un moderne a dit de ce peintre qu'il a fait en ce genre des tours de force qui n'ont pas tous réussi, parce qu'ils choquent le bon goût. En effet, pour vouloir mettre de la vérité dans ses raccourcis, il est tombé dans le ridicule que la nature offrirait, si elle se trouvait dans la position où le peintre l'a représentée. On remarque qu'en général les peintures de plafonds occasionnent peu de sensations sur ceux qui ne sont pas initiés dans la science de l'art, parce que ce genre exige les plus savants raccourcis. Les figures qui plaisent le plus, dans ces sortes d'ouvrages, sont celles qui restent transversalement, parce qu'elles sont plus développées.

Le terme de *raccourci* appartient à la

peinture ; mais j'ai voulu de suite le rapporter à la présente Étude pour convaincre les élèves que le *vrai talent* du dessinateur se reconnaît par les difficultés qu'il sait surmonter, indique aussi chez lui l'excellence des études préliminaires sur le dessin, et lui donne enfin la certitude, pour l'avenir, de brillants succès dans l'art de la peinture.

SECTION IX.

Des Cartons.

Dans le langage de la peinture, on appelle *cartons* des dessins de figures ou de compositions, dont le trait est très correct, sur du papier fort, ou des cartons plus ou moins épais, et étendus relativement à l'usage qu'on en veut faire. On s'en sert surtout pour la peinture à fresque. Lorsque l'endroit dont on couvre le mur ou la voûte qu'on veut enrichir d'une fresque, a pris assez de consistance pour qu'il ne cède plus au doigt, et qu'il conserve cependant de la fraîcheur et de l'humidité, on y applique le carton, sur lequel est dessiné et découpé correctement le trait de la figure qu'on veut peindre. On trace avec une pointe le contour de la figure en suivant exactement les bords du carton. Ce trait, légèrement enfoncé dans l'enduit, remplace le dessin que le peintre ne peut placer sur le mur, comme il le tracerait sur la toile. Le carton découpé n'est propre que pour une seule figure, mais lorsqu'on doit tracer une composition entière, on pique le trait de tous les objets dessinés sur le carton, on passe dessus un sachet avec de la poussière de charbon, à qui on fait traverser les trous du carton, de manière à s'appliquer sur l'enduit frais, et à servir ainsi de guide à l'artiste chargé de peindre la fresque. On est obligé de faire usage de cette opération, d'abord, parce qu'il est impossible de dessiner sur le mur frais, ensuite parce que l'endroit sèche vite, de sorte qu'il faut y peindre avec beaucoup de promptitude, pour qu'avant que l'enduit soit sec, la couleur qu'on y applique puisse s'y incorporer en y pénétrant. Il est donc essentiel de tracer les objets de manière que le trait s'y conserve, parce que dans ce genre de peinture il faut aller promptement, et qu'on n'a pas le temps d'y revenir à plusieurs fois. C'est pour cette même raison que dans les peintures à fresque on fait surtout usage des cartons découpés, parce que cette petite

trace que l'on forme en suivant les contours du carton, reste plus inaltérable, et que l'artiste n'a pas à craindre de la perdre ou de l'altérer.

On se sert aussi de cartons pour la peinture en mosaïque, et pour exécuter les tapisseries. Pour plus amples détails sur l'exécution des cartons de Raphaël et d'autres peintres, nous renvoyons le lecteur plus loin, à notre Étude sur la Peinture.

SECTION X.

Du Dessin au Pastel.

Beaucoup de personnes emploient l'expression de "dessin au pastel" pour "peinture au pastel." C'est une erreur : ce genre de dessin participe bien plutôt de la peinture par la manière de le traiter ; ainsi on exécute un dessin de ce genre au moyen de crayons au pastel (de *paste* pour *pâte*) qui remplissent en partie l'office de pinceau ou d'estompe. Nous renvoyons donc le lecteur plus loin, à notre Étude sur la PEINTURE ; il y trouvera la manière d'exécuter la *peinture au pastel*.

SECTION XI.

Du Dessin à la Plume.

Le dessin à *plume* a été souvent pratiqué par les anciens peintres. Traitée avec facilité, cette manière n'est guère moins expéditive que celle de dessiner au crayon, et elle est susceptible de beaucoup d'esprit et de goût. On a un grand nombre d'étude faites à la plume par le Titien. Plusieurs maîtres, après avoir fini leur dessin d'une plume libre et badine, en assuraient l'effet en l'accompagnant d'un léger *lavis* (Voyez plus loin ce mot à l'article *aquarelle*, dans notre Étude sur la PEINTURE). Les uns ont manié la plume avec une sorte de libertinage pittoresque ; les autres l'ont assujétié à une marche régulière, lui faisant suivre le sens des chairs, celui des draperies et de la fuite perspective. Quelques-uns ont dessiné avec une plume fine et légère ; d'autres se sont servi d'une grosse plume conduite avec feu, et, en apparence, sans aucun art, prodiguant l'encre par taches : l'étendant même quelquefois avec le doigt ; et cependant ils ont produit, dans cette manière, brutale, des ouvrages justement admirés. On a eu la patience de faire à la plume des dessins qui imitent le burin le plus pur. La plume est aujourd'hui généralement

abandonnée par les peintres; on doit se plaindre de leur mépris pour un instrument qui, dirigé par des doigts habiles, produirait des ouvrages pleins de charmes. Les célèbres calligraphes modernes en donnent souvent de remarquables spécimens. Mais les peintres ne l'emploient plus guère qu'à faire le trait de leurs dessins au lavis: le lavis peint mieux que la plume, mais il ne comporte pas tant d'esprit, et rend moins bien le caractère des différents objets. A l'aide de la plume maniée avec art, on peut indiquer la mollesse des chairs, le tissu des étoffes soyeuses, l'épaisseur velue des étoffes grossières, la dureté des métaux, le brut des terrasses, la rugosité des écorces, la forme et la légèreté des feuilles, le calme brillant ou l'agitation des eaux. Les couches plates du lavis ne font rien de tout cela; elles ne peuvent produire que des tons variés. Pour apprendre à bien manier la plume, les estampes des Caraches sont d'excellents modèles. Quant à leurs dessins à la plume, et à ceux du Titien, ils sont touchés avec tant d'esprit et de goût, qu'il faut être bien avancé pour en profiter. On emploie plusieurs sortes d'encre pour dessiner à la plume: la noire, la verte, la bleue, la rouge, mais l'encre de chine est celle dont on fait le plus d'usage. On employait jadis la plume d'oies; aujourd'hui on lui préfère la plume d'acier: mais la première est incontestablement celle qui convient le mieux pour ce genre de travail et pour plusieurs raisons connues des artistes, particulièrement la flexibilité en même temps que le moelleux des bec et la coupe de ceux-ci à la fantaisie de l'artiste. La plume métallique convient surtout au *dessin graphique* (linéaire) ou *géométrique*.

GUST. SMITH.

(A suivre.)

Qu'est-ce qu'un Curé ?

C'est un bienveillant intermédiaire entre Dieu et les hommes, par état et par profession. Il baptise les petits enfants, instruit les ignorants, prie pour ceux qui ne prient pas, pense pour ceux qui n'ont pas le temps de penser, soulage ceux qui sont dans le besoin, console les affligés, assiste les malades, bénit la tombe des morts, et au besoin donne sa vie pour ses frères. Voilà en abrégé ce que c'est qu'un curé.

Bibliographie.

[Pour le Foyer Domestique.]

UN VOYAGE EN YACHT.



IMPRESSONS-NOUS de dire que l'auteur n'est pas moins que notre gouverneur-général, lord DUFFERIN. Ce livre, écrit depuis vingt ans, est célèbre à bon titre. Plusieurs éditions successives ont été faites, et même il a été traduit en France, ce qui indique un mérite réel dans

l'ouvrage, car on ne traduit que ce qui en vaut la peine.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle traduction qu'on nous en donne, et elle est faite par un Canadien, M. T. P. Bédard, de Québec, l'auteur de *l'Histoire de Cinquante Ans*. Cette traduction nous semble excellente. Elle est d'un français correct, ce qui est beaucoup déjà,—et puis elle reflète le ton si particulier que l'écrivain anglais possède,—car lord DUFFERIN est un maître en fait de style. Nous ne croyons pas que le traducteur de France puisse soutenir la comparaison avec celui du Canada,—soit dit sans y mettre aucun zèle patriotique.

Dans l'original, le livre est intitulé *Letters from High Latitudes*. Le nouveau titre français: *Voyage en Yacht*, est bien trouvé.

C'est dans un petit voilier, un yacht en un mot, que lord DUFFERIN fit le voyage de l'extrême nord de l'Europe, en 1856. Le lecteur ne saurait se figurer ce qu'une imagination d'artiste, un esprit observateur, servis par une plume souple et savante, peut raconter sur un pareil thème. Au premier abord, la brume, les glaces, les ouragans, le scorbut, la neige, etc., nous promettent un spectacle assez peu réjouissant. Détrompons-nous, c'est la gaieté qui fait le charme de ses narrations, une bonne humeur qui ne se dément jamais et qui nous entraîne dans mille lieux pleins d'horreurs, en chantant et riant de la meilleure grâce du monde. Le livre est fait de main de

maître. On peut dire avec Musset que celui qui a décrit ces scènes avait un joli brin de plume à son crayon.

Dans une préface faite exprès pour la traduction canadienne, lord DUFFERIN s'exprime ainsi :

« Je ne puis me défendre d'un plaisir tout particulier en pensant que l'honneur que vient de recevoir mon faible travail me crée des relations familières et agréables avec ceux de mes concitoyens du Canada qui parlent le français,—non-seulement avec ceux qui sont en relations d'affaires publiques, et qui, à cause de cela, ont la bonté de prendre intérêt à tous les actes de leur gouverneur-général, mais encore avec les lecteurs de la jeunesse de la Puissance, pour qui des récits de voyages et des aventures ont plus d'attrait que toutes les lois passées par le parlement et la politique des hommes d'Etat.

D'ailleurs, je ne suis pas le premier de ma famille qui aura eu l'audace de faire appel à la critique bienveillante d'un public français. Il y a trois siècles, l'un de mes ancêtres fut chargé par sa souveraine, la belle et malheureuse reine Marie d'Écosse de représenter sa justice dans la magnifique province du Poitou, sur laquelle elle avait, comme reine douairière de France, gardé sa juridiction après être montée sur le trône d'Écosse. S'étant familiarisé avec la langue de sa patrie adoptive, il rédigea en bon vieux français du temps une biographie de sa bien-aimée souveraine, la première biographie qui ait jamais été écrite. Bien qu'elle porte trop l'empreinte de ses prédilections personnelles pour être reçue par la postérité comme un récit impartial des malheurs de cette reine, ce mémoire est encore cité comme autorité par les historiens, et, avec quelques pièces littéraires comprenant une couple de poèmes en l'honneur de Charles IX et d'Henri IV, a fait inscrire son nom sur le catalogue illustre des auteurs français.

Son descendant chargé par une reine (dans les veines de laquelle coule le sang de la belle reine d'Écosse), de la représenter parmi la bienveillante population du Canada, et naturellement encouragé par l'exemple de son aïeul, sollicite pour cet ouvrage l'accueil cordial du public canadien.

C'est fort gentil, ou nous ne nous y connaissons pas.

Les lecteurs Canadiens-français se donneront le double plaisir de lire un ouvrage remarquable et de penser qu'il nous vient du premier dignitaire de ce pays. Nos gouverneurs-généraux ne nous ont pas habitué à ces jouissances. Nous ne connaissons leur prose que par leurs dépêches officielles publiées dans les livres bleus.

Le livre est élégamment imprimé par

M. George E. Desbarats, Montréal, et il est rempli de gravures qui en rendent encore le texte plus clair. Trois pièces de poésies qu'il renferme sont des traductions dues à M. Benjamin Sulte.

M. Bédard a bien fait de chercher à populariser ici ce beau travail. Nous le verrons avant longtemps sur toutes les tables canadiennes où se montrent les romans de Jules Verne, car il est digne de remarque que lord DUFFERIN a devancé le fécond romancier français dans un genre qu'on dit avoir été créé par ce dernier.

SAINTE MARIE-MADELEINE.

Ce serait un bien beau livre, que celui où l'on réunirait l'histoire des plus insignes reliques de nos anciens sanctuaires. Nos lecteurs en jugeront par le seul fait qui suit :

Sainte Madeleine, après la descente de croix et la sépulture du Sauveur, recueillit sur le Calvaire la terre imbibée du sang précieux qui avait coulé des plaies du divin Maître, et la mit dans une fiole de verre.

Depuis, elle ne quitta plus ce gage de l'amour de Jésus pour les hommes, et ce trésor fut un aliment continu pour la sublimité de sa foi. A travers les mers, à Aix, à la Sainte-Baume, elle le vénère. Elle le conserve trente-trois ans sur le roc de la pénitence et l'arrose nuit et jour de ses larmes.

A son heure dernière, lorsque les anges, sur leurs ailes radieuses, la ravissent au ciel, elle confie l'Ampoule auguste au Pontife Maximin, qui la reçoit avec une foi vive, et veut qu'elle soit conservée toujours dans son abbaye, ou reposent les reliques de la sainte. Là, elle est adorée jusqu'en 710, où elle est déposée dans le tombeau de Madeleine, pour qu'elle ne fut pas profanée par les Sarrasins, qui ravagèrent la Provence pendant plusieurs siècles.

C'est en 1279 que ces inappréciables reliques sont retrouvées par Charles de Salerne. La fiole sacrée reçoit les hommages des fidèles et accomplit des miracles.

Chaque année, le vendredi-saint, le précieux sang se liquéfie et prenaît une couleur vermeille. Des attestations authentiques affirment le prodige, et des milliers de personnes accouraient pour en être témoins.

De nos jours encore, le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine, ces reliques sont portées processionnellement par un prêtre, sous un dais, et il leur est rendu les mêmes honneurs qu'au Saint-Sacrement.

(La Bonne Lecture.)

Economie Sociale et Politique.

(Pour le Foyer Domestique.)

ESSAI

sur le

DROIT SOCIAL CHRÉTIEN.

(Suite.)

VI.

Mission de l'Eglise, dans le Plan Providentiel.



L'aide des principes que nous avons exposés jusqu'ici, il nous sera facile de déterminer la mission spéciale de l'Eglise, celle de l'Etat et celle de la Famille.

La Société n'est pas la fin de l'homme; elle n'est qu'un moyen mis à sa disposition pour arriver plus sûrement à sa fin. La fin de l'homme, c'est le bonheur. Sa fin dernière, c'est le bonheur éternel.

L'ordre social, pris d'une manière générale, embrasse toutes les associations qui mènent les individus au bonheur. Et parce que les individus ne forment ces associations que pour être heureux, et qu'ils ne seront parfaitement heureux que lorsqu'ils seront arrivés à leur fin dernière, l'ordre social se rapporte nécessairement, de soi, par la raison même de son institution, à cette fin dernière. Il doit aboutir à ce terme final pour se résoudre en une société éternellement *une et parfaite*, la société des Bienheureux. Il cessera alors d'exister comme tendance; il aura atteint sa suprême et ultime perfection.

Si l'on considère séparément les diverses associations qui constituent l'ordre social dans l'état de tendance où il est établi ici-bas, l'on voit une fin propre et spéciale assignée à chacune d'elles. Toutes convergent d'un accord commun, vers la fin dernière de l'homme, terme final de tout l'ordre social, et s'y rapportent d'une manière plus ou moins éloignée, selon le degré que chacune occupe dans l'échelle sociale; mais chacune, outre cette fin dernière et commune, a une fin propre et spéciale, à laquelle elle se rapporte d'une manière immédiate et prochaine.

Cette fin spéciale est le principe de la distinction essentielle des diverses associations qui entrent dans la constitution de l'ordre social, de même que la fin dernière et commune à toutes est le principe de leur union.

Cette fin spéciale se rapporte nécessairement à la fin dernière, de même que tout terme intermédiaire se rapporte nécessairement au terme final; et, en tendant à cette fin spéciale, en l'obtenant, chaque société concourt, pour sa part, d'une manière plus ou moins éloignée, selon la nature de ses attributions, à conduire l'homme au bonheur éternel, sa fin dernière; elle accomplit sa part de la grande mission que Dieu a attribuée à l'ordre social. Conséquemment, déterminer quelle est cette fin spéciale, immédiate et prochaine que toute société doit obtenir sur la terre, c'est déterminer la mission qu'elle doit remplir dans le plan Providentiel.

En premier lieu, quelle est la mission de l'Eglise?

Nous avons vu que la fin dernière, le bonheur parfait, ne se trouve pas dans la possession d'un bien particulier. La nature même de l'intelligence de l'homme, qui comprend le bien sans une raison universelle, le pousse à désirer le bien sous cette même raison universelle, le bien illimité.

Cette tendance vers le bien en général, étant commune à tous les hommes devient le principe d'une société universelle des hommes, société générale, qui n'est nullement le résultat d'une association amenée par un fait positif, qui n'a pas de préceptes spéciaux et positifs, et n'est que la sociabilité naturelle de l'homme appliquée dans sa plus grande généralité par le seul fait de l'existence des individus. Ses préceptes sont les préceptes généraux de l'humanité, imprimés dans le cœur même de l'homme, et connus par la lumière naturelle de sa raison, d'une manière plus ou moins complète.

Cette fin de la société universelle générale des hommes a été élevée à un ordre supérieur, à l'ordre surnaturel. La Révélation, fait divin et positif, a manifesté aux hommes cette fin surnaturelle; elle leur a, en même temps, fait connaître les moyens de l'obtenir. Ce fait divin et positif de la Révélation a donné naissance à une société divine, assise sur un fondement inébranlable, précisément parce qu'il est divin, chargée de transmettre à toutes les générations le dépôt sacré des vérités révélées, chargée de faire connaître à toutes les générations la fin sublime à laquelle l'homme est appelé, de leur fournir les moyens d'arriver à cette fin destinée, de les éclairer sur ce qu'elles doivent faire et sur ce qu'elles doivent éviter. Cette société, c'est l'Eglise, société, à la fois, universelle et spéciale: universelle, parce que tous les hommes étant appelés à une fin surnaturelle, tous doivent venir apprendre d'elle ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent éviter pour l'obtenir; société spéciale, parce qu'elle a sa fin spéciale, ses préceptes spéciaux, son gouvernement spécial.

La fin propre, spéciale et immédiate de l'Eglise est donc de faire connaître aux hommes leur fin surnaturelle, et de leur fournir les moyens d'y arriver; en d'autres termes, de communiquer aux hommes sur

la terre la vie surnaturelle, la vie de la grâce, et de l'entretenir et la conserver en eux. On ne peut pas dire que la fin immédiate de l'Église sur la terre est le bonheur éternel, puisqu'elle ne donne pas ce bonheur ici-bas ; mais on peut et on doit dire que sa fin prochaine se rapporte immédiatement au bonheur éternel, et cela ne peut se dire que d'elle, parce qu'elle seule est surnaturelle, et peut communiquer la vie surnaturelle ici-bas. Le bonheur éternel est la fin dernière commune à toutes les sociétés ; la fin prochaine de l'Église se rapporte immédiatement à cette fin dernière commune, tandis que les autres sociétés ne s'y rapportent que médiatement, c'est-à-dire par l'Église.

S'il est vrai que l'ordre social, pris en général, a pour mission de conduire l'homme à sa fin dernière, ce dont on ne peut douter, puisque c'est pour cela que Dieu l'a créé ; s'il est vrai aussi que les trois sociétés constitutives de l'ordre social, l'Église, l'État et la Famille, ne peuvent avoir d'autre mission que de contribuer, chacune pour sa part, dans des attributions distinctes, à l'accomplissement de cette mission, ce qui est une conséquence directe et nécessaire de la proposition précédente, il résulte évidemment que l'Église, étant la seule de ces trois sociétés qui se rapporte immédiatement à la fin surnaturelle, étant la seule qui puisse la faire connaître, étant la seule qui puisse communiquer la vie surnaturelle, moyen absolument nécessaire pour l'obtenir, à la part principale dans l'accomplissement de la mission imposée à l'ordre social, joue le rôle principal dans le mouvement de l'ordre social vers le terme final où il tend d'après l'ordination divine. En effet, l'État et la Famille, sociétés purement naturelles, sont par elles-mêmes, dans une impuissance radicale d'accomplir la mission imposée à l'ordre social ; ces sociétés ne se rapportent au terme de cette mission que par l'Église. Celle-ci, au contraire, s'y rapporte, par elle-même, d'une manière immédiate. Elle a en elle seule les moyens essentiels qui mènent à ce terme, les moyens surnaturels. Elle n'a besoin des autres sociétés que comme aides, aides nécessaires sans doute, mais qui ne se trouvent vis-à-vis d'elles que dans la relation d'aides à l'agent principal. L'Église est donc la première, la plus grande, la plus importante des trois sociétés qui entrent dans l'ordre social. Elle est supérieure aux deux autres par son origine, sa nature et sa mission spéciale. Elle prime, par la force même de sa nature et de sa mission, les autres sociétés. Celles-ci n'existent que pour elle et à cause d'elle. Ceci ne peut pas se nier, dès lors que l'on admet que l'ordre social n'a été créé par Dieu que pour conduire l'homme à sa fin dernière et surnaturelle, et que l'Église est l'agent principal dans l'accomplissement de cette mission.

Des mêmes principes, il résulte encore, par un enchaînement de conséquences, que l'Église a sur les individus des droits supérieurs à ceux des autres sociétés. On ne

peut nier que chacune des sociétés constitutives de l'ordre social n'ait des droits sur les individus qu'en proportion de la part qu'elle a à remplir, vis-à-vis de ces individus, dans la mission que Dieu a imposée à cet ordre social ; les premiers et les plus essentiels éléments du droit naturel sont là pour confirmer cette proposition. Donc, à moins de nier la supériorité de la mission de l'Église sur celle des sociétés purement naturelles, il faut admettre la supériorité de ses droits sur les individus.

Cela n'altère en rien, qu'on veuille bien le remarquer, la réalité des droits de l'État et de la Famille. Ces droits sont sacrés, inviolables, aussi inébranlables que le droit naturel lui-même d'où ils dérivent en principe. L'Église ne détruit pas le droit naturel.

La supériorité des droits de l'Église sur ceux des sociétés naturelles affecterait la réalité de ceux-ci, s'il y avait contradiction entre ces différents droits. Or cette contradiction n'existe pas. Ces droits procèdent de titres différents : premier principe de conciliation entre eux. En outre ces titres différents, bien loin de se trouver en opposition, se concilient dans une harmonie parfaite, pour aboutir à un terme commun, le bonheur de l'individu, puisque toute société n'a d'autre raison d'être que de contribuer à rendre l'homme heureux.

L'individu appartient à la Famille à titre de la naissance, à titre de droit naturel par conséquent. Il appartient à l'État à titre de citoyen, encore à titre de droit naturel, puisque la société civile est naturelle à l'homme. Il appartient à l'Église à titre de Chrétien, de droit divin par conséquent. Mais parce que Dieu est l'auteur de la nature et du droit naturel, les droits de la Famille et de l'État sur l'individu procèdent donc aussi de Dieu, bien que d'une manière médiate seulement. Dieu est le principe de ces diverses espèces de droits. Or il ne peut y avoir contradiction dans les œuvres de Dieu. Conséquemment, il ne peut y avoir de contradiction entre les droits de l'Église et les droits des sociétés naturelles sur les individus.

Ces observations, tout en satisfaisant à une objection qu'on pourrait apporter à la proposition émise tout à l'heure, vient encore la confirmer. L'individu appartient à l'Église à titre de droit divin ; il appartient aux autres sociétés à titre de droit naturel. Or, le droit divin l'emportant en dignité sur le droit naturel, tout titre qui dérive immédiatement du premier est supérieur à tout titre qui procède du second. Donc les droits de l'Église sur les individus sont supérieurs à ceux des autres sociétés, sans les amoindrir en aucune manière, pour la raison toute simple qu'ils ne les contredisent pas.

Non seulement ils leur sont supérieurs, mais aussi ils leur sont antérieurs.

L'Église est antérieure à la Famille, antérieure à l'État. Qu'elle soit antérieure à l'une et à l'autre de ces sociétés dans le Plan

Providentiel, cela ne souffre pas de doute : car, si Dieu, en décrétant, dans ses desseins éternels, l'existence de l'homme, le destina à la vision béatifique de sa divine essence, il a dû, en décrétant l'existence de l'ordre social destiné à amener l'homme à cette fin, concevoir et décréter l'existence de l'Église antérieurement à toute autre société.

Plus que cela, l'Église est antérieure à la famille et à l'État, non seulement dans les décrets divins, mais aussi dans l'ordre concret. L'essence de l'Église est l'ordre surnaturel. Ceci ne peut être nié. Or l'homme fut créé, dès le commencement dans l'état surnaturel : c'est un dogme de foi. Donc l'Église exista dans l'ordre concret dès l'instant où le premier homme parut à la lumière, alors que la Famille n'existait pas encore, et encore moins l'État qui devait sortir de la famille agrandie. L'Église a donc possédé l'homme en réalité avant même l'existence concrète des autres sociétés. Il est donc vrai de dire avec M. Maupied, que nous citons dans une des pages précédentes, que la Famille a été créée dans l'Église déjà existante ; que, de même, l'État a pris naissance dans l'Église déjà existante, puisque l'État est sorti de la famille agrandie, et conséquemment est postérieure à celle-ci. " L'existence de l'homme, dit ce savant écrivain (1), est un tout moral qui commence ici-bas, et qui se doit se continuer au delà des temps dans la participation à la nature divine, ou dans sa privation malheureuse. La destinée divine est la même pour tous et chacun des hommes. Les moyens de l'atteindre doivent donc être mis à la disposition de tous..... La religion positive, qui comprend tous les moyens communs et publics d'atteindre la destinée divine, et les moyens positifs de divinisation de l'homme, a dû commencer avec l'humanité, être établie socialement, transmise socialement, puisque l'homme est un être social. Il existe donc, comme conséquence nécessaire, une société décrétée avant la création, une communauté de vie directe, immédiate, entre Dieu et l'homme. Cette société est divine en tant que Dieu en est l'instituteur, le monarque propre, absolu, nécessaire ; elle est divine dans son origine, dans sa fin, dans ses moyens, dans l'action incessante de Dieu sur elle..... Puisque l'homme fut créé dans l'état surnaturel, qui est l'essence de l'Église, elle est antérieure à toute société purement naturelle. Elle embrasse tous les hommes, et est, par conséquent, supérieure à toutes les nationalités, qui ont pris existence en elle, et qui n'existent que pour elle, et à cause d'elle."

Comme conclusion, nous pouvons affirmer une vérité enseignée dans le Droit Social Chrétien : c'est que l'homme est citoyen de l'Église avant d'être citoyen de l'État.

La mission spéciale de l'Église, c'est, avouons-le, d'éclairer l'humanité sur sa desti-

née surnaturelle et la lui faire atteindre, en lui communiquant ici-bas la vie surnaturelle. Voyons maintenant quelles sont les conséquences de cette mission, par rapport aux individus, par rapport aux sociétés.

La première conséquence est le droit pour l'Église d'enseigner avec autorité, c'est-à-dire de faire accepter son enseignement comme infaillible. " C'est à l'Église, dit Maupied (1), que Dieu a révélé, et la fin surnaturelle, et les moyens d'y arriver, et la loi naturelle dans ses principes et ses conclusions. Dieu est toujours vivant dans l'Église pour expliquer et interpréter par elle la loi naturelle des individus, de la famille et des sociétés diverses. C'est qu'en effet la fin surnaturelle emporte et comprend la fin naturelle." Ce n'est pas qu'il faille adopter le système erroné de ceux qui, sous le prétexte de détruire les prétentions insensées d'une orgueilleuse raison, dénoncent son impuissance radicale à parvenir par ses propres forces à la connaissance des premiers principes de l'ordre moral. La théologie Catholique enseigne que l'homme, par les forces natives de sa raison, peut, absolument parlant, s'élever à la connaissance de Dieu par le spectacle des choses créées, et aux premiers éléments de la loi naturelle. Mais il est certain aussi, d'un autre côté, parce que c'est un fait d'expérience universelle, que, depuis la prévarication de l'homme, son intelligence s'est obscurcie, bien qu'elle n'ait pas changé de nature ; en s'éloignant de Dieu, la source de toute lumière, elle s'est mise dans la condition de pouvoir s'égarer, de prendre le faux pour le vrai, même dans les principes élémentaires du droit naturel ; et dès lors l'explication claire, l'interprétation juste du droit naturel par une autorité infaillible devient nécessaire à l'homme pour marcher sûrement dans la voie du bien. Prenez les peuples encore plongés dans les ténèbres du paganisme : n'est-il pas vrai que sur bien des points fondamentaux de la loi naturelle et du droit des gens, les philosophes et les législateurs ont posé et soutenu des principes évidemment erronés. Les efforts constants des plus grands génies, s'ils sont parvenus à jeter quelques traits de lumière, n'ont pu réussir à sortir totalement des ténèbres d'épaisse où ils sont demeurés. Il fallait que la lumière pure de la révélation, manifestée dans toute sa splendeur, vint éclairer le monde et le ramener à la vie de la vérité, en lui montrant, avec sa destinée surnaturelle, le plein jour de la loi naturelle elle-même qu'il ne voyait plus qu'à demi. Et ce qui vient confirmer cette vérité, c'est que, des lors que le monde se détourne de cette révélation qui l'a une fois éclairé, c'est-à-dire lorsque la foi diminue, les vérités diminue exactement dans la même proportion : dès lors que le monde néglige de regarder à la lumière de la révélation, une effrayante obscurité commence à envahir

(1) L'Église et les lois étern. des sociétés humaines, chap. XIII, p. 436.

(1) L'Église et les lois étern. des sociétés humaines, chap. XIII, p. 437.

ses horizons. Écoutez une autorité : " La diminution de la foi, dit Donoso Cortés (1), produit la diminution de la vérité, et entraîne par là même l'égarément de l'esprit; mais elle n'a pas pour conséquence nécessaire l'amoindrissement de l'esprit. Miséricordieux jusque dans sa justice, Dieu retire la vérité aux intelligences coupables; il ne leur retire pas la vie: il les condamne à l'erreur, non à la mort. De là vient que, dans la suite des âges, nous voyons passer sous nos yeux des siècles d'une haute culture intellectuelle, quoique d'une incrédule prodigieuse. Ils laissent derrière eux, sur les flots du temps, une trace éblouissante, et jetent dans l'histoire un grand éclat. Que cet éclat ne vous séduise pas! regardez avec attention: leurs splendeurs sont les splendeurs de l'incendie; leurs feux, les feux de l'éclair et de la foudre. On dirait la flamme sinistre que produit au loin un vaste amas de matières impures s'enflammant tout-à-coup; ce n'est point la douce et pure lumière si harmonieusement répandue sur les voûtes du ciel par le pinceau souverain du souverain artiste.

" Ce qui est vrai des époques est aussi vrai des hommes; en perdant la foi, ils perdent la vérité, ils ne perdent pas l'intelligence: l'incrédule peut avoir une intelligence très-élevée, et le croyant une intelligence très-bornée. Mais l'intelligence incrédule n'a que la grandeur d'un abîme, car l'erreur l'habite: tandis que l'intelligence croyante a la sainteté d'un tabernacle, car la vérité y demeure. Avec la vérité, dans le tabernacle, règne la vie: avec l'erreur, dans l'abîme, règne la mort, et c'est pourquoi, lorsqu'une société, abandonnant le culte austère de la vérité se livre à l'idolâtrie de l'esprit, il n'y a plus d'espérance; à l'ère des discussions succède l'ère des révolutions; derrière les sophismes apparaissent les bourreaux."

Si donc il est vrai que le mal venu de la prévarication du premier homme est si profond que la raison ne soit pas, à la vérité, détruite, comme le prétendent certains hérétiques qui soutiennent que le libre arbitre est étouffé et anéanti, et que la raison, qui en est un élément intégral, est et demeure éteinte, mais soit tellement infirme et obscurcie qu'elle ne puisse pas, par les seules forces naturelles, arriver à une connaissance certaine des vérités morales d'où dépend le maintien de l'ordre légitime, et dans l'individu, et dans la société, s'il est vrai aussi que ces vérités aient été révélées à l'Église, et que celle-ci ait mission divine pour expliquer ces vérités et les faire connaître dans toute leur clarté, il faut, par une conséquence rigoureuse, admettre dès lors que l'Église enseigne dogmatiquement ces vérités, qu'elle a, par la force même du droit divin d'où lui vient sa mission, le droit d'imposer son enseignement comme certain et infaillible, et de le faire accepter comme tel, et par les individus et par les sociétés.

L'autorité doctrinale de l'Église est un dogme. On ne peut rejeter pratiquement ce dogme sans livrer les individus et les sociétés aux incertitudes du doute sur les vérités morales dans l'ordre politique, dans l'ordre domestique, dans l'ordre social. Nous n'entendons pas, nous le répétons, constituer la raison dans une impuissance radicale à parvenir à la connaissance des premiers principes et des conséquences qui s'en déduisent immédiatement; mais, comme l'enseigne St. Thomas, la raison, abandonnée à ses seules forces, ne peut donner cette connaissance qu'avec un mélange de beaucoup d'erreurs. La raison de l'homme déchu, sans la foi, est comme un homme qui a des yeux, mais qui marche au milieu des ténèbres de la nuit. Il peut jusqu'à un certain point se conduire; mais personne ne verra qu'il ait besoin du soleil. De même l'œil de la raison, parce qu'il n'est pas détruit, voit encore, au milieu des ténèbres de la nuit du péché, les pâles lumières qui l'éclairent, mais il est certain qu'il a besoin du jour, du jour de la révélation.

C'est l'enseignement de l'Église qui lui fait voir la lumière du jour dans toute sa clarté. Elle apprend à l'individu ce qu'il doit croire, par son enseignement dogmatique; elle lui apprend ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter, par son enseignement moral; et l'élevant ensuite au dessus de lui-même, elle lui apprend, par son enseignement mystique, à voler sur les ailes de la prière, et à s'élever jusqu'au ciel où il est appelé, effaçant ainsi toute distance entre Dieu et l'homme, qui se trouvent unis dans les flammes de l'amour infini. C'est alors que l'homme vit de la vie surnaturelle, que l'Église a reçu mission de lui communiquer et de conserver en lui sur la terre, afin qu'il puisse entrer dans la vie surnaturelle de la gloire, sa fin dernière. Voilà pour l'individu. À la société, l'Église enseigne ces grandes vérités morales qui doivent être la base de sa constitution et de son action. Elle lui apprend que l'autorité est d'origine divine, que ceux qui en sont revêtus représentent Dieu dont ils sont les ministres, qu'ils ne doivent pas régner sur les peuples par le droit de la force, mais plutôt par la force du droit; elle lui apprend que les peuples doivent à l'autorité non pas une obéissance forcée, mais une obéissance consentie, parce qu'elle n'est pas imposée par l'homme, mais par Dieu; elle lui apprend à distinguer le juste et l'injuste dans l'ordre moral, social et politique, et à régler son action d'après les lois éternelles de Dieu, afin qu'elle atteigne réellement le but pour lequel Dieu l'a créée; elle lui expose, dans toute sa clarté, la vérité politique, la vérité sociale, en même temps que la vérité religieuse à laquelle se rapportent toutes les autres vérités. " Tribunal infaillible de la justice, dit Mappied (1), ses enseignements de l'Église ont donné et donneront toujours

(1) Œuvres, vol. III, pages 6 et 7.

(1) L'Église et les lois éternelles, etc.

le vrai critère, la vraie mesure stable de tous les droits. Les politiques et les législateurs, les magistrats et tous les administrateurs de la justice entre les hommes ne sauraient errer ni se tromper en suivant ses décrets de justice : car elle a reçu mission de prêcher, d'interpréter, d'expliquer et de défendre le droit naturel, participation du droit éternel, aussi bien que le droit divin positif. L'Église, ajoute-t-il un peu plus loin, est la source de toute vie, de toute loi, de tout droit, de toute justice, pour les nations comme pour les individus.

La deuxième conséquence qui découle des principes exposés plus haut, est que les sociétés naturelles, de même que les individus, sont tenues de recevoir l'enseignement de l'Église, et sont soumises à cet enseignement pour tout ce qui regarde la béatitude éternelle, et conséquemment pour tout ce qui touche à la religion et à la morale, tant la morale qui doit guider les individus que la morale sociale, la morale politique et la morale domestique, tout cela étant de la morale au premier chef.

Toutes les lois humaines, toutes les institutions nationales qui sont un obstacle au salut éternel des individus, ou sont de nature à entraver l'obéissance et la soumission de ceux-ci à l'Église, sont une violation du droit divin et du droit naturel, et sont par là même, nulles de plein droit.

L. P. PAGES, O. M. I.

(A continuer.)

[Pour le Foyer Domestique.]

ARRESTATIONS

SANS

MANDAT.

(Warrant.)



MOTRE intention, chers lecteurs, n'est pas de vous faire une longue théorie légale sur la matière des "Arrestations." Partant du principe, que de toutes les lois, c'est certainement la loi criminelle que chacun a le plus d'intérêt à connaître ; vu qu'elle touche souvent de très près à ce

qu'il y a de plus précieux chez l'homme, c'est-à-dire sa liberté, nous avons cru, sous ces circonstances, vous être de quel-

qu'utilité en répondant aux questions suivantes :

- 1o. Qu'est-ce que l'Arrestation ?
- 2o. Dans quels cas peut-on Arrêter ?
- 3o. Qu'entend-on par ces expressions : *Trouve dans l'acte de commettre une offense ?*
- 4o. Qu'est-ce qu'une voie d'acte d'accusation ?
- 5o. Qu'est-ce qu'une Conviction sommaire ?
- 6o. Quand un délinquant doit-il être arrêté ?
- 7o. Quel est le temps, le lieu et la manière d'arrêter ?

Pour comprendre l'utilité de notre travail, il suffit de se rappeler dans combien de circonstances une personne peut se trouver ; dans lesquelles il soit de son devoir, comme honnête citoyen, d'empêcher la commission d'une offense ou d'un crime. D'ailleurs, plus les malfaiteurs sauront qu'on peut les arrêter, sans avoir recours aux officiers de paix, moins ils auront d'audace pour mettre à exécution leurs desseins criminels.

I

Qu'est-ce que l'Arrestation ?

" C'est restreindre la liberté d'un individu dans le but, soit 1o. de le forcer d'obéir aux ordres d'une Cour de Justice, soit 2o. de prévenir la commission d'un crime, soit 3o de s'assurer qu'une personne accusée d'un crime ou soupçonnée de l'avoir commis sera présente, devant les autorités compétentes, pour répondre à telle accusation ou pour se justifier du soupçon porté contre elle."

II

Dans quels cas peut-on Arrêter ?

On a reproché à nos lois criminelles, et avec raison, croyons-nous, de manquer d'uniformité dans leurs dispositions. Ce défaut ne saurait être plus évident que sur la manière des arrestations sans mandat. En effet, la section 2 d'un Statut du Parlement Fédéral passé dans la 32e et 33e année du règne de Sa Majesté (1869), permet d'arrêter :

" Quiconque est trouvé dans l'acte de commettre une offense poursuivable par voie d'acte d'accusation ou sur conviction sommaire, et cela, sur le champ, sans mandat, par tout constable ou officier de paix, ou par le propriétaire de la chose, pour ou à raison de laquelle l'offense est commise.

“ ou par son serviteur ou toute autre personne à ce par lui autorisée.”

En outre de cette section 2, il existe une foule d'autres dispositions statutaires sur le même sujet, telles que celles de 32 et 33 Victoria, chap. 18, sect. 33, permettant “ à toute personne d'arrêter “ quiconque sera pris sur le fait de la “ commission de toute offense poursuivable par voie d'acte d'accusation ” en vertu de l'acte contre les offenses relatives aux monnaies ; ou encore 32 et 33 Vict. chap. 20 sect. 37, permettant l'arrestation de toute personne troublant, interrompant ou dérangeant, de propos délibéré, une assemblée de personnes réunies dans un but, soit 1o. religieux, soit 2o. moral, soit 3o. social ou de bienfaisance, et cela que le trouble ait lieu soit par discours profanes, conduite grossière ou indécente ou en faisant du bruit au lieu de l'assemblée ou assez près pour en troubler l'ordre et la solennité ; pourvu toujours que l'arrestation soit faite : “ à vue par tout officier de paix présent à l'assemblée, “ ou par tout autre assistant, verbalement autorisé par un juge de paix présent à l'assemblée.”

Dans le cas de *Larzin*, le chapitre 21 de 32 et 33 Victoria, à sa 117^{ème} section, dit : “ Toute personne prise sur le fait de la commission d'une offense poursuivable par voie d'acte d'accusation ou sur conviction sommaire, en vertu du présent acte, pourra être immédiatement appréhendée au corps, sans mandat par toute personne.”

Chaque fois qu'il y a une contravention à l'acte relatif aux dommages malicieux à la propriété, 32 et 33 Victoria, chap. 22, section 69, permet d'arrêter :

“ Toute personne prise sur le fait de la commission d'une telle contravention, punissable par voie d'acte d'accusation ou conviction sommaire, immédiatement, sans mandat, par tout officier de paix, ou par le propriétaire de la propriété endommagée, ou son serviteur, ou toute personne par lui autorisée.”

“ Tout commissaire, juge de paix, constable ou officier de paix, ou toute personne agissant sous l'autorité d'un mandat, et prêtant main-forte à quelque constable ou officier de paix, trouvant une “ personne employée sur tout canal, chemin, de fer ou autres travaux, portant sur elle une arme, à une heure et dans des circonstances propres à créer dans l'esprit de chacune de ces personnes de justes soupçons que cette arme est

portée dans des vues dangereuses pour la paix publique,” toute telle personne, dis-je, pourra arrêter et détenir celui qui porte ainsi cette arme. (32 et 33 Victoria, chap. 24, section 8.)

“ Être raisonnablement soupçonné d'être un déserter du service de Sa Majesté,” expose à être “arrêté et traduit devant un juge de paix pour subir un interrogatoire.” (Section 7^{ème} du chap. 25 de 32 et 33 Victoria, Canada.)

L'Acte concernant la cruauté envers les animaux (32 et 33 Vict. chap. 27) dit à sa section 4 :

“ Chaque fois que quelque contravention au présent acte est commise, tout constable ou autre officier de paix, ou le propriétaire du bétail, animal ou volaille pourra, sur la vue ou sur la plainte de toute autre personne, (laquelle déclarera son nom et indiquera le lieu de son domicile au constable ou officier de paix) appréhender ou arrêter, en vertu du présent acte, et sans autre autorité ou mandat, conduire sur-le-champ le délinquant devant tout juge de paix dans la juridiction duquel l'offense a été commise, pour subir tel jugement que de droit.”

Le fait que “ deux personnes ou “ plus illégalement, séditionnellement et tumultueusement rassemblées, continuent “ à rester ensemble après proclamation “ faite et ne se dispersent pas dans l'espace d'une heure, permet à tout juge de “ paix, shérif et député, shérif du district “ ou comté où ce rassemblement a lieu, “ et aussi à tout grand constable, constable et autre officier de paix de ce district ou comté et à tout maire, juge de “ paix, shérif ou autre officier principal, “ grand constable, constable et autre “ officier de paix de toute cité ou ville “ incorporée où ce rassemblement a lieu “ et toute personne ou personnes chargées de les “ assister ” de saisir et arrêter telles personnes après proclamation faite.” (31 Vict., chap. 70, section 4, Canada.)

Enfin un Statut passé en 1874, (37 Victoria, chap. 29, section 129) nous dit :

“ Lors qu'un matelot ou apprenti, au commencement ou dans le cours d'un voyage, manquera ou refusera d'aller “ en mer sur un navire enregistré dans “ l'une des provinces de... (Québec, Nouvelle-Brossse, Nouveau-Brunswick et “ la Colombie-Anglaise) sur lequel “ il se sera dûment engagé à servir, “ ou lorsqu'il se trouvera absent d'un “ navire, sans permission, le patron, le “ second, le lieutenant, le propriétaire,

" le gérant à bord ou le consignataire, " pourra en tout lieu, dans l'une des dites " provinces, l'appréhender au corps, sans " se pourvoir au préalable d'un mandat " d'arrêt."

Les différentes dispositions que nous venons de citer prouvent clairement que l'assertion du défaut d'uniformité dans nos lois criminelles n'est pas tout à fait dépourvue de fondement. Un exemple le fera voir : Par l'Acte des Monnaies, " toute personne " a le pouvoir d'arrêter les délinquants contre cet acte ; mais seulement dans le cas où l'acte criminel est une offense poursuivable par voie d'acte d'accusation.

Par le Statut sur le larcin on peut arrêter toute personne trouvée dans l'acte de commettre une offense punissable, soit sur acte d'accusation, soit sur conviction sommaire.

Par l'acte ayant rapport aux dommages malicieus à la propriété, un officier de paix, ou le propriétaire, ou quelqu'un autorisé par lui, et seulement ces personnes, pourront arrêter un délinquant contre cet acte. Ce n'est pas toute personne, comme dans les deux autres cas.

Il fait bon de remarquer ici, qu'en matière criminelle, il y a toujours deux espèces de lois. L'une, que l'on appelle le *Droit commun*, c'est-à-dire celui établi par la coutume, renforcé par les décisions des tribunaux ; l'autre, le *Droit statutaire* ou établi par une disposition expresse d'un Parlement.

Notre *Droit Criminel* étant le droit anglais, il est bon, aussi, de ne pas oublier qu'en Angleterre les décisions rendues par les tribunaux font droit sur la matière décidée dans le litige.

La section 2 du chap. 29, de 32 et 33 Vict., que nous avons citée, n'est rien autre chose que le *Droit Commun*. Il y a plus, sous bien des rapports, notre loi est moins étendue que le *Droit commun*. En Angleterre, de droit commun, il est non-seulement permis à tout homme, mais encore c'est un devoir impérieux pour lui, quand il est présent à la commission d'une félonie ou à l'infliction d'une blessure grave, d'arrêter le coupable de telle félonie ou l'auteur de telle blessure.

Cette obligation reçoit sa sanction en vertu du droit commun au moyen d'une amende et même d'un emprisonnement infligés à celui qui, en état de pouvoir faire l'arrestation ne l'a pas faite par sa faute ou négligence.

Nous disons, en état, vu que si l'arrestation n'a pas lieu parce que celui qui

a vu commettre l'offense était trop jeune pour pouvoir arrêter, il est complètement déchargé.

C'est encore un devoir pour toute personne d'en arrêter une autre qu'elle surprend tentant de commettre une félonie. De même d'empêcher qu'il y ait rupture de la paix publique commise en sa présence.

Le droit commun va encore plus loin et permet à un officier de paix d'arrêter, quand il a motif raisonnable de soupçonner qu'une félonie a été commise. Un simple particulier, non revêtu d'aucune autorité, pourrait aussi arrêter ; mais en pareil cas, pour se justifier, il faudrait qu'en sus du motif raisonnable de soupçon, il prouvât qu'une félonie a été commise au moment de l'arrestation.

Cette distinction, entre les pouvoirs d'un particulier et ceux d'un officier de paix, est établie ainsi que suit par Lord Lenderden, dans une cause de Beekwith contre Philly. Nous traduisons textuellement :

Pour justifier un particulier, en faisant l'emprisonnement d'une personne, il doit, non-seulement y avoir motif raisonnable de soupçonner ; mais il doit prouver qu'une félonie a été commise au moment de l'arrestation. Un constable ayant un motif raisonnable de soupçonner qu'une félonie a été commise est autorisé à arrêter la personne ainsi soupçonnée, jusqu'à ce qu'une enquête soit faite par les autorités compétentes. Cette distinction est parfaitement établie. La règle, quant aux arrestations faites par des particuliers, est aussi établie par Genney, dans le *Year-Book*, 9 Edward, que nous venons de mentionner, et a été établie depuis dans la cause de Ledwith contre Catchpole (1783).

Un auteur anglais, du nom de Greaves, qui s'est beaucoup occupé de la révision des statuts criminels anglais, a été jusqu'à affirmer que, sans mandat d'arrestation, même dans le cas de délit, on peut arrêter pourvu qu'on surprenne le délinquant dans l'acte de le commettre. Un écrivain, dans un article du *Times*, avait émis l'opinion contraire, et Greaves a cru devoir consacrer un long article à le réfuter. Il admet qu'il n'a pu trouver aucune autorité expresse, allant à dire d'une manière positive qu'une arrestation faite en pareil cas fut légale ; mais pour lui :

Quand une question roule sur une règle de droit commun, on ne saurait trouver aucune autorité qui fixe une règle générale ; chaque cas se décidant nécessairement dans une instance particulière et étant pour chaque cause une classe particulière de faits ; pour le larcin, par exemple, quelque nombreuses que soient les décisions rendues jus-

qu'à présent, il est encore impossible de trouver une définition complète de cette offense, et qui puisse lier sur la matière : ainsi pour le cas qui nous occupe, nous ne devons pas être surpris si nous ne trouvons pas une règle générale parfaitement établie.

Il appuie son opinion sur le fait qu'il est impossible d'établir de distinction satisfaisante et raisonnable entre une classe de délits et une autre. Lord Tenderden concourde dans la même opinion, et cela, en rendant un jugement dans une cause où on avait essayé d'établir une telle distinction. Dans Fox contre Gaunt, ce Lord disait :

“ Je ne sache pas que pour cette fin “ on puisse distinguer entre une classe “ de crimes et une autre.”

Il est de principe reconnu que c'est dans un but d'intérêt public que les délinquants sont arrêtés. Donc ce principe doit aussi s'appliquer aux délits. D'ailleurs ce même principe a été la base de toutes les décisions rendues jusqu'à aujourd'hui et la seule conclusion raisonnable qu'on puisse en tirer, c'est que l'on peut arrêter dans le cas de délit, pourvu qu'on surprenne dans l'acte de le commettre.

Il est bon de remarquer qu'en général on ne saurait arrêter, sans mandat, une personne pour un délit qui n'est pas de nature à troubler la paix publique, tel que le parjure et le libel. Cette question a d'ailleurs été décidée dans une cause de King vs. Poe.

Un constable, et à plus forte raison un particulier, ne sauraient, dans tous les cas, arrêter quand il y a simple soupçon qu'un délit a été commis. Il faut nécessairement qu'on prenne dans l'acte de le commettre et en sus que le délit ne soit pas complètement terminé.

Toutes ces règles établies et reconnues par le droit commun démontrent clairement que la section 2 de notre Acte de Procédure criminelle, déjà citée, est inutile. De plus, elle peut induire en erreur. En effet, au lieu de confirmer, par ses dispositions, toute la jurisprudence établies sur ce point, elle ne peut que répéter quelques unes de ses dispositions.

Pourquoi, une fois admis comme le fait notre section 2, que toute personne sans mandat a le droit d'arrêter n'importe qui elle prend dans l'acte de commettre une offense poursuivable par voie de mise en accusation, dire qu'un officier de paix ou le propriétaire de la chose, sur ou à raison de laquelle l'offense a été commise, auront le même droit.

Cette section pourrait, tout au plus, avoir quelque utilité dans le cas de certaines offenses poursuivables sur conviction sommaire pour lesquelles il n'y a aucunes dispositions statutaires sur l'arrestation à faire en pareils cas.

III.

Qu'entend-on par ces expressions : *Trouvé dans l'acte de commettre une offense ?*

Dans trois causes décidées en Angleterre, sur les mêmes expressions, on a jugé que, quand un Statut permet d'arrêter quelqu'un trouvé dans l'acte de commettre une offense, le délinquant doit être pris dans la commission de l'acte même ou dans une continuation de ce même acte, de manière à ce que entre le moment où on le trouve ainsi et celui de l'arrestation tous les faits et toutes les circonstances intermédiaires qui se sont passés ne constituent qu'une seule et même transaction criminelle. Par exemple X est arrêté dans un certain endroit, ayant en sa possession des effets qu'on soupçonne avoir été volés dans un endroit voisin du lieu de l'arrestation, ce fait seul suffit pour rendre l'arrestation illégale.

Le fait de voir une personne commettre une offense et de la poursuivre de suite après telle commission suffit pour rendre l'arrestation valide.

IV et V.

Qu'est-ce qu'une voie d'acte d'accusation ?

Qu'est-ce qu'une conviction sommaire ?

On dit qu'une offense est poursuivable par voie d'acte d'accusation quand elle n'est connaissable par une cour criminelle que sur “ une plainte par écrit “ contre la personne accusée d'un crime, “ et laquelle plainte est rapportée par “ les grands jurés devant la cour, sur leur “ serment d'office.” Dans les autres cas, l'offense est poursuivable sur conviction sommaire.

VI

Quand un délinquant doit-il être arrêté.

On doit arrêter le délinquant de suite, s'il est probable que l'arrestation faite le jour suivant de la commission du crime ne serait pas légale.

Il serait cependant, dans tous les cas, accordé un certain délai pour requérir de l'assistance si la chose était nécessaire. Dans une cause de Dowing vs. Cassel, il

été décidé qu'un intervalle de trois heures entre la commission du crime et l'arrestation est une espace de temps trop long pour justifier une arrestation sans mandat, faite sous l'autorité des différents Statuts que nous avons cités.

VII

Quel est le *temps*, le *lieu*, et la *manière* d'arrêter.

Soit de jour, soit de nuit, on peut arrêter en aucun temps une personne chargée d'une accusation criminelle. Autrefois un Statut, en Angleterre, passé dans la 29^e année du règne de Charles II (1739), défendait les arrestations le Dimanche, sauf excepté dans les cas de trahison ou lèse-majesté.

Un de nos Statuts criminels (32 et 33e Vict. Chap. 30) a changé la loi du Statut de Charles II, en permettant d'arrêter en tout temps, même le Dimanche, une personne accusée d'une offense poursuivable par voie d'acte d'accusation.

Aucun lieu ne saurait protéger un criminel, et on peut l'arrêter n'importe où il se trouve.

Un particulier faisant une arrestation sans mandat, doit, au préalable, donner avis et demander au délinquant de vouloir bien se soumettre : à moins cependant qu'il ne le prenne dans l'acte même de la commission de l'offense ou qu'il ne soit à le poursuivre immédiatement après telle offense.

En effet, si dans ces deux derniers cas, on exigeait un avis, ce serait vouloir permettre au criminel d'échapper à la justice en le trouvant dans l'exécution de son mauvais dessein.

Les mêmes règles existent pour un constable faisant une arrestation sans mandat.

EDOUARD PHILBERT, LL. B.

Ne pas croire aux maux d'autrui, pour n'avoir pas à les souffrir, est la méthode de quelques-uns; en déplorer le trop grand nombre, pour s'exempter d'en secourir aucun, celle de quelques autres.

— Certaines gens n'ont de probité que jusqu'au moment où il vaut la peine d'en manquer: honnêtes en détail, il semble qu'ils se réservent de devenir malhonnête en gros.

(Pour le Foyer Domestique.)

NOTRE CLIMAT.



AITES à quelqu'un une mauvaise réputation, et vous pourrez le pendre sans procès. Sous ce rapport, si le Canada était un individu, il y a longtemps qu'il n'aurait plus les pieds sur la terre.

Cette affreuse neige! Ce froid à tout casser! Quand il y songe,

- A Pise, au pied de l'Apennin;
- A Cologne, en face du Rhin;
- A Nice, au penchant des vallées;
- A Florence, au fond des palais.....
- A Gènes, sous les citronniers;
- A Vexay, sous les vers pommiers....."

un frisson de glace, une onglée, saisissent l'Européen.

Celui-là ne demande qu'à croire les exagérations des voyageurs et des faiseurs de théorie sur ce thème à effet.

Puisqu'il est constant que nous subissons treize mois de neige par année, notre existence ne peut être que des plus misérables. Donc : habitations à la mode des Esquimaux, ou à peu près; costumes à l'aventant; chasse et pêche; manque absolu de gaieté et de culture intellectuelle. Que dire de mieux, surtout de plus conforme à la situation climatérique qui nous est imposée? Tout raisonnement plie devant ce fantôme que Voltaire a si bien crayonné: "quelques arpens de neige."

Pourtant, le froid existe; la neige ne peut être niée; la longueur de nos hivers est incontestable. Les Européens ont bien l'air de ne pas se tromper. Hélas, c'est ce qui me désole: vues de l'autre côté de l'Atlantique, les apparences sont pour eux.

Mais, vue de Québec, Montréal, Ottawa, la question change. Si tout ici n'est pas couleur de rose, il faut au moins convenir de l'erreur dans laquelle tombent, partout et toujours, nos amis de là-bas.

Prenons, au hasard, des citations, des aperçus, des commentaires, puisés dans les livres que j'ai sous la main. Rien n'empêche d'y attacher un mot d'éclaircissement au besoin.

Un Anglais, qui venait de parcourir le

Canada, au commencement de ce siècle, écrivit ces lignes empreintes de bon sens :

“ On devrait juger du climat d'un pays par le degré de santé, de fertilité et d'agrèments qu'il admet. Sous ce rapport, le Canada est favorisé. Les étés sont très-chauds, il est vrai, mais l'atmosphère est si pure et si claire, que la chaleur n'en est point aussi oppressive que dans les climats dits chauds, où l'air est chargé d'émanations qui fatiguent la vie animale. Les hivers sont très-froids, mais c'est un froid continu, sans intervalles de giboulées; l'air est pur et clair comme en été; c'est par excellence une saison où l'homme et la bête puisent de la vigueur et de la santé rien qu'en respirant sur le seuil de la porte; le froid, au milieu de cet air vif et vivifiant, pénètre beaucoup moins que dans les pays où l'atmosphère est allourdie par l'humidité. Les brumes du golfe Saint-Laurent viennent de la mer; on les ressent à peine à Québec; les trois quarts du Canada n'en ont aucune connaissance. Le froid n'exerce son action que sur la couche de neige qui couvre le sol; il n'atteint pas la terre assez profondément pour gêner l'agriculture; les semences ont lieu sitôt que la neige a disparu.”

Cet homme est dans le vrai.

Du froid à la chaleur, la transition est brusque. Risquons-là toutefois; c'est un Français qui parle :

“ C'était au milieu de l'été que nous parcourions le Canada; la chaleur était presque insurmontable, et déjà les fièvres périodiques de cette saison accablaient les laboureurs exténués des fatigues de la récolte. Quelques mots français, prononcés au hasard, nous rappelaient de temps en temps notre première patrie; mais le teint jaune et livide des habitants, leur air mélancolique, démentaient cette gaieté indigène qu'ils conservent encore, et s'efforcent de faire germer sous ce climat rigoureux.”

Ce dernier écrivain visita le Canada en 1832, l'année du choléra, dont il ne dit pas un mot, aimant mieux mettre sur le compte de notre prétendue dégénérescence les maux qui nous accablaient alors et qui répandaient la terreur dans le monde entier. Je ne doute nullement du succès que ces sortes de descriptions obtiennent dans les cercles où le mot Canadien est synonyme d'homme blanc dégénéré.

C'est charmant d'entendre “ quelques mots français prononcés au hasard ” dans

une province où il n'y a que des Français (en 1832).

Les “ fièvres périodiques de cette saison ” demandent qu'on s'en explique avec l'apothicaire. À Paris comme à Londres, à Québec comme à Lisbonne, une demi douzaine de côtes de melon produisent un dérangement d'estomac.

Les maladies endémiques sont inconnues chez nous. Comment aurions-nous une édition américaine des marais Pontins, entre la fin d'un hiver et le commencement de l'autre ?

Disons que notre climat est froid, c'est son côté désagréable. Avouons qu'il est souverainement sain; par-là, il compense au centuple ses désavantages.

Combien y en a-t-il parmi les étrangers qui s'exclament sur les inconvénients de nos hivers qui aient réfléchi aux inconvénients des climats chauds où ils vivent eux-mêmes ? Mettre tout le poids dans un plateau de la balance et rien dans l'autre n'est pas ce qui est le plus juste.

Inutile d'invoquer ici la science. Prenons les faits tels qu'ils sont. Notre pays est l'un des plus sains, sinon le plus sain qui existe au monde.

Mais cette affreuse neige ! Ce froid à tout casser !!

Que de bons amis se sont apitoyés sur notre sort, et en sont à jamais inconsolables ! “ La vie doit être longue à passer au sein de ces sombres retraites, et en effet, comment peut-on être porté à s'épanouir au milieu d'une terre ingrate, qui, à peine échauffée d'un rayon d'août, reprend en octobre son manteau de glace, et élève entre chaque habitant une barrière de neige.” C'est M. Parvie qui signe.

Répondons-lui que rien n'est court comme les moments où l'on s'amuse. La saison des neiges étant l'époque du plaisir par excellence, il faut s'écrier avec le poète canadien :

Que tout l'automne et tout l'hiver on fête !

Syllogisme : Quand on fête on s'amuse ; quand on s'amuse on ne trouve pas le temps long ; quand on ne trouve pas le temps long la vie n'est pas longue.

Et puis le soleil qui n'apparaît qu'un mois d'août ! Croirait-on, en lisant cela, qu'il s'agit d'une contrée où cet astre brille avec éclat durant onze mois sur douze ? C'est à peine si en automne quelques jours sombres nous sont donnés. L'été nous amène des chaleurs très-fortes, un soleil qui mûrit vite le grain, qui gonflerait aussi la vigne, mais si l'ar-

deur des rayons faiblit en octobre il n'en est pas moins vrai que de Décembre à Mai ils gardent leur brillant.

Nos jours de nuages, nos jours de pluie vont par couple, et non pas par douzaine. Après quarante heures sombres, le soleil reparait radieux pendant dix ou quinze jours, et quelquefois plus longtemps. En hiver, sur la neige, son éclat est incomparable. Traversez les rues de nos villes ou les campagnes en Janvier, l'horizon pur, bleu, immense, s'étend devant vos regards. Il n'est pas de jour plus clair. L'auteur que je viens de citer a confondu cette splendeur avec les zig-zags des lumières polaires. C'est un savant qui porte des lunettes jaunes.

Allons toujours dans la voie des citations :

“ En hiver, le Saint-Laurent, malgré les rapides et l'impétuosité de son courant, ne présente plus qu'un vaste miroir sur lequel voyagent des bandes de cariboux, d'originals et de lièvres blancs qui se répandent ensuite dans les États de Vermont et de New-Hampshire : toute communication est interrompue entre les habitants. Toutes ces plaines de verdure, ces champs de moissons dorées, que nous voyions autour de nous, ne sont alors qu'un vaste désert couvert de neige, qu'éclaire faiblement le soleil, et où étincelle la lune pendant les longues nuits d'hiver. Au milieu de cette nature triste et désolée, l'Indien voyage sans bruit, tout enveloppé dans des peaux de cariboux, les jambes couvertes de bottes de renard, le poil en dedans ; avec ses longues raquettes aux pieds, et des gants de peaux d'ours qui garantissent à peine ses mains d'un froid violent. Cette époque est néanmoins celle du plaisir pour les laboureurs ; après avoir ouvert une brèche à travers les ramparts de neige glacée qui ferment leurs maisons, ils se frayent un chemin dans la campagne, une pioche à la main ; puis les familles se réunissent, les musiciens du village donnent le signal de la danse, une joie bruyante retentit dans ces maisons presque souterraines, et un morceau de venaison arrosé d'une bouteille d'eau-de-vie termine la fête.”

Ainsi parle M. Pavie. Ce tableau nous transporte dans les profondeurs de la baie d'Hudson ou du Groenland, chez les Esquimaux, mais il ne ressemble que de bien loin, bien loin à notre pays.

Revoyons-le un instant :

Les cariboux et les original (en Canada nous aimons mieux dire originaux), ne se

montrent jamais dans le voisinage du St-Laurent, parce qu'ils s'y trouveraient en pays tout autant civilisé que sur la route de Fontainebleau à Paris. Voilà deux siècles que ces intéressants quadrupèdes ont fait retraite devant la charrie des Canadiens. On les retrouve dans les forêts du nord, et si loin, que rarement les étrangers se donnent la peine de les aller déranger : les Canadiens n'y vont jamais ; il faut excepter les chasseurs de profession, peu nombreux, qui les relancent jusque-là. Pour ce qui est des lièvres blancs, je les accorde à M. Pavie, en le priant de noter que ces lièvres blancs deviennent gris en été. La chose, peut-être, ne se passerait pas autrement en France, si, comme en Canada, il y tombait de la neige abondamment.

Le Vermont et le New-Hampshire doivent se trouver bien étonnés des caravanes que l'écrivain-voyageur leur envoie gratuitement d'ici, sans compter que ces deux États avoisinent de trop loin le Saint-Laurent pour qu'il se permette d'oublier les terres situées entre eux et la rive droite de ce fleuve.

Durant l'hiver, les communications ne sont point interrompues entre nos campagnes. Voilà cent cinquante ans que la route est ouverte entre Québec et Montréal, hiver comme été. On peut porter à deux siècles ronds l'établissement de la partie de cette route qui va des Trois-Rivières à Québec, trente lieues. Charlevoix dit que de son temps (1720) on la parcourait en un jour, c'est encore plus que puisse faire un bon cheval, preuve qu'elle était dès lors excellente. Nos paroisses, échelonnées sur le bord du fleuve en vue de faciliter les communications soit par eau, soit par terre, n'ont jamais été isolées les unes des autres par suite des neiges, tant hautes qu'elles fussent. On y passe en plein Janvier et Février au grandissime galop. Il pourra paraître étrange à un Européen que la neige nous incommode si peu, mais c'est ainsi.

L'Indien qui va en chasse au milieu de cette solitude désolée, est un produit de l'imagination européenne. Les rares Indiens adonnés à la chasse qui demeurent ici en été, s'éloignent vers le nord en automne, pour ne revenir qu'au printemps, sauf parfois une apparition en hiver, pour vendre dans les villes les produits de leur chasse et renouveler leurs munitions. Cet Indien, placé au premier plan du tableau, jette dans l'ombre le triste labourer canadien qui va nous apparaître tout à l'heure, sortant

avec misère de sa retraite enfouie sous la neige. Avec quelle peine le pauvre diable déblaya sa route, une pioche à la main (une pelle serait plus dans le rôle) pour se rendre au bal du village, manger un morceau de venaison, lorsqu'il a dans le garde-manger de si bon bœuf, de si bon lard, etc. Il est vrai que la venaison pourrait avoir pour lui, comme pour le touriste étranger, un certain attrait, mais n'en a pas qui veut et quand il veut ; il faut la faire venir de si loin que les gens riches peuvent à peine s'en régaler, — tout comme à Paris.

Comparez donc cette description avec nos joyeuses et jolies maisons de campagne, lesquelles, règle générale, sont infiniment supérieures à celles des paysans d'Europe, et pour le moins aussi accessibles. — l'hospitalité aidant — l'hiver que l'été.

Restons dans la neige, cette affreuse neige et ce froid à tout casser !

“Devant chaque maison canadienne, écrit un monsieur de la presse, il y a un porche assez semblable au sloop des Américains, sous lequel se réfugie le voyageur errant, au milieu des neiges de l'hiver, en attendant qu'une main hospitalière lui ouvre la porte et l'invite à prendre place autour de son feu : il est toujours le bienvenu ; et qu'importe au Canadien un homme de plus, quand cet isolement dans lequel le plonge la nature sévère de son pays, lui fait sentir le besoin de la société .”

Le sloop, ou “ tambour ” n'est pas là pour recueillir les passants. Il sert aux personnes qui entrent, de lieu où l'on secoue la neige de ses habits, avant de pénétrer dans l'intérieur, il sert aussi à empêcher que les portes de nos maisons de campagne ne s'ouvrent directement sur la route, c'est-à-dire en plein froid. Quant aux voyageurs, jamais ils ne font antichambre dans cette espèce de guérite : on les reçoit plus vite qu'ils ne peuvent entrer ; ils n'ont pas enlevé leur pardessus que le verre d'eau-de-vie est déjà sur la table à leur côté. Le Canadien a ses traditions.

J'ai lu plus de cinquante auteurs qui répètent que l'hospitalité des Canadiens est une affaire de cœur, quelque chose de surprenant en ce siècle de calcul plus froids que nos hivers ; néanmoins ceci est trop beau pour être porté tout entier à notre crédit, aussi a-t-on découvert que l'isolement dans lequel nous plonge la nature sévère du pays, nous fait sentir le besoin de la société. Une jolie socié-

té, que celle qui nous traite si savamment une fois retournée chez elle !

Que dire de cet officier de l'armée britannique, transi de froid et couvert de givre, qui ne cesse de se lamenter sur la rigueur de nos hivers ? Il a inventé un fait bien propre à persuader ses admirateurs des bords de la Tamise. “ N'est-ce pas pitoyable s'écrie-t-il, que la terre gèle si profondément, qu'il devient impossible d'inhumer les morts ! Chaque famille garde les siens chez elle, dans un appartement affecté à cet usage, d'où on les tire au printemps lorsque le fossoyeur reconnaît que le sol est devenu praticable ! ”

De la Nouvelle-Orléans à Québec, un touriste nous raconte ses impressions. Reste à savoir si tout son livre n'a pas été écrit à Paris par quelqu'un qui n'a jamais dépassé les abords de Versailles :

“ Des voyageurs espagnols qui faisaient route avec nous, rebroussèrent chemin à Montréal, habitués qu'ils étaient à une végétation équatoriale ; ils reculèrent devant les roches gigantesques et les cimes chauves des montagnes, et si je n'eusse été français, je ne sais pas même si j'aurais guidé mes pas errants au-delà de l'Ontario... ”

Ceci, d'après la date de la lettre qui nous le raconte, avait lieu en plein été, alors que le soleil darde ses plus chauds rayons sur nos terres couvertes de gerbes jaunissantes. Le spectacle qu'offrent en ce moment les rives du grand fleuve, de Kingston à Toronto, est ravissant. La végétation équatoriale est différente, mais pas plus belle. Ces pauvres Espagnols étaient-ils tout-à-fait dans leur assiette, lorsqu'ils voyaient des montagnes et des roches gigantesques au milieu d'un pays aussi plat que la Beauce de France ?

Voilà à quelle espèce de farceurs nous avons affaire. Il y a de quoi rire, si l'on veut. Cependant, que pense le lecteur canadien de ce que pense le lecteur de France, après de pareilles descriptions ?

Mais cette affreuse neige ; ce froid à tout casser !

N'avons-nous pas lu le récit du malheur arrivé à un touriste anglais qui avait voulu chasser la raquette ? Le pauvre homme n'avait réussi qu'à se geler les pieds, et par conséquent, raconte son biographe, quand on le débotta, ses ortels se cassèrent comme du verre ! Il faut être gradué de plusieurs sociétés savantes pour expliquer ce phénomène.

Et puis, l'eau gelée qui coule ! Il paraît que l'eau d'un ruisseau gèle et con-

tinue sa marche, comme si de rien n'était. C'est imprimé, en Angleterre.

Partout dans le monde vous trouverez des gens que la fièvre travaille ; que les insectes et les bestioles de toutes formes incommodes ; que les émanations putrides de la contrée autour d'eux gênent horriblement,—mais qui y sont accoutumés. Ces mêmes personnes ne sauraient se faire à l'idée du froid. Pourtant, il faut savoir ce que c'est que le froid. Mieux vaut une température qui pince la peau qu'une atmosphère chargée de miasmes. Mieux vaut encore un climat qui rend l'homme robuste et confiant en lui-même, que ces chaleurs dont le résultat le plus évident est la détérioration des nerfs, l'amollissement et la paresse. Quand on connaît la valeur du froid, il n'est plus question de revoir autrement qu'en passant, les orangers en fleurs, et les cannes à sucre des pays soi-disant "favorisés."

On peut lutter contre le froid. Il y a le vêtement, la voiture, le poêle. Allez donc lutter contre la chaleur, surtout contre les maladies particulières aux pays chauds !

Lutter contre le froid, dit l'Européen, ce n'est pas si gai ! Le frisson, le rhume, l'engourdissement,—vous en parlez à votre aise !

Pardon, en Canada, quand on a froid, on se chauffe. Une livre pesant de bois ne suffit pas à nous contenter, nous prenons une belle flambée, un feu à ravivoter les paralytiques, et la chambre est aussi chaude qu'en juillet. Au dehors, ce froid est intense, si vous voulez, mais nous nous en moquons. Les moyens de le combattre abondent. Il se retire piteusement. Vous ne verrez pas chez nous de gens qui "subissent" un froid d'hiver ou un temps humide. On allume le poêle. La chaleur tient tout le monde en mouvement. Partout la vie et l'animation se manifestent. On se croirait sous le soleil de messidor !

Si nos intérieurs n'étaient pas, en hiver comme en été, d'agréables retraites où le corps et l'esprit se complaisent, comment expliquerions-nous la gaieté des Canadiens ? Les Esquimaux ont-ils de ces allures ?

Un journaliste anglais de retour du Canada, écrivait l'automne dernier dans un journal important d'Angleterre pour refuter un article d'un de ses collègues, où les Canadiens et le Canada étaient décrits d'après la méthode de fantaisie dont nous nous plaignons : "Quant au climat, je puis vous dire que la plus

mauvaise profession en Canada est la médecine, car les Canadiens ne sont jamais malade avant l'heure de leur mort. Leur pays est l'un des plus salubres qui existent. Le froid ne se fait pas sentir autant en Canada qu'en Angleterre, et quand le thermomètre descend à 30° au-dessous de zéro, on ne ressent pas là le froid dont nous souffrons ici, par suite de l'humidité de notre atmosphère."

Disons aussi qu'un froid de trente degrés est une bagatelle. Son influence est nulle. On le brave en habit ouvert. Il ne devient piquant, incommode, froid, en un mot, que lorsqu'un peu de vent s'élève. Rien n'est agréable à respirer comme le froid sec. Mais si le vent le pousse il nous caresse l'épiderme par trop vigoureusement,—et alors, il est bon de boutonner notre enveloppe et de relever le cache-nez à la hauteur voulue.

Parlant sur ce thème, les orateurs de la chambre des Communes, en Angleterre, s'efforçaient de dissuader le gouvernement de nous envoyer des colons, il y a un demi siècle. "Avec quoi les nourrirez-vous, s'écriaient-ils. La chasse va bientôt disparaître. Aucun animal domestique ne saurait prospérer dans cet affreux climat. Nos colons en seront réduits à attendre qu'on leur envoie de la viande du Royaume-Uni,—et alors voyez dans quelle position vous les mettez !"

Réponse : aujourd'hui, en 1876, c'est nous, le Canada, qui fournissons de la viande aux marchés de l'Angleterre !

L'éloge du froid est plus facile à faire que celui de la chaleur. La raison en est fort simple. La chaleur entraîne des inconvénients qu'on ne peut éviter, tandis que le froid apporte avec lui un principe de santé indiscutable. Je parlerai de cela un autre jour, à propos de l'accusation de déchéance lancée contre nous.

Cette affreuse neige ; ce froid à tout rompre !

BENJAMIN SULTE.

Maximes et Pensées.

Les hommes à principes sont dispensés de réussir : le succès est, au contraire, pour les habiles une condition obligée.

THIERS, *Histoire du consulat et de l'empire*.

La souffrance est un des moyens les plus sûrs de remettre dans le vrai. Mme de Staël avait toujours envie de pincer les personnes affectées pour voir si elles criaient naturellement.

SISMONDI.

[Pour le *Foyer Domestique*.]

L'AMITIÉ.

(À mes Amis.)

Oh ! mes amis, il n'y a point
d'amis...

I

Dans un paradoxe, on délire
Assez souvent ; mais c'est permis.
Le dernier que je viens de lire
Soutient qu'il n'y a point d'amis.
Son auteur est bien trop sévère ;
Sa logique ne convainc pas :
Il est des amis qu'on révère
Et dont on baiserait les pas.

L'Amitié, sublime en constance,
N'exige pas de liaison
Entre deux êtres ; la distance
Qu'on garde a souvent sa raison.
Différence de caractère
Donne différence d'humeur...
L'un peut être un grand de la terre
Et l'autre un tout humble rimeur.

S'il n'y a point d'amis, quel être
Nous force de nous amender,
Quand une passion en maître
Semble vouloir nous commander ?
Quel est celui qui n'envise
Jamais le côté du défaut,
Que pour donner un avis sage
Et pardonner plus qu'il ne faut ?

Qui donc, quand le sort contraire,
Quand le malheur jette à genoux,
Si nous prions, avec nous prie,
Si nous pleurons, pleure avec nous ?
Quel est celui qui se dévoue
Pour alléger notre malheur ?
Qui veille quand le sort nous voue
À l'impitoyable douteur ?

II

S'il n'y a point d'amis, oh ! dites,
Vous qui pensez ainsi du moins :
De qui, dans ses heures maudites,
L'ivresse a-t-elle de doux soins ?
Lorsque, plus faible que le lierre
À son tronc d'arbre suspendu,
Un malheureux mord la poussière,
Cherchant en vain l'aplomb perdu ;

Puis, tombé, parfois, comme on tombe
Pour n'avoir plus de lendemain,
Lorsqu'il nous semble un mort sans tombe,
Barrant aux passants le chemin ;
Qui donc, alors, lui dit : *mon frère*.
Du courage, voici mon bras ;
La fortune nous est contraire....
Tous deux tirons-nous d'embaras ?

S'il n'y a point d'amis, quel ange
Retire, comme l'amitié,
La fille d'Ève de la fange ?
Serait-ce la seule pitié ?
Est-ce la simple connaissance ?
Elle dit, montrant les talons,
Quand la charité prend naissance :
Qu'aurais-je à faire ici ? filons.....

Qui veut revoir, dans sa cellule,
Le coquin le plus odieux,
Lequel fut longtemps un émile ?
Qui veut lui faire des adieux ?
Enfin, déplorant sa disgrâce,
Ne le pouvant croire en défaut,
Qui donc quelquefois même embrasse
Quelque Troppman sur l'échafaud ?

III.

L'amitié, de la confiance
Fille et compagne en même temps.
Mieux que l'amour, a la science
De tous services importants.
Multipliant ses bons offices,
Son œil d'Argus, ses procédés,
En retour de ses sacrifices,
Elle ne dit jamais : Cédez.....

Cependant, toujours elle accepte
De quelque tout une moitié,
Pour se conformer au précepte :
" Partage égal, en amitié."
Elle pratique mieux l'adage,
Qui sert tant à son entretien :
" Tu reçois, donne davantage ;"
Ou bien encor : " *Le mien est tien.*"

Celui qui s'en plaint ou la nie
Pour un service refusé,
Le plus souvent la calomnie
Après en avoir abusé.
L'amitié dans le monde existe,
De même que la soif, la faim ;
Témoin le lecteur qui persiste
À me lire jusqu'à la fin.

Socrate a dit : " En fruits fertile,
L'amitié, c'est un beau verger."
Pour que le verger soit utile,
On ne doit point le négliger.
" Mais, dit encor le même Sage,
Le difficile est de savoir
Conserver un ami..... " L'usage
Conseille de souvent le voir.

Il est, en outre, un stratagème,
Qui toujours a bien réussi...
Pour te l'offrir, lecteur que j'aime,
Entre mille, j'en ai choisi :
De ton ami sois la ressource ;
Pour te l'attacher désormais,
Fais-lui même don de ta bourse ;
Mais ne la lui prête jamais.

J. A. BÉLANGER.

Outaouais, Novembre 1876.

Correspondances.

(Pour le Foyer Domestique.)

GROSSE BÊTISE

DE

M. VOLTAIRE

ou

VOLTAIRE PRIS AU PIÈGE.



L est bon d'avoir de l'esprit mais pas trop ; et surtout d'avoir un esprit de bon aloi.

Le Diable, qui est la plus fine des bêtes, est le plus bête des anges ; et les hommes qui ont son esprit tombent facilement dans des balourdises énormes qui font rire à leurs dépens ; c'est une faible compensation du mal qu'il font.

Voltaire ayant plus d'esprit que les autres a dû en glisser aussi un peu plus et d'un peu plus grosses.

En voici une, entr'autres :

Dans plusieurs endroits de ses écrits il cite et exalte un ancien livre de l'Inde, intitulé : *Ezour Vedam*, composé, dit-il, par le Brahmane Chumonton, certainement avant les conquêtes d'Alexandre.

Il en tire des conclusions qui tendent à faire croire que les indiens avaient des idées aussi saines que nous sur la Religion, et que le Christianisme pourrait bien n'être qu'un emprunt fait à l'Inde.

Or, un savant anglais a trouvé dans l'Inde le manuscrit original de l'*Ezour-Vedam* ; il a même découvert le nom du brahmane qui en est l'auteur ; il s'appelle non pas précisément Chumonton, mais Robert de Nobili, neveu du Cardinal Bellarmin, parent du Pape Marcel II. Il eût été assez difficile d'écrire cet ouvrage avant les conquêtes d'Alexandre, puisqu'il a été écrit en 1621.

L'antique Brahmane Chumonton se trouve un jésuite italien, presque contemporain de Voltaire.

Nous trouvons cela dans les *Recher-*

ches Asiatiques de Wiseman, t. xiv, IIe Discours.

Tirons la conclusion : c'est qu'il faut nous défier singulièrement des hommes qui ont tant d'esprit, quand cet esprit s'exerce à combattre l'Eglise. L'Esprit du Diable et l'esprit de Voltaire est sujet à de pareilles mésaventures. Mais peu importe ; le mensonge a passé et il y a encore aujourd'hui des Princes, des Grands Seigneurs et des Ambassadeurs qui n'ont pas d'autre Evangile que Voltaire et qui croient toujours que Chumonton est l'auteur de l'*Ezour Vedam*, écrit il y a plus de 2,000 ans. Pauvres gens !

TH. A.

(Pour le Foyer Domestique.)

Aux Lecteurs.

Qu'on ne me fasse pas un crime de livrer aujourd'hui à la presse ces quelques lignes, écrites par une main novice encore et dédiées à mes élèves.

Je dis novice, mais je me trompe, je ne suis que postulant dans l'art d'écrire, aussi je ne prétends pas éblouir le lecteur par des phrases recherchées, c'est trop fort pour moi ; je tiens seulement à montrer ma bonne volonté, et je compte assez sur la bienveillante indulgence des lecteurs pour espérer qu'ils me pardonneront les fautes qu'ils ne peuvent manquer de rencontrer.

A mes Elèves.



E que je vais dire du fils ingrat, mes petits amis, prenez garde que je le dise de vous un jour.

Maintenant vous êtes bien sages et bien bons, mais peut-être plus tard vous laisserez-vous aller à de mauvais penchants et finirez-vous par être désobéissants, à vos parents et à vos maîtres.

Peut-être finirez-vous par négliger vos devoirs, et enfin par quitter le toit paternel, pour une terre étrangère, où vous traîne-

rez loin des vôtres, une existence malheureuse, et tout cela, pour aller chercher la prétendue liberté après laquelle un si grand nombre de jeunes gens de nos jours, courent depuis si longtemps sans pouvoir le saisir.

Le Fils Ingrat.

Contemplez avec moi, mes petits amis, le spectacle touchant d'une mère canadienne, d'une mère catholique, apprenant à son petit nourrisson, assis sur ses genoux, lui apprenant dis-je à bégayer son nom et le doux nom de notre mère commune à tous, Marie ! Voyez cette tendre mère, voyez-la jetant dans ce jeune cœur la semence de notre sainte religion. A cette vue, je remercie la divine Providence de m'avoir fait naître dans un pays catholique, de m'avoir fait naître d'une mère vraiment chrétienne.

Combien de souhaits ce cœur paternel ne doit-il pas faire pour son enfant chéri ?

Elle le contemple, elle baise son front rayonnant de candeur, elle l'étreint sur son sein tant elle éprouve de bonheur en présentant à l'Éternel ce fruit si pur, régénéré dans les eaux du baptême.

Entouré de soins assidus, l'intelligence de ce petit être se développe, les connaissances humaines se joignent aux connaissances de Dieu, et bientôt il commence à dédommager sa mère des souffrances qu'elle a endurées pour lui par de tendres caresses. Il grandit, il se fortifie, il s'instruit et il devient sous peu, grâce aux leçons de sa mère, vigilant, apte à recevoir une éducation, une instruction plus étendue. A neuf ou dix ans, le vénérable pasteur de la paroisse prend sur ses charges la direction spirituelle de ce jeune cœur ; il s'efforce d'y infiltrer l'amour de Dieu et à lui faire désirer de recevoir pour la première fois son Maître, son Créateur, son Dieu, son Roi.

Quand ce moment solennel, le plus solennel de la vie approche, oh ! c'est alors que ce font voir sur la figure angélique du jeune homme, l'amour, la joie, le bonheur ; ce bonheur ineffable de l'union de la créature avec son Créateur ! La Confirmation vient ensuite perfectionner ce chef-d'œuvre par la descente de l'Esprit-Saint. Dès lors, celui que j'appelais tout-à-l'heure un enfant n'en n'est plus un, mais il est un homme ; oui un homme fort et vigoureux, capable de résister aux attaques sans cesse répétées par l'ennemi du genre humain. Mais au lieu de profiter de toutes les grâces qu'il a reçues,

au lieu de suivre les bons conseils qu'il a suivis jusqu'alors, le malheureux jeune homme dévie du droit chemin ; il commence à mépriser les remontrances de sa mère, il s'endurcit peu à peu, il s'éloigne des sacrements, il fréquente des mauvaises compagnies et il finit enfin par aller chercher loin du toit paternel, les jouissances maudites qu'il ne peut trouver là où règne la crainte de Dieu.

Sa mère se jette à ses genoux ! elle le supplie de ne pas abrégé ses jours par son absence ! elle couvre de baisers et de larmes cette main sacrilège qui cherche à la repousser ! Tout est inutile, prières, sanglots, tendres sollicitations, rien ne touche ce cœur endurci ! Il fuit l'auteur de ses jours, il fuit son berceau pour aller chercher un tombeau !..... Ma plume s'arrête à la vue d'une telle ingratitude ! Néanmoins, mes petits amis, continuons, suivons cet enfant prodigue. Il dirige ses pas vers les États-Unis où il va bientôt perdre ses mœurs et sa foi.

A son arrivée, de misérables jeunes gens dénaturés se présentent en foule ; les discours impies et les blasphèmes d'hommes sans foi le remplissent d'abord d'épouvante et d'horreur. Mais bientôt il se familiarise avec eux et il devient en peu de temps leur digne compagnon. Des jours, des mois, des années s'écoulent dans la débauche, dans les orgies de toutes sortes, et le malheureux approche du gouffre..... il a complètement oublié l'humble chaumière où il a coulé en paix sa douce enfance.

Revenons à la maison paternelle. Qui vois-je ? Grand Dieu ! une pauvre femme à cheveux blancs assise dans un fauteuil et tenant à la main un chapelet. Je prête l'oreille... ses paroles attirent mon attention... Oh ! je comprends, elle prie pour son enfant perdu ! " Grand Dieu ! dit-elle, ait pitié de ma misère, soulage mes douleurs..... rend-moi mon fils ! " O toi ! enfant prodigue, toi qui es cause de tant de maux, entend donc la prière de ta vieille mère qui t'appelle ! Quoi ! tu ne comprends donc plus le son harmonieux de sa voix ? ce son qui vibrait à ton oreille lorsque tu étais au berceau..... Oui, reviens pour qu'elle te presse encore une fois sur son cœur avant de mourir.....

Reviens, reviens, elle te tend les bras.

FERDINAND RIOUX.

Instituteur.

Cacouna, 20 Nov. 1876.



LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, 1er Décembre 1876.

Nous sommes heureux de livrer aujourd'hui aux méditations de nos lecteurs, l'Adresse de Mgr. des Trois-Rivières au Saint-Père, le Bref du Souverain Pontife, et les Mandements de NN. SS. l'Archevêque de Québec et les Evêques d'Ottawa, des Trois-Rivières, de Rimouski et de Sherbrooke.

Nos Evêques, en cette circonstance, comme toujours, ne sont que l'écho fidèle du Chef vénéré de l'Eglise Catholique, et c'est en se groupant comme une seule phalange autour de l'Episcopat de notre pays, que les enfants de Champlain pourront sauvegarder leur foi et conserver les vrais principes catholiques qui seuls font la vie des nations.

ADRESSE

A

Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX.

A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE ET SEIGNEUR
LE PAPE PIE IX

TRÈS-SAINT PÈRE,

L'Evêque des Trois-Rivières, soussigné, député vers le St. Siège par ses Vénérables Frères et Collegues de la Provin. de Québec pour Janner certaines informations demandées par Son Eminence le Cardinal A. Franchi, Pref. de la S. C. de la Propagande, dans une lettre du 18 Mai dernier, est heureux de profiter de ce voyage au tombeau des SS. Apôtres pour déposer aux pieds de Votre Béatitude l'expression des vœux que tous les Evêques de la Province de Québec ne cessent d'adresser au ciel pour la conservation de vos jours précieux, l'assurance de leur profond respect pour Votre personne sacrée, et de leur attachement filial et métrantable à la Chaire de Pierre.

C'est aussi un honneur pour lui d'avoir cette occasion de faire connaître à Votre Sainteté le respect avec lequel vos Vénérables Prélats reçoivent, et la fidélité avec laquelle ils suivent les enseignements et les

directions que Votre Sainteté ne cesse de donner au monde entier pour lui signaler les dangers des erreurs contemporaines et les abîmes insondables où elles conduisent infailliblement les sociétés humaines qui s'en laissent infatuer.

Dans cette voix du successeur de Pierre, dénonçant au peuple chrétien ses égarements et ses prévarications, nous aimons à reconnaître la voix du Prophète Fidèle à qui le Seigneur disait : *clama, ne cesses, quasi tuba caalta vocem tuam, annuntia populo meo scelera eorum*... *domui Jacob peccata eorum*, [Is. 58]. Nous aimons aussi à y entendre un écho de la voix du Grand Apôtre des nations disant à son disciple Timothée, et dans sa personne aux Evêques de tous les temps : *Prædica verbum, наста, opportune, importune, argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina. Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sui desideria conversi habebunt sibi magistros periculates auribus, a veritate quidem averteant, ad fabulas autem convertentur* [2 Tim. IV.]

Oui, Très-Saint Père, les Evêques du Canada reçoivent avec le même respect que le disciple de St. Paul les enseignements si admirables et les courageux avertissements qui leur viennent constamment de la Chaire Apostolique, et, si j'ose le dire, ils s'appliquent avec le même zèle et la même prudence à les faire passer dans les âmes des Fidéles confiés à leurs soins, afin de leur donner la véritable science du salut des sociétés, aussi bien que celle du salut des individus. *Ad dandum scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum eorum.*

C'est ce qu'il lui serait facile de faire voir à Votre Béatitude, en Lui exposant brièvement quelques extraits de leurs actes Episcopaux, où ils se sont appliqués à donner cet enseignement et à tracer ces règles de prudence que le Clergé et les Fidéles doivent suivre dans l'accomplissement de ces devoirs importants. Mais comme leur dernier document collectif adressé au Clergé et tous les Fidéles de la Province est un résumé précis de ces enseignements et de ces règles, il suffira d'en mettre quelques passages sous les yeux de Votre Sainteté, pour qu'elle puisse juger de leur zèle et de leur fidélité à transmettre à leurs ouailles les enseignements de la Chaire Apostolique.

Les fruits précieux et abondants que notre heureuse patrie en a recueillie jusqu'à présent pour le maintien de l'ordre, le respect de l'autorité, la soumission à l'Eglise et la protection de ses droits ont surabondamment prouvé la sagesse et l'efficacité salutaire de ses enseignements. *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus est!* Le petit peuple canadien est peut-être celui de toute la grande famille Catholique qui jouit aujourd'hui de la plus véritable et de la plus complète liberté religieuse, grâce à sa fidélité à suivre les enseignements salutaires de ses premiers pasteurs.

Ce n'est pas, Très-Saint-Père, que le souff. de la grande erreur contemporaine ne se soit

fait sentir dans la vallée de notre grand fleuve, et que la *voix enchantressée des Sirènes libérales* n'ait fait entendre ses échos sur les bords du St. Laurent, et n'ait même pénétré jusque dans la profondeur de nos forêts ! Mais grâce à la vigilance des Premiers Pasteurs, grâce au zèle éclairé de leurs dignes coopérateurs dans le St. Ministère le nombre des victimes de cette subtile et séduisante erreur est encore assez restreinte, et la masse de notre peuple est demeurée profondément attachée à Notre Mère la Sainte Eglise Catholique et fidèlement soumise à tous les enseignements du Vicaire de N. S. J. S.

C'est depuis 25 ans environ que les erreurs contemporaines ont commencé à faire sentir leurs funestes effets dans les élections populaires, et à leur donner un caractère bien prononcé d'hostilité contre l'Eglise de la part de certains Catholiques influents de la Province. Ils formèrent un parti et fondèrent des journaux qui se donnèrent la mission de faire prévaloir en Canada les idées subversives de la France, de battre en brèche les Doctrines de l'Eglise sur les rapports des deux Puissances, et d'attaquer ouvertement le Clergé.

Les Evêques justement alarmés de cette tentative hardie et inutile jusque là, au milieu de nos religieuses populations, jetèrent le cri d'alarme, et ils ne cessèrent depuis de surveiller les allures et les menées de ces dangereux ennemis de la foi de leur peuple, afin de déjouer leurs tentatives hypocrites pour tromper la bonne foi et accaparer la confiance de notre bon peuple. Dans leurs Lettres Pastorales, dans leurs Mandements, dans les Décrets de leurs Conciles provinciaux, il est facile de voir avec quel zèle et quelle assiduité ils veillaient à la garde de leurs troupeaux.

Votre Sainteté peut en voir un aperçu dans les extraits suivants de leur dernière Lettre Pastorale collective, qu'ils jugèrent nécessaire d'adresser à tous les Catholiques de la Province au mois de Septembre dernier pour les prémunir contre de nouveaux dangers. Ce document important résume avec clarté et précision les enseignements et les directions donnés jusque là. Il commence par rappeler la constitution divine de l'Eglise, son autorité, sa mission dans le monde.

« Pour remplir, y est-il dit, cette sublime et difficile mission, il fallait que l'Eglise fût constituée par son divin fondateur sous forme de société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile.

« Une société quelconque ne peut subsister si elle n'a des lois, et par conséquent des législateurs, des juges et une puissance propre de faire respecter ses lois ; l'Eglise a donc nécessairement reçu de son fondateur, autorité sur ses enfants pour maintenir l'ordre et l'unité. Nier cette autorité, ce serait nier la sagesse du Fils de Dieu. Subordonner cette autorité à la puissance civile, ce serait donner raison à Néron et à Dioclétien contre ces

« millions de chrétiens qui ont mieux aimé mourir que de trahir leur foi ; ce serait donner raison à Pilate et à Hérode contre Jésus-Christ lui-même !

« Non seulement l'Eglise est indépendante de la société civile, mais elle lui est supérieure par son origine, par son étendue et par sa fin.....

« Une société civile n'embrasse qu'un peuple ; l'Eglise a reçu en domaine toute la terre entière ; Jésus-Christ lui a donné mission d'enseigner toutes les nations. Doctes *omnes gentes* (Mat. XXVIII. 20) ; l'Etat est donc dans l'Eglise, et non l'Eglise dans l'Etat.

« Cette subordination n'empêche point que ces sociétés ne soient distinctes à cause de leurs fins et indépendantes chacune dans sa sphère propre. Mais du moment qu'une question touche à la foi ou à la morale, ou à la constitution divine de l'Eglise, à son indépendance, ou à ce qui lui est nécessaire pour remplir sa mission spirituelle, c'est à l'Eglise seule à juger, etc.

« Mais en revendiquant ainsi les droits de l'Eglise catholique sur ses enfants, nous ne prétendons nullement envahir ni entraver les droits civils de nos frères séparés, avec lesquels nous serons toujours heureux de conserver les meilleurs rapports dans l'avenir comme par le passé. Les principes que nous exposons ne sont pas nouveaux, ils sont aussi anciens que l'Eglise elle-même. Si nous les rappelons aujourd'hui, c'est que certains catholiques paraissent les avoir mis en oubli.

« Le pouvoir de législater et de juger dans l'Eglise existe au suprême degré dans le Souverain Pontife, le successeur de St. Pierre, à qui Jésus-Christ a confié les clefs du royaume des cieux et ordonné de confirmer ses frères.

« Les Conciles généraux convoqués, présidés et confirmés par le Pape ont ce même pouvoir.

« Les Evêques ont été établis par le Saint-Esprit pour régir l'Eglise de Dieu ; ils ont dans leurs diocèses respectifs pouvoir d'enseigner, de commander, de juger ; pouvoir néanmoins subordonné à celui du chef de l'Eglise, en qui seul réside la plénitude de la puissance apostolique et l'infaillibilité doctrinale. Prêtres et laïques doivent, aux Evêques la docilité, le respect et l'obéissance.

« Chaque prêtre, à son tour, lorsqu'il a reçu de son Evêque le droit de prêcher et d'administrer les secours spirituels à un certain nombre de fidèles, a un droit rigoureux au respect, à l'amour et à l'obéissance de ceux dont les intérêts spirituels sont confiés à sa sollicitude pastorale.

« Tel est le plan divin de l'Eglise catholique que Jésus-Christ a revêtu de sa puissance, etc.

Après avoir ainsi rappelé la Constitution divine de l'Eglise, son autorité, sa mission dans le monde, les Evêques de la Province

ont jugé qu'il était nécessaire de signaler aux fidèles l'erreur actuelle qui l'attaque le plus directement, et qui fait tant d'efforts en ce temps pour s'implanter au milieu d'eux. Voici en quels termes ils le font :

“ Le libéralisme catholique, dit Pie IX, est l'ennemi le plus acharné et le plus dangereux de la divine constitution de l'Église. Semblable au serpent qui se glissa dans le paradis terrestre pour tenter et faire déchoir la race humaine, il présente aux enfants d'Adam, l'appât trompeur d'une certaine liberté, d'une certaine science du bien et du mal, liberté et science qui aboutissent à la mort. Il tente de se glisser imperceptiblement dans les lieux les plus saints ; il fascine les yeux les plus clairvoyants ; il empoisonne les cœurs les plus simples, pour peu que l'on chancelle dans la foi et l'autorité du Souverain Pontife.

“ Les partisans de cette erreur subtile concentrent toutes leurs forces pour briser les liens qui unissent les peuples aux Evêques et les Evêques au Vicaire de Jésus-Christ. Ils applaudissent à l'autorité civile chaque fois qu'elle envahit le sanctuaire ; ils cherchent par tous les moyens à induire les fidèles à tolérer, si ton à approuver des lois iniques.....

“ En présence de cinq brefs apostoliques qui dénoncent le libéralisme catholique comme absolument incompatible avec la doctrine de l'Église, quoiqu'il ne soit pas formellement condamné comme hérétique, il ne peut plus être permis en conscience d'être un libéral catholique.”

Après ce signalement de la grande erreur contemporaine, les Evêques susdits exposent brièvement, d'après St. Thomas, les traits d'une politique vraiment chrétienne. Puis ils établissent les droits et les devoirs du Prêtre dans cet ordre de choses, et les règles de prudence qui doivent guider sa conduite sur ce terrain mouvant.

“ Des hommes, disent-ils, qui veulent vous tromper, Nos Très-Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique : qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques ; que le clerge n'a de fonctions à remplir qu'à l'Église et à la sacristie, et que le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale !

“ Erreurs monstrueuses, Nos Très-Chers Frères, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine ! En excluant le clergé on exclut l'Église, et en mettant de côté l'Église, on se prive de tout ce qu'elle renferme de salutaire et d'immuable, Dieu, la morale, la justice, la vérité ; et quand on fait ainsi man basse sur tout le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force !

“ Or, il y a des questions politiques où le clergé peut et même doit intervenir au nom de la religion. La règle de ce droit et de ce devoir se trouvent dans la distinc-

tion même que nous avons déjà signalée, entre l'Église et l'État.

“ Il y a, en effet, des questions politiques qui touchent aux intérêts spirituels des âmes, soit parce qu'elles ont rapport à la foi ou à la morale, soit parce qu'elles peuvent affecter la liberté, l'indépendance ou l'existence de l'Église, même sous le rapport temporel.....

“ L'on objectera peut-être que le Prêtre est exposé, comme tout homme, à dépasser la limite qui lui est assignée, et qu'alors c'est à l'État à le faire rentrer dans le devoir.

“ A cela nous répondrons que c'est faire gratuitement injure à l'Église entière que de supposer qu'il n'y a pas dans sa hiérarchie un remède à l'injustice ou à l'erreur d'un de ses ministres. En effet, l'Église a ses tribunaux régulièrement constitués, et si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre d'un ministre de l'Église, ce n'est pas au tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, seul compétent à juger la doctrine et les actes du Prêtre.....

Enfin, Très-Saint Père, dans une Lettre Circulaire au Clergé accompagnant cette Lettre Pastorale, les Evêques de la Province donnent des avis très-importants à leurs Prêtres sur la prudence qu'ils doivent apporter dans l'accomplissement de ces devoirs difficiles, et ils recommandent de s'en tenir aux sages prescriptions du 4ème Concile de Québec :

“ Nous pensons à propos, disent-ils, de vous répéter, Messieurs les sages prescriptions du 1^{er} X^e décret du Quatrième Concile de Québec. Dans les circonstances ordinaires, bornez-vous à développer à votre peuple les règles générales qui doivent le guider dans les élections : “ *nec ultra procedat in circumstantiis consuetis.* ” S'il se présente quelques circonstances particulières ou extraordinaires, ayez soin de ne rien dire, de ne rien faire, sans avoir consulté votre Evêque : *nec quidquam moliantur in consulto Episcopo.* ”

“ Un prêtre qui, ayant suivi exactement les Décrets des Conciles Provinciaux et les Ordonnances de son Evêque, serait néanmoins condamné pour influence induite par le tribunal civil, devrait souffrir patiemment cette persécution par amour pour la Sainte Église.”

Le soussigné comprend qu'il doit demander pardon à Votre Paternité pour ces longues citations. Il espère néanmoins que le désir de bien faire conduira à Votre Sainteté les sentiments de dévouement de l'Épiscopat, du Clergé et du peuple Canadien à la Chaire Apostolique, ainsi que leur fidélité à suivre ses enseignements, lui servira d'excuse.

En effet, Très-Saint Père, si votre cœur est bien souvent contristé par l'indocilité d'un nombre, hélas ! bien grand de vos enfants, les témoignages de l'amour et de la docilité même des plus petits et des plus éloignés, ne peuvent manquer d'apporter

quelque consolation à votre cœur dans ses grandes tribulations.

Dans l'espoir que cette expression du respect, du dévouement et de l'attachement inébranlable de l'Archevêque et des Evêques de la Province de Québec sera agréée de Votre Sainteté, le soussigné, prosterné à ses pieds, implora avec confiance pour eux, pour le Clergé et leur peuple la Bénédiction Apostolique, et demeure avec la plus sincère gratitude et le plus profond respect.

De Votre Sainteté,

Le Très-humble et Très-obéissant Fils,
en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

Rome, 15 Septembre 1876.

B R E F

DE

Notre Saint Père le Pape,

A L'EvêQUE DES TROIS-RIVIERES.

(Traduction)

A Notre Vénérable Frère,
Louis, Evêque des Trois-Rivières.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique. Ce que vous Nous avez attesté par écrit et de vive voix, en votre propre nom et en celui des autres Prelats Canadiens, de votre commune soumission et affection envers ce Siège Apostolique, Nous a été très agréable, Vénérable Frère, surtout en ces temps où l'accord et l'union des esprits et des cœurs est si nécessaire pour arrêter le torrent des maux qui nous envahissent et pour en détourner de plus grands encore. Nous Nous sommes principalement réjoui du soin que vous prenez d'inculquer au peuple la saine doctrine et de lui expliquer ce qui regarde la nature, la constitution, l'autorité, les droits de l'Eglise, dont on a coutume de pervertir très-subtilement la notion pour tromper les fidèles; et Nous avons dû louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcés de prémunir le même peuple contre les astucieuses erreurs du *libéralisme dit catholique*, à l'autant plus dangereuses que, par une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d'hommes honnêtes et que, les portant à s'éloigner de la saine doctrine, nommément dans les questions qui, à première vue, semblent concerner plutôt le pouvoir civil que l'ecclésiastique, elles affaiblissent la foi, rompent l'unité, divisent les forces catholiques, et fournissent une aide très-efficace aux ennemis de l'Eglise, qui enseignent les mêmes erreurs, quoique avec plus de développement et d'impudence, et amènent insensiblement les esprits à partager leurs desseins pervers. Nous vous félicitons donc, et Nous souhaitons que vous travaillez toujours à

dévoiler leurs pièges et à instruire le peuple avec une semblable ardeur, un pareil discernement et avec cette concorde qui montre à tous votre charité mutuelle, et prouve que chacun de vous ne pense, ne dit et n'enseigne qu'une seule et même chose. Or ceci arrivera de soi-même, si vous vous appliquez à nourrir soigneusement en vous ce dévouement à cette Chaire de Pierre, maîtresse de la vérité, que vous professez en termes si forts et si affectueux. Nous vous le souhaitons, en même temps que, comme augure des faveurs divines et comme gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérable Frère, et à chacun des Evêques Canadiens, ainsi qu'à leurs Diocèses.

Donné à St. Pierre de Rome le 28 Septembre 1876, de Notre Pontificat la trente-troisième année.

PIE IX, PAPE.

Pour copie,

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

Pour vraie copie,

H. TÊTE, *Père*, Sous-Sec.

MANDEMENT

DE

MONSIEUR E.-A. TASCHEREAU

Archevêque de Québec,

PROMULGUANT LA RÉPONSE DU SOUVERAIN PONTIFE A UNE ADRESSE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR L'EVÊQUE DES TROIS-RIVIERES.

Elzéar-Alexandre Taschereau.

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Durant un récent voyage à Rome, Notre Vénérable Collègue, Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, a présenté au Saint Père une Adresse dans laquelle il exposait les sentiments d'affection et de dévouement que le clergé et les fidèles de cette Province ont toujours eus envers le Saint Siège; il a fait aussi connaître les mesures que les Evêques ont prises de concert, pour prémunir leurs diocésains contre les erreurs du *libéralisme catholique*. Vous allez bientôt entendre la lecture de cette adresse, ainsi que de la réponse qu'y a faite le Saint Père. Comme ces deux documents sont assez clairs par

eux-mêmes, je n'y ajouterai qu'un petit nombre de remarques.

Dans l'Adresse vous trouverez, Nos Très Chers Frères, plusieurs extraits assez longs de la pastorale collective des Evêques de cette Province, en date du 22 septembre 1875. Ces extraits nous donnent la clef de la réponse du Saint Père, qui, sans nommer cette Pastorale, en résumé et en approuve avec éloge, la doctrine sur le *libéralisme catholique* et sur la nature, la constitution, l'autorité et les droits de l'Eglise. Il loue aussi le zèle et l'accord avec lesquels les Evêques de cette Province se sont efforcés de vous prémunir contre les astucieuses doctrines de ce *libéralisme catholique* "d'autant plus dangereuses que les autres, dit-il, "que cachées sous une apparence extérieure "de piété, elles trompent beaucoup d'âmes "honnêtes."

"Vous le reconnaitrez facilement, disent "les Evêques dans leur Pastorale collective, "à la peinture qui'en a faite souvent le Souverain Pontife: 1o. Efforts pour asservir "l'Eglise à l'Etat; 2o. tentatives incessantes "pour briser les liens qui unissent les enfants de l'Eglise entre eux et avec le "clergé; 3o. alliance monstrueuse de la "vérité avec l'erreur, sous prétexte de concilier toutes choses et d'éviter des conflits; "4o. enfin, illusion et quelquefois hypocrisie, qui, sous des dehors religieux et de "belles protestations de soumission à l'Eglise, se cache un orgueil sans mesure."

En vous parlant ainsi, N. T. C. F., le Saint Père et vos Evêques n'ont eu vue que le salut de vos âmes; l'Eglise, comme une bonne mère, ne croit pouvoir mieux vous témoigner son affection, qu'en vous exposant les vérités que vous avez à pratiquer, et les erreurs contre lesquelles vous devez vous mettre en garde, non seulement dans votre vie privée, mais aussi dans votre vie sociale et politique.

En ce qui regarde uniquement l'ordre temporel, l'Eglise respecte et même protège, la liberté d'opinion et d'action des enfants, dans les limites toutefois de la vérité, de la justice, de la charité, car la véritable liberté n'est pas dans une licence effrénée. Mais, comme vous le savez, N. T. C. F., il y a des questions qui touchent aux intérêts spirituels de vos âmes, et l'Eglise n'y peut demeurer indifférente. Et certe! personne n'est plus intéressé que vous-mêmes à reconnaître et à défendre au besoin, cette salutaire vigilance que l'Eglise doit exercer sur tout ce qui peut mettre en danger votre salut éternel. En toute occasion, conduisez-vous avec tant de prudence, de modération, de vérité, de justice et de charité, que votre conscience n'ait ensuite rien à vous reprocher.

La bénédiction Apostolique que le Saint Père nous donne à tous avec tant d'affection, doit être, N. T. C. F., un nouveau motif de nous attacher de plus en plus à aimer et à suivre celui à qui Jésus-Christ a confié le gouvernement de son Eglise. Prions sans cesse pour ce Père bien-aimé, aujourd'hui

victime de la plus cruelle et de la plus injuste persécution, et efforçons-nous de le consoler par notre docilité et notre affection.

Sera le présent Mandement, avec l'Adresse présentée au Saint Père et la traduction de la Réponse, lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le 27 octobre mil huit cent soixante seize.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur.

C.-A. COLLET, Rfr.

Secrétaire.

LETTRE PASTORALE

DE

Mgr. Joseph Thomas DUHAMEL,
EVÊQUE D'OTTAWA.

Promulguant la réponse du Souverain Pontife à une Adresse présentée par Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Ottawa.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles du Diocèse d'Ottawa, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Le Grand Pontife qui occupe si glorieusement la Chaire Apostolique dans les temps mauvais que nous traversons, vient d'adresser un Bref à tous les évêques de cette Province, en réponse à une Adresse que lui a présentée le vénérable Evêque des Trois-Rivières, dans son récent voyage à la Ville éternelle. C'est notre devoir de vous donner communication de ces deux documents dont l'importance n'échappera à personne.

Pie IX est le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. A l'exemple de Celui dont il tient la place, il ne craint pas d'enseigner aux peuples tous leurs devoirs. Il aime les âmes rachetées au prix du sang du Sauveur. Pour leur assurer les fruits abondants de la Pénitence, il leur montre le chemin qui se... peut les conduire au port du salut, en leur apprenant toute vérité en condamnant toute erreur.

Pie IX veille au Vatican. Son regard pénétrant voit s'agiter dans l'ombre les ennemis de l'Eglise. De sa voix, aux accents courageux et énergiques, il crie aux soldats

du Christ de se tenir prêts à soutenir la lutte. Vaillant défenseur de la Foi catholique, il combat, sans relâche, les erreurs anciennes et nouvelles.

Les Evêques du monde entier répètent ses cris d'alarmes et redisent à l'envi : Enfants de l'Eglise, vos ennemis s'agitent, prenez garde à vous.

Pie IX, dont il est si doux aux vrais Fidèles de répéter le nom. Pie IX a signalé, à plusieurs reprises, l'insidieuse erreur du *Libéralisme Catholique*, erreur dont le développement doit faire trembler.

L'histoire ecclésiastique de tous les siècles est là pour faire connaître les désastreuses conséquences d'une erreur quelconque si elle n'est arrêtée à temps. Notre Saint-Père craint que le Libéralisme ne fasse de grands progrès ; il craint qu'un jour une partie du monde chrétien ne se réveille Libéral Catholique. Aussi quelle sollicitude de sa part lorsqu'il exhorte le monde à se préserver de ce malheur ! Comme il saisit toutes les occasions de prémonir les peuples, même ceux dont la foi est grande et pure, contre cette funeste erreur !

Monsieur Laffèche, évêque des Trois-Rivières, lui a fourni, dans une Adresse qui va vous être lue, une de ces occasions dont le Pape bien-aimé sait toujours profiter. Cette Adresse nous a valu, outre l'approbation des mesures prises de concert par les Evêques contre l'erreur signalée, une nouvelle preuve de l'affection du Souverain Pontife pour les catholiques du Canada, sous la forme d'un Bref, dont vous entendrez la lecture avec tout le respect et la soumission qu'il mérite.

C'est une parole de vie qui nous est adressée : écoutons-la et ne l'oublions jamais.

Notre Seigneur a dit à ceux qui devaient continuer son ministère parmi les hommes : *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise*, (Luc X, 16). Soyons de ceux qui écoutent et non de ceux qui méprisent. Nous mériterons alors la Bénédiction Apostolique que le Saint-Père nous donne à tous.

Puisse cette bénédiction être le gage de la paix, du bonheur et de la concorde dans notre cher Canada.

Sera la présente Lettre pastorale, avec l'Adresse présentée au Pape et la traduction de la réponse, lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le Onze Novembre mil huit cent soixante-seize.

† J. THOMAS, Ev. d'OTTAWA.

Par Monseigneur.

D. F. FOLEY, Ptre.

Secrétaire.

LETTRE PASTORALE

DE :

Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières,

Publiant un bref apostolique à lui adressé.

LOUIS-FRANÇOIS LAFLECHE.

Par la miséricorde de Dieu et la Grâce du St. Siège Apostolique, Evêque des Trois-Rivières, etc., etc., etc.

Au Clergé, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous nous faisons un devoir aujourd'hui de porter à votre connaissance le Bref Apostolique que Notre Très Saint Père le Pape a daigné Nous adresser pendant Notre séjour dans la Ville Eternelle. Pour bien vous faire comprendre le véritable sens de ce vénérable document, et l'importance que Nous devons y attacher, il est nécessaire de vous exposer les circonstances dans lesquelles il Nous a été adressé.

Vous vous rappelez, sans doute, N. T. C. F., les clameurs qui se sont élevées contre le Clergé à la suite des élections pour la Province de Québec, en 1875, et les menaces de poursuites judiciaires contre les Prêtres pour influence indue, qui se faisaient entendre de côté et d'autres. Les Evêques, alarmés de cette recrudescence de haine, comprirent qu'il était nécessaire d'éclairer les Fidèles sur la gravité des questions soulevées, qui ne touchaient à rien moins qu'à la constitution de l'Eglise, à ses droits imprescriptibles et à sa mission divine ; car c'était la liberté de la prédication évangélique que l'on menaçait, et que l'on voulait soumettre au jugement des tribunaux civils, contrairement à toutes les défenses et censures de l'Eglise. En conséquence ils adressèrent, le 22 Septembre, 1875, une Lettre Pastorale collective aux catholiques de toute la Province de Québec, contenant un exposé clair et précis de la constitution divine de l'Eglise, de ses droits et de sa mission divine dans le monde, et une revendication courageuse de ces mêmes droits.

L'apparition de ce document important fit une sensation profonde, apaisa les clameurs, et fit faire, pour le moment, les menaces de poursuite contre les Prêtres. Mais un travail caché se commença alors contre cette Lettre Pastorale, que les adversaires n'osaient point attaquer ouvertement. Ils s'appliquèrent à miner son autorité, et à paralyser le bien qu'elle opérait, en jetant habilement, dans l'ombre, des doutes sur sa parfaite orthodoxie, et en s'efforçant de la faire regarder comme une intervention indue dans le domaine politique.

On faisait même courir le bruit que le St. Siège pourrait bien le censurer, et allait donner un *Monitum* sévère aux Evêques de la Province. Bien que toutes ces rumeurs fussent sans fondement, il s'en suivit néanmoins un certain malaise dans un grand nombre d'esprits, et un certain doute sur la sûreté de la doctrine de ce grave document.

En même temps on faisait auprès du St. Siège des rapports grandement exagérés et même entièrement faux, contre le Clergé de toute la Province. On le représentait comme intervenant d'une manière tout à fait inconvenante dans les élections politiques, et comme agissant avec tant d'imprudence qu'il compromettait l'avenir de la religion en ce pays.

Ce fut au point que S. E. le Cardinal A. Franchi, Préfet de la S. C. de la Propagande, crut devoir en écrire à Mgr. l'Archevêque de Québec, et demander des renseignements précis à ce sujet.

Cette information officielle du St. Siège fit comprendre aux Evêques de la Province qu'il y avait quelque chose de réel dans les rumeurs malveillantes que certains personnages inconnus faisaient circuler contre eux et leur Clergé, et que leur devoir était d'éclairer au plus tôt le St. Siège sur toutes ces menées d'adversaires qui avaient le soin de se cacher dans l'ombre. Ils décidèrent que le meilleur moyen à cet effet était de députer l'un de leurs Collègues auprès de la Chaire Apostolique, avec mission de répondre à toutes les plaintes et accusations portées contre eux-mêmes et contre le Clergé de la Province, et de faire connaître le véritable état des esprits et des choses dans la Province ecclésiastique de Québec.

Le choix de ce Député tomba sur Nous malgré la conviction où Nous étions de Notre incapacité pour mener à bonne fin une mission aussi épineuse. Nous dûmes Nous y résigner, et faire ce sacrifice pour le bien de l'Eglise du Canada.

Tel a été, S. T. C. F., le motif véritable, et le but de Notre voyage à la Ville Sainte; et Nous devons repousser ici les insinuations malveillantes, par lesquelles on attribuait un tout autre motif à ce voyage.

A Notre grand étonnement, personne ne se présenta pour soutenir les plaintes et accusations portées devant la S. C. de la Propagande.

Cependant, Nous avons compris que Notre devoir était de présenter à cet auguste tribunal une justification complète des Evêques et du Clergé de la Province. C'est ce que Nous avons fait dans un mémoire où Nous avons exposé, d'après les documents officiels, Règlements disciplinaires, Lettres Pastorales, Mandements et Conciles Provinciaux, les enseignements donnés aux Fidèles par les Evêques depuis plus de vingt ans, sur les devoirs que la religion leur prescrit, comme citoyens, dans l'ordre civil et politique, ainsi que les règles de

conduite tracées au Clergé dans cet ordre de devoirs.

S. E. le Préfet de la S. C. de la Propagande, après avoir pris connaissance de ce mémoire, n'a pas hésité à Nous déclarer que ces enseignements étaient parfaitement conformes à ceux du St. Siège, dont ils n'étaient que l'écho fidèle et souvent textuel, et que les règles de conduite données au Clergé sur la manière d'instruire et de diriger les Fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs politiques, étaient aussi très-sages, et que les uns et les autres avaient même reçu l'approbation directe du St. Siège dans les décrets des Conciles Provinciaux.

Nous avons aussi exposé avec quel soin les Evêques se sont appliqués à combattre les doctrines libérales, que l'on cherchait à répandre au milieu des populations confiées à leurs soins, et comment leur vigilance à surveiller les menées de ces adversaires de la vérité a presque toujours réussi à déjouer leurs plans, et en empêcher l'expansion de ces doctrines séduisantes.

Dans un autre mémoire, nous avons démontré combien étaient nécessaires ces mesures prises par les Evêques contre le libéralisme, en faisant l'histoire des doctrines libérales depuis 1848, d'après leurs journaux, leurs orateurs, et les actes de leurs chefs; et comment cette erreur, qui s'était d'abord présentée dans le pays avec toute l'impudence du libéralisme radical de la vieille France, se vit forcée de battre en retraite devant l'attitude ferme de l'Episcopat et du Clergé, et comment elle fut forcée d'en venir peu à peu aux allures radoucies du libéralisme catholique, afin de tromper plus facilement les âmes droites, mais trop confiantes, de nos bons Fidèles, encore trop religieux généralement pour accepter sciemment cette funeste erreur.

Nous avons ensuite démontré par le 5ème Concile de Québec, et la Lettre collective du 22 Septembre 1875, qui dénoncent et condamnent solennellement le libéralisme catholique, que cette erreur est aujourd'hui, au jugement des Evêques, le grand danger pour l'Eglise du Canada, et que la presque totalité du Clergé et des Catholiques les plus éclairés de la Province en jugent de même.

Après cette justification de la conduite des Evêques et du Clergé de la Province, jugée pleinement suffisante par l'Eminentissime Préfet de la S. C. de la Propagande, Nous lui avons fait connaître la guerre sourde faite à la Pastorale du 22 Septembre, le malaise qui en était résulté chez plusieurs, et les avantages que les libéraux Catholiques, qu'elle avait altérés, s'efforçaient d'en tirer pour paralyser tout le bien qu'elle opérait.

S. Eminence Nous répondit qu'Elle connaissait ce document important, que non seulement la doctrine en était parfaitement sûre et conforme aux enseignements du St. Siège, mais que la rédaction en était fort remarquable par la clarté et la précision. Elle m'engagea à présenter une adresse au Saint

Père pour lui exposer brièvement la situation de l'Église au Canada, et la conduite tenue par les Evêques dans les circonstances difficiles où ils se trouvent, et donner occasion à Sa Sainteté d'approuver cette Lettre.

Mgr. Agnozzi, Pro-Secrétaire de la S. C. de la Propagande, à qui Nous avons exposé longuement tout ce qui se passait dans la province, et notamment les circonstances relatives à cette Lettre Pastorale, Nous exprimons non seulement sa pleine et entière approbation de ce document, comme avait fait l'Eminentissime Préfet, mais encore qu'il la trouvait un magnifique exposé de la constitution divine de l'Église, de ses droits, de sa mission dans le monde, et de sa doctrine contre les erreurs libérales. Son Excellence Nous engagea aussi à présenter une adresse au St. Père pour lui fournir une occasion d'en faire l'éloge dans la réponse que Sa Sainteté daignerait Nous faire.

Nous avions déjà exposé à Sa Sainteté ces choses de vive voix dans l'audience privée qu'Elle avait daigné nous accorder; mais Nous avons compris qu'il était tout-à-fait convenable de le faire par écrit, et un peu plus au long, conformément aux sages conseils de S. Em. le Préfet, et de Mgr. le Pro-Secrétaire de la S. C. de la Propagande.

C'est cette adresse de Notre Très St. Père le Pape et le Bref Apostolique qu'il a daigné Nous adresser en réponse que Nous avons la consolation de vous communiquer aujourd'hui. Nous vous exhortons à en écouter attentivement la lecture. Vous y verrez que le Chef infallible de l'Église approuve pleinement le zèle de vos Premiers Pasteurs à vous enseigner la saine doctrine, dont l'exposé lui est fait par la citation même textuelle de leur Lettre Pastorale du 22 Septembre 1875, et que Sa Sainteté loue hautement leur zèle à combattre les erreurs libérales, et qu'Elle y renouvelle la condamnation formelle du libéralisme catholique en la désignant par les caractères les plus propres à nous le faire reconnaître ici. Elle termine en exhortant les Evêques à continuer de même, dans la concorde et l'union, à travailler au salut des peuples confiés à leurs soins, en les préservant de ces erreurs dangereuses, et leur donne, ainsi qu'à leurs ouailles, la Bénédiction Apostolique.

Après une aussi haute approbation des mesures prises par vos Evêques pour vous diriger sûrement dans le sentier de la vérité et du devoir, en ces temps mauvais que nous traversons, il ne Nous reste plus, N. T. C. F., qu'à vous exhorter instamment à suivre avec une grande fidélité ces enseignements et ces règles de conduite que Nous vous avons donnés collectivement avec Nos Vénérables Collègues, dans Nos Mandements, dans Nos Conciles provinciaux, et notamment en dernier lieu dans Notre Lettre Pastorale du 22 Septembre 1875.

Sera Notre présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe paroissiale, ainsi que l'Adresse au St. Père, et le Bref Apostolique qui l'accompagnent, dans toutes les Églises

et chapelles où se fait l'office divin, et en Chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire en la fête de tous les Saints, ce premier de Novembre mil huit cent-soixante-seize.

† L. F., Ev. DES TROIS-RIVIÈRES.

Par ordre,
Ed. LING, Ptre.,
Secrétaire.

LETTRE PASTORALE DE Mgr. DE RIMOUSKI.

Jean Langevin

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège, Evêque de St. Germain de Rimouski.

Au Clergé et aux fidèles du diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur

Le 15 mai dernier, N. S. P. le Pape, a conféré un grand honneur à notre pays. Nos chers Frères, en érigeant canoniquement l'Université-Laval et en le mettant au même rang que les plus célèbres du monde. Le Souverain Pontife, en reconnaissant son service nombreux déjà rendus par cette Institution, tant à la religion qu'à la société civile, en augure de plus abondants encore dans l'avenir pour la foi et les mœurs. Il fait l'éloge de la générosité du Séminaire de Québec, qui a fondé cette Université il y a vingt-quatre ans, et élevé, avec une admirable munificence, de splendides édifices pour permettre d'y donner les différents cours et recevoir une riche bibliothèque et des musées variés et abondamment montés pour l'étude des diverses sciences. Il place en même temps l'Université-Laval sous le protectorat du Cardinal Préfet de la Propagande, et établit l'Archevêque de Québec, Chancelier Apostolique et charge l'Archevêque et tous les Evêques de la Province de Québec de la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, dans la dite Université. Sa Sainteté profite de l'occasion pour déclarer que la ville de Québec doit être regardée comme la métropole de la religion catholique dans l'Amérique Septentrionale, puisque c'est la mère de soixante diocèses. Nous devons tous être glorieux de cet hommage rendu au premier siège du Canada et venant de si haut.

Espérons, N. T. C. F., que ce document pontifical aura le consolant effet de réunir dans la charité tous les esprits et les cœurs. Nous sommes heureux d'avoir devancé le vœu qu'exprime le Saint-Père que tous les Séminaires et Collèges de Notre Province soient affiliés à l'Université-Laval, puisque

le Séminaire de St. Germain de Rimouski l'a été le 14 janvier 1869, et le petit Séminaire le 18 avril 1872.

" Nous recommandons aussi le Pape, à tous les Archevêques et Evêques de la Puissance au Canada, de faire leur possible pour envo. " à cette Université les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leurs cours d'études; pour persuader aux parents de ne pas laisser leurs fils jouir de leur propre liberté en leur permettant d'errer dans la ville de Québec, mais de les confier plutôt à ce pensionnat construit exclusivement pour surveiller leur conduite morale et leur faciliter l'avancement dans l'acquisition des sciences; pensionnat élevé au prix de si grands et si nombreux sacrifices par le Séminaire de Québec; pensionnat au soutien duquel ont contribué avec une si grande libéralité et uniquement pour le bien de la jeunesse studieuse, les professeurs et directeurs eux-mêmes, à l'exemple de leurs devanciers."

Nous nous faisons, ici, comme toujours, un devoir de nous conformer à cette recommandation du Souverain Pontife, et nous engageons tous les parents dont les fils ont complété leurs études classiques et veulent se livrer surtout à l'étude du droit ou de la médecine à les placer au pensionnat de l'Université-Laval, où ils trouveront toutes les garanties pour la conservation de leurs mœurs. Nous avons en même temps la douce confiance qu'aucun des professeurs ne manquera jamais de s'attacher, en réalité comme en parole, aux saines doctrines religieuses et sociales, en se tenant humblement soumis à tous les enseignements de la Sainte Eglise Romaine.

Malheureusement il s'est fait beaucoup de bruit autour de cette Lettre Pontificale, ainsi que la lettre collective des Evêques de la Province du 22 septembre 1875. Bien des commentaires plus ou moins corrects, bien des interprétations plus ou moins exactes en ont été donnés. Quelques-uns ont été jusqu'à vouloir trouver une contradiction entre cette Bulle et les principes posés dans notre Lettre Pastorale, ou les conséquences qui en découlent. Vous serez donc heureux, nos Chers Frères, comme nous l'avons été Nous-mêmes, de lire le Bref suivant: que Notre Saint-Père a adressé à notre vénérable Collègue, l'Evêque des Trois-Rivières, et dans lequel le Chef Suprême de l'Eglise approuve si formellement les enseignements contenus dans notre Lettre sur la constitution et les droits de l'Eglise aussi bien que sur les caractères et les dangers du *libéralisme dit catholique*.

Si donc, N. C. F., dans les questions de l'ordre purement temporel, vous conservez toute votre liberté d'opinion et d'action, pourvu toutefois que vous n'agissiez point contre ce que votre conscience vous dit être le bien public, que vous ne pouvez sacrifier à votre intérêt privé ou à celui de votre parti, vous devez comprendre plus que jamais que dans toutes les choses où peuvent être

en jeu les intérêts religieux ou sociaux, vous avez à recevoir les enseignements et la direction de l'autorité spirituelle, et à reconnaître comme légitimes et salutaires son immixtion en son influence: c'est ce que plusieurs refusent obstinément d'admettre.

" Pourquoi les Nations ont-elles frémissées, s'écrie le Prophète, et pourquoi les peuples ont-ils médité de vains desseins? Pourquoi les rois de la terre se sont-ils soulevés, et les princes se sont-ils ligüés contre Dieu et contre son Christ? Brisons leurs liens, ont-ils dit, et rejetons leur joug loin de nous! Mais celui qui habite dans les Cieux se rira d'eux, et le Seigneur les tournera en dérision. (Ps. 2) Ce déplorable spectacle, N. C. F., se renouvelle de nos jours, au milieu de nous. Car, remarquez-le bien, l'Eglise ne s'attaque pas à des chimères; elle ne s'amuse pas à combattre des fantômes. Les erreurs qu'elle condamne, contre lesquelles elle vous met en garde, sont de notre temps, et plutôt au Ciel qu'elles ne fussent soutenues que par ses ennemis déclarés! Mais dans son sein même, parmi ceux qui se disent ses enfants, qui pratiquent extérieurement la religion, qui approche des sacrements, il en est un certain nombre qui, soit sciemment, soit à leur insu, professent ces funestes doctrines, s'efforcent de soumettre l'autorité religieuse au pouvoir civil dans les questions mixtes, de baillonner ses ministres, et de les reléguer dans la sacristie; enfin tout en préférant hypocritement des paroles de respect et de soumission, ne tendent à rien moins qu'à évincer l'action de l'Eglise dans les choses de la vie publique.

Mais faites attention, N. C. F., que N. S. P. le Pape vous répète que ces erreurs trompent beaucoup d'hommes honnêtes, qu'elles sont subtiles, et touchent principalement aux questions qui semblent, à première vue, concerner plutôt le pouvoir civil que l'ecclésiastique.

Encore une fois, les principes que vos évêques vous ont développés dans leur Lettre collective, ne sont point des principes vagues et abstraits, sans application aux temps présents; tout au contraire, ils sont d'une nature très pratique et doivent s'appliquer dans toutes les occasions où il s'agit de loin ou de près des intérêts de la religion ou de la société.

Ces principes respectés et suivis seront pour vous un phare lumineux au milieu de l'anarchie dans les idées qui régne presque partout à l'heure présente, chez ceux qui gouvernent comme dans les différentes couches sociales.

Serrez-vous de plus en plus autour de vos pasteurs; écoutez-les, suivez-les, comme eux-mêmes s'attachent à écouter et à suivre le Pasteur suprême, à qui Jésus-Christ a confié le soin des brebis et des agneaux. Cette union des esprits et des cœurs fera votre force durant la vie, votre consolation à la mort, votre bonheur dans l'éternité.

Sera la présente Lettre Pastorale, avec la traduction du Bref de Pie IX à Mgr. l'Evê-

que des Trois-Rivières, lue au prône partout où se fait l'office public et en chapitre, dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Germain de Rimouski, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, ce dix-huit octobre mil huit cent soixante-seize.

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski.

Par Monseigneur,

C. A. CARBONNEAU, Diacre,

Secr. pro tempore.

LETTRE PASTORALE

DE

MGR. ANTOINE RACINE,

EVÊQUE DE SHERBROOKE,

*Publiant le Bref Apostolique adressé à Mgr.
l'Evêque des Trois-Rivières.*

ANTOINE RACINE,

*Par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-
Siège Apostolique, évêque de Sherbrooke.*

Au Clergé, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles du Diocèse de Sherbrooke, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Le 22 Septembre 1875, pour remplir leur devoir de Pasteurs, les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec vous adressaient une Lettre Pastorale collective, contenant un exposé clair et précis de la constitution et des droits de l'Eglise; en même temps, ils vous mettaient en garde contre les erreurs du *libéralisme catholique*, lequel accordant les mêmes droits à la vérité et à l'erreur, est proprement la plaie des sociétés actuelles.

Cette Lettre Pastorale fut attaquée ouvertement par les ennemis déclarés de notre foi, et, sous l'ombre d'un grand amour pour l'Eglise, par ceux qui pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance entre les lumières et les ténèbres, un accord entre la justice et l'iniquité. Ceux-ci sont plus dangereux que des ennemis déclarés, parce que dit Pie IX, se tenant pour ainsi dire sur les limites des opinions condamnées, ils gardent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache, qui allèche les imprudents amateurs de conciliation, et qui trompe les honnêtes gens disposés à rejeter une erreur prononcée.

L'avenir de la Religion, disaient-ils, était compromis dans notre pays, parce que le clergé intervenait sans prudence dans des affaires purement politiques.

Ces clameurs arrivèrent jusqu'au Saint-Siège, et Son Eminence, le Cardinal A. Franchi, Préfet de la Propagande, crut devoir demander aux Evêques de la Province des renseignements précis sur ce sujet.

Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières fut député par ses Frères et Collègues de la Province pour faire connaître au Saint-Siège le véritable état des esprits et des choses.

Dans les Mémoires que Mgr. Lalleché présenta à son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande, il fit connaître les enseignements donnés aux Fidèles par les Evêques depuis plus de vingt ans, sur les devoirs que la Religion leurs prescrit, comme citoyens, dans l'ordre civil et politique; il démontra en faisant l'histoire des doctrines libérales depuis 1848, d'après leurs journaux, leurs orateurs et leur chefs, combien étaient nécessaires les mesures prises par les Evêques contre le libéralisme dit catholique.

Enfin, il présenta une Adresse au Souverain Pontife, dans laquelle il expose la doctrine enseignée par vos Premiers Pasteurs dans la Lettre Pastorale collective du 22 Septembre 1875.

En réponse à cette Adresse, Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, daigna adresser à Mgr. Lalleché un Bref Apostolique, en date du 28 Septembre 1876. Dans ce Bref, Sa Sainteté rappelle et approuve les principes exposés dans la Lettre Pastorale collective et Elle y renouvelle la condamnation formelle du libéralisme catholique.

Puisque, N. T. C. F., Dieu a établi une autorité vivante qui doit fixer et enseigner le véritable sens de sa révélation céleste, et que cette autorité vivante n'est en vigueur que dans cette seule Eglise de Jésus-Christ, à établi sur Pierre, le Chef, le Prince et le Pasteur de toute l'Eglise, et que Pierre est toujours vivant dans ses légitimes successeurs, les Pontifes romains, il est évident que les enseignements du Souverain Pontife de Rome doivent être acceptés avec respect et soumission, dans le même sens qu'y attache et y a toujours attaché cette Chaire romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises.

Pénétré de respect et d'admiration pour les hautes vertus dont brille l'auguste Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, nous adhérons du fond de notre cœur à ce que, nouveau Pierre, il a enseigné, à ce qu'il a si courageusement résolu et décidé.

Nous proclamons et affichons de nouveau les principes énoncés dans la Lettre Pastorale collective du 22 Septembre 1875, sur la politique chrétienne, le libéralisme catholique, le serment, la presse et ses devoirs, la sépulture ecclésiastique.

Nous affirmons de nouveau qu'il y a des questions politiques où le clergé peut et doit intervenir au nom de la Religion, avec toute la prudence qu'il faut apporter dans l'accom-

plissement de ce devoir difficile, lorsque ces questions touchent aux intérêts spirituels des âmes.

Quant aux questions purement politiques qui n'affectent nullement les intérêts spirituels des âmes qui nous sont confiées, nous nous efforçons de mettre en pratique la règle que le divin Maître a tracée dans ces paroles : " Laissez les morts ensevelir leurs morts ; et quant à vous, occupez-vous d'annoncer le règne de Dieu. " *Dimittite mortuos sepelire mortuos suos : tu autem vade, et annuntia regnum Dei.* (Luc, IX, 60.)

Et pour conclusion finale, nous vous exhortons, N. T. C. F., à vous attacher fortement aux doctrines de l'Eglise catholique, et à suivre avec une grande fidélité les enseignements et les règles de conduite qui vous sont données par vos Premiers Pasteurs. Ecoutez la voix du Père et du Docteur que Dieu a établi sur nous tous, avec une humble et entière soumission à son infailible magistère !

Recourez avec confiance au trône de la grâce, et par vos humbles et ferventes prières, suppliez le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, par les mérites de son Fils unique, d'augmenter en vous la foi, la piété, la charité.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe paroissiale, ainsi que l'Adresse au Saint Père et le Bref Apostolique qui l'accompagne, dans toutes les églises où se fait l'office public, et en chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Sherbrooke, sous notre seing, le seing du Diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le onze Novembre mil huit cent soixante-seize.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

Par Monseigneur,

P. F. DIGNAN, Ptre.

Secrétaire.

Mission providentielle des peuples.

II

L'orgueil insensé des descendants de Noé venait d'expirer devant la Tour de Babel, monument de leur impuissance, leur langage n'était plus le même, il fallut se disperser. L'histoire sacrée nous apprend que bientôt les traditions primitives ne tarderent point à être altérées, la corruption devint générale et l'idolâtrie, fille et mère des passions, commença son règne. " Tout était Dieu, dit Bossuet, excepté Dieu lui-même. "

Dieu résolut alors de se choisir un peuple qui sera le dépositaire des promesses divines, le gardien des traditions, des

figures, des prophéties concernant le Messie, enfin, donnera naissance à ce Rédempteur lui-même. Voilà la mission du peuple choisi, dont Abraham est la tige et le père.

Dieu, cependant, prévoyant les infidélités de ce peuple, veut avoir sous la main d'autres nations dont il fera les instruments de ses vengeances, chaque fois que les enfants d'Israël seront prévaricateurs. Ces peuples ont pour mission donc de concourir, à leur manière, au plan divin, c'est-à-dire à préparer les voies au Sauveur promis et à la diffusion de l'Évangile.

Quarante siècles vont d'abord se dérouler devant nos yeux, les 4004 ans qui séparent l'ancien Adam du nouvel Adam.

Dieu, du sein de son éternité, a décrété que le Verbe fait chair naitrait dans l'antique terre de Chanaan, berceau de la race d'Abraham et que le Seigneur avait promise à sa postérité. Plusieurs nations idolâtres habitent ce pays qu'il faudra vaincre et exterminer, parce qu'elles ont comblé aussi elles, la mesure de leurs iniquités.

Ainsi donc la mission du peuple de Dieu, durant la période que nous effleurons à peine, est de conquérir la Judée et de punir des peuples coupables, de les extirper. De la Mer Rouge au Sinaï, et du Sinaï au mont Sion, les prodiges seront semés sous les pas des guerriers d'Israël ; leur marche sera un triomphe jusqu'à ce qu'enfin ils soient en possession de cette Terre promise, objet de leurs désirs et de leurs vœux.

Il sera donné à Daniel de pénétrer les secrets divins et de dérober quelques feuilles aux livres célestes. Le jeune prophète voit quatre monarchies qui devront se succéder dans la suite des âges pour concourir aux desseins éternels de Dieu sur l'homme. Chaque empire a sa mission spéciale marquée par Dieu. Apparaît d'abord sur cette grande scène la formidable monarchie des Assyriens ou de Babylone, qui reçoit pour mission et qui n'existe que pour cette fin, de châtier le peuple Juif toutes les fois qu'il s'émbara dans l'idolâtrie, et par ce châtement salutaire, le ramener à la vraie religion. Telle fut la mission providentielle des Assyriens, comme Isaïe nous l'apprend en termes précis : *Le Seigneur appellera, d'un coup de sifflet, un essaim d'Assyriens..... car c'est Assur qui est la verge et le bâton de ma fureur ; j'ai rendu sa main l'instrument de ma colère.*

Mais Assur veut outrepasser les ordres du Maître qui l'envoie ; il non content de châtier le peuple juif, il songe à l'exterminer. Bien plus, au lieu de le conserver fidèle au vrai Dieu et à la grande promesse d'un Rédempteur, il voulut un jour le rendre prévaricateur, et abolir chez lui, avec la vraie religion, le souvenir de la promesse, unique espoir du monde.....

“ Mais, ajoute le Prophète, lorsque le “ Seigneur aura purifié Jérusalem, il visitera la fierté insolente du roi d'Assyrie et l'orgueil de ses yeux altiers, parce que, n'étant qu'un instrument dans ma main, il s'est glorifié de ses succès “ et qu'il a outrepassé mes ordres ; je lui “ avais commandé de châtier mon peuple, et il a voulu le détruire.”

C'en est fait, l'empire d'Assyrie a outrepassé les ordres du grand Maître, il a prévariqué, et les cris plaintifs des enfants de Sion, assis sur les bords de l'Euphrate et pleurant dans la captivité, demandent vengeance au pied du trône de Dieu. Justice divine.

L'impie Balthazar, dans une nuit d'orgie, vient de mettre le comble à la mesure de ses crimes en profanant les vases sacrés du Temple de Jérusalem. Mais, que vois-tu, ô Roi de la superbe Babylone ?..... Pourquoi pâlis-tu ?..... Quelle est cette main qui écrit trois mots sur les parois profanées de ton palais ?..... Approche, Daniel, toi l'enfant de la captivité, explique ces mystérieux caractères, et que ce potentat apprenne de la bouche d'un vaincu et sa mort et la chute de Babylone.

Cette nuit-là même, Cyrus, à la tête des Mèdes et des Perses, entrait dans la capitale d'Assyrie par le lit de l'Euphrate, qu'il avait détourné ; Balthazar était tué, les habitants massacrés et l'empire des Nabuchodonosor avait été.....

Aujourd'hui, le voyageur, foulant de son pied fatigué la terre asiatique, cherche en vain les ruines de la superbe Babylone. Le premier acte de ce grand drame est joué. La justice de Dieu est passée comme elle passera encore bien des fois, voyons le second acte.

Un nouveau peuple est choisi pour remplacer le peuple prévaricateur et rejeté, une nouvelle monarchie est fondée, la seconde prédite par Daniel. Cyrus, le chef de ce nouvel empire, est nommé par Isaïe, deux cents ans avant sa naissance. Recueillons-nous pour écouter ces magnifiques oracles : “ Voici ce que moi, “ qui suis le Seigneur, di à Cyrus, mon

“ Arist, que j'ai choisi pour l'exécution “ de mon dessein ; je vous prendrai par “ la main pour assujettir les nations..... “ Oui, c'est moi qui susciterai Cyrus “ pour faire justice ; c'est moi qui apla- “ nirai devant lui tous les chemins. Il “ rebâtera la ville qui m'est consacrée “ (Jérusalem), et il renverra libres mes “ captifs (les Juifs), sans recevoir pour “ eux ni rançon ni présents, dit le Sei- “ gneur, le Dieu des armées.”

Comme on le voit, les Perses avaient une double mission à remplir ; exécuteurs de la Justice divine en punissant les rois d'Assyrie, et protecteurs des enfants d'Israël en mettant fin à leur dure captivité, et leur aidant à rebâtir la ville et le temple de Jérusalem.

Dieu donc avait suscité l'empire des Perses pour délivrer son peuple de la captivité de Babylone et le remettre en possession de la Judée. Les rois de Perse s'acquitteront fidèlement, peut-être sans le savoir, de la commission du Souverain Maître. La Judée était repeuplée par ses anciens habitants ; Jérusalem et le Temple étaient rebâtis. A l'ombre protectrice de la monarchie des Perses, les Juifs s'étaient multipliés et étaient devenus une nation forte, riche et florissante ; l'empire des Perses n'avait plus sa raison d'être, sa mission était accomplie, Dieu suscita les Grecs pour le remplacer.

Ce qui distingue aux yeux du Prophète la troisième monarchie, c'est la rapidité avec laquelle elle s'établit et l'étendue qu'elle atteint ! “ Après cela, dit “ Daniel, comme je regardais, je vis une “ autre tête qui était comme un léopard, “ et elle avait au-dessus d'elle quatre “ ailes comme celles d'un oiseau : cette “ tête avait quatre têtes, et la puissance “ lui fut donnée.”

Plus loin, le Prophète continue à dépeindre Alexandre, et il s'exprime ainsi : “ J'étais attentif à ce que je voyais et “ voici qu'un bouc vint de l'Occident “ sur la face de toute la terre, et il ne “ touchait pas à la terre. Ce bouc devint “ extrêmement grand, et, ayant crû, sa “ grande corne se rompit, et il se forma “ quatre cornes au-dessous, vers les qua- “ tre vents du ciel.”

L'histoire profane elle-même nous rapporte les exploits rapides d'Alexandre-le-Grand, puis sa mort aussi prompte, et enfin son immense empire divisé en quatre royaumes.

La mission assignée par Dieu à la monarchie des Grecs fut de préparer les voies à la prédication de l'Evangile en

rendant populaire dans tout l'Orient la langue grecque dans laquelle l'Évangile devait être annoncée. Par-là, Dieu assurait un cours plus libre à la prédication des Apôtres, et une circulation rapide à la doctrine du Messie.

La monarchie des Grecs prépara les voies à l'Évangile :

1o En attirant les Juifs dans la plus grande partie du monde, soit dans les armées d'Alexandre, comme soldats, soit par les promesses, les faveurs et les établissements avantageux que les premiers Grecs leur faisaient. La Providence admirable de Dieu préparait aussi le règne du Christ : Nouveaux missionnaires, les Juifs ainsi dispersés firent connaître le vrai Dieu aux peuples de l'Orient et les préparèrent à recevoir un jour la lumière de l'Évangile.

2o La monarchie des Grecs prépara encore les voies à l'Évangile, en rendant célèbres et en faisant connaître les livres inspirés, c'est-à-dire Moïse et les Prophètes. L'histoire, en effet, nous apprend que Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, royaume formé des débris de l'Empire d'Alexandre, établit dans Alexandrie, sa capitale, une riche bibliothèque composée des livres du monde entier, les plus rares et les plus curieux. Ce prince, amateur des sciences et des lettres, fit de sa Capitale le rendez-vous des savants de l'Orient et de l'Occident. Ptolémée ayant appris que les Juifs avaient un livre qui contenait les lois de Moïse et l'histoire de ce peuple, conçut le dessein de le faire traduire d'hébreux en grec pour enrichir sa bibliothèque.

Sur sa demande, le grand-prêtre Eléazar lui transmit une copie exacte de la Loi de Moïse, écrite en lettres d'or, et la fit accompagner de soixante-douze vieillards de toutes les tribus pour la traduire en grec. La traduction fut promptement achevée : c'est ce qu'on appelle la *Version des Septante*.

3o La monarchie des Grecs, enfin, prépara les voies à l'Évangile en rendant incontestable l'antiquité et l'authenticité des Prophètes et des autres livres sacrés. En effet, la traduction des livres saints se trouvant entre les mains des nations payennes, il devenait impossible aux Juifs d'altérer l'Ancien Testament et d'en effacer ce qui concerne le Messie. et, chose remarquable, c'est cette version de Ptolémée, d'un prince payen, qui fait encore autorité dans l'Église et que nous avons entre les mains.

Quand la monarchie des Grecs eut ac-

compli sa mission, Dieu la fit tomber dans le vaste océan de l'empire romain.

Arrêtons-nous pour aujourd'hui devant le dernier et le plus redoutable des quatre grands Empires entrevus par Daniel dans le lointain des âges.

VISITE PASTORALE

DE

Sa Grandeur Mgr. J. T. Duhamel,

ÉVÊQUE D'OTTAWA,

Aux missions sauvages du lac Témiscamingue.

Après avoir visité les différentes paroisses de son vaste et progressif diocèse, Mgr. d'Ottawa quitta la Capitale, lundi, le 14 Août, en route pour Témiscamingue, afin d'y visiter les Missions sauvages. Sa Grandeur était accompagnée des Révds. MM. O'Connor, l'aure, curé de Pembroke, et Joseph Duhamel, ecclésiastique, secrétaire privé de Monseigneur.

Sa Grandeur avait à cœur de faire cette visite avant son départ pour Rome, afin de faire connaître à Sa Sainteté les progrès de l'Église Catholique au milieu des sauvages des environs de l'Ontario, et aussi pour connaître personnellement les besoins spirituels de ses enfants de la forêt. Cette visite du premier Pasteur était vivement désirée par les tribus sauvages qui n'avaient point reçu un pareil bienfait depuis la visite de Mgr. Guigues, en 1864.

L'itinéraire fut tracé par les Missionnaires des sauvages eux-mêmes.

L'Évêque prit avec sa suite le train du matin de la ligne du *Canada Central*, et après bien des délais, arriva à Pembroke le même soir, à 6 heures P. M.

Pembroke est admirablement située sur les bords du lac des Allumettes, un élargissement de la rivière Outaouais, et contient une population de 3,000 âmes ; aussi, dernièrement, le village a été élevé à la dignité de ville. Les bâtisses, la plupart en briques, sont fortes et élégantes, quelques-unes magnifiques. L'Église Catholique, le Couvent de l'Immaculée Conception, les Ecoles séparées et publiques, la Cour, et beaucoup de résidences privées sont des monuments d'architecture, et peuvent supporter la comparaison avec les édifices semblables des autres parties du Canada.

La continuation du chemin de fer Central jusqu'à Pembroke est d'une importance majeure pour la jeune ville, et la met en communication directe avec

les villes importantes de la Puissance.

Pendant son séjour à Pembroke, Sa Grandeur fut l'hôte du Rév. M. Faure, curé du lieu. La nuit que nous passâmes sous le toit hospitalier du digne curé fut extrêmement chaude, et peu purent fermer l'œil, en sorte que ce fut une consolation pour nous de se lever matin afin de continuer notre voyage.

Après les messes, comme nous nous préparions à laisser le presbytère pour nous rendre au bateau, un orage des mieux conditionnés, vint tout à coup nous causer une rafraîchissante surprise, d'autant plus que nous n'étions pas préparés à la recevoir. La tempête toutefois fut aussi courte que violente, car à peine étions-nous dans le salon du *John Egan*, que la pluie cessa, l'azur du firmament se montra et une légère brise vint heureusement rafraîchir l'atmosphère échauffée par la chaleur des jours précédents. Toutefois, c'était un orageux départ et qui semblait annoncer une pauvre journée; heureusement il n'en fut rien, et nous eûmes un temps splendide et un voyage plaisant.

Maintenant, voyons la scène qui nous entoure: d'abord le splendide bateau, *John Egan*, avec ses vastes proportions, attire notre attention. C'est le cinquième bateau lancé sur ces eaux par l'énergique "Union and Forwarding Company," les cabines sont confortables et élégamment meublées, l'engin fort et brillant comme l'argent, il est certainement le plus grand, le plus beau et le plus confortable steamer de cette ligne. Il fait journellement, en neuf heures, le trajet entre Pembroke et Des Joachim, distance de 100 milles.

La courtoisie du Capitaine, qu'il soit occupé à la cloche, qu'il préside au déjeuner, ou bien encore qu'il donne une description des scènes environnantes, est toujours en harmonie avec son coquet bateau. Le capitaine P. Duggan est la vraie personnification du gentilhomme; enfant de la Verte Erin par sa naissance, il possède le caractère chevaleresque et hospitalier de sa race. Enfin, il est un des plus populaires officiers de la Compagnie, possédant l'estime de ses supérieurs et la confiance de son équipage. Le *John Egan* semble aussi fier de son Capitaine que le Capitaine est fier de son vaisseau, en sorte qu'ils forment le couple le plus accompli qu'on puisse voir.

Maintenant respirons une bouffée d'air frais et jouissons de la superbe vue qu'offre l'Outaouais. Ici, Petawawa se

dresse audessus d'innombrables îles et des flots écumeants des Rapides de la Culbute; puis ensuite vient le Fort William, ancien poste de la Compagnie de la baie d'Hudson, et maintenant occupé par M. McCool pour des fins commerciales. Le tout consiste en sept bâtisses et une Eglise Catholique. Les quelques cabanes et tentes qui s'y voient peuvent facilement abriter tous les autochtones autrefois si nombreux à ce fort et qui, ici comme ailleurs, disparaissent silencieusement mais rapidement sous la *bénigne* influence de la prétendue civilisation moderne.

À quelques milles de là nous arrivons à l'embouchure de la Rivière Profonde, (*Deep River*), ainsi appelée parce que l'Outaouais se rétrécit soudainement et devient profond. Un touriste du Saguenay doit être frappé de la ressemblance qu'il y a entre cette rivière et celle d'Otawa, depuis Deep River jusqu'à Témiscamingue. Les pics élancés, les rochers perpendiculaires, les cascades, l'absence de culture et d'habitation, tout enfin, nous rappelle le récit du touriste américain.

Sans aucun doute les admirateurs de la belle nature profiteront de la facilité qu'offre la compagnie du *Canada Central* pour visiter les scènes grandioses du Haut-Canada.

Après avoir vogué au moins vingt milles au milieu de cette belle scène, le steamer nous mit à terre à Des Joachim, terminus de sa navigation, où nous eûmes le temps de contempler la pauvreté de la nature qui nous environnait. Il y a ici quelques constructions et une chapelle catholique. Vu l'impétuosité des eaux dans les Rapides Des Joachim et d'autres obstacles, nous fûmes obligés de faire un portage de deux à trois milles. Le vapeur *Kippewa* nous reçut à son bord; c'est un bateau d'une triste apparence, et bien qu'il plonge dans les profondeurs de la rivière, il est toujours mal propre et dégoûtant. Nous passons devant l'embouchure de la rivière des Moines, dont les rives sont si bien boisées, le quai Sweizs, Rockiff, Chapel, jusqu'à la Roche du Capitaine, où nous prenions congé du steamer. Après un portage de 3 milles nous prenons place sur le vapeur des Deux-Rivières, Capitaine Reid. C'est un bateau petit, propre, qui nous conduisit à travers une contrée plus variée et plus belle, jusqu'au pied d'un rapide qui porte le même nom, où nous débarquâmes. Nous

passâmes confortablement la nuit chez Thos. Murray; nous étions à 170 milles de la Capitale. Monseigneur se reposa bien et fut de bon matin prêt à faire ce long et rude portage qui devait nous conduire au steamer *Mattawa*. Ce bateau, construit par des particuliers, est une bénédiction pour les voyageurs, d'un grand secours aux hommes des chantiers et à tous les districts voisins. Ce vapeur d'une grande vitesse doit lutter contre des courants violents et d'autres difficultés de la rivière, qu'il surmonte cependant avec facilité, grâce à l'habileté du capitaine Mulligan.

Le 16 Août, à midi, nous aperçûmes le village de Mattawa où nous débarquâmes quelques instants après, au bruit des cloches et de la mousqueterie.

Mattawa, sans aucun doute, avait revêtu ses plus beaux ornements: le chemin conduisant à la chapelle était bordé d'arbres, surmonté d'arcs de triomphe, et tout le long le peuple à genoux pour recevoir la bénédiction de l'Évêque. C'est un petit village irrégulier, situé au milieu des roches et des broussailles, et, vu l'aspect stérile du sol, ce village n'augmentera pas beaucoup. Cependant tant que la rivière Ottawa fournira des bois de construction, Mattawa ne peut manquer d'être très-fréquenté. On y voit plusieurs magasins et hôtels, une école séparée et un fort de la Baie d'Hudson. L'église catholique, coquettement située sur une hauteur d'où la vue commande les lieux environnants. Sa Grandeur adressa la parole aux sauvages, en français et en anglais, et le Père Poitras en sauvage. Durant la nuit nous reçûmes l'hospitalité la plus aimable de M. Timmons. Le motto des voyageurs "se coucher de bonne heure et se lever matin" fut strictement observé, et le 17 Août nous vîmes sur pied de grand matin et dans une grande activité. Nous ne pouvions partir avant 9h. P.M., vu certaines difficultés incontrôlables, et notre troupe se trouvait augmentée par la présence du Père Poitras, M. Timmons, de Mattawa, et M. McLaughlin, de Pembroke. Un équipage de dix volontaires offrit généreusement ses services sous la conduite de M. Timmons. Il nous faisait plaisir de voir l'aise et la régularité de leurs mouvements. Pendant que nous chantions l'*Ave Maris Stella* sur un air de chanson de rames, les sauvages frappaient en cadence les flots de leurs pagaies et faisaient écho à nos chants.

Je ne veux point vous faire le récit

des divers incidents de notre navigation à travers les rapides, il suffit de dire qu'ils sont un nombre de sept et presque tous traitres et dangereux. Plusieurs voyageurs infortunés se sont engouffrés dans les profondeurs de ces abîmes pour ne plus reparaitre. A mesure que nous avançons, l'aspect des lieux se montre effrayant, coupé, montagneux, intercepté de temps en temps par des rivières qui aboutissent à des chutes ou à des rapides. Les marches à travers les portages sont difficiles, à cause des broussailles, des billots et autres bois que les hautes eaux y ont déposées, toutefois c'est au moins une consolation pour le voyageur de pouvoir tromper ses fatigues en cueillant les fruits sauvages qui naissent au milieu des rochers. Comme nous passons devant les habitations dispersées, Sa Grandeur était saluée par toutes les marques d'estime, de respect et de vénération, et à l'embouchure de la Bachine, M. England nous fit les honneurs d'un feu de joie. L'Évêque récita la prière du soir au milieu d'un bon nombre de personnes et le lendemain il y eut dix sept communions et quatre confirmations.

Le lac Témiscamingue a 75 milles de long et une largeur de 10 milles en plusieurs endroits. Le lac semble nous souhaiter la bienvenue par les éclats du tonnerre qui, se répercutant de rocher en rocher, nous renvoient les échos à de très grandes distances; bientôt après, la pluie tomba par torrents jusqu'à ce que nous arrivâmes au débarcadere de Ouellet. Nous avions fait soixante milles au-dessus de Mattawa, douze milles sur le lac Témiscamingue, et il nous resta encore environ trente-cinq milles à faire pour arriver à notre destination.

Malgré la pauvre apparence du temps, nous nous mettons en route, heureusement que le beau temps se déclara tout à fait. Nous étions à dîner sur une pointe de terre, lorsque nous vîmes venir à nous un canot d'écorce au milieu duquel se trouvait un homme âgé, courbé plutôt par les travaux que par les ans. Il portait la soutane et sa figure bronzée était protégée par un large chapeau de paille. En présence de cet homme, de ces restes d'un missionnaire, car maintenant il est faible et languissant, nous nous inclinâmes instinctivement, nous avions devant nous le Père Loverlachère, le pionnier du christianisme et de la civilisation dans ces contrées, et ce vieillard, heureux de saluer son évêque, ne pouvait attendre son arrivée. Le Père a

64 ans, dont 35 ont été consacrés à la vie de missionnaire. D'une conversation agréable, le bon Père s'animait et sa figure s'illuminait quand il parlait des jeunes années de son apostolat, de ses travaux et de ses succès au milieu des nations sauvages, s'oubliant lui-même et tout absorbé dans son amour ardent pour la conversion des pauvres enfants des bois.

Aimé et vénéré de tous comme un père, et ne pouvant plus s'occuper d'un ministère actif, il se repose sur un jeune missionnaire qu'on lui a donné pour aide.

Nous arrivâmes à la Pointe à la Barbe le même jour, dans l'après-midi, où les sauvages qui s'étaient cachés saluèrent soudain Sa Grandeur par des décharges répétées de mousqueterie. En tournant la Pointe, nous rencontrâmes soixante canots contenant six cents sauvages, s'avancant dans un ordre si parfait qu'on aurait cru qu'un seul faisait marcher toute la flottille. Les rames fendaient l'air et les flots avec grâce et régularité, et en passant près de l'Évêque les sauvages se mirent à genoux pour recevoir sa bénédiction, puis se formèrent en demie-lune autour de lui. Nous fûmes reçus cordialement par Colin Rankin, Ecr., le chef du poste. La bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée pendant que les sauvages chantaient les hymnes de l'Église en leur langue. Après l'office, l'Évêque traversa avec sa suite l'autre côté du lac, où se trouvent la maison des Pères et le couvent des Sœurs de la Charité. Ces hommes Religieuses donnent l'instruction au-delà de soixante-dix enfants sauvages ; il n'y a que leur charité pour les membres pauvres et abandonnés de Jésus-Christ qui puissent les retenir dans ce lieu.

Comme la chapelle était petite, il fallut préparer une chapelle temporaire, sur le sommet d'une colline, car les sauvages étaient venus en grand nombre pour recevoir la Confirmation et voir leur Évêque. La mission commencée le samedi se termina le mardi ; les offices se firent avec pompe. Le dimanche, il y eut messe pontificale par Sa Grandeur ; le Rév. M. O'Connor, faisant prêtre assistant et MM. Poitras et Faure, diacre et sous-diacre. Il y eut, durant la mission, 300 communions et 124 confirmations. Cette mission fut de temps en temps desservie par les MM. de St. Sulpice jusqu'en 1837, mais ce ne fut qu'en 1843 que le Père Loverlachère, O. M. I., y

planta sa tente d'une manière permanente, du côté opposé au fort, et commença son apostolat au milieu des tribus sauvages. D'autres Pères abandonnèrent la vie paisible et confortable pour se vouer à ces rudes missions, entr'autres les Pères Nédélec, Prévost et Poitras. Ils ont des missions ou lac Abbittibi, à Albany et Moose, sur les bords de l'Hudson ; la plus éloignée est au-delà de 800 milles de Témiscamingue. La population confiée à leurs soins est d'environ 8,000 dont 1,000 blancs et métis ; beaucoup savent lire et écrire, en leur langue, grâce aux bonnes Religieuses. Les Pères ne se plaignent point de l'isolement et de leurs fatigues, mais il est facile aux lecteurs de deviner combien leur existence est pénible, humainement parlant. Les Sauvages nous étonnèrent plus encore par leur piété et leur foi que par leur taille de géant. Ils sont propres, autant qu'il est possible aux sauvages, sobres et paisibles quand les liqueurs ne viennent pas les gêner. Ici, comme généralement en Amérique, les sauvages sont presque tous catholiques, malgré une mission protestante établie à Moose, en 1825, et un Évêque en 1873.

Les bons Pères n'ont qu'à se louer des bons offices de la Compagnie : M. Rankin est un gentilhomme plein de politesse et d'affabilité, et n'a qu'à se louer aussi des missionnaires. A 300 milles de la Capitale, nous fûmes servis comme dans les cités ; le dîner fut excellent, et le confort de la maison, dont Madame Rankin nous fit gracieusement les honneurs, ne laissait rien à désirer et contrastait avec tout ce qui nous environnait.

Nous laissons Témiscamingue le 29 août, sur la Barque *Rob-Roy*, et après un voyage tantôt par eau et tantôt par terre, nous arrivâmes enfin à Mattawa, où une mission fut donnée, puis à Deux Rivières, Rockliff, Des Joachim et Fort William, dans lesquelles Sa Grandeur administra le sacrement de Confirmation à plus de cent personnes. Cette longue et fructueuse visite de Mgr. l'Évêque d'Ottawa était heureusement terminée.

(Traduit du *Irish Canadian*).

CHRONIQUE AMÉRICAINE.

Saint-Louis, 16 Novembre 1876.

Les ministres avaient travaillé tout le jour, car Sa Majesté, le Roi, était au plus mal ; un règne allait finir ! et l'on ne savait quelles complications cela pourrait amener dans la politique extérieure ! — Les abords du Palais d'ordinaire si joyeusement animés, si gaiement bruyants, étaient silencieux et mornes, la Seine, elle-même, semblait couler tristement ; les amis qui se croisaient dans les rues se saluaient sans se parler, les églises étaient pleines de sujets fidèles et d'âmes pieuses qui priaient pour celui qui allait mourir.

Au *château*, comme on appelait les Tuileries, les serviteurs et les gardes se parlaient à voix basse ; toute la noblesse présente à Paris emplissait les galeries et les corridors, mais les couleurs sombres, les épées à garde d'acier, les chapeaux à galons de soie, avaient remplacé les habits de velours, les vestes aux couleurs chatoyantes, les carreaux à poignée enrichie de pierreries, les galons d'or et les plumes blanches ; les Pages, habillés comme des geais, insolents comme des moineaux, avaient la lèvre muette et les yeux pleins de larmes. Tous les grands noms de France avaient un représentant dans la Salle des Maréchaux, et tous ces hommes si nobles, si puissants et si fiers, sentaient peser sur eux quelque chose de lourd et d'indéfinissable qui courbait leur front, oppressait leur poitrine et leur suggérait d'être doux aux faibles !.....

Tout-à-coup la portière à crepines d'or qui sépare la chambre de l'auguste moribond de la salle où se tiennent les Grands, se relève sous le geste d'un officier, et l'on voit une femme qui prie à genoux près du lit funéraire, derrière elle, d'autres Dames, et puis, les grands vassaux et les grands officiers de la Couronne, tous ceux enfin qui avaient le droit ou la mission de voir mourir le Roi, et de recueillir son dernier soupir ; au milieu d'eux est un enfant, son visage est contracté par la douleur, il est fort pâle, mais il ne pleure pas..... Alors, le capitaine des Gardes qui a soulevé la portière, articule solennellement : Messieurs, le Roi est mort ! Et presque aussitôt, brandissant son épée, il s'écrie avec force : Vive le Roi !

Et la salle des Maréchaux, et les galeries et les corridors et tout le Palais, et sur les deux rives du fleuve, et jusqu'à l'extrémité du plus lointain faubourg de la grande ville, retentit le double cri : Le Roi est mort ! Vive le Roi ! — Oui, tel était l'antique usage.

Et puis, les courriers partaient pour les trente-deux provinces de France ; ces provinces se gouvernaient elles-mêmes, les métiers dans les villes jouissaient de privilèges souverains, auxquels la couronne elle-même n'avait pas le droit de toucher ; ces trente

deux Provinces avaient comme les trente-huit Etats de l'Union leur Gouverneur et leurs magistrats ; l'armée n'existait pas non plus, si ce n'est autour du trône ou sur la frontière, et elle n'était composée que d'engagés ou de mercenaires ; l'analogie était complète avec l'organisation actuelle des Etats-Unis. — Ces courriers n'avaient pas pour mission d'apprendre à la nation que le Roi était mort, ils étaient chargés d'informer les peuples qu'un autre règne avait commencé ; aux magistrats que la justice devait être rendue au nom d'un autre fils de St. Louis ; aux gentilshommes que leur dévouement et leur épée appartenaient à un nouvel héritier de Charlemagne ; en un mot, ces messagers étaient les hérauts de l'avènement et non pas ceux de la mort, parce que la Royauté ne pouvait pas mourir ; une branche pouvait tomber sous les coups de l'inévitable bûcheron, mais l'arbre était impérissable, et le tronc devait toujours pousser de nouveaux rameaux, et ces rameaux devaient éternellement couvrir de leur ombre tutélaire trente-deux peuples, toute une nation !

Mais la ressemblance que j'ai signalée n'existe déjà plus dans les mœurs politiques des deux grands pays que j'ai nommés.

Avant de vous rapporter de quelle autre façon le pouvoir se transmet dans une République, laissez-moi vous parler de la monarchie, car il est essentiel pour la conclusion que je prétends tirer du parallèle des deux institutions, de les bien connaître l'une et l'autre !

En assurant à une famille la perpétuité de la Souveraineté, on identifie son intérêt à celui de l'Etat, on la rend gardienne de l'avenir qu'un gouvernement éphémère sacrifierait volontiers au présent. On fait en sorte qu'elle ne puisse faire le mal qu'autant qu'elle se trompe, car son plus grand bien, et son bien le plus durable, sera celui de ses sujets. — Les délibérations des *corps souverains* nuisent au secret et à la rapidité des décisions, et par suite à celle de l'action. Un Etat qui a plusieurs maîtres doit subvenir aux passions et à la rapacité de plusieurs tyrans. Le luxe des palais royaux et les pompes de la Couronne fournissent aux besoins d'un grand nombre d'individus, alimentent des industries nombreuses, donnent une plus grande idée de l'autorité et plus de force à la loi qu'elle personnifie, la répression devient alors moins souvent nécessaire, les coupables, c'est-à-dire les infortunés, sont alors moins nombreux. — Les sujets d'un Roi ne rencontrant presque jamais l'être unique qui exerce le pouvoir sur eux sont peu exposés à exciter sa haine ou sa colère, mais les sujets d'un conseil ou d'une assemblée peuvent à toute heure se trouver en contact, même sans s'en douter, avec l'un de leurs oppresseurs, et provoquer son ressentiment ou sa jalousie soit dans les affaires privées, soit dans les affaires publiques ; cet inconvenient s'étend au plus chétif fonctionnaire

dans les pays où tous les emplois sont électifs.

D'autre part, une mauvaise décision vaut ordinairement mieux, que de n'en pas prendre du tout ; il faut donc avant tout se donner une volonté qui décide, et si l'on établit, au contraire, un équilibre et des résistances comme celles qu'on voit toujours dans une République, on prépare la discorde à laquelle nulle nation ne peut résister, c'est prouvé par Athènes, par Rome, par Gènes, par toutes les républiques Italiennes ! Enfin, quand plusieurs pouvoirs sont constitués, le sujet, s'intitula-t-il *souverain*, par un euphémisme ridicule, le sujet ou le souverain ne sait plus à quoi obéir, est-ce au Président, au Gouverneur ou aux Magistrats, qui peuvent avoir trois opinions différentes ! — Or, *un mois d'anarchie est plus redoutable, au dedans et au dehors, que plusieurs années de mauvais gouvernement.*

A un autre point de vue. On voit dans la poésie et la culture des lettres le langage de la jeunesse d'une nation ; c'est-à-dire l'expression de cette chaleur de sentiments, de cette abondance de vitalité qui accompagne toutes les aurores de la prospérité des nouveaux peuples. La poésie semble être un besoin impérieux de l'âme lorsque la civilisation commence, lorsque l'homme s'élève pour la première fois au-dessus de ses appétits grossiers, quand il s'aperçoit de la magnificence de l'Univers et qu'il élève son esprit jusqu'à la cause des causes, jusqu'à Dieu ! Il sent alors bouillonner en lui mille sentiments et mille idées qui illuminent son âme.

Avant cette heure, manger et se vêtir étaient les seuls besoins de sa vie, et sa lutte pour satisfaire à ces besoins suffisait à remplir son existence. Mais quand la nation sort des ténèbres de la barbarie, quand les premières classes (car l'avènement à la fortune ne peut être simultané pour tous) ont appris à connaître cette aisance qui prescrit l'élégance, flatte l'imagination et réveille l'amour des arts, ce mouvement vers la lumière doit être encouragé et soutenu par un pouvoir assez réel pour que son influence, je veux dire la protection qu'il leur accordera, soit effective et manifeste. Le chef d'une République n'a ni le prestige, ni le pouvoir, ni le temps nécessaires pour le faire, et la Royauté qui les possède, elle, n'a jamais failli à cette mission : Néron et Denys de Syracuse, c'est-à-dire les plus fameux tyrans de l'antiquité, pas plus que Léon X ou Jules II, que Charlemagne, François Ier ou Louis XIV n'y ont manqué.

Le peuple qui s'enrichit en ne cultivant pas les arts, qui ne se civilise qu'au point de vue de l'industrie, fait consister ses joies et ses plaisirs dans la satisfaction de ses sens ; son luxe et sa fortune n'apparaissent que dans des festins ou dans la satisfaction fastueuse de sa vanité ou de son ambition, c'est-à-dire, de cette avidité honteuse des places ou des fonctions que quelqu'argent procure, mais qu'il ne peut procurer qu'en dégradant l'électeur et l'élu. La vraie civi-

lisation, celle qui raffine les mœurs, prescrit l'élégance et le culte de la femme, qui élève l'esprit, enfante la charité et enflamme tous les cœurs pour tout ce qui est beau, généreux ou grand ne peut être le résultat du régime républicain. Ce régime a bien pu à Lacédémone, à Athènes ou à Rome impliquer de grandes vertus et provoquer de grands actes, mais les philosophes qui ont illustré ces républiques ont rempli dans ces jeunes sociétés la mission providentielle que d'autres avèrent eux, et dont ils s'inspirèrent, avaient remplie sous les rois de Babylone, sous les empereurs de la Chine et les Ptolémée d'Égypte. Aussi, voyons-nous que lorsque leurs regards se sont élevés jusqu'au ciel, quand ils ont imaginé un ordre de choses qu'ils ont nécessairement dû vouloir créer parfait et irréprochable, ils ont fait Jupiter Roi des dieux ; ainsi ces initiateurs ou ces inventeurs, qui appartiennent non pas à la Grèce ou au Latium mais à l'Humanité, n'osant pas rêver la monarchie sur terre, en firent une institution divine et l'imaginèrent au ciel.

Je sais tout ce qu'on peut avoir à me répondre ou à m'objecter, mais je sais aussi qu'on ne pourrait pas m'opposer une raison qui ne soit purement spéculative ; à moins qu'on parle de ces prémisses absurdes : que tous les hommes sont bons et souverainement intelligents ; car on peut faire le mal bien qu'on soit bon, par ignorance ou par défaut de jugement ! Or, ce n'est qu'à la condition d'être bon, et même parfait ! qu'on peut n'avoir ni ambition, ni colère, ni jalousie, ni envie, être toujours juste, pratiquer la fraternité, chérir l'égalité et professer la liberté. Trois impossibilités pour l'humanité, trois utopies pour les naïfs, et trois mensonges pour tous les autres ! car la Fraternité ne peut naître que d'une Foi si ardente et si sincère qu'elle ne peut être que le partage d'un très petit nombre ; l'Égalité entre les hommes ne peut exister que devant Dieu ; et la Liberté, qui ne peut être autre chose que l'Indépendance, git dans le travail. Cette dernière vérité est de tous les temps et de tous les pays, et c'est pour cela qu'elle ne peut pas devenir une institution s'étendant à tout un peuple.

Enfin, je dirai que la Royauté est parfaite, le passé nous le prouve, car nous sommes loin du temps où un Empereur pouvait incendier Rome pour se donner le spectacle de la ruine de Troy, ou du temps où les destinées de la France étaient confiées à un Fou. Ces coups de verge de la Divinité n'ont été que des châtimens ou des enseignements, et le principe s'est fortifié de tous les perfectionnements prescrits par l'expérience. Le temps a prouvé le contraire pour les Républiques — Elles ne sont possibles que dans les petits pays ; par possibles, j'entends durables, c'est ainsi que les seules qui existent depuis longtemps en Europe, sont la Suisse, la république d'Andorre et celle de San Marino ; vous connaissez la première, la seconde est grande comme une

serviette Américaine, la dernière compte douze soldats dans son armée, dont huit sont officiers, car grandes ou petites, jeunes ou vieilles, toutes se ressemblent. Quand je la visitai, il y a de cela seize ans, le Président, qui était un cordonnier, me dit fièrement : Oui, Monsieur, Napoléon le Grand nous a respecté ! le bon Baron de Fort-Rion qui m'accompagnait répondit : Parbleu, c'est qu'il ne vous a pas vu ! — mais ensuite il a fait sa paix avec le Président, en lui achetant une décoration ; c'est une *machine* assez large, à huit pans, un peu plus lourde qu'une pièce de cent sous, et que de Fort-Rion a payé 100 fr. je crois, à cause de l'autographe du cordonnier : j'ai pensé qu'il aurait mieux fait de lui acheter une paire de bottines et de lui demander sa facture acquittée, ça lui aurait coûté moins cher et ça lui aurait été plus utile.

Donc les petites républiques peuvent vivre, et même bien vivre quand il y a beaucoup de barons fantaisistes qui passent, mais je sais assez d'histoire pour poser en fait et défer qu'on me contredise, que depuis le commencement du monde, jamais une république un peu grande n'a fait de vieux os. Et la République est impossible parceque dès sa naissance le sang qui circule dans ses veines est impur. Toujours la mauvaise Fée qu'on a oublié d'invoquer au baptême survient à la fin du dîner et dote l'enfant des mauvaises passions que j'ai nommées plus haut : l'orgueil, l'envie, la colère, une soif ardente de fortune et d'honneurs d'où résultent les divisions qui engendrent la ruine.

Cependant, nous voyons un grand pays et une grande République aux Etats-Unis ! Elle a cent ans d'âge, et sa population, sa fortune et ses relations égalent celles des plus grands royaumes ?

C'est pour arriver à vous parler d'elle que j'ai écrit tout ce qui précède ; car vous ne trouvez pas utile de parler des autres, n'est-ce pas ? le Mexique, le Guatemala, St. Domingue et la balance, comme on dit ici, et comme on eût dit à Carthage, soit chez de parfaits marchands ! — Carthage ! encore une république qui est allée où vont les vieux jouteurs. On ne sait où !.....

Les Européens qui visitent ce pays, qu'ils s'appellent de Humboldt, Elie de Beaumont, ou qu'ils portent des noms moins illustres, ont : se répandent en hyperboles pour vanter sa grandeur, son génie, son activité, les progrès de toutes sortes qui s'accomplissent chaque jour, grâce à des miracles de sagacité, d'intelligence pratique et de savoir ; ils n'ont pas d'expressions assez pompeuses, de phrases assez emphatiques et assez rutilantes pour exprimer combien ses institutions sont grandes, comment jamais on ne vit l'industrie, le commerce et l'agriculture se développer aussi vite, sous une autorité plus fraternelle... et la balance, encore une fois ! On bien : Il n'y a pas de rériminations, de dénigrements ineptes auxquels ils ne se livrent ; il n'y a pas d'accusations

qu'ils articulent, de dedains dont ils ne les flétrissent, de reproches qu'ils ne lui fassent et de malheurs qu'ils ne lui prédisent.

J'estime que les uns et les autres ont grandement tort : les premiers sont comme des boutiquiers de la rue St. Denis, qui venus pour la première fois sur le bord de la mer, verraient passer à l'horizon un énorme vaisseau, leur admiration naïve serait d'autant plus grande qu'ils auraient..... un peu peur de la vague qui déferle au pied de la falaise ; aussi resteraient-ils la bouche béante et les yeux démesurément ouverts à regarder le navire se balancer sur la houle ou surmonter fièrement la lame ; les seconds sont comme les habitants d'un port de mer qui, tout en y entendant quelque chose, mais moins que des marins blâmeraient d'un air capable tout ce qu'ils ne comprennent pas ; parce que le grément ne ressemblerait pas à celui des vaisseaux de leur port, parce qu'il pousserait audacieusement en avant, parce qu'ils verraient s'exécuter des manœuvres qui leur seraient inconnues, ils proclameraient que le capitaine est fou et que l'équipage s'est mutiné, qu'en tous cas ces gens courent au naufrage !..... Ils sont encore dans le cas de deux individus qui regarderaient fonctionner une gigantesque machine à vapeur. — Jonathan, le maître de l'usine, est assis dans un office vitré qui ouvre sur la chambre de l'immense appareil ; on marche dans cette chambre sur un pied de boue, des scories de charbon et de chiffons gras ; l'atmosphère est étouffante, une odeur âcre vous prend à la gorge et le bruit est assourdissant ; le volant tourne avec une rapidité vertigineuse et le foyer de la chaudière s'ouvre à chaque instant comme la gueule ensanglantée d'un monstre de la fable ; des hommes noirs et ruisselant de sueur sont sans cesse occupés à lui jeter des tonnes de charbon, qu'il dévore en une minute..... Des deux visiteurs, l'un admire et l'autre à peur. Tout à coup de si nistres craquements se font entendre, l'axe se tord, le volant s'incline, et dans son mouvement de rotation, il effleure le bâtis, que chaque révolution de la roue peut mettre en pièces. Le timide, au comble de l'épouvante, se précipite dans l'office et prévient Jonathan. L'Américain se lève, regarde, puis se rassied et affecte de reprendre tranquillement ses multiplications et ses soustractions. — Il a vu en effet que la machine fonctionnait toujours, avec plus de frictions ! en dépensant plus de force ! mais enfin elle marchait ; d'autre part, un accident était possible, mais puisque l'appareil fonctionnait toujours et que l'accident n'était pas arrivé, on pouvait espérer qu'il n'arriverait pas !.....

Eh bien ! de ces deux visiteurs, l'un s'éloignera en murmurant : il est insensé ! l'autre en répétant tout bas : Quel homme ! — Ils ont conçu tout deux une idée fautive du vaisseau ou de la machine, le blâme n'est pas plus justifié que l'admiration aveugle. — On gagne beaucoup d'argent en marchant à

toute vapeur mais on a vu souvent des vaisseaux piquer dans la lune et disparaître à jamais; indépendamment de celles qu'on connaît des raisons qui sont encore secrètes font souvent éclater les plus puissantes machines. Donc si l'admiration à sa raison d'être tant que l'accident n'arrive pas, la crainte aussi est justifiée car les craquements sont certains; seulement aujourd'hui le volant se meut dans un si large espace que l'inclinaison de l'axe ne provoque aucun heurt; il faudrait deux accidents successifs pour qu'il y eut rupture; alors, par exemple! tout sauterait, la machine, la maison, Jonathan, et son grand livre, iraient faire un voyage d'exploration dans la lune.—Et c'est ce dont nous avons été menacés vendant plusieurs jours, à propos de la transmission du pouvoir souverain, (car il le devient!) qui ne se transfère pas dans une république aussi simplement que dans une monarchie. En vérité, non! c'est très différent! Vous allez d'ailleurs en juger parce que me reste à vous dire.

Du jour de leur émancipation les colonies se sont partagées en deux fractions qu'on désigne aujourd'hui sous les noms de *Démocrates* et de *Républicains*.—Ces deux noms sont synonymes, à moins qu'on parle d'une République aristocrate comme l'ont été Athènes, Gènes ou Venise, dans lesquelles les républicains pouvaient représenter le patriciat, et les démocrates la plèbe; mais ça n'est pas le cas aux États-Unis où tous les citoyens sont *démocrates* dans l'acceptation étymologique du mot. On se demande alors pourquoi deux dénominations, puisqu'il n'y a que des démocrates, c'est-à-dire, puisque la république, ou les diverses républiques qui constituent l'Union sont des républiques démocratiques!—Les livres indiquent des nuances d'opinion qui n'ont pu suffire à la formation de deux partis dont l'antagonisme est certain et l'animosité profonde même en dehors des questions de principe. Depuis l'abolition de l'esclavage il n'y a plus de question de principe qui puisse diviser les citoyens, il reste tout au plus des nuances dans les appréciations, certaines différences dans les vues quant aux moyens à employer pour atteindre plus facilement à une bonne administration, à l'augmentation du bien-être, au remboursement de la dette, etc.; or, tout cela n'explique ni la division, ni l'antagonisme, ni la haine dont les deux partis se poursuivent. Quant à moi, je trouve deux raisons, l'une toute morale, l'autre d'intérêt privé.

En morale, on a dû prendre deux noms et former deux parties parce qu'il faut être au moins deux pour pratiquer la fraternité, sans laquelle il n'y a pas de vraie République, une foule d'exemples venaient étayer le raisonnement pour imposer la pluralité. Oreste et Pylade, Castor et Pollux, les deux Ménéclmes dans les temps modernes, sont les plus mémorables. Pour avoir un frère à chérir, le républicain a donc inventé le Démocrate. Et puis, c'est du *choc* des idées que

jaillit l'étincelle philosophique, et ce pays devait le prouver plus qu'aucun autre, puisque cette étincelle philosophique a embrasé le Sud; enfin, les discussions auraient été bien monotones si on avait toujours été du même avis!—Ensuite sont venues les pensées d'intérêt personnel: Il n'y avait qu'un Président à nommer, le nombre des juges, des shériffs, des collecteurs, des emplois quelconque, était nécessairement limité, et l'on était bien nombreux!..... Alors un esprit peu fraternel mais très *smart* suggéra que si on formait deux partis, hostiles l'un à l'autre, l'avènement du parti qui triompherait éliminerait nécessairement tous les compétiteurs du parti vaincu. Vous pensez que je fais de l'*amour*? Je défie qu'on me trouve une autre raison pour expliquer d'une façon plus honorable et plus satisfaisante pourquoi les démocrates et les républicains se regardent comme des chiens de faïence dans la vitrine d'un marchand, ou comme deux bull-dogs qui convoitent le même os; car aujourd'hui aucune *question de principe* ne peut les diviser: celle de l'esclavage a disparu; le Sud plus ou moins ruiné et mutilé n'a plus d'esclaves et ne peut plus en avoir; il ne reste de San Francisco à la frontière septentrionale du Maine que des citoyens, que des enfants de la même famille, que des frères, à qui la patrie doit être également chère, qui ont les mêmes intérêts généraux, qui encourent la même fortune et pour qui les mêmes vertus sont impliquées ou devraient l'être par leur attachement et leur adhésion au même régime. On parle de rétablir l'ordre dans les finances, de mettre fin aux fraudes qui, pour le *whiskey* seulement, se sont élevées depuis 1866, à \$60,000,000, le Nord et le Sud expriment le même désir de se rapprocher et d'oublier le passé, puis viennent ces questions accessoires sur lesquelles on est également d'accord, à savoir: veiller à ce qu'on ne voie plus de généraux défoncer les caisses des agents, passer leur temps à imiter la signature de leurs chefs d'administration sur des chèques qu'ils vont escompter en flânant au lieu de travailler comme de bons commis, etc., etc., mais tous les honnêtes gens doivent vouloir tout cela, et dire qu'on a un autre programme serait reconnaître qu'on est un coquin! Ce qu'on n'aime pas à proclamer, même lorsqu'on est obligé de s'avouer qu'on a un bout de chemin à faire pour mériter la couronne civique.

Mais c'est précisément parce qu'ils reconnaissent mieux qu'ils n'ont plus de raison d'être que les partis s'affirment par un antagonisme plus accusé, et que les républicains qui sont au pouvoir depuis quinze ans, s'y cramponnent avec plus d'énergie.

Les faits parleront, du reste, plus éloquemment que je ne pourrais le faire, et si je ne m'appuyais sur des preuves matérielles on pourrait m'accuser de partialité, par sympathie pour les démocrates ou par antipathie pour le régime républicain, ce qui serait injuste parce que je m'efforce de com-

prendre ce que je vois afin de me ranger du côté du droit et de l'équité. Quand je m'élève contre le régime républicain, je le fais parce que ma raison, mon expérience et mes études m'ont démontré que le renversement des dignes amenait toujours des inondations, que le pouvoir suprême dévolu à l'élection était un champ ouvert à toutes les ambitions malsaines, une prime offerte à l'hypocrisie, au mensonge, à toutes les supercheries et à toutes les fraudes que peut suggérer une avidité d'honneur d'autant plus grande, plus ardente et plus effrénée que ceux qui aspirent aux grandes fonctions étaient moins nés pour y atteindre ; alors leur orgueil les enivre positivement ; la chose publique, les sentiments de probité les plus élémentaires, tout disparaît ! leur jugement et leur conscience sont obliterés par les rêves ambitieux qui les absorbent, et cette aberration de leur esprit est encore fortifiée par la tribu des pauvres diables qui attendent une part dans l'avènement de son candidat. On parle des vertus qu'implique ce régime ! mais il n'y a pas de régime plus démoralisateur ! Les arguments qu'invoquent ses partisans sont puisés dans l'antiquité, mais l'antiquité est bien loin de nous ? Ce qu'on appelle vertu chez les anciens n'est plus du tout ce qu'on appelle aujourd'hui de ce nom ; enfin, Plutarque néglige souvent de produire des témoins quand il raconte. — Quoiqu'il en ait été autrefois, ce que nous voyons aujourd'hui prouve que la pierre angulaire du républicanisme est l'orgueil, et comme ce système est bâti sur l'égalité, il y a là, entre la doctrine et le sentiment, une incompatibilité qui rend la république impossible. Quant à son influence démoralisatrice, je citerai un seul exemple entre mille : cette prétention du pauvre et de l'ignorant d'être l'égal du riche et du savant lui suggère de porter les mêmes habits, au lieu d'acheter de bonnes hardes épaisses et chaudes en hiver, légères en été, dont le prix soit en rapport avec son salaire ou ses gains journaliers ; l'ouvrier achète pour lui-même, pour sa femme et sa fille des vêtements à bas prix, mais qui ont la coupe, la forme et l'apparence de belles étoffes, mais qui se convertissent promptement en haillons véritables, et en haillons sordides en raison des soins que les femmes sont obligées de remplir dans la maison. — Pour satisfaire à ses demandes et remplir la fantaisie ambulante de ses clients, l'industrie est obligée de produire à bas prix, c'est-à-dire de faire mauvais ; ce qu'on appelle le Progrès en devient l'antipode ; enfin, ce désir de paraître, désir toujours inassouvi, fait nécessairement naître au cœur et des hommes et des femmes de méchantes pensées.....

Mais j'ai parlé de faits ?

Vous connaissez probablement la mode adoptée aux Etats-Unis pour les élections présidentielles ? Si vous l'ignorez, il me suffira de vous dire que la majorité doit être de 185 voix, ces voix représentent des collèges

électoraux et vous comprendrez ce qui va suivre :

Le 7 de ce mois on a voté dans tous les Etats de l'Union ; les deux candidats étaient MM. Hayes, pour les républicains, Tilden, pour le parti démocrate. — Deux jours plus tard on apprit que Tilden avait obtenu 184 voix et Hayes seulement 166, c'est-à-dire qu'il ne manquait qu'une voix au candidat démocrate et qu'il en manquait 19 au candidat républicain, mais il y avait encore trois Etats dont le dépouillement du scrutin n'avait pas été fait. Ces Etats étaient la Caroline du Sud, la Floride et la Louisiane, qui représentaient les 19 voix, sans en excepter une, dont Hayes aurait eu besoin pour être élu, tandis au contraire qu'une seule voix sur ces 19, rendait définitive l'élection de Tilden. — Or, ces trois Etats sont démocrates, la Caroline du Sud et la Louisiane plus qu'un autre, parce tous ceux qui ont en le plus à souffrir pendant et depuis la guerre de récession, que ce sont ceux qui ont le plus perdu quand le Nord a prononcé l'émancipation des Noirs qu'il leur avait vendus, ceux enfin, sur lesquels la tyrannie du gouvernement fédéral a fait le plus d'expériences, en vue de rendre compte de quelles violations de la Constitution on pouvait devenir coupable sans que le froid égoïsme des autres Etats s'alarme d'empiétements qui paraissent ne frapper que des ennemis vaincus. L'élection de Tilden semblait donc certaine puisqu'il ne lui manquait plus qu'une voix ! Mais il se trouve que par suite de l'émancipation des Noirs, la majorité des électeurs se compose d'anciens esclaves. Rien n'est plus philosophiquement démocratique, et les vrais partisans de l'égalité doivent être bien heureux et bien fiers de voir sur cette terre ce spectacle unique dans le monde : des Noirs régnant sur des Blancs, dans le propre pays de ceux-ci ! Des esclaves juges de leurs anciens maîtres ! Les vices, les passions violentes et brutales de la côte d'Afrique, l'abrutissement résultant de la servitude, dominant l'intelligence, l'instruction et la civilisation des fils de l'Angleterre et de la France ! Quelle plus magnifique preuve d'égalité pourrait-on rêver ? — Entendre leur influence à toute l'Union ? C'est une idée ! eh bien ! les républicains l'ont eue et ils la réalisent !

En effet, en dehors de ces trois Etats, Tilden a obtenu 184 voix et Hayes 166 ; si l'on ajoute aux votes acquis à Tilden les voix de tous les blancs de la Caroline, de la Floride et de la Louisiane, puisqu'il est acquis que tous ou presque tous les blancs de ces Etats sont démocrates, il en résulte que Tilden est élu à une très grande majorité, qu'il est l'homme désigné par l'opinion et que la seule chose qui puisse le faire échouer, qui puisse lui arracher le fauteuil que les nations lui ont adjugé, serait le vote des nègres des trois Etats en question ! Ce qui revient à dire, que l'élection présidentielle de la grande République Américaine, en vertu de lois dont on ne pourra plus nier la

sagesse et la grandeur, dépend uniquement et exclusivement du vote inconscient d'un ramassis de nègres que les hommes loyaux des deux partis reconnaissent, tous, incapables de se faire une opinion judicieuse.— Voir les destinées de New-York, de Philadelphie, de la Nouvelle-Orléans, de tout ce grand pays et de quarante millions d'âmes, parmi lesquelles il en est de grandes ! à la merci des votes stupides et intéressés de bêtes de somme qu'on a émancipées, car, en politique, nos frères de couleur sont aujourd'hui aussi compétents que jadis le cheval et le singe de Caligula ; il avait fait de l'un un ministre et de l'autre un Sénateur, et il est vraisemblable que les républicains qui aiment à chercher des modèles dans l'antiquité, se sont inspirés de ce souvenir !

C'est monstrueux, mais en somme il n'y a rien à dire, car cet état de choses est la conséquence douloureuse, mais enfin c'est la conséquence de la guerre de cession, de la défaite du Sud et des institutions du pays ; hommes ou mauvaises elle sont ce qu'elles sont, et le devoir de tout bon citoyen est de se soumettre aux lois de son pays, sauf à en demander ou en poursuivre la modification par les moyens de droit ! Mais comment qualifier ce qui suit :

COLUMBIA.

Caroline du Sud, 18 octobre.

Six hommes blancs revenaient d'un meeting démocratique à Edgefield Court House, hier soir au crépuscule, ont été attaqués à coups de fusil par des hommes de couleur embusqués. L'un d'eux a été tué instantanément et un autre grièvement blessé. Le major Kine et d'autres officiers des États-Unis, à la requête des blancs, se sont rendus sur les lieux tandis qu'ils examinaient le cadavre, un homme envoyé à la recherche du coroner, a également essuyé un coup de feu parti d'une embuscade ; il a eu la jambe fracturée et son cheval a été blessé.—Cependant le meeting avait été calme et l'ordre n'y avait pas été troublé.— Je pense que c'est pour cela qu'on a tiré sur eux. Jusque ici tout est bien : on a retiré les armes aux blancs en vertu d'un ukase du Czar de Washington, (qui par parenthèse était assez mal rédigé !) on a armé les nègres, les nègres s'embusquent et suppriment des électeurs en les assassinant, rien ne peut être plus radical, et rien ne plus ne semble plus naturel, la première chose que puisse faire un singe à qui l'on remet un rasoir doit être de couper quelque chose, un fou à qui l'on remettra une torche incendiera la maison ; c'est ce qui est arrivé, tout se passe donc dans l'ordre ! mais ce qui étonne quelque désir qu'on ait de faire le stoïque, le philosophe, l'homme blâsé, c'est de voir Grant monder la Caroline de soldats fédéraux et de canons traînés à grand bruit de tous les forts à cent milles à la ronde..... pour protéger les nègres que personne ne menace, qui sont deux fois et demi plus nombreux que les blancs !—Après l'invasion de la Caroline du Sud est venue celle de

la Louisiane que je vous avais prêtée le mois dernier. Là, pas plus qu'en Caroline, les nègres ne peuvent avoir rien à craindre car ils sont aussi deux ou trois contre un, cependant à l'arrivée des troupes on a arrêté dix mille blancs. Oui ! vous lisez bien : 10,000.—Le comité démocratique de la Nouvelle-Orléans adressa immédiatement une lettre au comité central démocratique pour lui demander s'il devait se soumettre, et quelle conduite il devait tenir ? car Napoléon III, l'une des plus sinistres et des plus sombres figures de l'histoire, aurait peut-être reculé devant l'acte que vient d'accomplir M. Grant ! Le comité du Nord répondit en engageant les malheureux Lousianais à couber la tête *encore une fois pour ne pas autoriser les rigueurs encore plus odieuses qu'on cherchait à provoquer*. La Louisiane a eu le beau courage d'obéir à ce cruel conseil, et le sept, les élections ont eu lieu.

C'est à se demander si le peuple Américain ne se compose en effet, comme il le dit, l'écrit, l'affiche et le proclame lui-même depuis trois mois, que de scélérats et d'imbéciles ? Car se livrer à ces actes, est criminel, et les tolérer, est stupide !—Mon Dieu, non ! je crois même les républicains plus bêtes que les démocrates, d'abord parce qu'ils ruinent à jamais leur parti, ensuite, parce qu'il y a beaucoup d'honnêtes gens parmi eux et que pourtant ils se laissent deshonorer, c'est-à-dire duper par leurs chefs. Eux ! par exemple, sont de fiers..... farceurs !

Ainsi, pour justifier l'envahissement d'États prétendus libres et indépendants, les chefs représentent au reste du troupeau qu'il faut que le Gouverneur intervienne pour protéger ces pauvres nègres..... que c'est une question d'humanité, et un devoir imposé par la reconnaissance, car ces nègres sont les alliés des mauvais jours ! on leur a dû la victoire au temps de la rébellion du Sud ! etc.—Mais personne ne les menace, ces pauvres nègres ; d'ailleurs ils sont au moins deux contre un !

Personne ne les menace, pour le moment, mais si les Démocrates arrivent au pouvoir, ils se vengeront, ils feront des lois contre eux ; et ces hommes, nos frères de couleur ! ont tant souffert ! il y a si peu de temps qu'ils gémissaient encore dans les fers de l'esclavage, ils sont tellement habitués à subir l'influence des blancs, que si nos bayonnettes ne leur tracent pas la route, si nous, les Républicains, nous leurs vrais amis, nous ne les guidons dans l'exercice de leurs droits électoraux.....

Mais de deux choses l'une, ou ce sont des électeurs, c'est-à-dire des citoyens, des hommes jouissant de facultés mentales suffisantes pour que leur vote ait une valeur, ou ce sont des bêtes brutes, dont l'opinion ne doit pas compter ! Si ce sont des citoyens laissez-les à leurs propres inspirations et qu'ils votent comme ils l'entendent ; si ce sont des bêtes brutes, pourquoi en avez-vous fait des électeurs ? Comme toutes les méchantes passions, la haine est mauvaise conseillère ?

elle vous a suggéré à la fin de la guerre de conférer aux noirs des droits qui portaient atteinte à la dignité nationale et préparait l'anomalie qui se présente aujourd'hui, où l'on voit l'orgueilleuse Amérique attendant d'une assez mince fraction de la population nègre la parole décisive, le nom de son premier magistrat ou de son dictateur, l'avenir le qualifiera comme il convient ! les nègres de la Louisiane sont donc vos juges ! Dans ce cas il est étrange que le parti républicain les conseille et que le parti démocrate le tolère, car ils représentaient deux plaideurs, dont l'un prétendrait apprendre au juge comment il doit décider.

Mais nous roulons d'étonnements en stupefactions, lecteur, tout ce qui précède n'est rien, ou ce sont des manœuvres honteuses, je vous le concède, mais enfin ce ne sont que des manœuvres, et la soif du pouvoir explique bien des choses si elles ne les excuses pas, mais ce qui est... fantastique, c'est que les élections ont eu lieu le 7 de ce mois, et qu'aujourd'hui, 20 novembre, nous ne connaissons pas encore le résultat des votes de la Floride et de la Louisiane, ce qui prouve que les Gouverneurs de ces deux pays sont fort occupés ; et si l'on tient compte de la moralité de Kellog et de son collègue, il est aisé de pressentir à quelle opération d'arithmétique ils se livrent.

Je terminerai en vous faisant part de ce que j'entends dire autour de moi. Les républicains déclarent qu'ils ne quitteront pas le pouvoir, que Hayes soit élu ou qu'il ne le soit pas... et ils rient !

Les démocrates disent que Tilden est élu, que le silence qui suit les élections de la Louisiane le prouve, et prouve en même temps que leurs adversaires se livrent à un travail ténébreux et frauduleux pour les duper, mais qu'ils ne se laisseront pas faire ! lisez : *refaire*.

Et dans l'un et l'autre parti on se répand en menace... Qu'en sortira-t-il ? peut-être la guerre civile ? peut-être rien ? D'ici le mois de mars, Grant et ses amis en prendront peut-être leur parti ; et si ce sont les Démocrates qui succombent, ils s'en consoleront peut-être d'ici là ; en tous cas, j'en tire, moi, et dès aujourd'hui, cette moralité : c'est que notre vieille coutume de crier : le Roi est mort, vive le Roi ! valait mieux que la leur. Après cette cérémonie nous en avions pour 20 ans, quelques fois pour un demi-siècle, tandis que tous les quatre ans il faut recommencer ici ; d'abord les affaires s'arrêtent, puis la musique allemande et les speeches commencent, et après, ce sont les injures, les fraudes, et les violences.—Vrai ! j'aime mieux notre manière !

Comme je m'applique toujours à être juste, je dois, après vous avoir dit... un peu de mal de M. Grant, vous dire aussi ce qui peut le réhabiliter dans votre opinion. Il vient de lancer une proclamation pour le *Thanksgiving-Day*, ou le jour d'Action de grâce, qu'il fixe au

30 novembre. Dans cette pièce remarquable, qui ne peut manquer d'être bien agréable au Seigneur car il le remercie cordialement, (Pas fier du tout, le Général Grant !) on lit cette phrase : " Indépendamment des faveurs qui nous ont été accordées comme individus, nous avons un motif spécial d'exprimer nos remerciements *cordiaux* au Dieu Tout Puissant, pour avoir, par sa providence et sa direction, permis à notre Gouvernement établi *il y a un siècle*, d'accomplir l'objet de ses fondateurs, en offrant un asile aux peuples de toutes les races, en assurant la *liberté civile* et religieuse à tous ses habitants, et en offrant à chaque particulier la même *justice* et *l'égalité devant le pays*."

Penser qu'ils étaient deus pour confectionner ce morceau de littérature ! Ça rappelle ce bottier qui envoya des vers de sa fabrication à Voltaire en le priant de vouloir bien lui donner son opinion et ses conseils. Voltaire lui envoya une feuille de papier sur laquelle il n'avait écrit que : Faites des bottes ? Faites des bottes ?...

Quand à l'esprit du Factum, en dehors, il n'y a à relever qu'une erreur de 13 ans dans le siècle annoncé depuis la fondation du gouvernement fédéral, la première élection de Washington étant du 3 Mars 1789 et la constitution du 17 Septembre 1787. Après ça il est bien permis à Mr. Grant de ne pas savoir ça, puisqu'il avait oublié l'anniversaire de la proclamation de l'Indépendance, le 4 Juillet dernier, car s'il ne l'eut oubliée ou ignorée il eut honoré de sa présence la fête à laquelle cette date a donné lieu à Philadelphie !—Les Etats-Unis n'ont pas donné asile, ils ont été fondés par les étrangers dont il parle !—Quant à la *justice*, dame Clio fera bien de consulter les Démocrates de la Louisiane avant d'enregistrer sur ses tablettes la déclaration d'Ulisse.—Enfin *l'égalité devant le pays*, ça n'est ni anglais, ni français, ça ne veut rien dire du tout, mais ça rappelle les pathos épistolaires de Garibaldi.

Je vous ai dit, le mois dernier, que des Commissaires avaient fait signer un traité aux Indiens de l'agence de Red-Cloud, pour la cession du territoire des Black-hills et je je vous ai raconté comment les choses s'étaient passées.—A la fin du mois dernier Red-Cloud a envoyé les squaws de sa tribu chercher les rations qui leur étaient dûes, mais elles furent renvoyées sans rations, et chargées de dire à leur nation, que l'agence ne délivrerait de vivre que lorsque les Indiens auraient livré tous les chevaux que la tribu possédait.

Je crois qu'il est inutile d'allonger ma Chronique en faisant des commentaires que vous êtes à même de faire aussi bien que moi !

MAXIME.

ERRATA.

CHRONIQUE DU MOIS DERNIER.

Page 258, 2e colonne: Il faut lire, après le mot *meeting*, à la 27e ligne: qu'il avait provoqué: Allez dire au Roi que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des bayonnettes!

Page 256, 2e colonne, ligne 60. 1,000 au lieu de 100.

LES AGES.

Page 172, 2e col. 1ère ligne 2e paragraphe: heureusement à la place de *malheureusement*.

Page 173, 1ère col. 43e ligne, cause au lieu de chose.

Page 175, 2e col. avant dernière ligne: descendant au lieu de *descendants*.

Parlement Provincial.

Québec, 11 Novembre 1876.

La Chambre s'assemble à trois heures et l'Orateur élu ayant pris le fauteuil, un message est reçu de Son Hon. l'Administrateur de la Province, désirant la présence immédiate de la Chambre, à la Salle du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la Salle du Conseil Législatif;—et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit:

Qu'il plaise à Votre Excellence: L'Assemblée Législative m'a élu son orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non à l'assemblée, dont je suis le serviteur, et qui par mon ministère réclame humblement pour être mieux en état de mieux remplir ses devoirs envers sa Souveraine et son pays, tous ses droits et ses privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, l'accès à la personne de Votre Excellence, en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

Alors l'Orateur du Conseil Législatif dit: M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de vous déclarer, qu'il se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de l'Assemblée Législative envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que nos délibérations soient conduites avec sagesse, modération et prudence, il accorde, et en toutes occasions, il reconnaîtra et permettra l'exer-

cice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'assemblée aura un prompt accès auprès de Son Excellence en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ses paroles et ses actions.

Son Hon. l'Administrateur fait alors lecture du discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif. Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vous souhaitant la bienvenue à l'ouverture de cette seconde session du troisième parlement de Québec, je suis heureux de pouvoir compter sur votre expérience et sur vos lumières dans l'examen des mesures qui vous seront proposées.

Je regrette que la santé de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur l'ait obligé de demander un congé temporaire, mais j'espère qu'il pourra bientôt reprendre les fonctions de sa charge. Vous apprendrez avec plaisir que l'emprunt autorisé durant la dernière session a été placé avantageusement et que le crédit de la Province de Québec occupe un rang honorable sur le marché anglais.

Un projet de loi pour mieux organiser le ser vice public et le rendre plus efficace vous sera proposé. La crise financière qui se fait sentir partout à été et est encore une cause de grand embarras pour les compagnies de chemin de fer qui, avec une énergie digne de louange, ont déjà fait de grands travaux mais se trouvent arrêtés par les difficultés du marché monétaire.

C'est l'intention du gouvernement de leur venir en aide par une mesure qui rencontrera, je l'espère, votre approbation.

MM. de l'Assemblée Législative.

Les comptes publics seront soumis à votre examen et les subsides nécessaires vous seront demandés pour subvenir aux besoins de la Province.

Honorables Messieurs et Messieurs.

Les rapports qui seront mis devant vous sur la colonisation et le rapatriement démontrent que le pays continue à faire des progrès satisfaisants pour ceux qui aiment notre belle province de Québec. Je suis convaincu que vous mettez à l'accomplissement de vos importants devoirs le zèle, la sagesse et le dévouement à Notre Gracieuse Souveraine la Reine qui vous ont toujours distingués. Je prie la divine Providence de bénir vos travaux et de couronner de succès vos entreprises.

Et la Chambre étant de retour, M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'est rendue dans la Salle des séances du Conseil Législatif, et qu'il a réclamé, pour la dite Chambre, les privilèges accoutumés et qu'il a plu à Son Excellence de les lui assurer.

Halifax comme port d'hiver de la Puissance.

Nous voyons par nos échanges de la Nouvelle-Écosse, que la compagnie de navig. ion océanique *Dominion* a décidé de faire désormais escale à Halifax, en allant en Angleterre et en revenant. Il est probable que la compagnie Allan imitera bientôt cet exemple, en faisant arrêter, elle aussi, ses vaisseaux à Halifax, aller et retour. Si elle ne le faisait pas, il serait alors du devoir du gouvernement fédéral de l'y obliger, ou de lui enlever le contrat pour le transport de la malle transatlantique.

En effet, ce serait une anomalie en même temps qu'une injustice et un manque de patriotisme impardonnable, de continuer à se servir de Portland comme port d'hiver de la Puissance durant l'hiver, et comme lieu de débarquement de la malle canadienne venant d'Europe, pendant que nous avons le magnifique et vaste port d'Halifax, et que nous pouvons maintenant y avoir un accès facile et continuuel par le chemin de fer Intercolonial.

D'ailleurs, une des plus fortes raisons qui aient milité en faveur de la construction de cette grande et dispendieuse voie ferrée, était qu'elle était nécessaire pour donner à la Puissance un port d'hiver canadien sur l'Atlantique. Or, nous l'avons aujourd'hui ce port si important, nous avons le chemin de fer qui y débouche, et conséquemment nous devons l'utiliser, au lieu de continuer à faire transporter la malle canadienne sur une partie du territoire de nos voisins et de leur abandonner impolitiquement les avantages qu'il ne dépend que de nous de conserver.

Qui est-ce qui a fait la ville de Portland ce qu'elle est aujourd'hui? Le chemin de fer du Grand-Tronc et la compagnie de navigation océanique Allan. Tant qu'il n'y avait pas de voie de communication ferrée avec nos provinces maritimes pendant l'hiver, il fallait bien se résigner à voir notre commerce de transit prendre la direction d'un port américain. Mais il n'en est plus de même à présent que le chemin de fer de l'Intercolonial est achevé et met toute la partie du Canada située à l'ouest d'Halifax en communication rapide, sûre et continuelle avec ce dernier port. Les Américains ne sont pas si libéraux envers le Canada qu'il faille leur sacrifier

ainsi des intérêts aussi importants qui nous appartiennent en propre.

La compagnie Allan est canadienne, il est vrai; elle a des intérêts considérables à Portland, c'est encore vrai; mais le siège de ses intérêts, elle peut bien le fixer à Halifax. Si, pour son avantage particulier elle ne le veut pas, soit qu'elle continue à favoriser un port étranger de préférence à un port canadien; mais, de son côté, que le gouvernement cesse de la favoriser elle-même de préférence à d'autres compagnies de navigation transatlantique qui se montrent mieux disposées envers les intérêts généraux du Canada.

Quant au *Grand-Tronc*, les marchandises qu'il ne transportera pas à Portland, 221 m. de Richmond, à cause de ce changement, il aura à les transporter jusqu'à la Rivière-du-Loup, 222 m. de Richmond, pour de là les remettre à l'Intercolonial, de sorte qu'il en aura toujours le bénéfice soit pour une partie de sa ligne ou pour l'autre, ce qui revient au même.

Nous disions les intérêts du Canada, parce que la prospérité d'Halifax ou d'une ville quelconque de la Puissance doit nécessairement bénéficier à tout le reste du pays.

Nous savons bien que jusqu'ici la plupart des hommes politiques et des journaux des provinces maritimes ont trop montré d'esprit de clocher, ont trop borné leurs ambitions et leurs aspirations aux intérêts locaux, sans s'élever à la hauteur des questions nationales, dans le sens large du mot. S'ils avaient pu, ils auraient saigné à blanc la Confédération pour engraisser leurs provinces et leur permettre de vivre aux dépens du reste du pays. Actuellement encore, on voit de leurs grands journaux s'opposer fortement à l'établissement d'un tarif protecteur de l'industrie et de l'agriculture canadiennes en général, sous le mesquin prétexte qu'un tel tarif profitera plus aux provinces d'Ontario et de Québec qu'à celle du golfe. Le *Chronicle* d'Halifax est surtout celui qui se distingue le plus par ses vues politiques étroites. Mais nous comprenons qu'il ne faut pas les imiter dans les torts qu'ils peuvent avoir. S'ils se sont montrés égoïstes, convainquons-les qu'ils ont mal fait, en prouvant que nous savons mieux comprendre que cela la solidarité d'intérêts qui unit toutes les parties de la Confédération. — (*Nouvel-Monde*.)

A travers le Monde.

On remarquera que dans la liste des Mandements que nous publions, ceux de NN. SS. les Evêques de Montréal et de St. Hyacinthe ne s'y trouvent pas; nous aurions été heureux de publier les remarquables Lettres Pastorales de leurs Grands, mais elles n'ont pas jugé à propos de les livrer à la presse.

Nous remercions la jeunesse canadienne d'Ottawa pour l'excellent compte-rendu qu'elle devait nous donner de la retraite prêchée par le Rév. P. Bourmignat. Ce compte-rendu a été envoyé à Montréal! C'est bien, jeunes gens, continuez à encourager de vos écrits la seule publication française de la Capitale!..... et parlant d'Ontario.

Pour la deuxième fois cet automne, Québec a reçu la visite de Dame la Neige, mais les rayons du soleil l'ont bien vite forcée à déguerpir.

Il paraît que l'on va commencer de suite les améliorations du havre dans la rivière St. Charles, ce qui sera une bonne fortune pour le grand nombre d'ouvriers sans ouvrage.

Les chambres de la Capitale sont à l'œuvre, les discours pleuvent, espérons que tout ce qui s'y fera sera pour l'avantage et le bonheur de notre pays.

L'élection de l'Hon. L. H. Langevin, dans le comté de Charlevoix, a été déclarée valide par Son Hon. le Juge Routier. Sans vouloir nous immiscer en rien dans cette affaire, nous dirons que l'Honorable juge, dans l'exposé de son jugement dans cette cause, vient d'élever un monument mémorable à la gloire de la Religion et de la Patrie.

M. Ambroise Lépine, qui avait préféré deux années de réclusion à cinq ans d'exil, est sorti de la prison de Winnipeg. Après avoir passé un aussi long temps séparé de sa famille et de ses amis. M. Lépine doit être bien aise de respirer l'air vivifiant de la liberté. Nous sommes heureux de voir que la captivité n'a pas trop altéré la santé de M. Lépine qui s'est fait remarquer de tous les officiers par sa bonne conduite, et qui sera accueilli avec un vif plaisir par tous ceux qui le connaissent.—(Metis).

On ne connaît pas encore l'heureux mortel qui va entrer, le 4 mars prochain, à la Maison-Blanche. Tilden, l'homme des Démocrates, chante le coq, tandis que Hays en fait autant avec ses républicains. 20,000 soldats, par ordre de Grant, occupent la Caroline et la Louisiane.

Le 10 novembre, le Président des Etats-Unis a fermé l'Exposition du Centenaire de Philadelphie, qui durait depuis six mois. 8,004,214 personnes ont fréquenté les bâties de l'Exposition paraît-il, donnant une recette de \$3,673,884 73.

Nous venons de recevoir la nouvelle officielle que Son Eminence le cardinal Simeoni succède, en qualité de secrétaire d'Etat, à l'illustre et regretté cardinal Antonelli, dont nous annonçons la mort dans notre *Mémorial Nécrologique*.

Le cardinal Jean Simeoni, archevêque de Chalcédoine *in partibus infidelium*, est âgé de 60 ans. Il fut créé cardinal-prêtre *in petto* le 15 Mai 1875, en même temps que le vénérable archevêque de New-York. Ce n'est que le 17 Septembre 1876 qu'il a été préconisé publiquement cardinal. Son Eminence a été pendant de longues années secrétaire de la Propagande, sous l'administration du cardinal Barnabo.

Les cardinaux Manning, archevêque de Westminster, et Deschamps, archevêque de Malines, ont été appelés à Rome par le Saint-Père. Leur séjour dans la Ville Eternelle sera, dit-on, de plusieurs mois.

Garibaldi, cette grande plaie de l'Italie, se plaint dans les journaux que les choses vont de mal en plus mal dans la Péninsule, que la misère fait émigrer un nombre immense d'habitants de la Haute-Italie. Pauvre homme! n'est-ce pas là son chef-d'œuvre?

On annonce la mort subite de Mgr. Vibert, ancien évêque de Saint-Jean-de-Maurienne.

Les chambres françaises sont en session extraordinaire, et, si on en juge par les débats, les débats seront orageux. A la chambre des députés, la présentation du budget des cultes a donné lieu à une vive discussion. Le Prince Napoléon, qui parlait pour la première fois depuis son élection, a fait une longue diatribe contre le clergé et secondé une motion de réduction du budget des cultes. Les

députés catholiques ont protesté contre la violence de ce discours. M. Keller, légitimiste, a déclaré que l'empire était responsable de la perte de l'Alsace et Lorraine. Il s'en est suivi de violentes récriminations entre les députés catholiques et les bonapartistes. Gambetta étant intervenu pour mentionner le décret abolissant l'Empire. M. de Lambert, bonapartiste zélé, s'est levé en criant : "Vive l'Empereur !" Le calme s'étant rétabli, M. de Lambert a été formellement censuré. Une autre scène violente a éclaté lorsque Gambetta s'est levé pour blâmer le fanatisme de "cette espagnole que l'on avait faite impératrice."

La plaie du suicide fait des progrès effrayants en Prusse. Le nombre des suicides relevés à Berlin seule, par la police, est de deux ou trois par jour. Il y a eu dix-neuf suicides dans l'armée allemande pendant le mois de juillet.

D'un autre côté, l'édifice religieux protestant s'écroule et l'infidélité, le rationalisme s'empare des masses. Voici les renseignements qu'un ministre évangélique, le Dr. Frank, donnait à une réunion protestante à Dantzic : "Près de 40,000 enfants sont nés à Berlin durant l'année 1875, sur ce nombre 15,000 n'ont pas reçu le baptême; 15,000 mariages n'ont pas reçu la bénédiction de l'église. Les églises protestantes sont vides et la table de communion déserte. Il y a à Berlin 700,000 protestants évangéliques qui auraient honte de se montrer à l'église."

L'Église catholique, au contraire, malgré les persécutions de Bismark, se montre plus forte que jamais.

Les nouvelles de la guerre d'Orient sont toujours les mêmes; les Turcs arment, la Russie arme, l'Angleterre arme; 2,000,000 d'hommes sous les armes n'attendent que le signal pour se massacrer.

On annonce la conversion au catholicisme de M. George Homer Thompson, inspecteur général des finances à Santa-Fé. Le 8 septembre, le nouveau converti a reçu le baptême et la confirmation des mains de Mgr. Ireland, coadjuteur de Mgr. Grâce, évêque de St. Paul. Minnesota.

Union St. Joseph d'Ottawa.

Les élections de cette Société ont eu lieu mardi, le 7 Novembre. Les Messieurs suivant, furent élus officiers :

ELISÉ LAVERDURE.—Président.
ANDRÉ GRAVEL.—1er Vice-Président.
ED. ST. GEORGE.—2ème Vice-Présid.
FLAVIEN ROCHON.—Ré-élu Secrétaire.
ADOLPHE GRENIER.—Assistant.
H. FILIATRAULT.—Sec. Correspondant.
NAPOLEON CASAULT.—Ré-élu Trésorier.
ISIDORE COTÉ.—Ré-élu Assistant.
L. A. ROCQUE.—Ré-élu 1er Collecteur.
JULES LEBLANC.—Ré-élu 2ème Collect.
H. BEAUDRY.—Assistant.
JOSEPH GRENIER.—Bibliothécaire.

Le rapport du Trésorier pour le dernier semestre montre qu'il y a en caisse près de \$4,000.—Durant le dernier semestre la Société a payé \$58.00 aux malades. Nous ne pouvons donc assez recommander à tous les Canadiens de se faire recevoir membres de cette belle Société qui ne fait que du bien parmi nos compatriotes.

Club de Discussion d'Ottawa.

A une séance du Club de Discussion Canadien-Français d'Ottawa tenue le 13 Novembre 1876 :

Il fut proposé par M. J. L. Olivier, secondé par M. H. H. Pigeon, et résolu :

Que les membres du Club de Discussion Canadien-Français d'Ottawa ont appris avec douleur la mort de M. Isidore Traversy, père, l'un de leurs confrères les plus dévoués, et qu'ils sympathisent vivement avec sa famille dans la perte qu'elle vient d'éprouver.

J. N. RATTEY,
Secrétaire.

Paroisse de Nicolet.

La Conférence St. Jean Baptiste de la Société St. Vincent de Paul, de Nicolet, vient à peine d'éclorre qu'elle compte déjà pour fille aînée une belle CONGRÉGATION d'hommes.

Depuis le 10 Septembre, une cinquantaine de pieux Serviteurs de Marie viennent tous les dimanches, réciter et chanter l'office de Notre-Dame, devant l'autel privilégié de la Chapelle latérale de l'Église paroissiale.

Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières a bien voulu approuver les règles de cette Congrégation et envoyer le décret de son établissement le 22 Oct. dernier.

Ce sera le 8 Décembre prochain qu'aura lieu la solennité de la réception des Congréganistes.

Aux Lecteurs.

Avec la présente livraison se termine le IIe volume du *Foyer Domestique*.

Nous prions instamment nos dévoués abonnés à vouloir bien renouveler au plus tôt leur abonnement, en payant \$1.00, soit à nos Agents, soit à nous, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du *Foyer Domestique*, qui ne sera adressé, à l'avenir, qu'à ceux qui auront ainsi payé à l'avance leur abonnement.

Quant à ceux qui sont demeurés jusqu'ici sourds à notre appel, nous avons l'espoir qu'ils vont se conformer sans plus de délais à nos conditions, qui est la seule que nous devons adopter, si nous ne voulons point mettre en danger l'existence de notre publication.

Avec la livraison du 1er Janvier prochain, qui sera la Ière du IIIe volume, nous expédierons aux abonnés la Prime annoncée, l'*Album du Foyer Domestique*, laquelle renfermera une vingtaine de pages de musique. (Voir l'Annonce.)

Encouragements.

CHER MONSIEUR.

Veillez permettre que je saisisse la présente occasion de jouter ma faible voix au concert d'éloges et d'encouragements qui ont accueilli, dès son début, votre intéressante publication. Et certes, ce n'est pas sans raison que votre œuvre a reçu l'approbation générale. Elle était hardie, périlleuse l'entreprise à laquelle nous devons le *Foyer Domestique*. Cependant, les difficultés s'aplanirent devant l'esprit de patriotisme, devant la puissance d'une volonté ferme, et le *Foyer Domestique* commença une propagande dont on ne calcule peut-être pas assez la portée. Je m'explique. Le besoin d'instruction, a-t-on mainte et mainte fois répété, se fait sentir d'une manière impérieuse chez notre classe ouvrière et surtout chez nos agriculteurs canadiens-français. Cette lacune, justement déplorable, vous travaillez avec énergie à la réparer. Car il est certaines notions élémentaires qu'on ne saurait ignorer, même dans la condition la plus humble, sans préjudicier à sa religion, à son pays.

Voyons ce qui se passe au sein des populations protestantes. C'est par millions qu'on répand les petits livres et les pamphlets de toute espèce, dont le but est de semer le mensonge, l'erreur et la calomnie contre les

catholiques c. leur sainte Eglise. Qu'elle est au contraire, la mission du *Foyer Domestique*? Cette modeste Revue mensuelle, qui n'a d'autre prétention que de propager le bien, est destinée à jeter un rayon de lumière dans la demeure la plus chétive comme dans la plus opulente. A côté d'une presse politique et violente, source féconde de trouble et de désordre, notre bon peuple trouvera dans le *Foyer Domestique* une lecture saine, instructive, religieuse, bienveillante, qui lui parlera un noble langage, éclairera son esprit, apaisera ses passions, et l'élèvera en le consolant. Oui, si le *Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses, occupait la place d'honneur qui lui est due dans toutes les familles canadiennes, l'on verrait moins de jeunes gens des deux sexes se passionner pour les romans et autres productions frivoles, qui faussent le jugement et corrompent le cœur. Les mauvais livres et les mauvais journaux perdent la jeunesse; ils rendent le monde fou, suivant la vigoureuse expression d'un philosophe. Alors, pourquoi les bons livres n'entreprendraient-ils pas de rendre le monde meilleur, plus intelligent et de le sauver? Ce fut sans doute, Monsieur, cette considération qui vous inspira l'idée du *Foyer Domestique*. Puisse un plein succès couronner vos généreux efforts!

Au reste, l'empressement avec lequel on a répondu à l'appel en faveur de votre noble entreprise, ainsi que les témoignages favorables qui vous arrivent de toutes parts, prouvent suffisamment que votre attente n'a pas été trompée. En effet, le *Foyer Domestique* a dignement comblé les espérances qu'il avait fait concevoir à son apparition. Et s'il est permis d'augurer de l'avenir par le passé, je ne crains pas d'affirmer que le Canada vous devra, Monsieur, une des plus belles pages de son histoire religieuse et littéraire. Les noms distingués qui figurent sur la liste de vos Collaborateurs sont une excellente garantie de ce que j'ose avancer.

A présent, comme une publication aussi considérable qu'est le *Foyer Domestique* nécessite de nombreux déboursés, on devrait se conformer strictement aux conditions de l'abonnement, afin de mettre les gérants en état de satisfaire à leurs obligations pécuniaires. Ceci est si simple, qu'il semblerait inutile de rappeler aux abonnés ce devoir important.

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,
ANTOINE OUELLET, Ptre.
St. Jean (N.-B.), 23 Nov. 1876.

Un Collaborateur du *Travailleur*, de Worcester, Etats-Unis, écrit ce qui suit :

“ Nous avons reçu et lu la livraison d'Octobre du *Foyer Domestique*.

“ M. l'abbé Guilmet prend la direction de cette publication, et l'annonce aux

lecteurs dans un article qui est une page éloquentement ajoutée à plusieurs autres également bien écrites que contient ce numéro. M. l'abbé dit en un mot le but que poursuit le *Foyer Domestique* : " Contribuer à l'exaltation de la Foi Catholique et au bonheur de notre Patrie. "

Tout naturellement le *Foyer* déjà si recommandable par son bon esprit, prend une teinte plus religieuse, sous la nouvelle direction. Cela ne fera qu'accroître sa valeur intrinsèque et sa popularité parmi les familles canadiennes.....

La livraison d'octobre est très intéressante.....

" Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, et c'est pour engager le lecteur à s'abonner au *Foyer Domestique*, s'il ne l'a pas encore fait. Cette publication n'a qu'un défaut, c'est qu'elle est rare, elle ne nous arrive qu'une fois par mois. "

Lac St. Jean.

Un monsieur qui arrive du Lac St. Jean, Saguenay, donne une idée très flatteuse de ce pays. Il assure que les récoltes sont très abondantes, cette année, et étaient toutes engrangées à la fin du mois d'Août ; que le sol est excellent dans le voisinage du lac, et la contrée est si grande qu'elle peut nourrir une population additionnelle de 100,000 âmes dans le voisinage seul. Un résident influent l'a informé que si le chemin de fer du lac St. Jean était construit, il garantirait que Québec pourrait exporter deux millions de minots de blé annuellement du surplus de ce district.

Un cultivateur du lac St. Jean était à Québec, la semaine dernière. Il en était parti, il y a environ sept ans, pour aller s'établir au Saguenay. Il y possède aujourd'hui une terre splendide et des bâtisses spacieuses. Il n'a pas semé de blé, cette année, parcequ'il en a récolté, l'année dernière, autant qu'il pourra en consommer d'ici à trois ans ; il en nourrit ses bestiaux et ses cochons.

Ce cultivateur assure que s'il y avait des moyens de transport à Québec, nous pourrions recevoir du lac St. Jean tout le poisson frais dont nous aurions besoin. Le printemps, cette année, a été de trois semaines plus hâtif qu'à Québec.

Et c'est là le pays, à cent milles seulement de nous, qui doit rester isolé et fermé, parce que nous préférons construire des chemins de fer pour aller aux montagnes rocheuses.—(*Journal de Québec.*)

Musique.

Une feuille de quatre pages de Musique accompagne la présente livraison du *Foyer Domestique*, laquelle renferme la brillante Marche Pontificale de Gounod, composée à l'occasion de la 50e année de Prêtrise de l'immortel PIE IX !

ADRESSES.

Nos lecteurs liront dans nos colonnes les magnifiques Adresses présentées au très-révérend L. Jouvent, Vicaire-Général de Mgr. l'Evêque d'Ottawa, à l'occasion de son départ de l'église cathédrale, dont il était le curé d'office, pour la cure de Ste. Anne d'Ottawa. On nous permettra d'ajouter un mot.

M. le Grand-Vicaire Jouvent était curé de Pembroke, paroisse importante du diocèse, lorsque l'estime et l'affection de son Evêque l'appelèrent au poste éminent de Vicaire-Général, il y a de cela près de deux ans.

L'humilité de Messire Jouvent, son amour pour la vie paisible et retirée, la lourde responsabilité de cette haute dignité lui firent faire auprès de Sa Grandeur toutes les démarches possibles afin de ne point accepter la charge de Grand-Vicaire, mais tout fut inutile, il dut obéir. Si nous ne craignons ici de blesser l'humilité du Grand-Vicaire et de lui faire de la peine, nous pourrions ajouter qu'il était digne de cette marque de confiance de son évêque, digne de celle du clergé du diocèse d'Ottawa, et que les fideles de la paroisse de Notre-Dame perdent en lui un curé zélé et conciliant, un orateur distingué, comme les Adresses le disent si bien et si justement.

Voyant sa santé s'altérer notablement, Messire Jouvent demanda avec instances à Monseigneur de le décharger du poids qu'il n'avait accepté que par obéissance, et Sa Grandeur, à regret, crut devoir se rendre à ses désirs et le nommer à la cure vacante de Ste. Anne.

L'ancien curé de cette paroisse, le Rév. M. Alleau, missionnaire apostolique, a résigné sa cure pour retourner en France, son pays natal.

Messire Alleau était un de nos plus

capables comme un de nos plus féconds Collaborateurs. Puisse son voyage être heureux.

ADRESSE

AU

Révérend M. Jouvent, V.-G.

RÉVÉREND MONSIEUR,

Permettez aux citoyens français de Notre-Dame de vous exprimer le profond sentiment de regret avec lequel ils ont appris votre départ pour une autre paroisse.

Unanimes comme nous le sommes à reconnaître votre attachement à la doctrine catholique, votre dévouement pour le Saint-Père, votre zèle pour nos intérêts religieux, nous ne pouvons pas désirer une union plus étroite que celle qui a régnée pendant près de deux ans entre le pasteur et les fidèles de cette paroisse. Unanimes comme nous sommes à reconnaître les services signalés que vous nous avez rendus, le bien que vous avez opéré parmi nous, nous espérons pouvoir bénéficier longtemps encore de votre direction spirituelle. Aussi la nouvelle d'une séparation prochaine nous a-t-elle causé autant de peine que de surprise.

Votre humilité, Révérend Monsieur, vous a fait désirer un poste où la responsabilité fut moins grande que dans les importantes et difficiles fonctions que vous avez remplies depuis votre arrivée en cette ville. Nous respectons ce désir, quoiqu'il comporte pour nous un grand sacrifice, quoiqu'il nous prive non-seulement d'un pasteur dévoué, mais d'un conseiller éclairé, d'un ami zélé, qui avait à cœur nos plus chers intérêts.

Nos regrets, M. le Grand-Vicaire, sont adoucis cependant par la pensée que vous serez encore près de nous, et que dans cette nouvelle partie de la vigne du Seigneur, confiée à votre sollicitude, il vous sera possible de ne pas interrompre tout à fait vos relations avec les paroissiens de Notre-Dame; si vous partez avec nos regrets, soyez bien persuadé que vous emportez aussi nos meilleurs souhaits, et qu'il nous sera toujours agréable de voir vos labeurs évangéliques produire, à l'avenir comme par le passé, ces fruits abondants, qui sont pour le prêtre la source de ses joies les plus vives, de ses consolations les plus douces dans la vie toute de dévouement et d'abnégation qu'il a embrassée.

En terminant, M. le Grand-Vicaire, veuillez nous donner votre bénédiction et mêler quelquefois notre souvenir et celui de nos familles à vos prières.

Au nom des citoyens français de Notre-Dame.

JOSEPH TASSÉ,

Président de la Société St. Jean-Baptiste.
Ottawa, Novembre 1876.

Au Rev. Messire Th. Allou, Ptre.

CURÉ DE STE. ANNE D'OTTAWA.

Bien-Aimé Pasteur,

C'est avec un sentiment de vif regret et de profonde douleur que nous vous avons entendu nous annoncer du haut de la chaire, dimanche dernier, la pénible nouvelle de votre prochain départ de cette paroisse.

Témoins, trop silencieux, peut-être, mais non moins reconnaissants du bien inappréciable que vous avez fait au milieu de nous pendant les trois années trop courtes, hélas! qui viennent de s'écouler, nous nous étions faits à la pensée que vous resteriez notre pasteur longtemps encore; assez longtemps au moins pour pouvoir vous reposer quelque peu de vos peines et de vos fatigues, et jouir avec nous du fruit de vos labeurs. Mais la récompense qui vous attend, nous le voyons, Rév. Père, n'est point de ce monde; aussi la Providence est-elle venue frustrer nos légitimes et plus chères espérances en vous appelant ailleurs.

Les limites de notre pauvre petite paroisse, nous le comprenons, sont trop restreintes et ne sauraient suffire à ce noble dévouement, à cette ardeur incomparable que vous savez toujours mettre au service de la cause sainte que vous avez mission d'enseigner et de défendre; il vous faut un champ plus vaste où cette parole brûlante et persuasive qui a tant de fois retenti à nos oreilles, si souvent soulagé nos cœurs et converti nos âmes, portera des fruits plus abondants.

C'est pour cela, sans doute, que Dieu vous appelle vers d'autres paroisses où la foi, peut-être, est moins vive et où par conséquent la parole divine doit être annoncée avec plus de force et de vigueur.

Toutefois, Rév. Père, nous n'en considérons pas moins votre départ d'au milieu de nous comme une rude épreuve que la Providence nous envoie. Nous serions, en effet, dépourvus de tout noble sentiment si nous ne ressentions et ne pleurons pas la perte que nous faisons.

Vous partez, bien-aimé pasteur, mais votre souvenir vivra éternellement dans nos cœurs; vous partez, mais notre pensée vous suivra en quelques lieux que vous alliez; tous les jours nous adresserons au ciel de ferventes prières pour celui qui fut notre si bon et si zélé pasteur; nous prierons Ste. Anne, la patronne de cette paroisse que vous avez formée, de vous protéger et de vous avoir en sa sainte garde.

Ah! comment pourrions-nous vous oublier? Tout autour de nous, cette église ornée et embellie par vos soins, ce magnifique presbytère érigé presque exclusivement à même vos propres deniers, cette salle où nous sommes actuellement réunis, et que nous devons, si nous pouvons nous exprimer ainsi, à une imprudente charité de votre part, tout cela vous rappellera invinciblement à notre mémoire.

Mais nous avons voulu conserver jusqu'à

vos traits, et le portrait que nous suspendrons au frontispice de cette salle est destiné à perpétuer votre souvenir au milieu de nous, et redira aux paroissiens de Ste. Anne qui n'auront point eu l'avantage de vous connaître quel fut notre premier pasteur et notre plus grand bienfaiteur.

Maintenant, Rev. Père, il nous reste le plus pénible des devoirs à accomplir, c'est celui de vous faire nos adieux. Vous voyant partir pour un pays lointain nous craignons, en effet, que cet adieu en soit un pour la vie. Nous ajouterons, cependant, au Revoir..... dans l'éternité.

En attendant, Rev. et bien-aimé Père, veuillez encore une fois bénir vos enfants de Ste. Anne.

Paroisse St. Jean-Baptiste.

Le jour de la Toussaint au soir, à la résidence du Révérend Messire Jos. L. Francœur, curé de Saint Jean-Baptiste d'Ottawa, avait lieu une réunion d'un certain nombre de ses paroissiens, qui étaient venu le féliciter sur le succès de ses travaux entrepris depuis un an, dans l'intérêt de sa paroisse ; le remercier de son dévouement à leur égard, et lui présenter en même temps une bourse contenant la somme de cent piastres, fruit d'une collecte faite parmi les paroissiens.

Après la lecture de l'Adresse faite par Monsieur G. Chouinard, telle que ci-dessous reproduite, monsieur le Curé adressa quelques paroles appropriées à la circonstance, et remercia ses paroissiens en termes bien sentis, de cette nouvelle marque d'affection à son égard, puis l'on se retira, chacun avec la satisfaction d'avoir rempli un devoir de reconnaissance.

ADRESSE

AU RÉV. MESSIRE J. L. FRANCOEUR.

« Permettez-nous, monsieur le Curé, de venir dérober quelques moments de votre temps toujours consacrés à nos intérêts, pour vous payer le tribut de reconnaissance et d'affection dont nos cœurs sentent vivement le besoin et que vous méritez à bien des titres.

Grâce à l'économie de vos sages procédés, vos efforts continus pour procurer notre avancement spirituel et ménager les intérêts temporels de notre Eglise paroissiale, dont l'état des finances, dans les temps difficiles que nous traversons aurait pu amoindrir un courage moins énergique que le vôtre, ont été couronnés de succès.

Votre ministère au milieu de nous, monsieur le curé, si court qu'il ait été, nous a déjà révélé les grandes qualités qui ornent votre cœur. Aussi, en remerciant la Providence de nous vous avoir donné pour Pas-

teur, nous la bénissons surtout d'avoir identifié votre âme avec les grandes vertus sacerdotales qui vous recommandent si fortement à notre estime, à notre confiance et à notre vénération. La vie du Prêtre, a dit un grand docteur de l'Eglise, se résume dans ces trois mots : *Instruire, Agir, Souffrir*. Et voilà bien le beau spectacle que nous présente votre apostolat ; voilà ce que nous voyons, ce que nous admirons, ce qui nous édifie : voilà surtout, ce que commande notre gratitude, notre attachement chrétien à votre personne vénérée.

Chaque jour, nous sommes témoins du progrès manifeste que vous opérez au milieu de nous, soit par votre ministère, ou par l'influence que vous exercez parmi nous dans l'œuvre du bien à faire et du devoir à remplir. Combien, en effet, de cœurs abattus ont été par votre travail régénérateur restaurés à une vie nouvelle ! combien de vertus ont été encouragées et fortifiées : de courages retrempez ! Aussi, nos vœux et nos souhaits appellent-ils ardemment pour vous un long séjour parmi nous ! Que Dieu veuille vous donner la santé pour consommer au milieu de nous l'œuvre du ministère sacerdotal dont le commencement et la gloire sont dans l'immortalité !

Quant à nous, M. le curé, dociles à votre direction éclairée, nous nous efforcerons d'avantage de concourir à vos vues et de faciliter votre pieux ministère, dont le dévouement est si honorable pour vous et si encourageant pour nous. Notre bonheur sera de répondre à votre appel, toujours dans nos intérêts ; trop heureux, du reste, de nous associer à ce mouvement salutaire du véritable progrès religieux et social que s'efforce d'imprimer à notre cher Canada l'action combinée de la hiérarchie Catholique. Comme un gage de ces sentiments à votre égard, bien-aimé pasteur, et en témoignage du dévouement catholique à nos supérieurs ecclésiastiques, veuillez agréer la modeste offrande de cent dollars que vos humbles paroissiens se permettent de vous présenter.

200,000 personnes peries.

La dévastation par le cyclone du Bengale, dans la nuit du 31 octobre, semble avoir été une des plus terribles calamités des temps modernes. Une dépêche rapporte que trois grandes îles, à part plusieurs petites, ont été entièrement submergées par les vagues, et les malheureux habitants ont été envoyés à une mort prématurée par centaines de milles.

Les vagues en plusieurs endroits s'élevèrent à une hauteur de vingt pieds et surprirent les malheureux habitants dans leurs lits. Quelques-uns des natiifs purent sauver leur vie en montant dans les palmiers qui se trouvaient autour du

village, mais les autres périrent misérablement. Des maisons furent emportées à la mer et disparurent entièrement. Les trois îles avaient une population d'à peu près 350,000 et l'on pense que seulement un tiers de la population a survécu à ce désastre. Le bétail a été tout noyé et le gouvernement est venu en aide à ces malheureux qui se trouvent sans les moyens de pourvoir à leurs besoins. Il est difficile de concevoir la force d'un cyclone capable de causer une dévastation aussi terrible. Le tremblement de terre à Lisbonne, en 1775 qui causa la mort de 60,000 habitants, et qui a été longtemps regardé comme une calamité sans parallèle dans son genre, devra momentanément faire place pour cette terrible destruction du cyclone de Bengale, qui, si les récits sont corrects, a lancé au-delà de 200,000 êtres humains dans l'éternité.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Cardinal Antonelli.

S. Em. le cardinal Antonelli, ministre des affaires étrangères du Saint Siège, est mort à Rome, au commencement de novembre, de la goutte remontée dans l'estomac.

Giacomo Antonelli, fils d'un bucheron de la Romagne, était né à Sonnio, près de Terracine, le 2 avril 1806, et est par conséquent dans la soixante-dixième année de son âge. Il fit ses études au grand Séminaire de Rome, où il se fit remarquer par les hautes qualités de son esprit ; peu de temps après son ordination, Grégoire XVI le nomma prélat de sa maison, puis successivement, délégué à Orvieto, à Viterbe et à Macerata. En 1841, il devint sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et en 1844 ministre des finances. En 1847, Pie IX le nomma cardinal.

La même année, le cardinal Antonelli cumula la présidence de la consulte d'Etat avec le ministère des finances. La consulte d'Etat avait été instituée par Pie IX pour préparer les réformes que le Saint Père voulait introduire dans l'administration de ses Etats. La Révolution, cherchant à entraîner Pie IX au-delà du but, fit avorter les réformes projetées.

En mars 1848, le cardinal Antonelli quitta le ministère et fut remplacé par M. Rossi, assassiné, peu de temps après, sur les marches mêmes du Vatican, par un émissaire de la secte. La violence des factions extrêmes mettant la personne du Pape en danger, ce fut, dit-on, le cardinal qui conseilla à Pie IX de quitter Rome, et qui prépara sa retraite à Gaëte.

Ce fut de cette ville où il avait rejoint le Pape, que le cardinal Antonelli adressa

aux cabinets européens (18 février 1849) la célèbre circulaire qui réclamait de la chrétienté le rétablissement de Pie IX sur le trône de St. Pierre.

Lorsque Pie IX entra à Rome, (12 avril 1850, après la prise de cette ville par l'armée française, il nomma le cardinal Antonelli ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères ; il avait constamment gardé depuis lors ces hautes fonctions, où il a déployé des talents qui le placent au premier rang des hommes politiques de nos jours.

La fermeté et l'habileté du pape rouge, surnom donné par la secte au cardinal Antonelli, avaient soulevé contre lui la colère violente des Loges et la haine hypocrite de Cavour. Au mois de juin 1853, le cardinal fut frappé par un assassin et blessé d'un coup de poignard. La supercherie de Napoléon III, conspirant avec Cavour contre le Pape, fit admettre le ministre piémontais aux conférences de Paris, (mars 1856), où ce dernier porta les récriminations des révolutionnaires contre le gouvernement pontifical. La note en réponse envoyée par le cardinal Antonelli démontra la fausseté et la perfidie des paroles de Cavour. Mais les gouvernements n'écouterent pas la voix de la vérité ; ils laissèrent le champ libre à la Révolution, et Cavour et Napoléon III poursuivirent avec un redoublement d'ardeur et de mauvaise foi la destruction du pouvoir temporel du pape.

Le cardinal Antonelli a vu la chute du trône de son souverain ; mais, serviteur fidèle, il est resté à côté de Pie IX : il a partagé son adversité, sans se décourager et sans jamais faillir à la tâche. Ce titre seul suffirait pour rendre sa mémoire à jamais glorieuse ; mais il a un autre titre qui la rendra plus glorieuse encore : le cardinal Antonelli a vécu et est mort en butte aux calomnies et à la haine de la Révolution et de la secte, preuve certaine, évidente, qu'il a bien servi Dieu, l'Eglise et le Pape. — (Nouvel-*Monde*.)

M. Hon. L. Richard.

Le Conseil Législatif vient de perdre un de ses membres. L'Honorable Louis Richard, de Stanfold, est mort le 14 novembre à l'âge peu avancé de soixante ans. Il était à Stanfold depuis 1840 et l'on doit se rappeler comme était cette partie des Cantons de l'Est à cette époque. Il fut d'abord colporteur, puis il ouvrit une maison de commerce et établit une perlasserie, ce qui fut le commencement d'une fortune considérable qu'il a su gagner avec l'intégrité d'un homme consciencieux.

Il était Conseiller Législatif pour la province de Québec depuis le mois de février 1874. Quoiqu'il n'eût pas les qualités d'un brillant orateur, il parlait avec tact et bon sens et s'attirait les sympathies de l'auditoire. C'était un homme qui aimait la vie paisible, se faisait remarquer par son bon cœur pour les pauvres, par son grand dévouement à sa

famille et par sa fidélité à bien remplir ses devoirs religieux. Ce fut lui qui donna l'hospitalité, pendant deux mois, au premier curé résident de Stanfold, devenu aujourd'hui notre Evêque, Mgr. Antoine Racine. Sa mort a été celle d'un vrai chrétien. Qu'il repose en paix dans le sein du Seigneur.— (*Progrès.*)

L'Hon. J. Fraser de Berry.

Mercr. le 15 Novembre, expirait à sa résidence, à St. Marc de Cournoyer, l'Hon. John Fraser de Berry, conseiller législatif pour la division de Rougemont. Il possédait une mauvaise santé depuis quelque temps, néanmoins il voulut assister à l'ouverture de la session actuelle, mais ayant été saisi d'une attaque alarmante au moment d'entrer en chambre, on a dû le transporter à son domicile où il est mort presque aussitôt. Il était descendant d'une des plus anciennes familles de France et sa généalogie remonte à l'an 250 de l'ère chrétienne. Il était plutôt Canadien-Français que Fraser, et ses sentiments et sympathies étaient français, quoiqu'il parlât les deux langues avec une égale facilité. Il s'occupait de recherches d'antiquaires et a écrit plusieurs choses très curieuses à diverses époques.

M. Fraser était tres-courtois de manières et était un véritable spécimen de politesse et de savoir vivre. Il était de taille moyenne et avait la tête d'un volume peu commun. Originellement de la religion protestante, il s'était converti au catholicisme romain il y a plusieurs années. Il était conseiller législatif, nommé par la Couronne, depuis 1867, et c'est en prenant possession de son siège qu'il ajouta à son nom celui de son ancienne famille Française, de Berry.— (*Progrès.*)

Rev. Frere Servillien.

Nous avons appris avec regret la mort du Rev. Frere Servillien, un des Frères de la Doctrine Chrétienne. Il est décédé à la maison mère, rue Cotté, Montréal.

Le défunt était membre de l'Ordre depuis 16 ans, et il s'est toujours dévoué à l'éducation des jeunes gens catholiques de cette ville par qui il était aimé comme un père.

Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu au milieu d'un grand concours des élèves anciens et actuels, qui ont suivi les classes du Frere Servillien.

Mde. Marie-Claire-Euphémie Dion.

A Sandy Bay, le 16 courant, à l'âge de 35 ans et 4 mois, Madame Marie-Claire-Euphémie Dion, épouse de Frs. Saucier, écrivain de Sandy Bay.

Madame Saucier était la sœur du Révd. M. Dion, prêtre, curé de la Rivière-Ouelle.

Elle laisse un mari désolé, quatre jeunes filles inconsolables, et des parents et amis nombreux, qui n'oublieront jamais les grandes et aimables qualités du cœur et de l'esprit dont elle était si richement douée.

« Quoique ravie au milieu de sa course, « elle était prête. » Sa dernière maladie, soufferte avec beaucoup de résignation, n'a été que le couronnement d'une vie si bien remplie, qu'elle lui a mérité d'être considérée comme le vrai type de la femme forte.

Mme H. Demers.

La mort inexorable vient encore de faire une victime, en enlevant à son mari et à ses amis éplorés une jeune femme qui, il y a quelques jours à peine, était bien portante et heureuse.

La société canadienne de Worcester perd dans Mme H. Demers, une personne qui savait allier l'affabilité à la politesse et aux bonnes manières.

A peine âgée de trente ans, elle était connue par l'excellence de son caractère. Estimée de tout le monde, sa mort si promptement cause une véritable affliction à ses amis et connaissances; et malgré la certitude qu'elle est allée dans un monde meilleur recevoir la récompense due à ses vertus, son mari, ses amis et tout ceux qui ont eu quelques relations avec elle ne peuvent qu'exprimer le regret de la perte immense qu'ils ont faite.

Ses sincères condoléances à sa famille si éplorée, et en particulier à son époux, M. H. Demers.

Les funérailles de cette dame ont eu lieu le 21 Novembre, à 9 heures du matin.

Le cercueil était couvert de camélias blancs, d'une couronne et d'une croix faites avec les mêmes fleurs. dons de MM. et Dames Chs. Lalime et A. G. Lalime, et de Mesdames H. F. Normand et H. P. Sprunt.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. F. Normand, A. G. Lalime, Jos. Laporte et H. P. Sprunt.

Le Rév. A. Delphos fit un éloquent éloge de la morte. MM. F. A. Payan, C. Gigault et Eug. Laline étaient à l'orgue et chantèrent le *Libéra*.

Les parents et amis assistèrent en grand nombre au service. Après le chant du *Libéra* on transporta le corps à la gare du chemin de fer de Worcester et Nashua; et à 11 heures et 15 minutes, on l'embarqua pour Lowell. Les parents et les porteurs du poêle l'accompagnèrent. A Lowell, Mass. L. T. Montferrand, H. A. Racicot, Noël Lussier et S. P. Martin étaient les porteurs.

Après un second *Libéra* on descendit le cercueil en terre, au milieu des sanglots de la famille éplorée.— (*Le Travailleur.*)

Les HUIT pages qui suivent doivent être placées en tête du Volume.

VIVE PIE IX!

HYMNE INSTRUMENTAL

(Avec Chœur *ad libitum.*)COMPOSÉ EN L'HONNEUR DU 50^e ANNIVERSAIRE DE LA PRÉRISE DE

SA SAINTE PIE IX

ET DU 23^e ANNIVERSAIRE DE SON PONTIFICAT,

Par CHARLES GOUNOD et arrangé pour le Piano par D. HARDY dit CHATILLON.

Maestoso et pomposo.

Allegretto.

pp

pp

LE FOYER

First system of musical notation for piano. It consists of two staves: a treble clef staff and a bass clef staff. The key signature has two flats (B-flat and E-flat). The time signature is 3/4. The first measure is marked with a piano (*p*) dynamic. The music features a mix of eighth and sixteenth notes, with some chords and rests.

Second system of musical notation for piano. It consists of two staves. The key signature remains two flats. The music continues with similar rhythmic patterns. A fortissimo (*ff*) dynamic marking is present in the middle of the system. The system ends with a double bar line.

Third system of musical notation for piano. It consists of two staves. The key signature remains two flats. The music continues with similar rhythmic patterns. The system ends with a double bar line.

Fourth system of musical notation for piano. It consists of two staves. The key signature remains two flats. The music continues with similar rhythmic patterns. The system ends with a double bar line.

Fifth system of musical notation for piano. It consists of two staves. The key signature remains two flats. The music continues with similar rhythmic patterns. The system ends with a double bar line.

The first system of the score is a piano introduction. It consists of two staves, treble and bass clef, with a key signature of two flats (B-flat and E-flat) and a common time signature. The music features a series of chords and melodic lines, primarily using eighth and sixteenth notes, with some rests.

Chœur. (*Ad libitum.*)

The second system shows the vocal entry. The vocal line is on the treble staff, and the piano accompaniment is on the bass staff. The lyrics are: Vi - ve DIEU! No - tre Pè - re Sou - - ve - rain,

The third system continues the vocal line. The lyrics are: Vi - vo, no - tre Pè - re, no - tre Pè - re sou - ve - rain;

The fourth system continues the vocal line. The lyrics are: Que Jé - sus de tout mal le pré - ser - ve en tous lieux.

The fifth system is the final system of the chorus. The lyrics are: A notre a - mour con - ser - vez - le, Dieu tout - puis - sant.

BULLETIN DES ANNONCES.

Comme le *Foyer Domestique* pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU *Foyer* les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la Vère insertion, soit \$2.50 pour un carré de 25 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

ALBUM DU FOYER DOMESTIQUE. 1876.

Prime No. 1.

COMME marque de notre gratitude vis-à-vis des Abonnés qui nous soutiennent dans notre œuvre patriotique et religieuse, nous expédieront l'Album du *Foyer Domestique* à tous ceux qui auront payé d'avance leur abonnement au IIIe volume, commençant le 1er Janvier prochain, lequel Album renfermera tous les morceaux de MUSIQUE déjà parus ou à paraître, savoir :

	PAGES.
10— <i>Les Anges du Foyer</i> , mélodie.....	2
20— <i>Laissez les Roses aux Rosiers</i>	4
30— <i>Balançons-nous</i> , nocturne pour deux voix égales.....	6
40— <i>Le Bouquet de Nina</i> , chansonnette.....	8
50—VIVA PIO NONO, Grande Marche Pastorale par GOUNOD.....	10
60— <i>La Favorite</i> (Fragment), par MEYERBEER.....	13
70— <i>Près d'un Berceau</i> , romance.....	14
80— <i>La Fête-Dieu</i> , duo pour deux voix égales.....	16
90— <i>Jeanne d'Arc au Bucher</i> , mélodie.....	18

La Musique du *Foyer Domestique*, après le 1er Janvier prochain, sera publiée séparément, afin de former un volume spécialement disposé pour le Piano.

Ottawa, 1er Novembre 1876.

Imprimerie du "FOYER DOMESTIQUE."

L'Administration du FOYER DOMESTIQUE a fait l'acquisition d'un matériel d'IMPRIMERIE très étendu, et des mieux choisis, qui lui permet d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, telles que *Blanes de Notaires, Avocats, Greffiers, etc., Factums, Têtes de Comptes, Circulaires, Programmes, Affiches, Lettres Funéraires, Cartes de Visites et d'Affaires, etc., etc.* Le tout exécuté avec soin élégance et promptitude.

L'Administration se charge également des ouvrages de luxe, tels que *Livres, Brochures, Lettres de Faire-Part, Chèques, etc., etc., etc.* Imprimés en Or, Bronze, Argent, et divers autres couleurs.

A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Elle expédie dans toute les parties du Canada et des Etats-Unis, FRANC DE PORT, tous les ouvrages qui lui sont confiés, aussitôt qu'ils sont imprimés.

S'adresser à l'imprimerie du

Foyer Domestique,
Encoignure des rues Sussex et Murray, OTTAWA.

UN SPECIMEN sera imprimé aussitôt que possible et en attendant on sollicite le patronage des hommes d'affaires et du public en général.

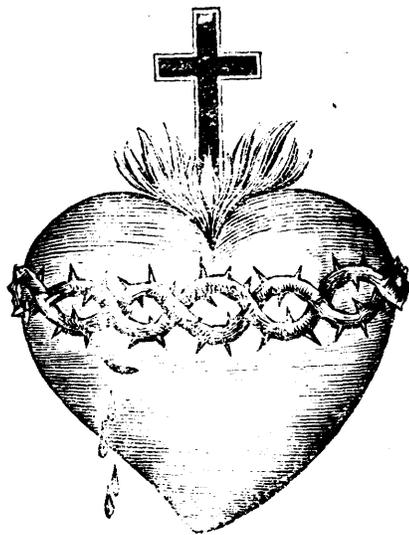
Nos Agents des Villes du Canada, etc.

QUÉBEC.	SOREL.	RIMOUSKI.
M. J. O. FILTEAU, <i>No. 35, RUE RICHELIEU.</i>	<i>M. JOSEPH CARTIER,</i> AGENT D'ASSURANCE.	M. ALPHONSE COUILLARD, Maitre de Poste.
MONTREAL.	St. JEAN.	HALIFAX (Nouv.-Ecosse).
M. IGNACE C. ST. AMOUR, NO. 139 RUE PANET.	M. M. CARON, Inspecteur d'Ecoles.	M. J. B. LEBLANC, Marchand, <i>83, BARRINGTON Street.</i>
TROIS-RIVIÈRES.	SHERBROOKE.	DETROIT, (Michigan.)
M. Ephrem Dufresne. Avocat.	M. C. Celinas, AGENT D'ASSURANCE.	B. G. GAGNON. <i>No. 555, Fort Street. (East.)</i>
St. HYACINTHE.	N.-D. de LÉVIS.	CHICAGO, (Illinois.)
M. A. M. Kirouack, LIBRAIRE.	Mr. ELZEAR BEDARD, MARCHAND.	Geo. O. Tanguay, 106 STATE STREET.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR.

CETTE loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques : le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Église de l'Immaculée-Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Évêque de Montréal. Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Gousson, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. CHAPLEAU et GÉDÉON OUMET, de L. A. JETTÉ, M. P., B. A. E. HUBERT, protonotaire, C. A. LEBLANC, Shérif, R. H. TREDEL, M. D., M. P. RYAN, J. O. DEVLIN, Alfred LAROCQUE, Sr., C. S. RODIER, Pierre L'ESPÉRANCE et de Michael STEWART, Eers., sous la surveillance des membres des trois comités.

Valeur de la Loterie.



1 Bourse en Or de	\$10,000 00	\$10,000 00
1 do do	2,000 00	2,000 00
1 do do	1,000 00	1,000 00
1 do do	500 00	500 00
5 do do	100 00	500 00
5 do do	50 00	250 00
25 do do	10 00	250 00
300 lots à bâtir, valeur moyenne.....	500 00	150,000 00
250 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24 00	1,200 00
20 ciboires,	20 00	400 00
42 calices,	18 00	756 00
8 encensoirs	6 00	48 00
12 ostensoirs	32 00	432 00
12 paires de burettes	6 00	72 00
12 garnitures d'autel de toutes les couleurs.....	30 00	360 00
290 objets do do	3 00	870 00
1000 objets do do	2 00	2,000 00
2000 objets do do	1 00	2,000 00
1 bénitier	4 00	4 00
		\$272,782 00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté : le comité de direction est composé d'un prêtre, du Visiteur Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite, qui président à toutes les affaires de la loterie, et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Les Billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., président du Comité de Direction ; Benjamin Clément, Ecr., secrétaire-trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochue, Ecr., Directeur-Gérant, ainsi que le cachet de la loterie du Sacré-cœur, est une contrefaçon et les porteurs de billets contrefaits seront sévèrement punis.

PRIX DU BILLET \$ 1.00

Toutes communications par la maille devront être adressées franchises de port au Directeur-Gérant.

F. X. COCHUE.

No 256, rue Notre-Dame, Montréal.

1er Juillet 1876.—6f.